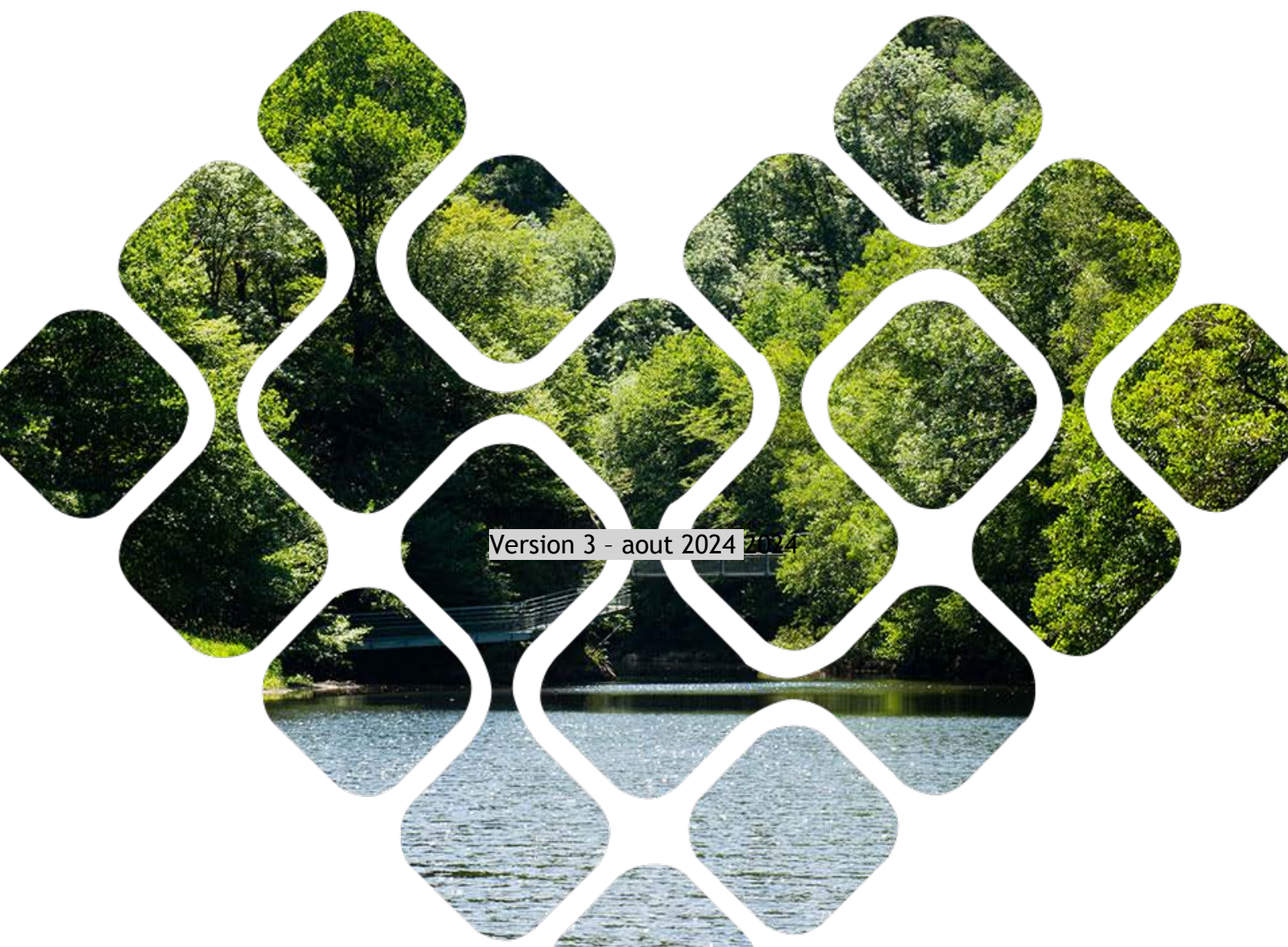




Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

PIECE 3.1.2 : DIAGNOSTIC - FICHES THEMATIQUES

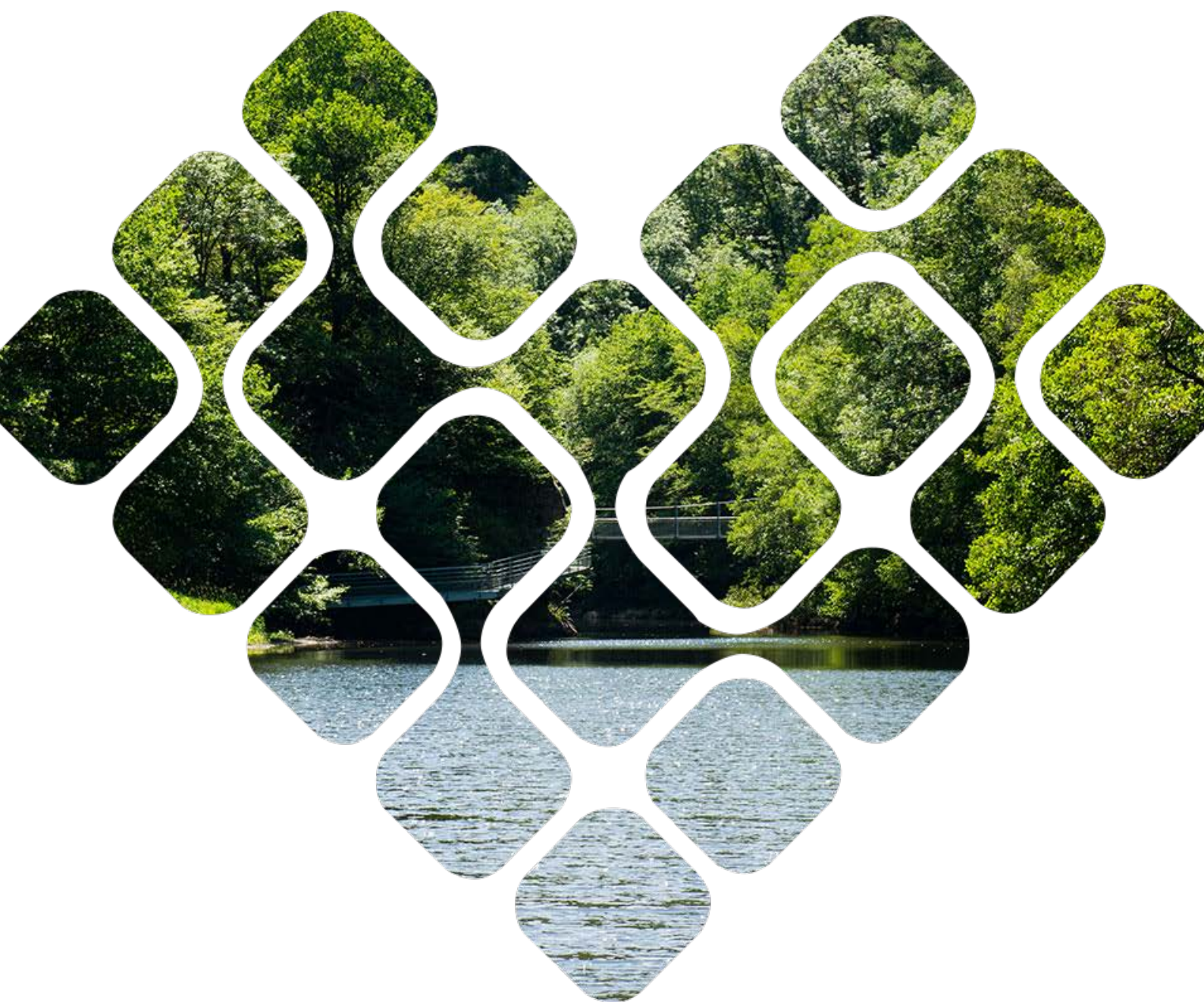


Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
I. LA SITUATION DU TERRITOIRE	5
II. METHODE DU DIAGNOSTIC	7
MODÈLES ÉCONOMIQUES	9
I. POPULATION ACTIVE	10
1. <i>Un taux d'activité de la population</i>	10
2. <i>Migrations domicile-travail</i>	15
II. DYNAMIQUES ECONOMIQUES	19
1. <i>La situation de l'emploi</i>	20
2. <i>Le tissu de l'emploi local</i>	25
3. <i>Démographie des entreprises</i>	28
4. <i>Une spécialisation économique productive</i>	30
III. ACTIVITES COMMERCIALES	32
1. <i>Armature commerciale du territoire</i>	32
2. <i>Synthèse de la partie commerciale</i>	38
IV. ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLE	39
1. <i>Données de cadrage sur le territoire</i>	39
2. <i>Les actifs agricoles</i>	44
3. <i>Le terroir du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher</i>	44
4. <i>L'élevage sur le territoire</i>	46
5. <i>Emplois et revenu agricole</i>	48
6. <i>Intrants agricoles et vigilances climatiques</i>	50
7. <i>Focus sur les services et équipements associés</i>	51
8. <i>Activités forestières</i>	53
V. TOURISME ET LOISIRS	56
1. <i>Positionnement du territoire</i>	56
2. <i>Clientèle touristique</i>	57
3. <i>Offre locale</i>	58
CAPACITÉS D'ACCUEIL	63
I. DYNAMIQUES RESIDENTIELLES	64
1. <i>Présentation générale</i>	64
2. <i>Les tendances récentes</i>	65
3. <i>Les caractéristiques des habitants</i>	66
II. HABITAT ET LOGEMENTS	69
1. <i>Le profil des ménages</i>	69
2. <i>Des ménages de plus en plus petits</i>	70
3. <i>L'évolution du parc de logements</i>	70
4. <i>Les résidences principales dans le SCoT du PETR PVMC</i>	75
5. <i>Caractéristiques des nouveaux habitants</i>	77
6. <i>Caractérisation du parc logement : taille, ancienneté et marché immobilier</i>	80
7. <i>Un parc spécifique, le parc de logement sociaux</i>	82
III. ÉQUIPEMENTS	84
1. <i>Les niveaux d'équipements dans le territoire proche du PETR : quelles polarités ? quelle place du SCoT dans son environnement ?</i>	84
2. <i>Part d'équipements par gamme</i>	87
3. <i>État des lieux par domaine : temps d'accès</i>	88
4. <i>L'offre de mobilité routière</i>	91
5. <i>L'offre de transport ferroviaire</i>	92
6. <i>L'offre de transport en commun en bus et en TAD : quelle faisabilité ?</i>	93
7. <i>Niveau d'accessibilité numérique sur le territoire</i>	95
8. <i>Itinéraire pédestres et cyclables</i>	96
PAYSAGES ET PATRIMOINES	97
I. FONDEMENT DU PAYSAGE	98
1. <i>Les démarches paysagères sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)</i>	98

	<i>Le sentiment d'appartenance</i>	103
2.		103
3.	<i>Le séquençage paysager</i>	107
4.	<i>La topographie</i>	111
5.	<i>L'eau</i>	113
6.	<i>Paysage et énergie</i>	115
7.	<i>A retenir</i>	116
II.	STRUCTURATION ET ORGANISATION URBAINE	117
1.	<i>Une faible concentration des dispositifs de protection du patrimoine</i>	117
2.	<i>Un patrimoine vernaculaire issu d'une histoire industrielle et des Bourbonnais</i>	118
3.	<i>Une dynamique constructive que se ressent aux abords de Montluçon</i>	120
4.	<i>Une dynamique constructive que se ressent aux abords de Montluçon</i>	122
5.	<i>Un passé industriel relictuel</i>	123
6.	<i>À retenir</i>	123
III.	DYNAMIQUE PAYSAGERE ET URBAINE	125
1.	<i>Quelques évolutions illustrées</i>	125
2.	<i>Principales évolutions constatées</i>	129

Introduction



I. La situation du territoire

Le territoire du SCoT du PETR (PVMC) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Allier.

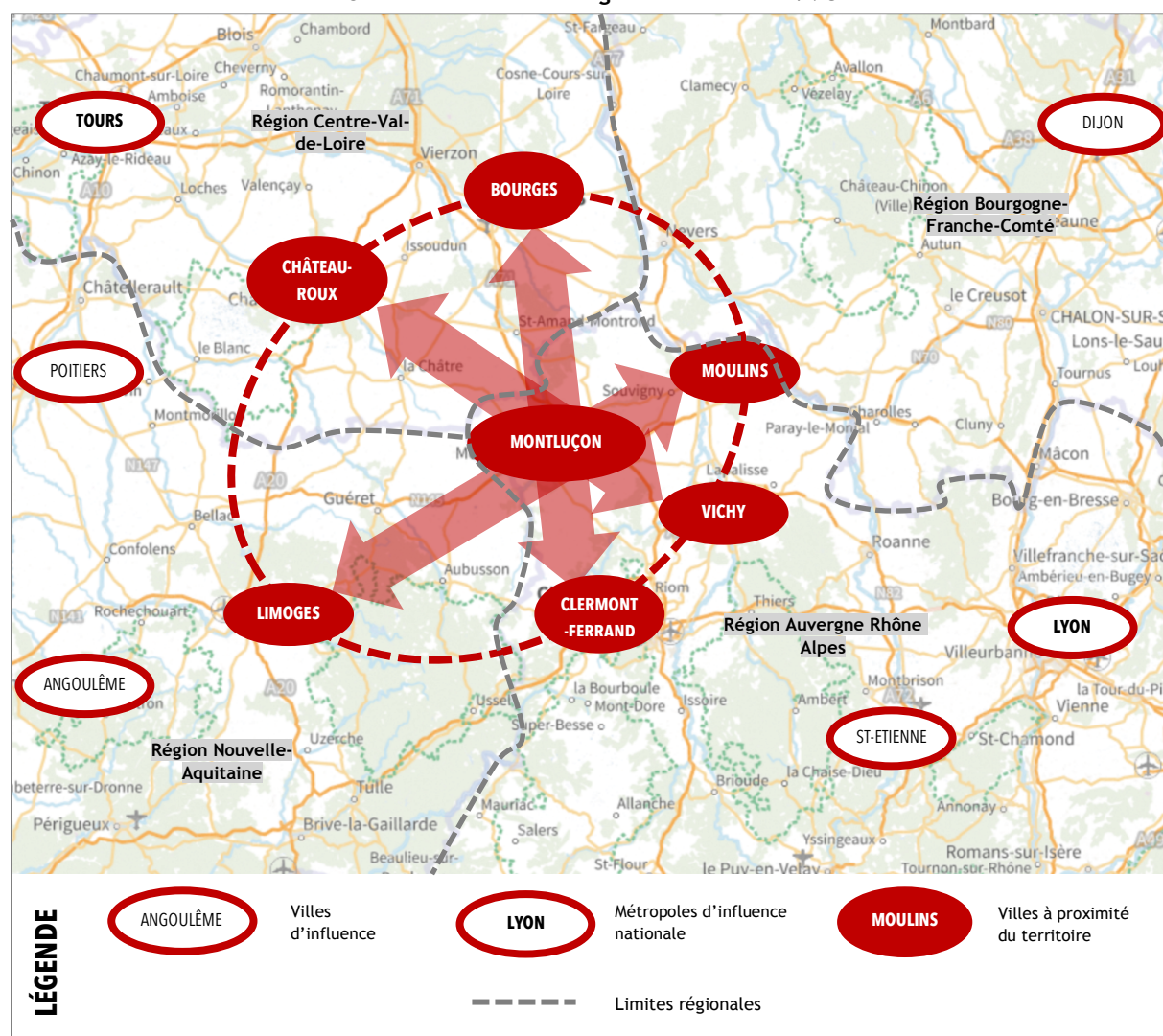
À environ :

- 70 kilomètres au Nord de Clermont-Ferrand ;
- 60 kilomètres à l'Est de Moulins ;
- 80 kilomètres au Sud de Bourges.

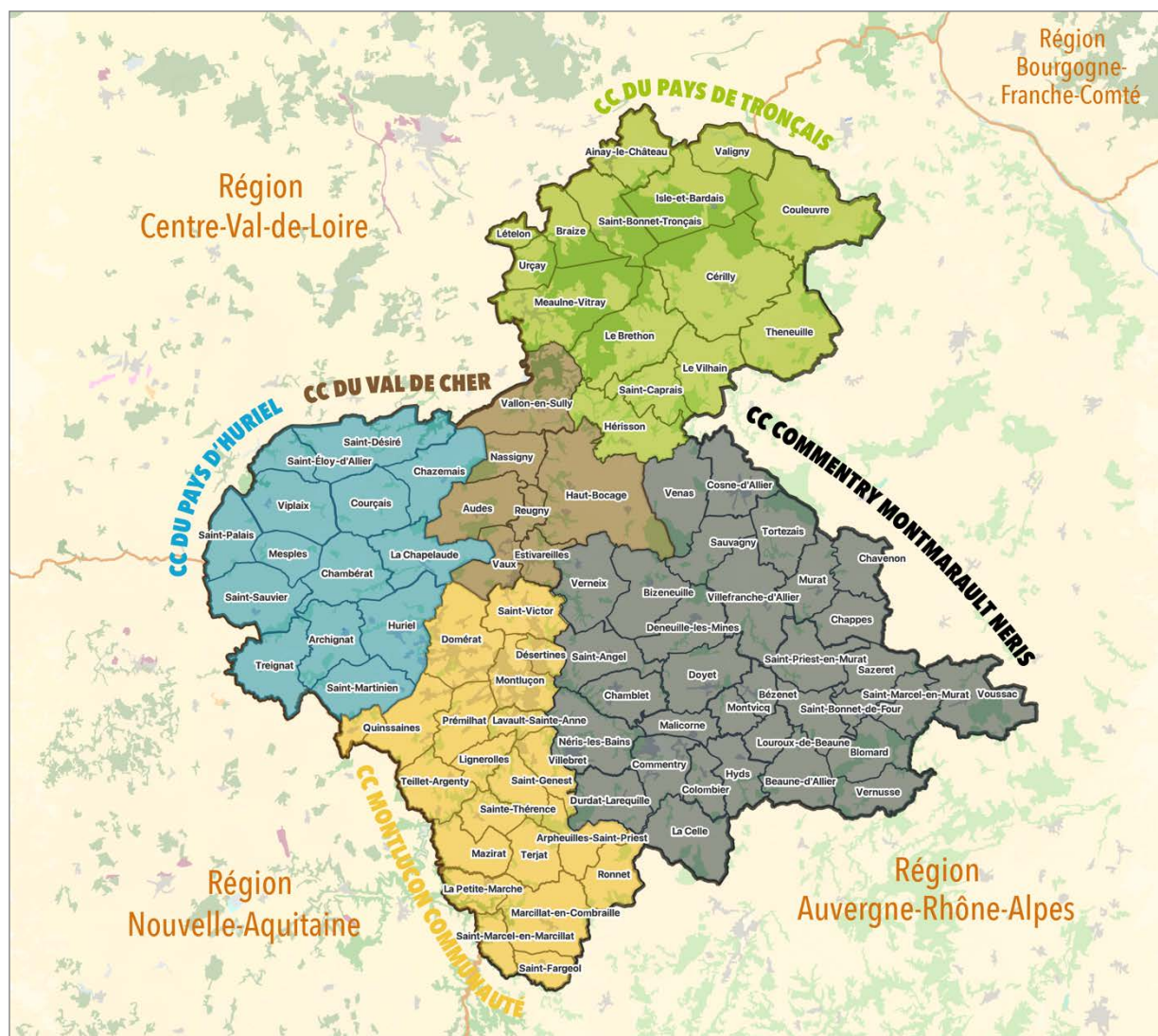
Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se trouve au cœur de l'ensemble de ces villes d'influence régionale et fait également partie (avec la ville principale qu'est Montluçon) de cet écosystème de villes structurant le Nord de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Sud de la Région Centre-Val-de-Loire et l'Est de la Nouvelle Aquitaine.

Il est relié au reste des territoires par un réseau routier structurant composé notamment de l'axe Orléans - Clermont-Ferrand de l'A71 et de la RCEA, empruntant la RN145, l'A714 et l'A71 avant de rejoindre l'A79.

Situation à l'échelle Régionale du PETR PVMC



Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est composé 5 intercommunalités et de 90 communes, comptabilisant, d'après l'INSEE 2023 (issu des recensements de 2020), environ 106 000 habitants et 38 000 emplois.



HISTORIQUE DU SCoT

Ce même territoire a déjà fait l'objet d'un Schéma de Cohérence Territoriale : le précédent (et premier) a été approuvé en 2013. Celui-ci a ensuite été adapté, en 2016, dans une révision partielle, aux évolutions législatives. En 2019, le bilan du SCoT met en avant des éléments importants questionnant sa mise en œuvre et les grands équilibres qui avaient été définis, étant donné que :

- « A l'échelle du PETR, les prévisions de croissance projetées non seulement ne sont pas atteintes, mais il s'avère que le territoire est en décroissance de manière nette. La décroissance s'établit à -0.29% par an, soit quasiment la valeur chiffrée annuelle de la croissance souhaitée pour le territoire mais en négatif ;
- Depuis l'approbation du SCoT en 2013, très peu de documents d'urbanisme ont évolué. Sur les 37 documents d'urbanisme du PETR au 1er octobre 2018, 33 sont antérieurs à 2010, un a été approuvé après les lois Grenelle (Maillet en 2012) et 3 après le 18 mars 2013 (Chamblet, Saint-Martinien, Isle et Bardais). » - délibération de prescription de la révision du SCoT du PVMC

Le 6 décembre 2021, la révision partielle du SCoT a été approuvée pour devenir exécutoire le 15 février 2022.

Le 11 octobre 2022, la révision générale du SCoT est prescrite.

II. Méthode du diagnostic

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (PETR PVMC), le diagnostic du territoire a été réalisé au 3^{ème} trimestre 2023. Les dernières données statistiques INSEE disponibles étaient alors celles du recensement de l'année 2020 :

- Des données plus récentes ont été utilisées, lorsque cela était possible : pour les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (jusqu'en 2023), les données SIRENE (2023), les données du chômage (2022) ou encore les éléments cartographiques de l'IGN (2023) et les données de la base permanente des équipements (2021) ;
- Des données spécifiques ont été utilisés à date de 2019, notamment concernant les migrations domicile-travail, étant donné la faible représentativité des données 2020 en lien avec l'épidémie de COVID 19, ayant eu un impact important sur les mobilités (confinement national).

Le traitement des données statistiques a pour objectif de faire ressortir les grandes tendances d'évolutions en cours sur le territoire afin de définir les enjeux, à court et moyen termes, auxquels le PETR PVMC devra faire face. Il ne s'agit donc pas simplement de s'appuyer sur une donnée brute mais de connaître les changements qui se sont opérés dans le temps ou s'opèrent actuellement.

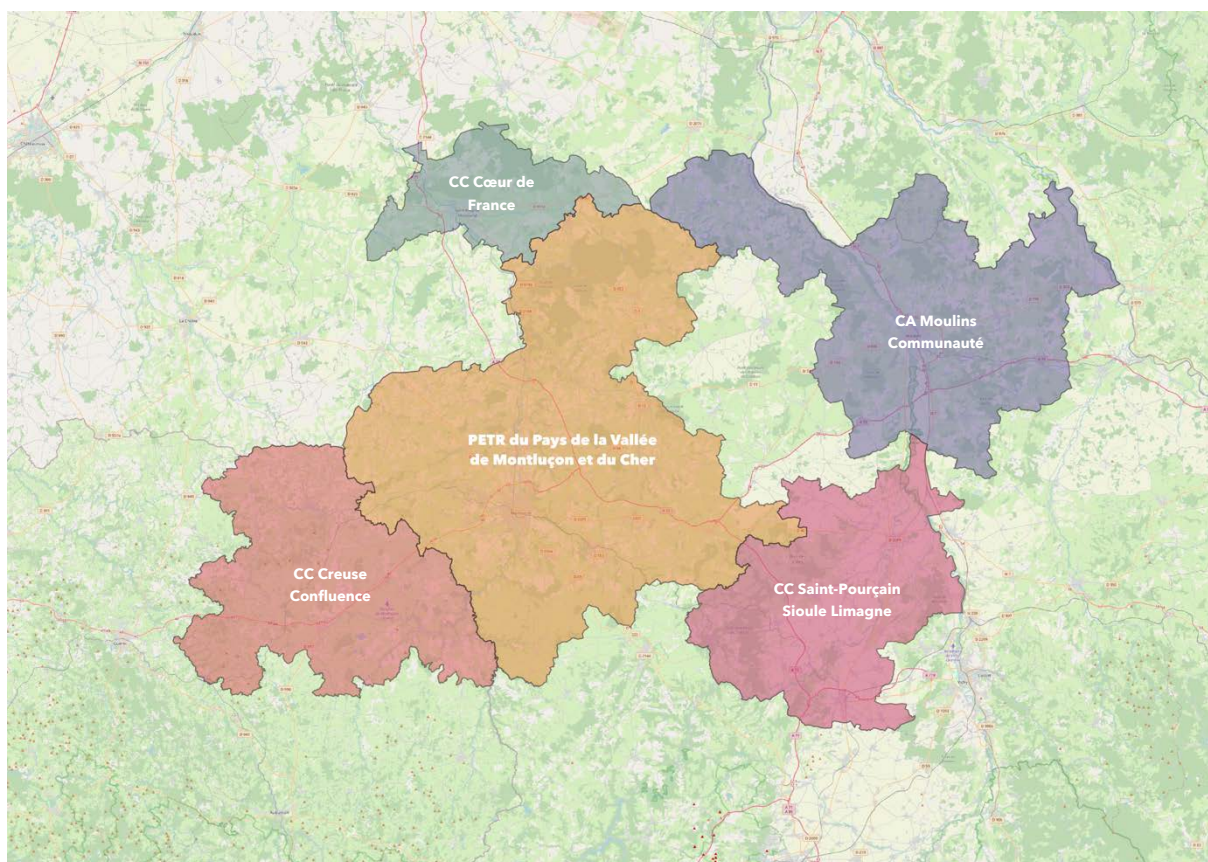
Afin de compléter l'analyse statistique et de mieux appréhender le fonctionnement du territoire dans son quotidien, des rencontres avec les élus locaux et avec des acteurs associatifs du territoire ont été organisées au cours de la réalisation de ce document. Ces rencontres ont permis de mettre en relief des enjeux non lisibles par le biais du traitement statistique et de recueillir une perception locale sur les évolutions du territoire.

Ainsi, le diagnostic est organisé en 4 grandes parties permettant d'analyser l'ensemble des éléments concernant les thématiques abordées par le Schéma de Cohérence Territoriale :

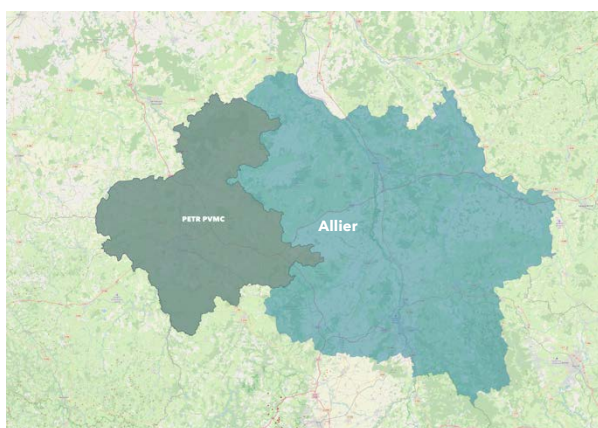
- Modèles économiques : traitant des activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- Capacités d'accueil : traitant de l'offre de logements et d'habitat, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte ;
- Paysage et patrimoine : traitant de l'ensemble des caractéristiques qualitatives associées aux espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains du territoire ;
- État Initial de l'Environnement (document 3.1.3) : faisant l'État Initial de l'ensemble des ressources naturelles sur le territoire, et notamment des risques naturels et de l'adaptation au changement climatique.

Afin de contextualiser les évolutions par thématiques, le PETR PVMC a été comparé à :

- 4 territoires d'échelle comparable, étant dans un contexte similaire au PETR : la CC Cœur de France, la CA Moulins Communauté, la CC Creuse Confluence et la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne ;

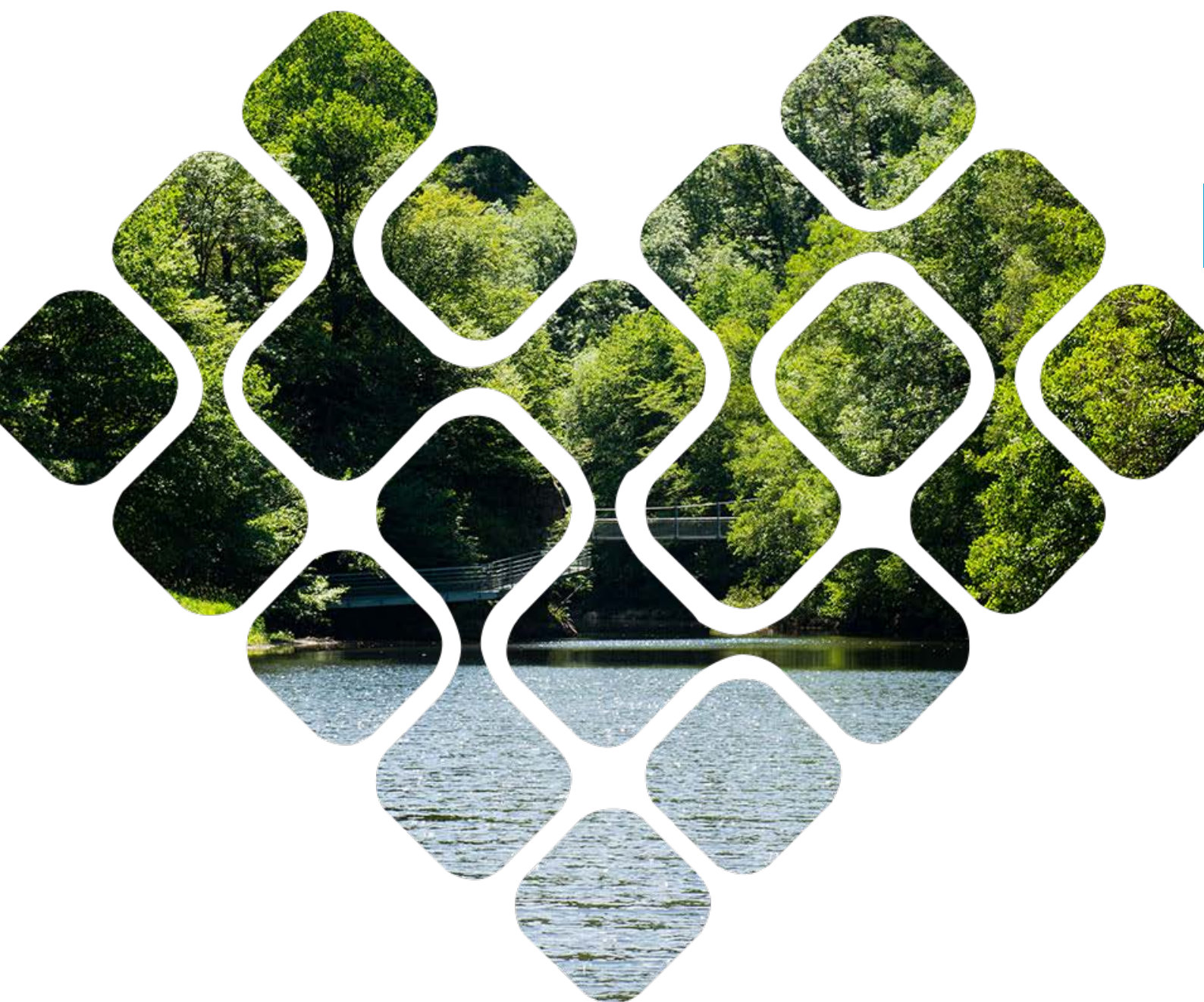


- 2 autres territoires administratifs plus larges : le département de l'Allier et la Région Auvergne Rhône Alpes.



MODÈLES ÉCONOMIQUES

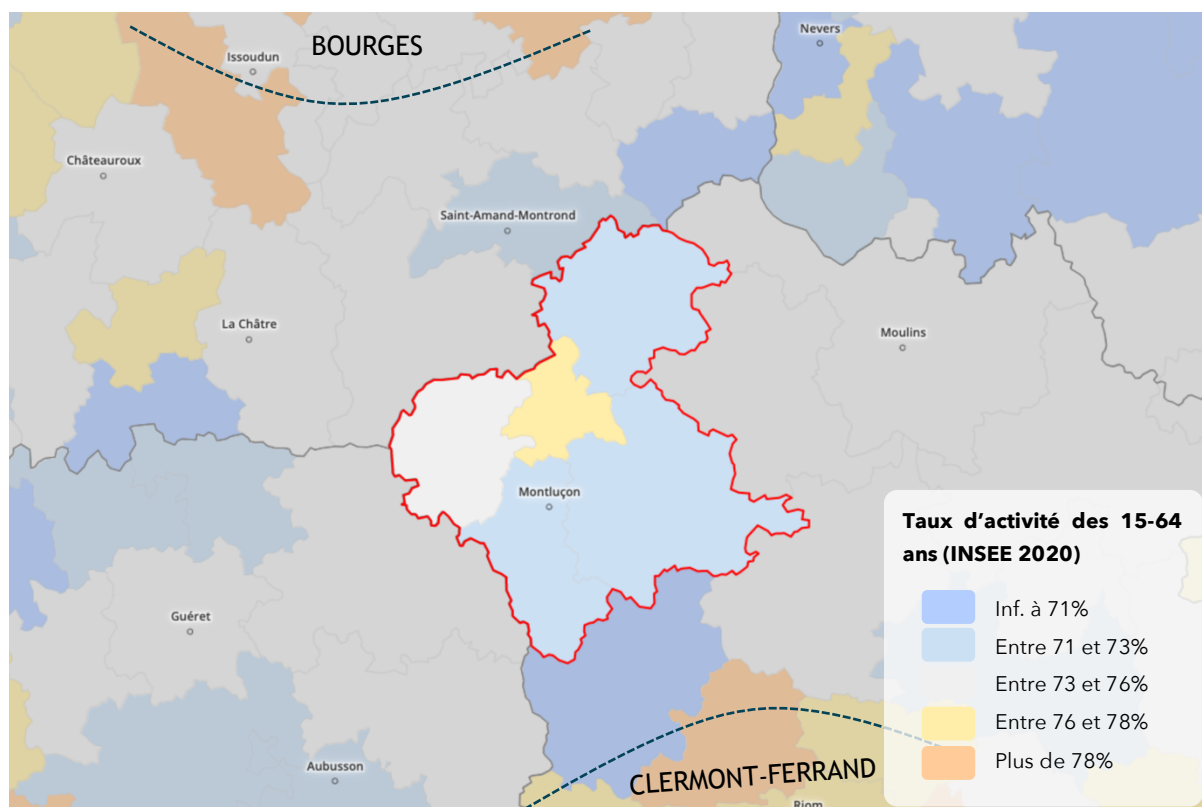
La partie modèles économiques fait l'état des lieux et met en avant les tendances en cours sur le territoire concernant : la population actives, les dynamiques économiques, les activités commerciales, les activités touristiques et enfin, les activités agricoles et sylvicoles.



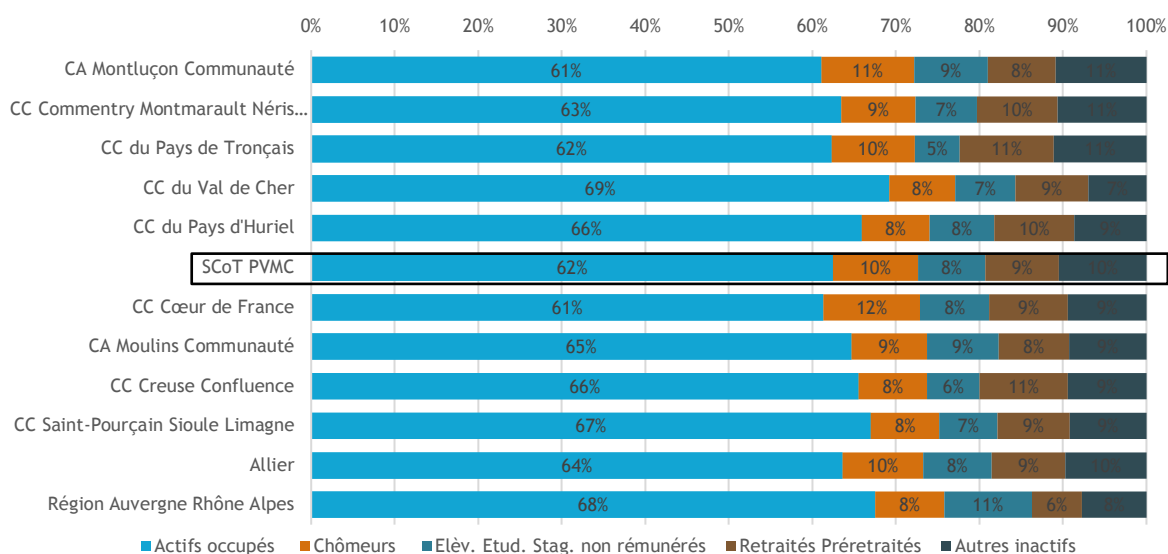
I. Population active

1. Un taux d'activité de la population

En 2020, le taux d'activité de la population en âge de travailler (15-64 ans) est de 72,6% dans le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (avec un taux de 77% pour la CC du Val de Cher, 74% pour le Pays d'Huriel et 72% pour la CC Commentry Montmarault Nérès Communauté, la CC du Pays de Tronçais et la CA Montluçon Communauté). Ce taux est en constante augmentation depuis 2009, alors qu'il était à 69,7% à l'échelle du PETR. Il reste cependant à un niveau légèrement inférieur à l'Allier (73,1%), à la Région (75,8%) et à l'ensemble des territoires de comparaison (entre 72,9% pour la CC Cœur de France à 75,2% pour la CC Saint-Pourçain Limagne). Au regard des niveaux d'activités des territoires environnants, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher apparaît comme un territoire entre les couronnes périphériques de Bourges et de Clermont-Ferrand.



Activité de la population en 2020 (INSEE 2020, atopia)



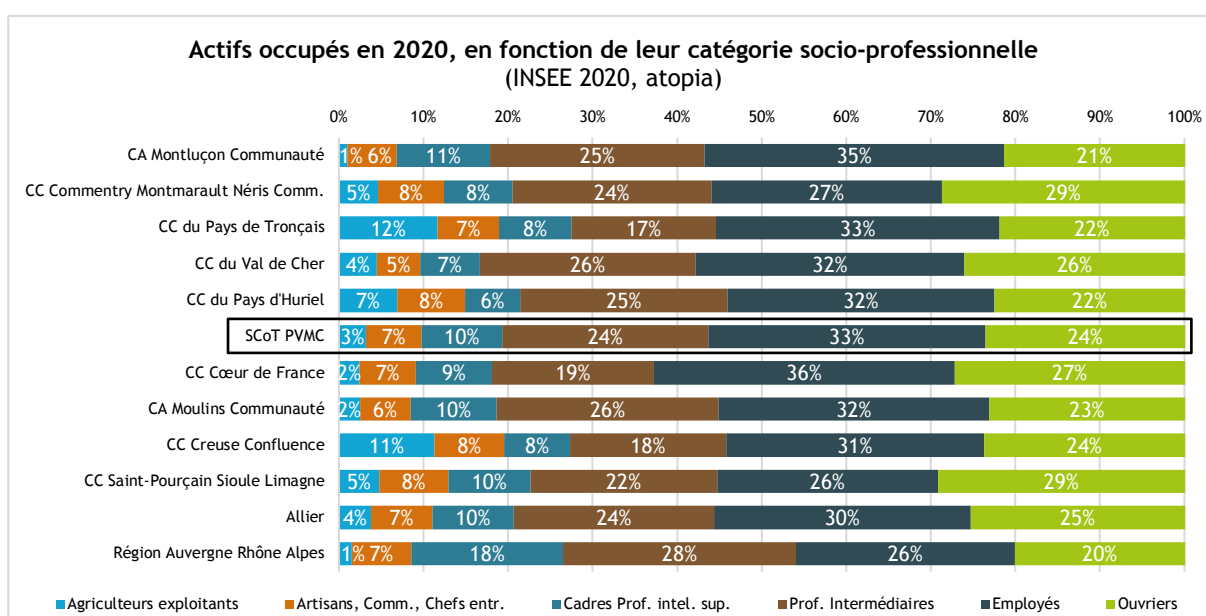
a. Une population active d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers

En lien avec les emplois industriels anciens et du secteur du commerce et de la tertiarisation de l'économie, le profil socioéconomique des actifs du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente 33% d'« Employés » et 24% de « Professions intermédiaires » et 24% d'« Ouvriers ».

Par rapport aux territoires de comparaison, la composition des actifs occupés reste à peu près identique à l'échelle départementale, avec une sur-représentation, sur le territoire, par rapport à l'échelle Régionale, des « Employés » et des « Ouvriers ».

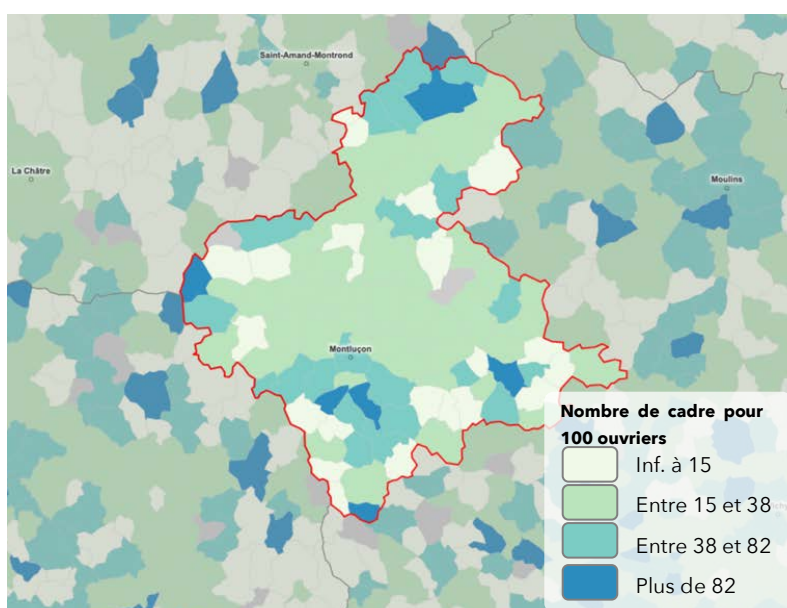
Entre les EPCI du PVMC, les compositions des actifs occupés restent également globalement identiques. Des différences marginales sont constatées, notamment :

- de l'agriculture représenté plus fortement sur le Pays de Tronçais et sur le Pays d'Huriel et une quasi-absence (en poids dans les actifs occupés) sur Montluçon Communauté ;
- des professions intermédiaires sous représentées sur le Pays de Tronçais ;
- des ouvriers également sous représentés sur le Pays de Tronçais, le Pays d'Huriel et Montluçon Communauté ;
- des employés sous-représentés sur Commentry-Montmarault Nérès Communauté.



Ratio entre les « cadres » et les « ouvriers », INSEE 2020

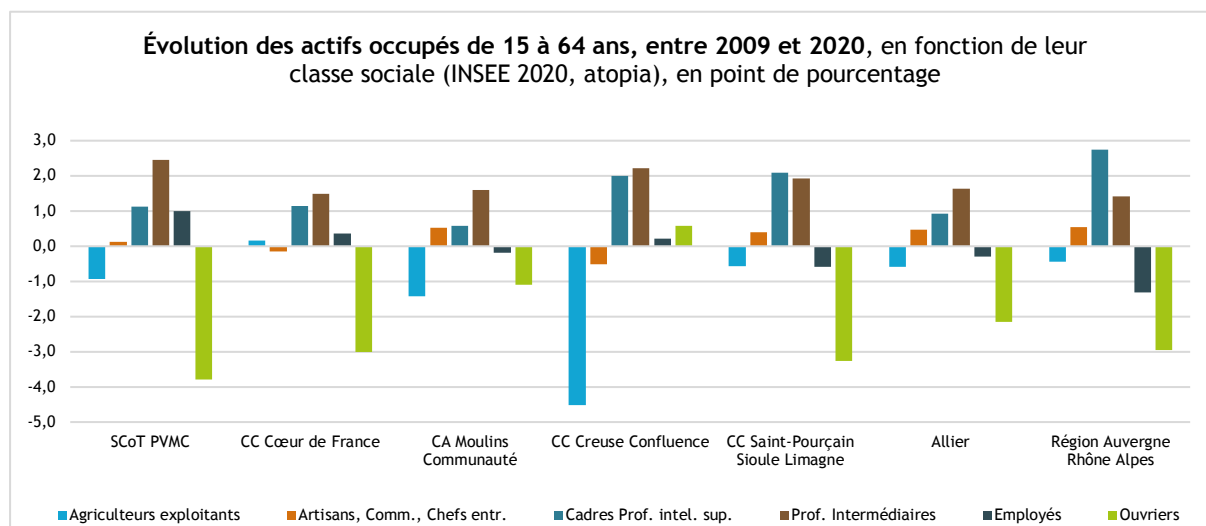
A l'échelle du territoire, des inégalités spatiales sont identifiées : il est par exemple constaté que le ratio cadre/ouvrier est beaucoup plus importants dans certaines communes (Couronne périurbaine Sud de Montluçon), mais également au Nord du Territoire.



b. Mais une évolution observée entre 2009 et 2020

De manière identique à la majorité des territoires de comparaison, le SCoT a connu une diminution importante du nombre d'actifs occupés « ouvriers », (-3,8 pts) entre 2009 et 2020, contre balancée par une augmentation des actifs occupés « Cadre, professions intellectuelles supérieures » (+1,1 pt), « Professions intermédiaires » (+2,5 pts) et « Employés » (+1 pt).

De manière générale, les emplois « agricole » sont en recul sur l'ensemble des territoires.

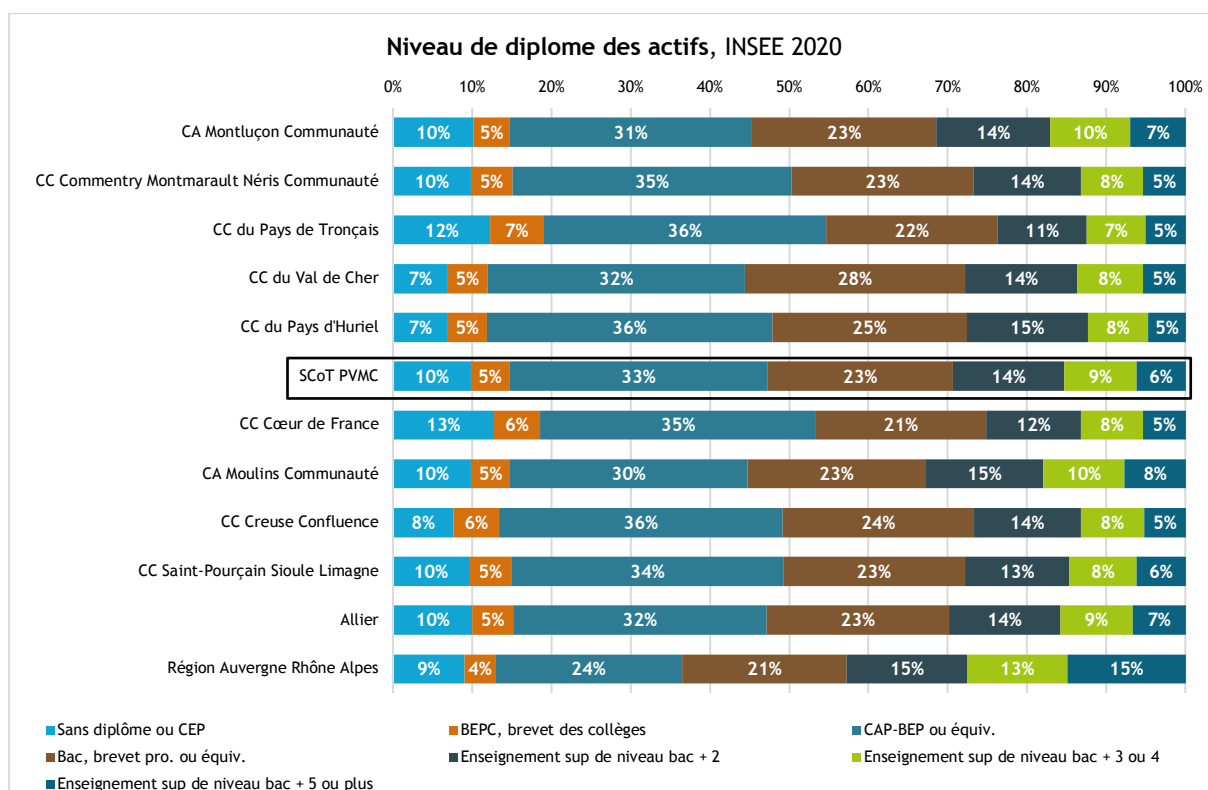


c. Un niveau de diplôme dans la moyenne des tendances locales

En 2017, la population non scolarisée du PVMC présente un niveau de qualification représentatif de la situation à l'échelle départementale et des territoires de comparaison :

- Entre 10 et 13% des actifs n'ont pas de diplôme ;
- Entre 30 et 36% sont titulaires d'un CAP-BEP ou équivalent ;
- Entre 22 et 21% sont titulaire d'un bac, brevet pro ou équivalent ;
- Entre 13 et 14% sont titulaires d'un Bac +2 ;
- Entre 15 et 18% sont titulaires d'un BAC +3 ou plus.

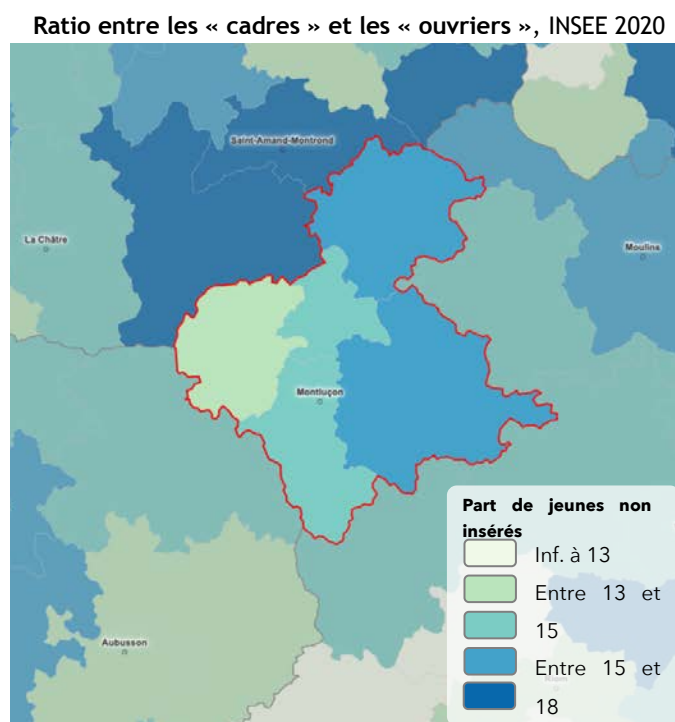
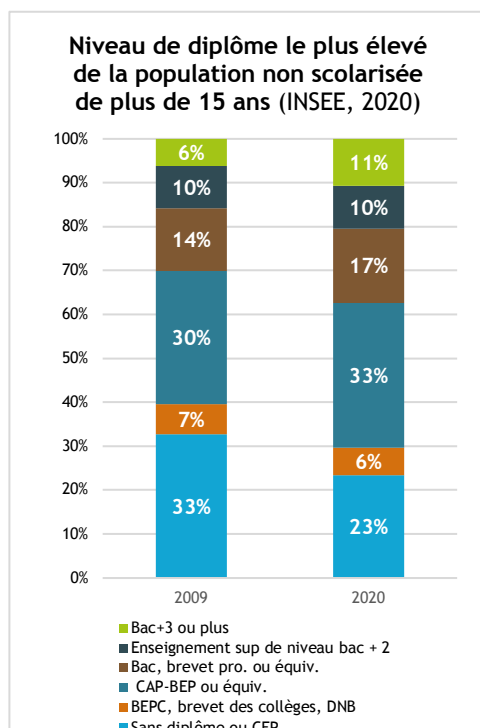
L'échelle régionale présente une différence significative par rapport à ce dernier point, disposant d'un total d'actifs diplômés d'un Bac +3 ou plus presque deux fois supérieur au territoire.



d. Un niveau de formation en « augmentation » selon les tendances reportées depuis 2019

Toutefois, l'évolution survenue lors de la dernière période intercensitaire met en évidence :

- Une augmentation de la qualification de la population résidente : alors que la population de 15 ans et plus non scolarisée diminue légèrement (87 925 habitants concernés en 2009 et 83 047 en 2020), le nombre de personnes de niveau de diplôme supérieur ou égal à un CAP-BEP augmente, passant d'environ 53 050 en 2009 à 58 450 en 2020, soit une évolution de +10%.
- À l'inverse, le nombre de personnes sans diplôme ou inférieur au CAP-BEP est en diminution forte : 34 875 en 2009 contre 24 600 en 2020, soit une évolution de -29%.



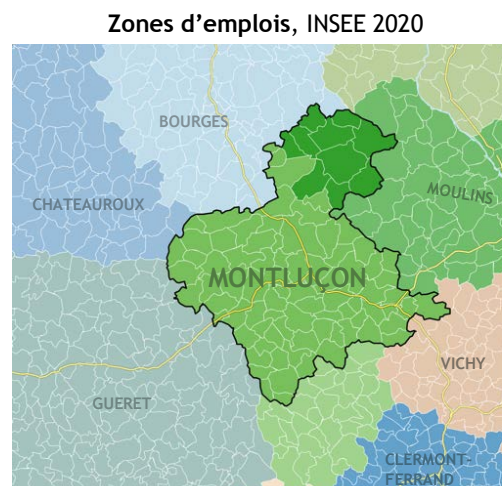
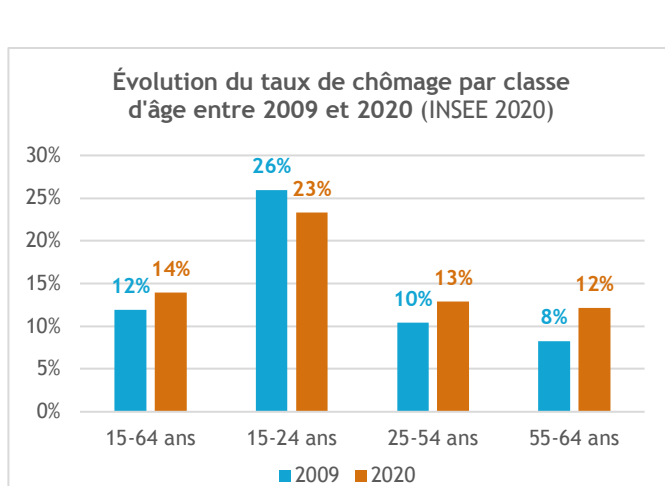
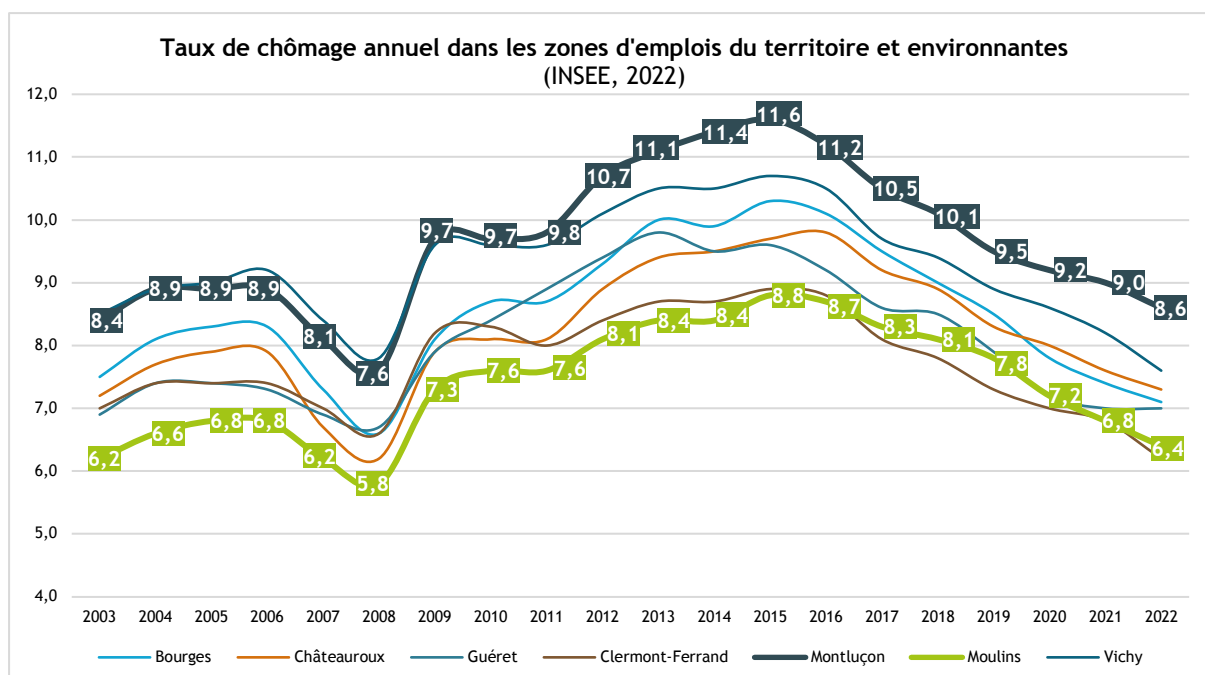
e. Des tendances de chômage suivant les tendances des zones d'emplois voisines

Au cours des vingt dernières années, le chômage dans la région du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a suivi des tendances similaires à celles des territoires voisins. Pour mieux comprendre, il est important de noter que cette région est subdivisée en deux bassins d'emplois définis par l'INSEE : celui de Moulins, principalement pour le Pays de Tronçais, et celui de Montluçon. Ces deux zones d'emplois ont connu des évolutions parallèles, bien que la zone de Montluçon ait maintenu des taux de chômage supérieurs à ceux des zones comparables depuis la crise de 2008, variant de +1,3% par rapport au bassin d'emploi de Châteauroux en 2022 à +2,2% par rapport au bassin de Moulins en 2020.

En se concentrant spécifiquement sur le territoire, le taux de chômage global pour la tranche d'âge de 15 à 64 ans était de 14% en 2020, enregistrant une augmentation de 2% par rapport à 2009.

Les éléments notables sont notamment :

- le taux de chômage des 15-24 ans, ayant connu une diminution de leur taux de chômage entre 2009 (26%) à 2020 (23%) ;
- les 25-54 ans et les 55-64 ans ont enregistré des hausses respectives de +3% et +4% au cours de la même période, affichant des taux de chômage de 13% et 12%, bien que ces taux soient inférieurs à celui des 15-24 ans.



2. Migrations domicile-travail

a. Une population active travaillant majoritairement au sein du territoire

Si environ 26 620 personnes effectuent des déplacements domicile-travail depuis et vers le territoire, 18 210 (soit 68%) sont réalisés par des personnes habitant et travaillant au sein du périmètre du SCoT.

Destination et origine des déplacements domicile-travail sur le territoire, INSEE MOPBRO 2019

Origine Destination	CA Montluçon Communauté	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	CC du Pays d'Huriel	CC du Pays de Tronçais	CC du Val de Cher	Total destination
CA Montluçon Communauté	7 795	1 448	152	37	149	9 581
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	2 743	1 947	5	35	55	4 786
CC du Pays d'Huriel	1 506	90	165	30	75	1 865
CC du Pays de Tronçais	164	50	15	184	40	452
CC du Val de Cher	1 137	128	60	79	123	1 526
TOTAL origine	13 344	3 663	397	365	441	18 210

Ainsi, il est à relever que :

- Les intercommunalités de la CA Montluçon Communauté et la CC Commentry Montmarault-Nérès-Communauté disposent de flux domicile-travail internes importants, représentant respectivement :
 - 7 795 déplacements, soit 58% des déplacements ayant pour origine la CA ;
 - 1 947 déplacements, soit 53% des déplacements ayant pour origine la CC.
- La CA Montluçon Communauté disposent de nombreux travailleurs, occupant des emplois sur l'ensemble du territoire :
 - dans la CC Commentry Montmarault Nérès Communauté : 2 743 flux ;
 - dans la CC d'Huriel : 1 506 flux ;
 - dans la CC du Val de Cher : 1 137 flux.
- La CA Montluçon Communauté disposent de nombreux emplois, amenant à des trajets de travailleurs depuis la CC Commentry Montmarault Nérès Communauté (1448).

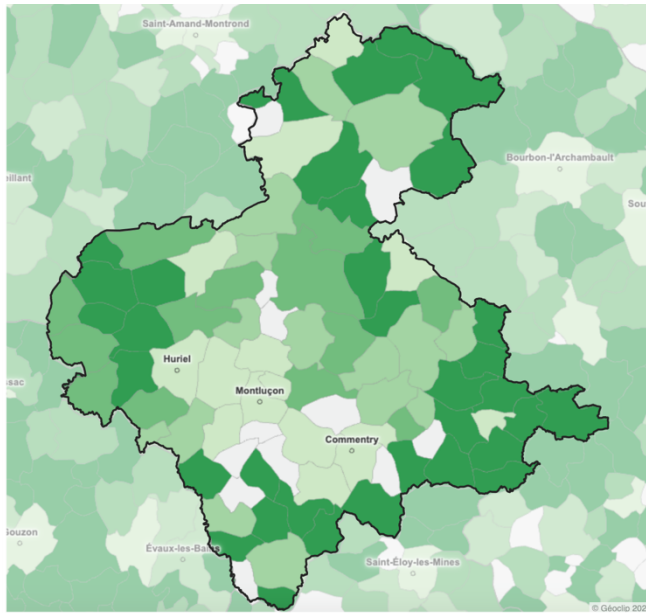
b. Une part importante d'actifs vivant et travaillant sur la même commune

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher dispose de nombreuses communes au sein desquelles la population travaille et vit. Ces communes ne sont pas forcément les communes disposant du plus grand nombre d'habitants ou d'emplois, mais témoignent d'un fonctionnement de proximité entre le lieu de vie et d'emploi.

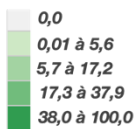
C'est notamment le cas de :

- Montluçon (69,8% des actifs sont dans cette situation) ;
- Cérilly (62,1%) ;
- Ainay-le-Château (58,4%) ;
- Montmarault (57,8%) ;
- Villefranche-d'Allier (51%) ;

Part d'agriculteurs, INSEE 2020

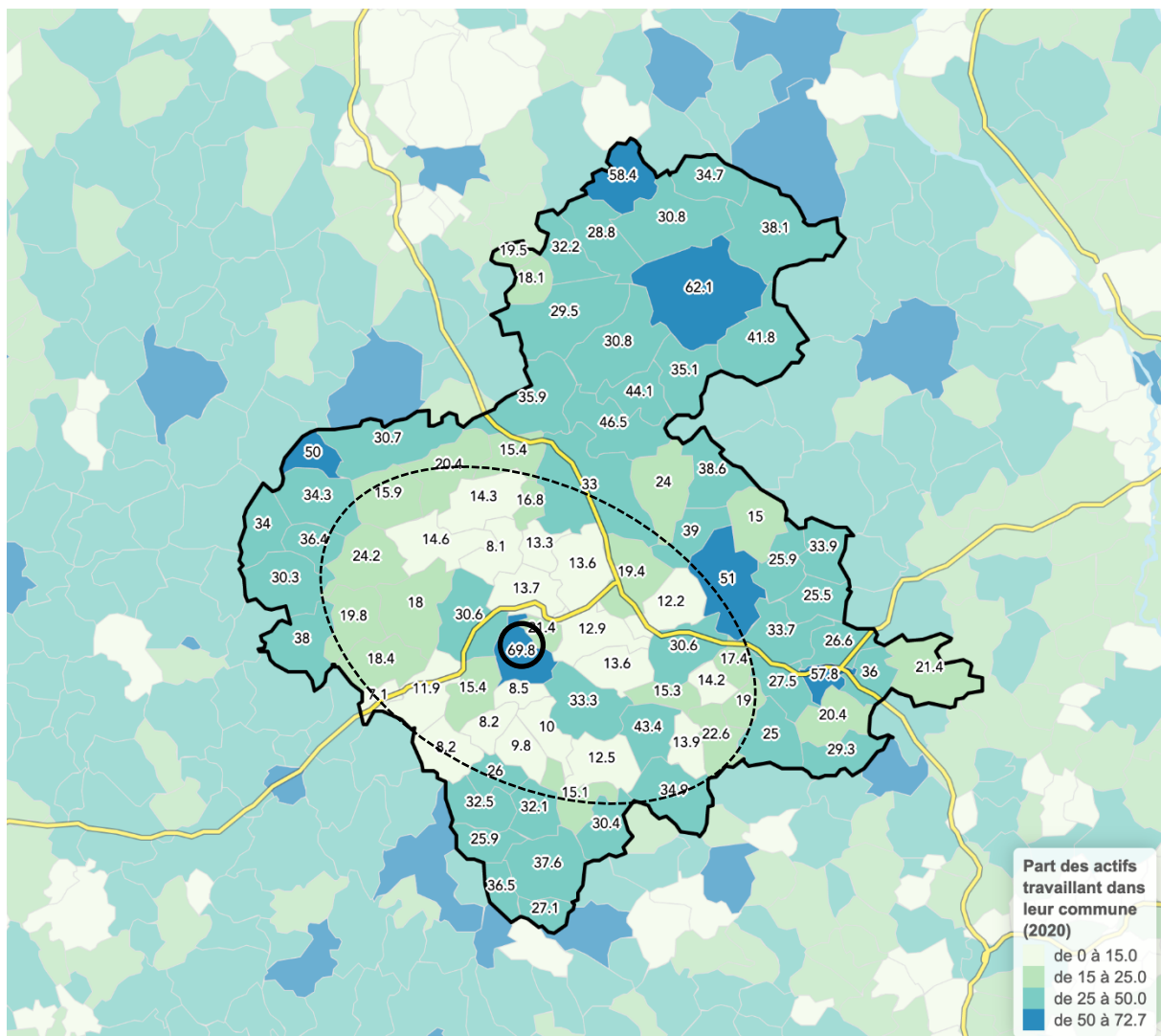


Part d'emplois dans la fonction « Agriculture » % 2020



- Saint-Éloy-d'Allier (50%), seule commune rurale disposant de plus 50% d'actifs travaillant dans leur commune d'habitation. Ce chiffre s'explique entre autres par la part d'agriculteurs dans la population active, de 25 à 54 ans au lieu de résidence et en 2020 est de 100%.

Au contraire, les communes disposant d'une faible part d'actifs travaillant dans la commune témoignent d'un fonctionnement plus segmenté autour de l'habitat : cette tendance est notamment identifiée autour des centres urbains du territoire (notamment autour de Montluçon, et dans une moindre mesure en lien avec Commentry).



c. Les déplacements domicile-travail en lien avec les territoires extérieurs

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire, ce sont chaque jour 4 315 actifs du PETR qui vont travailler à l'extérieur du territoire. La CA Montluçon Communauté est celle participant le plus aux trajets domicile-travail vers les territoires voisins : elle « envoie » en effet chaque jour 1 910 actifs travailler en dehors du PETR.

À l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, les flux pendulaires sortants les plus importants sont en direction de la CC du Pays de Saint-Eloy (13% des flux domicile-travail sortant du territoire), la CC Creuse Confluence (11,2%), la CA Moulins Communauté (10,6%), la CC Cœur de France (10,3%), Clermont Auvergne Métropole (8,9%) ou encore la CC du Bocage Bourbonnais (7,1%).

Destination et origine des déplacements domicile-travail depuis le territoire vers l'extérieur
INSEE MOPBRO 2019, flux supérieurs à 50 actifs uniquement

Origine -> Destination	CA Montluçon Communauté	CC Commentry Montmarault Néris Communauté	CC du Pays d'Huriel	CC du Pays de Tronçais	CC du Val de Cher	Total général	% de chaque EPCI de destination dans les flux sortants
CC du Pays de Saint-Éloy	331	208	5	5	10	559	13,0%
CC Creuse Confluence	351	30	89	/	15	484	11,2%
CA Moulins Communauté	94	175	30	125	35	459	10,6%
CC Cœur de France	46	14	25	309	49	443	10,3%
Clermont Auvergne Métropole	259	90	10	20	5	385	8,9%
CC du Bocage Bourbonnais	10	236	10	50	/	305	7,1%
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	50	115	/	/	10	175	4,0%
CA du Grand Guéret	82	/	15	/	/	97	2,2%
CC Berry Grand Sud	16	5	45	15	14	95	2,2%
CA Vichy Communauté	43	30	/	/	/	73	1,7%
CA Bourges Plus	36	/	10	10	10	65	1,5%
Métropole du Grand Paris	32	10	/	5	14	62	1,4%
CA Riom Limagne et Volcans	22	25	/	5		52	1,2%

Clé de lecture du tableau :

- 331 actifs de la CA Montluçon Communauté vont travailler chaque jour sur la CC du Pays de Saint-Eloy ;
- 443 actifs du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher vont travailler chaque jour sur la CC Cœur de France
- La Métropole Clermont Auvergne accueille chaque jour 8,9% des actifs du PETR PVMC qui vont travailler à l'extérieur du territoire (hors des 5 Intercommunalités composant le territoire) ;
- Les cases marquées d'un « / » indiquent qu'aucun échange d'actif ne se fait entre deux territoires.

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail depuis l'extérieur du territoire, ce sont chaque jour 3 902 actifs externes qui viennent travailler sur le PETR. Comme pour les flux sortants, c'est avec la CC du Pays de Saint-Eloy que les échanges se font les plus nombreux : celle-ci « envoie » en effet 561 actifs par jour sur le PETR, soit un équilibre quasi parfait avec les actifs du PETR qui vont y travailler.

La CA Montluçon Communauté accueille le plus grand nombre d'actifs externes, avec 2 228 flux mobilités quotidiennes en sa direction.

À l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, les flux pendulaires entrants les plus importants sont en provenance de la CC du Pays de Saint-Eloy (14,4% des flux domicile-travail depuis l'extérieur du territoire), la CC Creuse Confluence (13,7%) ou encore la CC du Bocage Bourbonnais (13,2 %).

Destination et origine des déplacements domicile-travail depuis l'extérieur vers le territoire
INSEE MOPBRO 2019, flux supérieurs à 50 actifs uniquement

Étiquettes de lignes	CA Montluçon Communauté	CC Commeny Montmarault Nérès Communauté	CC du Pays d'Huriel	CC du Pays de Tronçais	CC du Val de Cher	Total général	% de chaque EPCI d'origine dans les flux entrants
CC du Pays de Saint-Eloy	369	192	/	/	/	561	14,4%
CC Creuse Confluence	498	20	5	/	10	533	13,7%
CC du Bocage Bourbonnais	100	341	/	69	5	514	13,2%
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	101	166	5	5	/	277	7,1%
CC Cœur de France	34	8	/	168	16	227	5,8%
CA Moulins Communauté	87	52	/	76	3	218	5,6%
CC Berry Grand Sud	123	15	23	50	5	216	5,5%
CA Vichy Communauté	119	43	/	3	3	169	4,3%
CA Riom Limagne et Volcans	41	38	3	/	5	87	2,2%
CC Marche et Combraille en Aquitaine	70	15	/	/	/	85	2,2%
CC Combrailles Sioule et Morge	30	24	/	5	/	59	1,5%
CA du Grand Guéret	54	/	/	/	/	54	1,4%

Clé de lecture du tableau :

- 369 actifs de la CC du Pays de Saint-Eloy vont travailler chaque jour sur la CA Montluçon ;
- 514 actifs de la CC du Bocage Bourbonnais viennent travailler chaque jour sur le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- Les actifs de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne représentent 7,1% des actifs extérieurs venant travailler au sein du PETR chaque jour ;
- Les cases marquées d'un « / » indiquent qu'aucun échange d'actif ne se fait entre deux territoires.

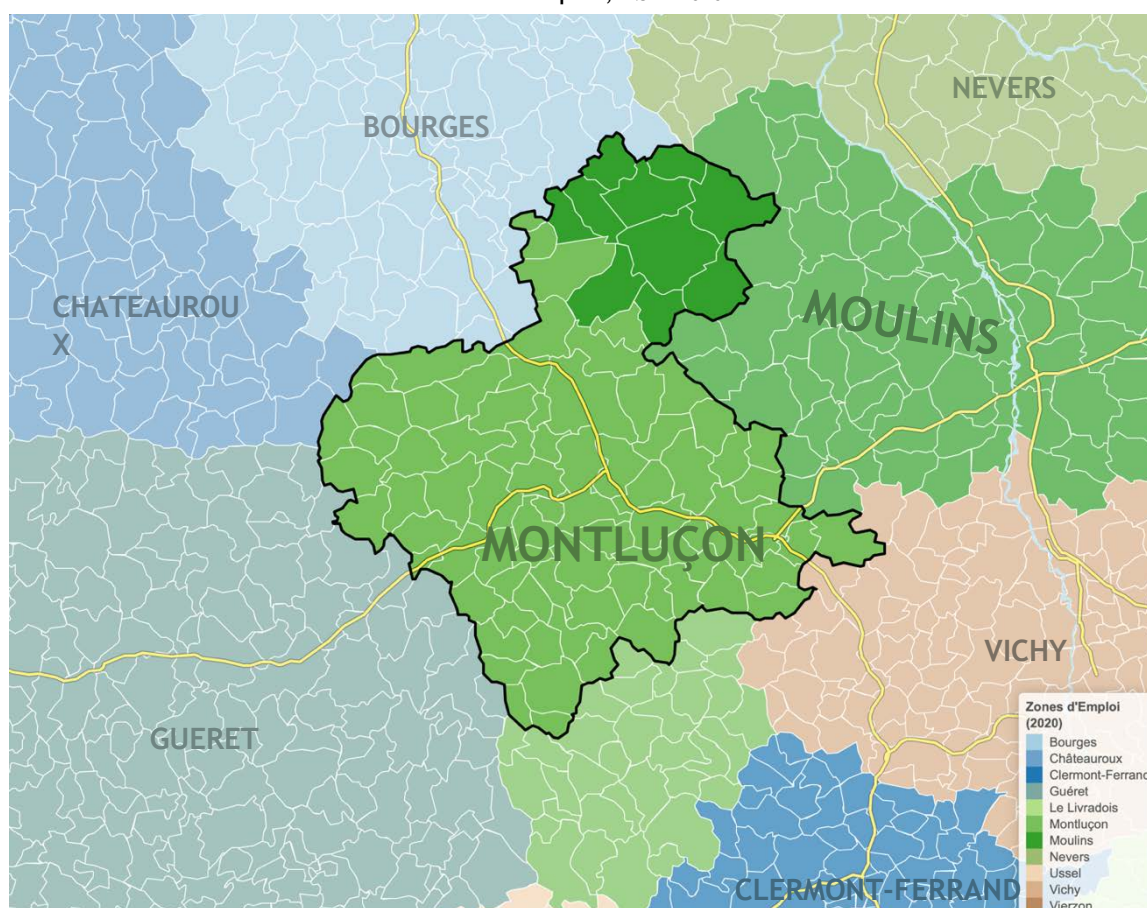
II. Dynamiques économiques

Le PETR PVMC est situé à un carrefour entre d'une part, l'A71 et d'autre part, la Route Centre Europe Atlantique. Il bénéficie de cet atout pour attirer entreprises et investisseurs.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est un territoire de transition entre les plaines au Nord et les reliefs fracturés du Massif central au Sud. Cette situation géographique, combinée au développement des infrastructures routières, positionne le territoire à la croisée d'axes transversaux que sont l'A 71 et la RCEA. L'A 71 prolongée par l'A 75 (Clermont-Ferrand / Montpellier) constitue un axe majeur sur la liaison Paris/Méditerranée/Espagne et une alternative à l'engorgement de l'axe rhodanien. Cette situation constitue un avantage indéniable car elle place le territoire dans une zone bénéficiant de la proximité de la métropole régionale de Clermont-Ferrand (à 1h15 de Montluçon et 45 minutes de Montmarault) et des autres axes d'envergures nationales (A 89, A 20, etc.).

Le PETR PVMC bénéficie d'une position de carrefour au croisement de ces deux axes structurants. L'accessibilité offerte par ces infrastructures routières et la position centrale qu'occupe le Pays au niveau national offrent au territoire des opportunités de développement économique notamment par l'implantation d'entreprises. Cette position de carrefour a permis l'essor économique du territoire.

Zones d'emplois, INSEE 2020



En 2020, la zone d'emploi¹ de Montluçon couvre la plupart du territoire ainsi qu'une partie Sud (correspondant environ à la CC du Pays de Saint-Eloy). Les communes du Nord du territoire (correspondant relativement à la CC du Pays de Tronçais) sont rattachées à la zone d'emploi de

¹ Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts

Moulins. Pour l'analyse des dynamiques économiques il est nécessaire, dans certains cas, de s'appuyer sur ces espaces géographiques.

Caractéristiques socio-économiques, INSEE 2020

1. La situation de l'emploi

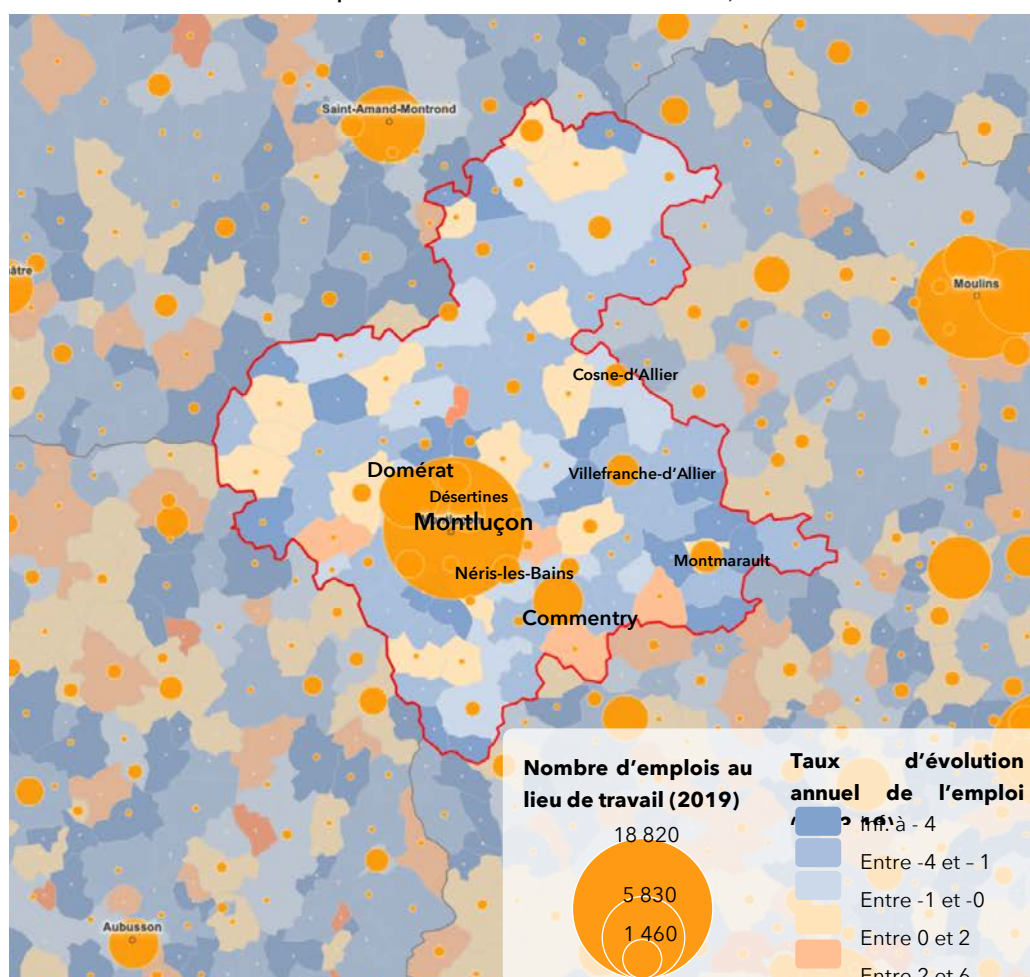
Le PETR du Pays de Montluçon compte 38 213 emplois au Lieu de Travail en 2020. L'intercommunalité disposant du plus d'emplois est Montluçon Communauté (25 857 empl.), suivi de Commentry Montmarault Nérès Communauté (8 158 empl.)

Les emplois sont majoritairement concentrés sur Montluçon avec 18 218 emplois. Se retrouvent ensuite :

- Des communes situées en continuité de la commune principale : Domérat, Désertines, Saint-Victor et Prémilhat notamment ;
- Commentry ;
- Montmarault ;
- Villefranche-d'Allier.

Commune	Pop 15-64 ans en 2020	Actifs 15-64 ans en 2020	Chômeurs 15-64 ans en 2020	Emplois au LT en 2020
Montluçon	19702	14120	2728	18218
Domérat	4725	3426	405	3474
Commentry	3285	2308	359	2527
Désertines	2552	1858	241	1211
Montmarault	778	523	101	947
Villefranche-d'Allier	759	576	66	1072
Saint-Victor	1299	918	73	986
Prémilhat	1419	907	81	880
Nérès-les-Bains	1390	980	106	860
Cosne-d'Allier	1031	753	82	632
Ainay-le-Château	542	365	48	562
Cérilly	637	479	58	536
Huriel	1559	1166	112	349

Nombre d'emplois au lieu de travail et son évolution, INSEE 2020

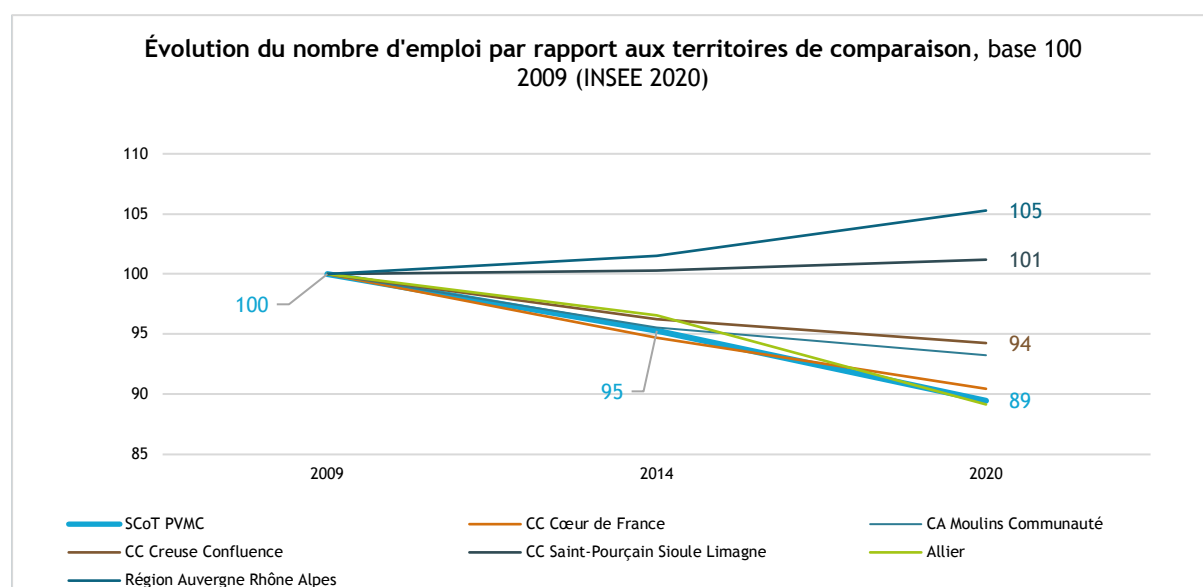


a. Une évolution du nombre d'emplois en forte diminution

En 2020, le PETR PVMC compte 38 217 emplois dont 25 932 au sein de la CA Montluçon Communauté et 7 973 dans la CC Commeny Montmarault Nérès Communauté.

Le territoire connaît une forte diminution du nombre d'emplois depuis 2009, passant de 42 720 emplois à 38 217 emplois (-1,01%). Cette évolution montre que le territoire partage les dynamiques départementales (Allier) et celles de la CC Cœur de France. Le PETR reste dans les territoires ayant perdu le plus d'emploi entre 2009 et 2020 parmi l'ensemble des territoires de comparaison.

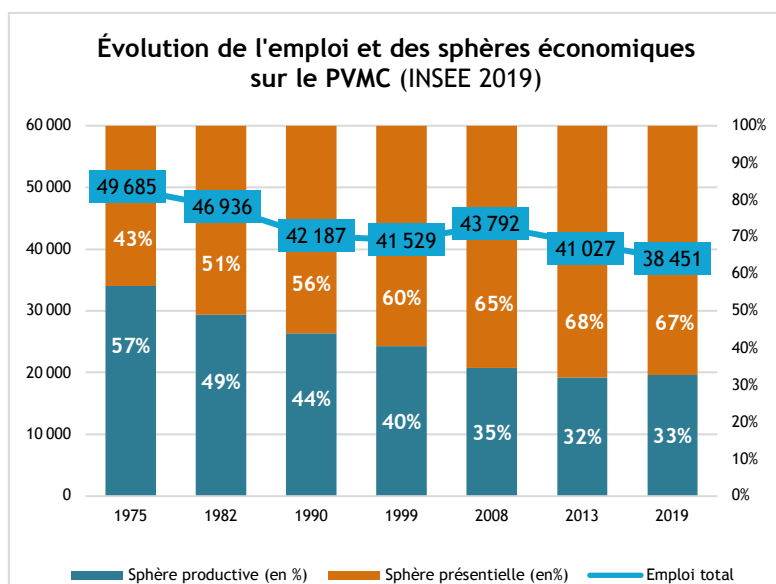
	Emplois au lieu de travail				
	2009	2014	2020	Évolution 2009-2020	TCAM 2009-2020
CA MC	28 693	27 567	25 932	-2 761	-0,92%
CC CMNC	8 909	8 406	7 973	-936	-1,00%
CC PT	2 456	2 386	2 197	-259	-1,01%
CC VC	1 495	1 246	1 046	-449	-3,20%
CC PH	1 166	1 097	1 068	-98	-0,79%
SCoT PETR PVMC	42 720	40 702	38 217	-4 503	-1,01%



La CC Val de Cher a connu la perte la plus importante, entre 2009 et 2020, une diminution de 3,20% par an du nombre d'emploi sur son territoire.

b. L'inversement des sphères économiques entre 1975 et 1982

Au sein du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, la sphère économique productive* a connu une baisse constante de 1975 à 2008, en passant de 28 235 emplois (57%) à 15 126 emplois (35%) soit une diminution d'environ 13 000 emplois.



La sphère présenteielle* quant à elle, a connu une tendance opposée puisqu'elle n'a cessé d'augmenter depuis 1975 avant de se stabiliser à partir de 2008. Elle est alors passée de 21 450 emplois (43%) en 1975 à 28 666 emplois (65%) en 2008.

Depuis 2008, les deux sphères ont trouvé un point d'équilibre et malgré la tendance continue de diminution des emplois (43 795 en 2008 et 38 451 en 2019), les proportions de ces deux sphères reste quasiment identique au cours de la dernière décennie.

* **Les activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. **Les activités productives** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (Définitions Insee).

c. Un équilibre actif et emploi atteint, ne signifiant pas une situation de stabilité

En 2020, le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher compte 1,01 emploi pour 1 actif occupé, situation qui traduit un équilibre entre le nombre d'emplois qu'offre le territoire et le nombre d'actifs qu'il compte. Dans un monde sans mobilité extérieure au PETR, le territoire pourrait fournir du travail à 101% de ses actifs.

Comparé aux territoires de comparaison, le PETR dans sa globalité est dans les tendances des territoires de comparaison concernant l'indice de concentration d'emplois.

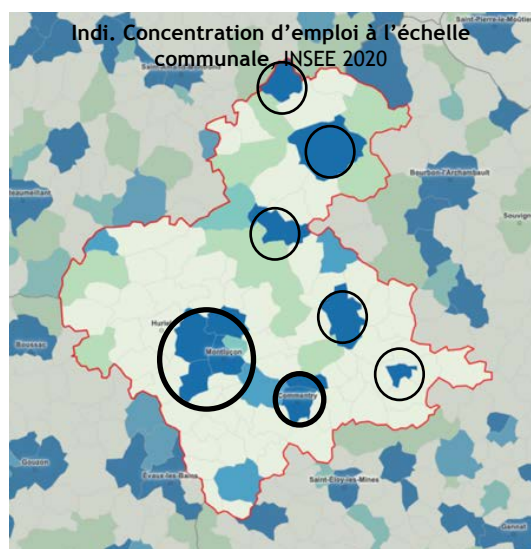
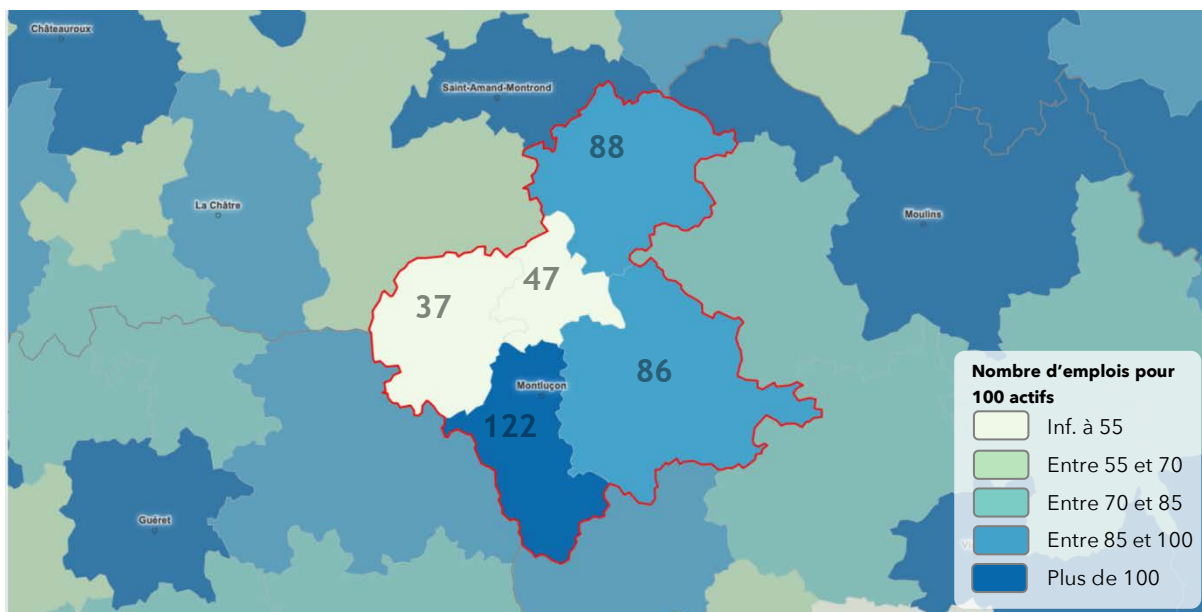
A l'échelle du territoire (comme le montre la carte-ci-dessous), des disparités sont à relever, notamment :

- Montluçon communauté, pôle d'emploi (indice de concentration d'emploi > 100) ;
- CC du Pays d'Huriel et la CC du Val de Cher, disposant de moins de 50 emplois pour 100 actifs occupés ;

	Actifs occupés 15-64 ans en 2020	Emplois au Lieu de Travail en 2020	Indice de concentration d'emplois
SCoT PETR PVMC	37 996	3 8217	101
CC Cœur de France	6 164	7 273	118
CA Moulins Communauté	24 047	27 752	115
CC Creuse Confluence	5 964	5 492	92
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	13 159	11 218	85
Allier	118 800	116 777	98
Région Auvergne Rhône Alpes	3 378 815	32 90 362	97

- CC Commentry Montmarault Nérès Communauté et CC du Pays de Tronçais qui sont entre les deux avec des indices de concentration respectivement de 86 et 88 emplois pour 100 actifs occupés.

Indice de concentration de l'emploi, INSEE 2020



Le territoire du PVMC dispose de 7 pôles d'emplois : Montluçon (157), Saint-Victor (115), Domérat (114) et Prémilhat (106) / Commentry (127), Malicorne (123) / Montmarault (221) / Villefranche-d'Allier (209) / Hérissou (103) / Cérilly (123) / Ainay-le-Château (172).

Ces communes sont dans une situation de « pôle d'emploi » pour le territoire : leur population résidente occupée ne suffit pas pour faire fonctionner leur appareil productif. Elles s'inscrivent en complémentarité avec les communes plus petites, où le marché de l'emploi est beaucoup plus restreint.

Depuis 2009, l'indice de concentration d'emplois est resté stable à l'échelle du PETR PVMC. Cependant, celui-ci a connu des évolutions locales importantes. De

manière spécifique :

- sur la CC Val de Cher, il est passé de 66 à 47 (-19 points de pourcentage), principalement dû à une diminution du nombre d'emplois (1495 en 2009, 1046 en 2020) ;
- sur la CC Montluçon Communauté, l'indice de concentration d'emploi a augmenté : les causes associées à cette augmentation sont une diminution plus rapide des actifs occupés de l'intercommunalité que du nombre d'emplois ;
- sur les autres intercommunalités, les indices de concentration d'emplois sont stables et traduisent une diminution équilibrée entre actifs occupés et nombre d'emplois.

Indice de la concentration d'emplois entre 2009 et 2020 à l'échelle des EPCI du PVMC (INSEE 2020)

	2009			2020			2009-2020		
	Actifs occupés	Emplois au LT	Indice de concentration d'emplois	Actifs occupés 15-64 ans	Emplois au LT	Indice de concentration d'emplois	Actifs occupés 15-64 ans	Emplois au LT	Indice de concentration d'emplois
CA Montluçon Communauté	24225	28693	118	21169	25932	122	-3056	-2761	4
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	10141	8909	88	9230	7973	86	-911	-936	-1
CC du Pays de Tronçais	2793	2456	88	2504	2197	88	-289	-259	0
CC du Val de Cher	2273	1495	66	2231	1046	47	-42	-449	-19
CC du Pays d'Huriel	3041	1166	38	2861	1068	37	-180	-98	-1
SCoT PVMC	42473	42720	101	37996	38217	101	-4477	-4503	0

2. Le tissu de l'emploi local

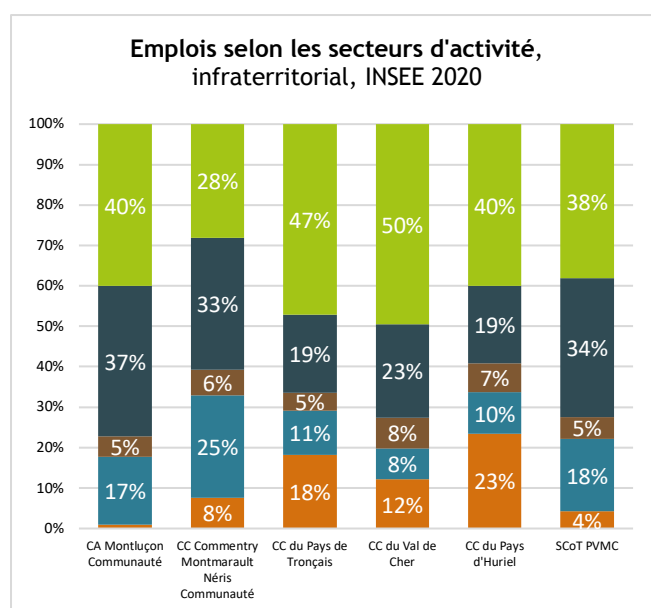
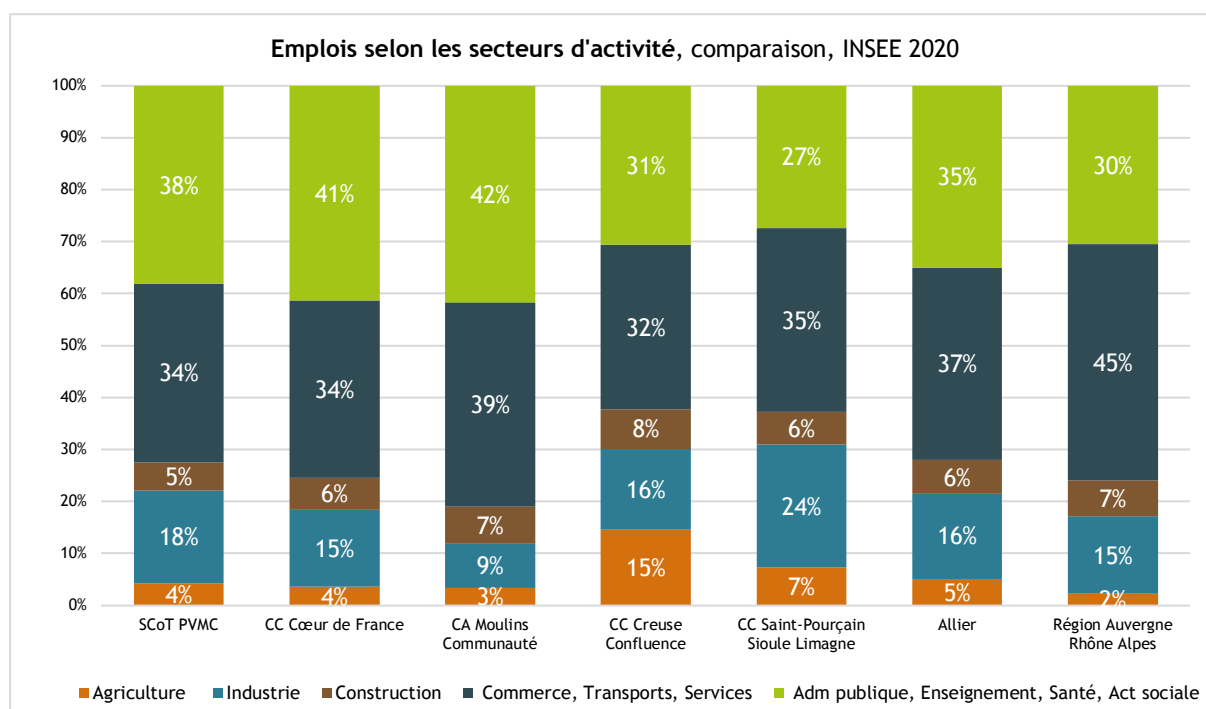
En 2020, la répartition de l'emploi du PETR PVMC met en évidence une surreprésentation du secteur tertiaire, qui représente 72% de l'emploi total présent sur le territoire, dont :

- 34% dans le secteur « commerce, transports et services divers »
- 38% dans le secteur de l'« administration publique, enseignement, santé et action sociale ».

De manière complémentaire, l'industrie reste une spécificité du territoire par rapport aux territoires de comparaison : celle-ci représente 18% de l'emploi total (16% à l'échelle de l'Allier et 15% à l'échelle de la Région).

Deux secteurs sont sous-représentés à l'échelle du territoire, légèrement inférieur aux répartitions connues dans les territoires de comparaison :

- L'agriculture, à hauteur de 4% de l'emploi total ;
- La construction, représentant 5% de l'emploi total.



A l'échelle des intercommunalités du territoire, des spécialisations sont visibles :

- l'aspect « industriel » de Commentry Montmarault Neris Communauté (25% de emplois) et Montluçon Communauté (17% des emplois) ;
- la spécificité « agricole » est notamment visible dans les intercommunalités du Pays d'Huriel (23%), du Pays de Tronçais (18%) et du Val de Cher (12%).

Ces dernières intercommunalités présentent également des part d'emplois moins importantes pour les secteurs d'activités de l'« Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale » et du « Commerce, Transport et Services ».

a. L'évolution de l'emploi par rapport aux autres territoires

Entre 2009 et 2020, le nombre d'emploi total a connu une diminution de 1,11%/an. Cette évolution est plus forte sur le territoire que les tendances connues sur les territoires de comparaison (hormis la CC Cœur de France et le département qui connaît la même dynamique que le PETR). Ces évolutions sont dues, sur le territoire aux phénomènes suivants :

- Principalement à une diminution du nombre d'emplois dans le « Commerce, Transport et Services divers » (-0,6%) : cette tendance est également visible au sein des territoires voisins (hormis la CC Creuse Confluence, la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et la Région) ;
- Ensuite, la « Construction » et l'« Industrie » sont deux secteurs d'activités ayant, chacun évolué de -0,2% entre 2009 et 2020. Cette évolution négative est également constatée au sein des territoires de comparaison : de manière plus intense sur la CC Cœur de France, la CA Moulins Communauté ou de manière identique à l'échelle du département ;
- Enfin, contrairement aux tendances départementales et aux territoires voisins, l'« administration publique, l'enseignement et l'action sociale » est un domaine ayant connu une évolution positive sur le territoire, venant renforcer cette élément différenciant de l'économie locale.

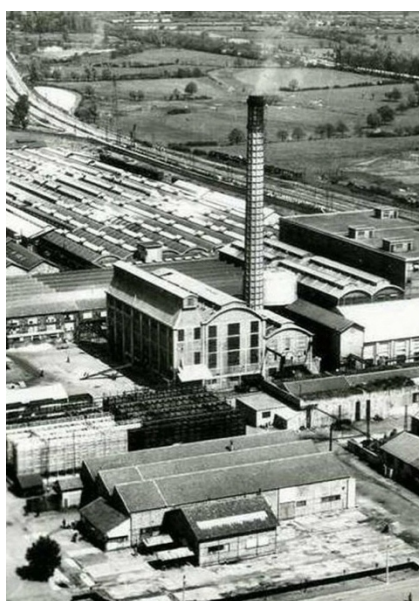
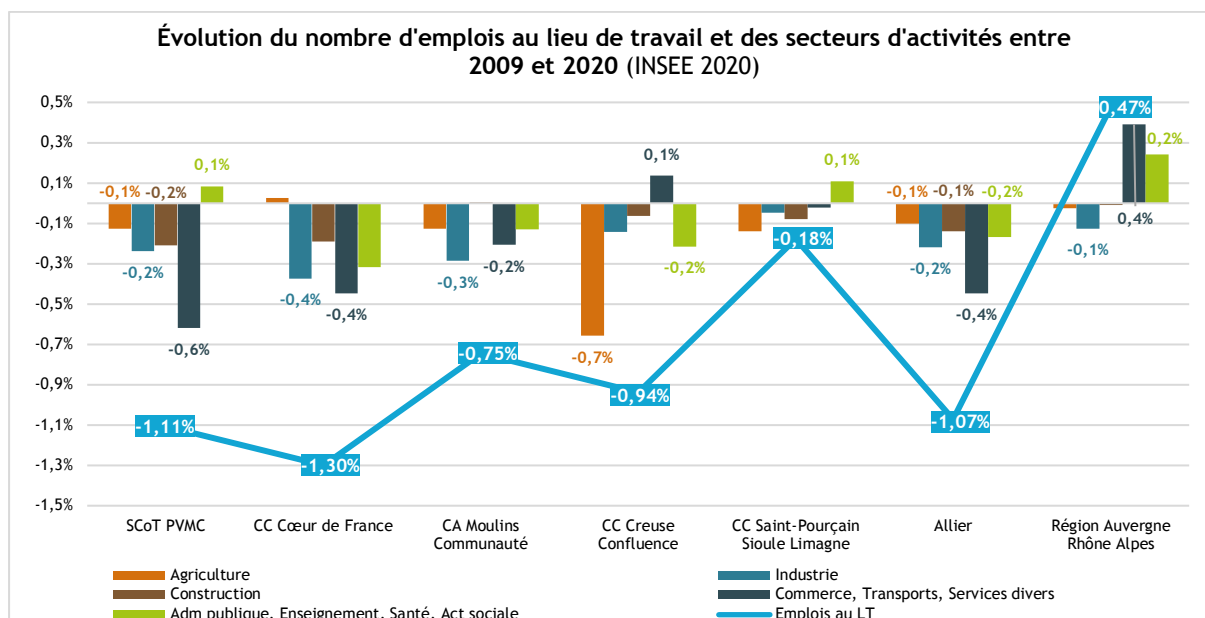


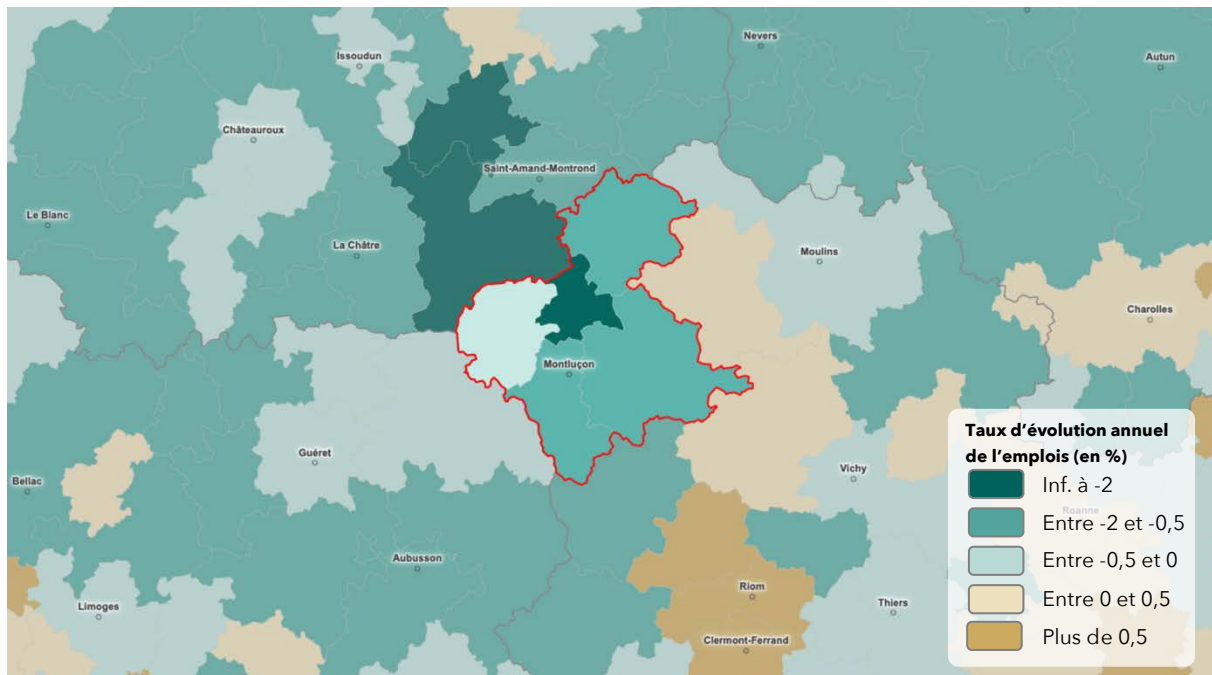
Photo ancienne de l'Usine Dunlop



ZA de Commentry



Centre-bourg d'Huriel



b. Une stabilisation des emplois intermédiaires et supérieurs

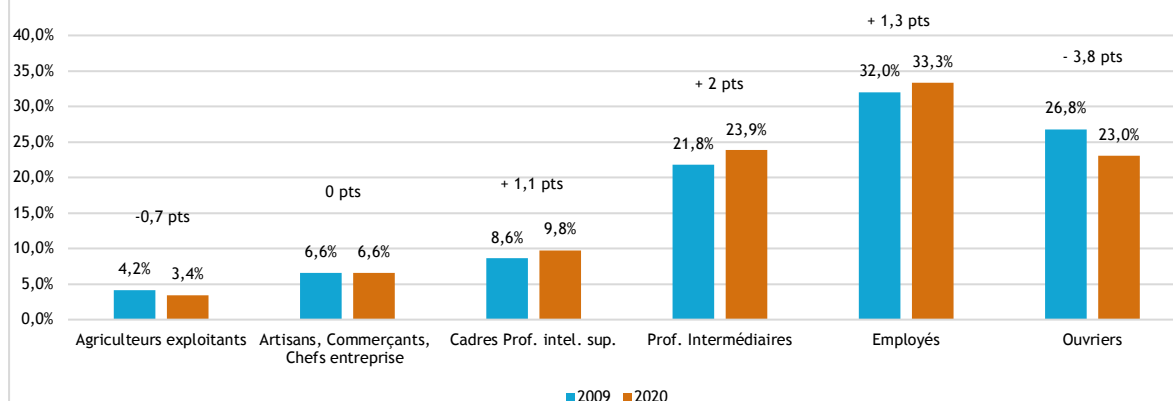
En entrant davantage dans le détail, entre 2009 et 2020, le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a vu sa part d'emplois « professions intermédiaires » augmenter de 2 points de pourcentage et sa part de « cadres et professions intellectuelles supérieures » augmenter de 1,1 point.

Cependant, ces augmentations sont à mettre en perspective au vu de l'évolution globale du nombre d'emplois sur le territoire : le second graphe nous montre que ces emplois représentent simplement une part plus importante dans le nombre d'emplois total, cependant, ils ont simplement connu une baisse moins importante que les autres secteurs d'activités du territoire. La CC du Pays de Tronçais est l'intercommunalité connaissant le moins la diminution du nombre d'emplois sur son territoire, avec une quasi-stabilisation de son nombre d'emplois entre 2009 et 2020.

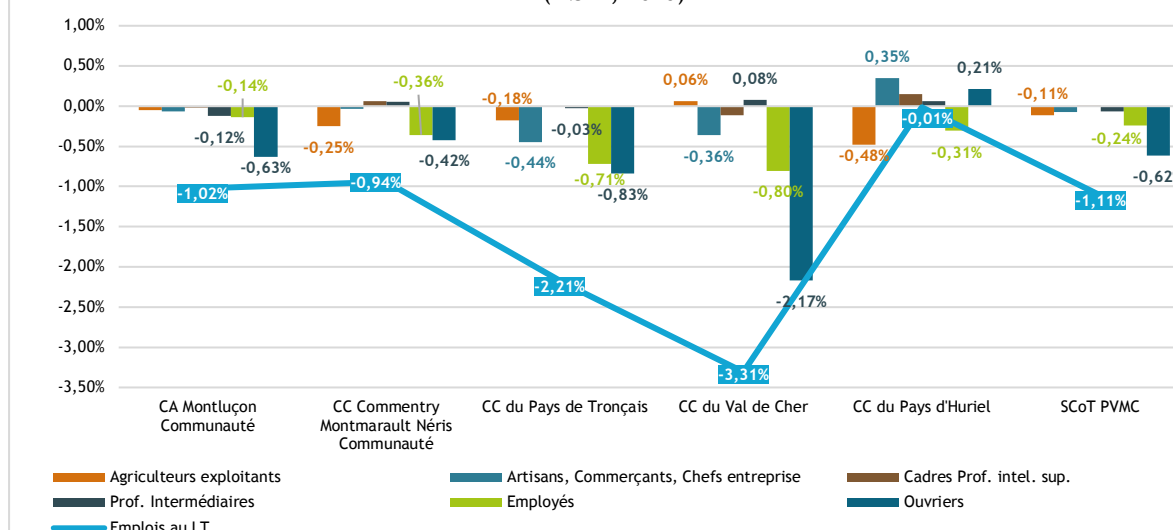
Les emplois associés autres catégories socio-professionnelles connaissent une diminution importante, c'est notamment le cas pour :

- les « agriculteurs exploitants » à l'échelle du PETR ;
- les « ouvriers », en particulier sur la CC du Val de Cher, le Pays de Tronçais et la CA Montluçon Communauté ;
- les « employés », en particulier sur la CC du Pays de Tronçais et la CC Val de Cher ;
- les « artisans, commerçants et chefs d'entreprises », qui connaissent une diminution particulière sur la CC du Pays de Tronçais, la CC du Val de Cher, mais une augmentation sur la CC du Pays d'Huriel.

Évolution des emplois selon les catégories socio-professionnelles entre 2009 et 2020 dans le PVMC (INSEE 2020)



Taux de Croissance Annuel Moyen de l'emploi et par secteur d'activité sur le PVMC (INSEE, 2020)



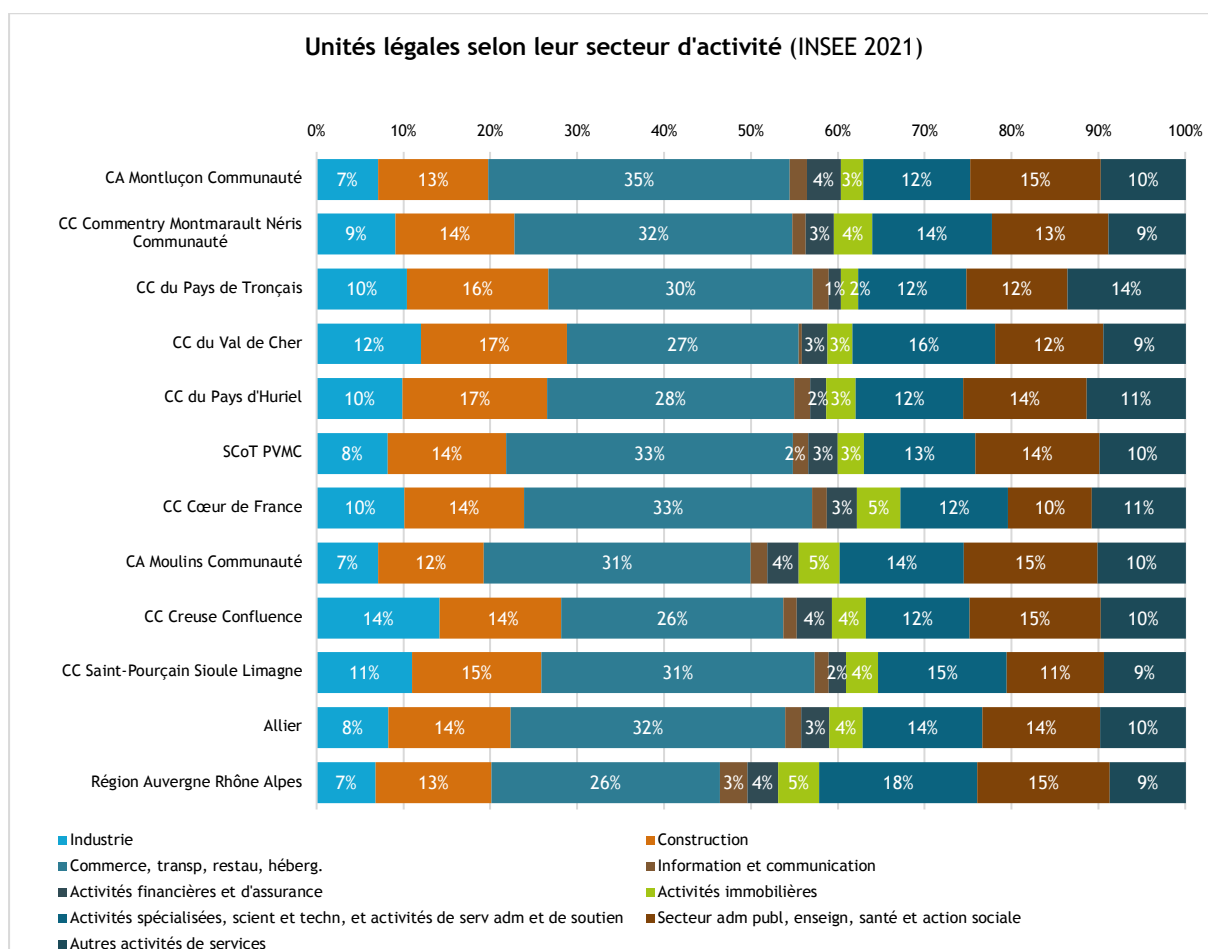
3. Démographie des entreprises

a. Des établissements majoritairement axés vers le « Commerce, Transport, Restauration, Hébergement »

En 2021, le PETR PVMC compte 6 010 entreprises. Les secteurs les plus représentés sur le PVMC sont le « commerce, transport, restauration ou hébergement » (33% des entreprises), et « Administrations publiques, Enseignement, Santé et Action sociale » (14% des entreprises), à égalité avec la « construction » (malgré une sous-représentation de ce secteur d'activités en termes de nombre d'emplois).

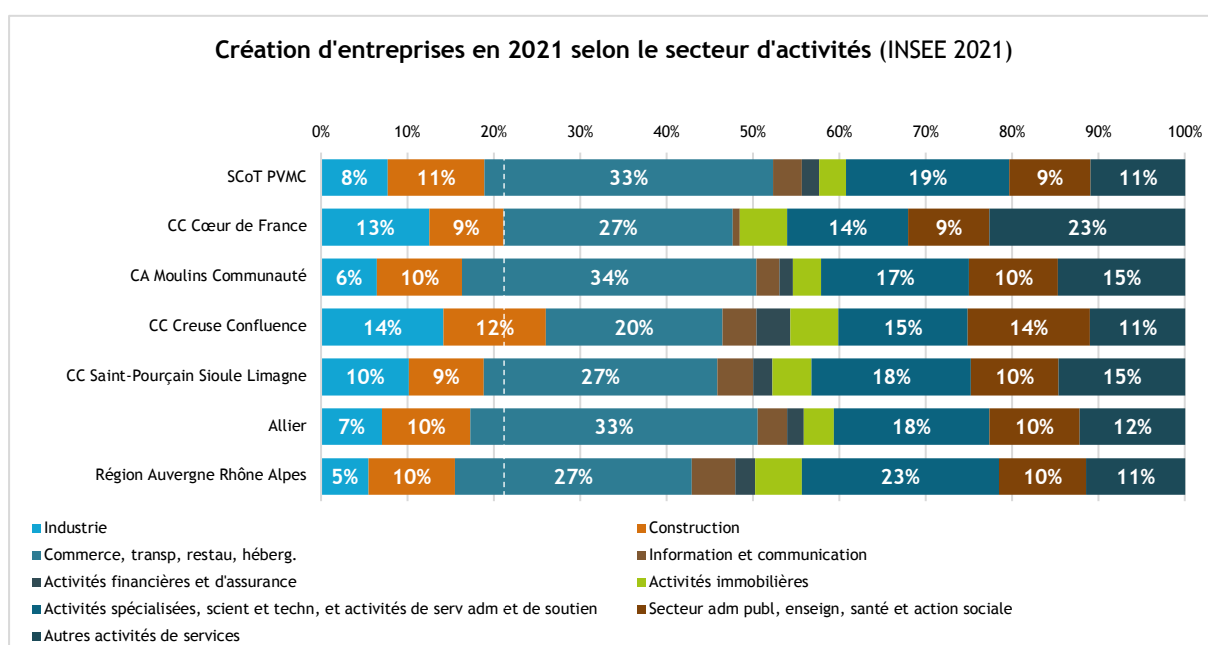
Dans une moindre mesure, certains secteurs représentent une part non négligeable des entreprises : les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de service administratif et de soutien », qui représentent 13% des entreprises, l'industrie à 8% et les autres activités de services à 10%.

À l'inverse, les entreprises les moins représentées sont issues des activités immobilières (3%), financières et d'assurance (3%) et d'information et de communication (2%).

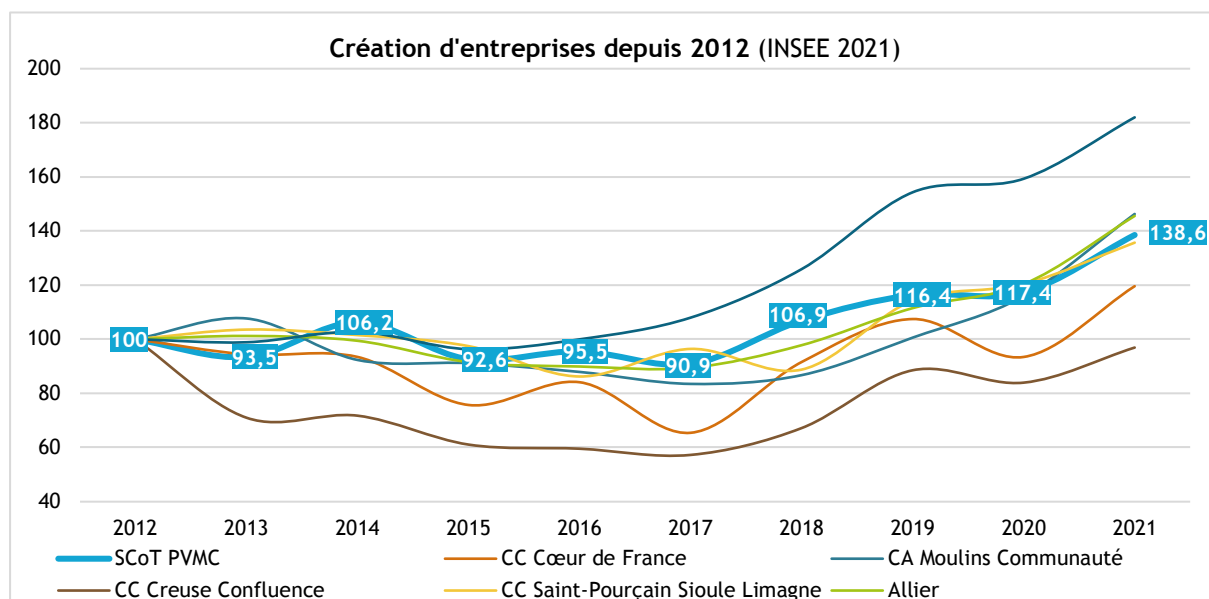


b. Une dynamique des entreprises créées identiques

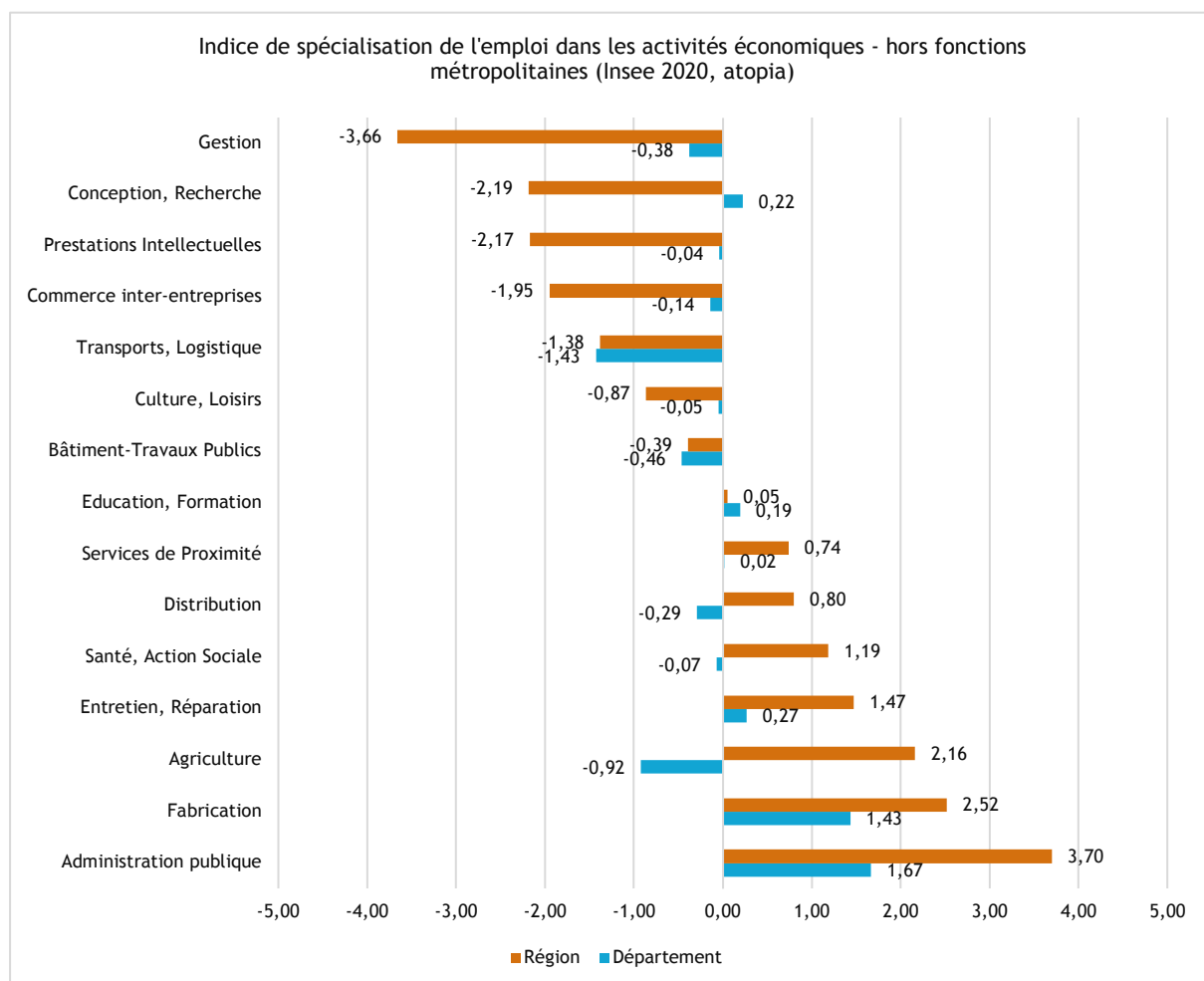
En 2021, sur 805 entreprises créées sur le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 33% des entreprises créées agissent dans les secteurs du « commerce, transport, restauration ou hébergement » ; 19% dans le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de service administratif et de soutien » et 11% dans le secteur de la « construction » et dans le secteur des « autres activités de services ».

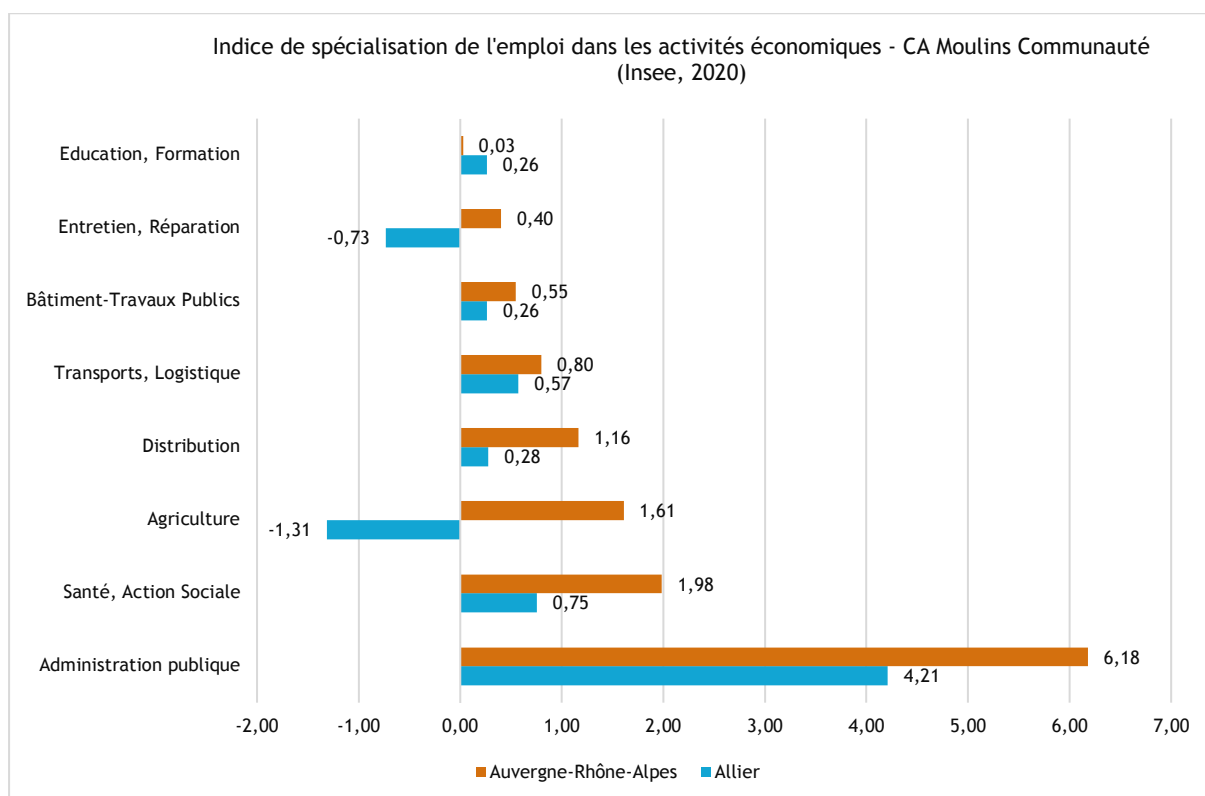


Depuis 2012, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher fait partie des territoires dynamiques en matière de création d'entreprises (comparé à la CC Cœur de France et la CC Creuse Confluence). Il s'ancre dans les mêmes dynamiques que la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et le département.



4. Une spécialisation économique productive





En 2020, la répartition fonctionnelle de l'emploi du PETR PVMC met en évidence les points suivants :

- L'« Administration publique », surreprésentée dans l'emploi sur le territoire par rapport aux tendances régionales et départementales. En comparaison, la Communauté d'Agglomération de Moulins Communauté présente une spécialisation encore plus marquée dans l'administration publique. Cette tendance est plus prononcée à Moulins Communauté que sur le territoire du PETR PVMC ;
- Des emplois dans l'« Agriculture », surreprésentés par rapport à la Région, mais ne représentant pas une spécificité par rapport à l'échelle départementale, tout comme la « Santé, Action Sociale » et la « Distribution ». Le PETR PVMC montre une concentration plus élevée d'emplois dans l'agriculture par rapport à la CA de Moulins Communauté, soulignant l'importance relative plus grande du secteur agricole dans l'économie du PETR PVMC.
- La « Fabrication », « Entretien, Réparation », « Services de Proximité » et « Éducation, Formation » surreprésentés par rapport aux profils régionaux et départementaux, notamment en lien avec les savoir-faire pérennisés par les entreprises et les agriculteurs locaux ;
- Les « Cadres : Culture, Loisirs » représentent également une légère spécialisation territoriale par rapport au département, montrant la place du territoire dans l'écosystème culturel local.

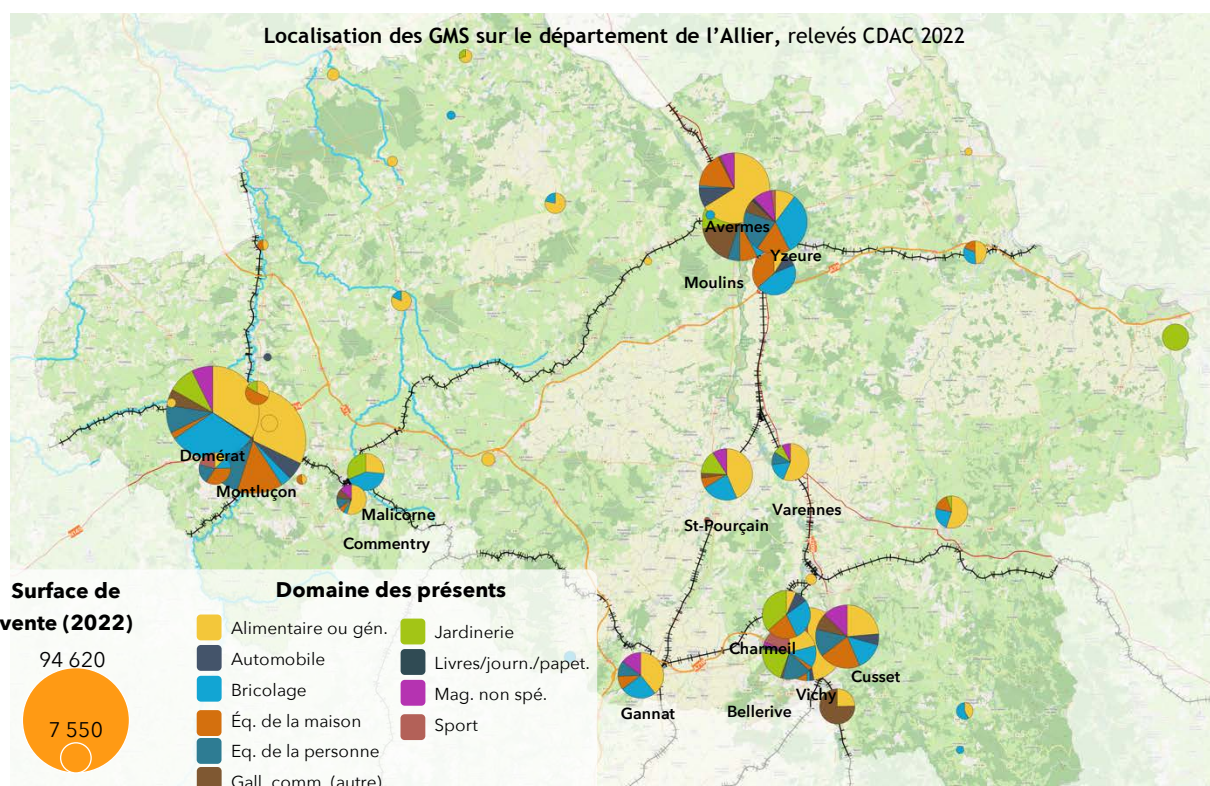
ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

(à réaliser ultérieurement, en phase de DOO : lien à faire avec les inventaires déjà réalisés dans le cadre du précédent SCoT + les inventaires réalisés à l'échelle des intercommunalités)

III. Activités commerciales

1. Armature commerciale du territoire

a. Contexte élargi



Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'inscrit dans un contexte départemental organisé par les polarités suivantes :

- **l'agglomération de Montluçon** (Montluçon, Domérat, Désertines), zone de chalandise de 132 000 habitants (selon l'étude de développement économique de Montluçon Communauté), 182 000 m² de surface de vente de grandes et moyennes surfaces ;
- **l'agglomération de Moulins** (Moulins, Yzeure, Avermes), zone de chalandise de 128 000 habitants (selon l'agglomération de Moulins), 147 000 m² de surface de vente de grandes et moyennes surfaces ;
- **l'agglomération de Vichy** (Vichy, Bellerive sur Allier, Cusset et Charmeil), zone de chalandise de 80 000 habitants (selon lsa-conso.fr), 128 000 m² de surface de vente de grandes et moyennes surfaces.

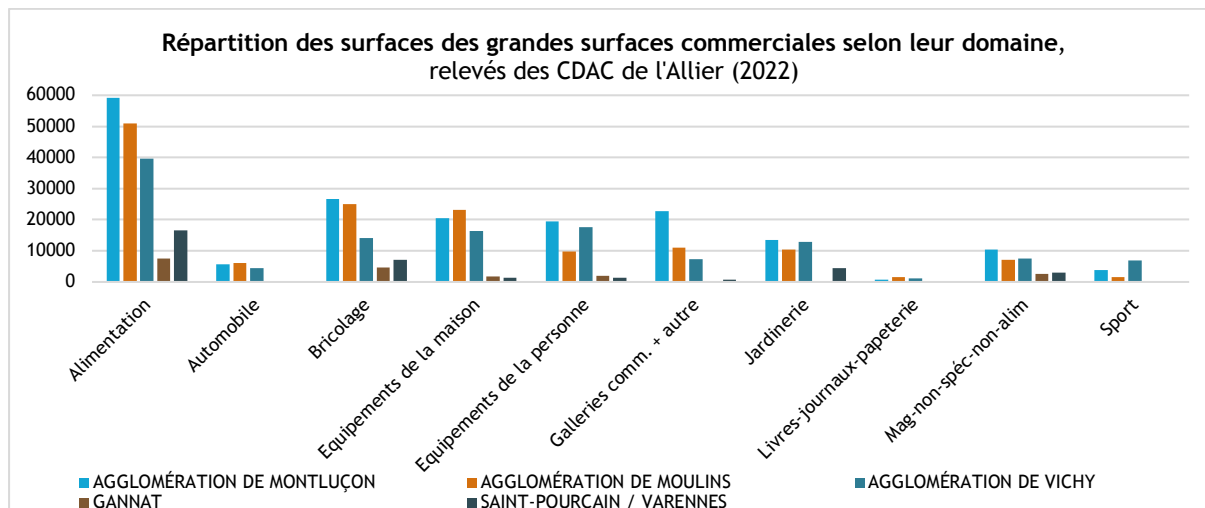
Ces polarités commerciales ont un profil proche de celui de Montluçon : bien que plus réduit en termes de surface de vente, ils disposent d'une diversité de domaine équivalente.

À une échelle encore plus large (inter-)régionale, les besoins très spécifiques des populations (notamment concernant des enseignes spécifiques internationales - IKEA par exemple) peuvent être trouvés sur les métropoles de :

- **Clermont-Ferrand** (Clermont-Ferrand, Lempdes, Aubière, Cournon-d'Auvergne et Beaumont) ;
- **Châteauroux** (Châteauroux, Le Poinçonnet, Déols et Saint-Maur).

b. L'agglomération de Montluçon par rapport aux autres pôles commerciaux du département

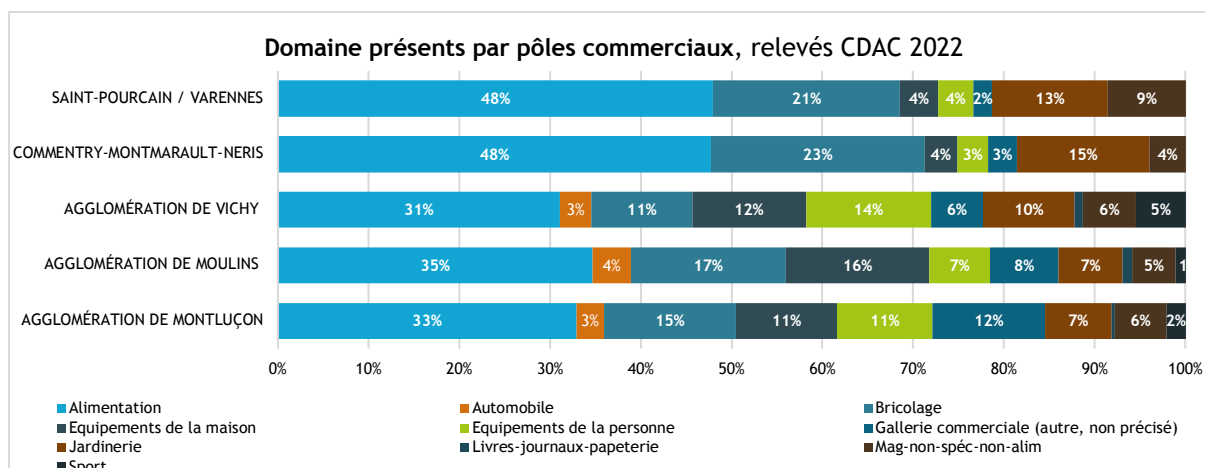
Par rapport aux autres pôles commerciaux du département, l'agglomération de Montluçon dispose de surfaces commerciales les plus importantes sur la majorité des domaines commerciaux (Alimentaire, Bricolage, Équipements de la personne, Jardinerie, Magasins non spécialisés en particulier). Ce pôle Montluçonnais (Montluçon, Domérat, Désertines, Prémilhat) dispose d'une attractivité importante étant donné son caractère unique dans un rayon de 100km.



Cette agglomération dispose de surface commerciale permettant de répondre aux besoins de sa zone de chalandise : les surfaces par habitant de la zone de chalandise sont dans les moyennes départementales, comme le représente le tableau ci-dessous. Concernant, le commerce alimentaire l'agglomération de Montluçon est au même niveau par habitant que l'agglomération de Moulins (0,45m²/habitant de la zone de chalandise) et inférieure au niveau d'équipement commerciale que celui de l'Agglomération de Vichy (0,50 m²/habitant de la zone de chalandise).

Surface de vente par habitant dans la zone de chalandise, relevé CDAC - 2022

	Alimentation	Automobile	Bricolage	Eq. de la maison	Eq. de la personne	Gall. Comm. (autre)	Jardinerie	Livres-journaux-papeterie	Mag-non-spéc	Sport	Total
AGGLOMÉRATION DE MONTLUÇON	0,45	0,04	0,20	0,16	0,15	0,17	0,10	0,00	0,08	0,03	1,38
AGGLOMÉRATION DE MOULINS	0,45	0,05	0,22	0,21	0,09	0,10	0,09	0,01	0,06	0,01	1,31
AGGLOMÉRATION DE VICHY	0,50	0,06	0,18	0,21	0,22	0,09	0,16	0,02	0,09	0,09	1,60

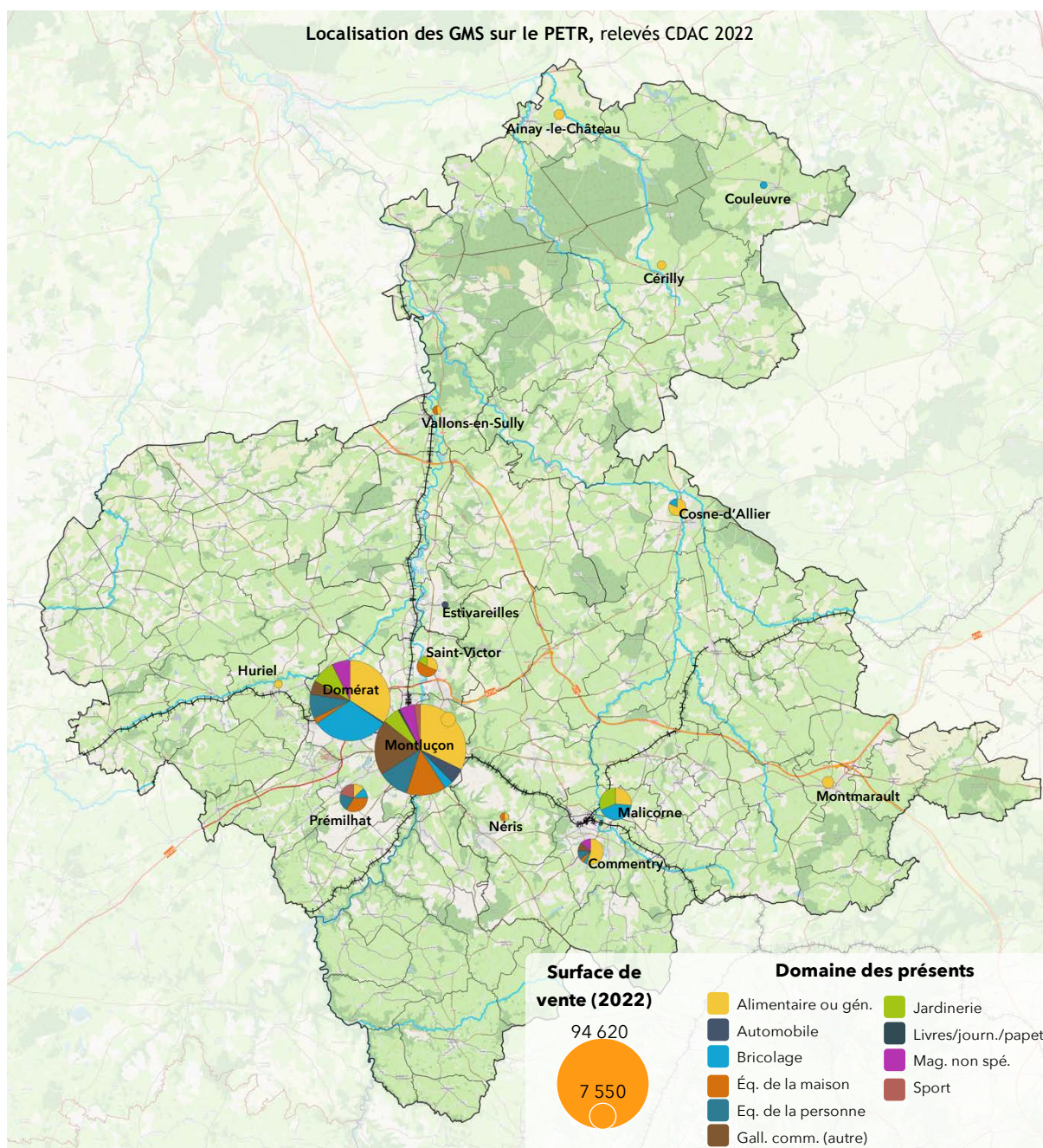


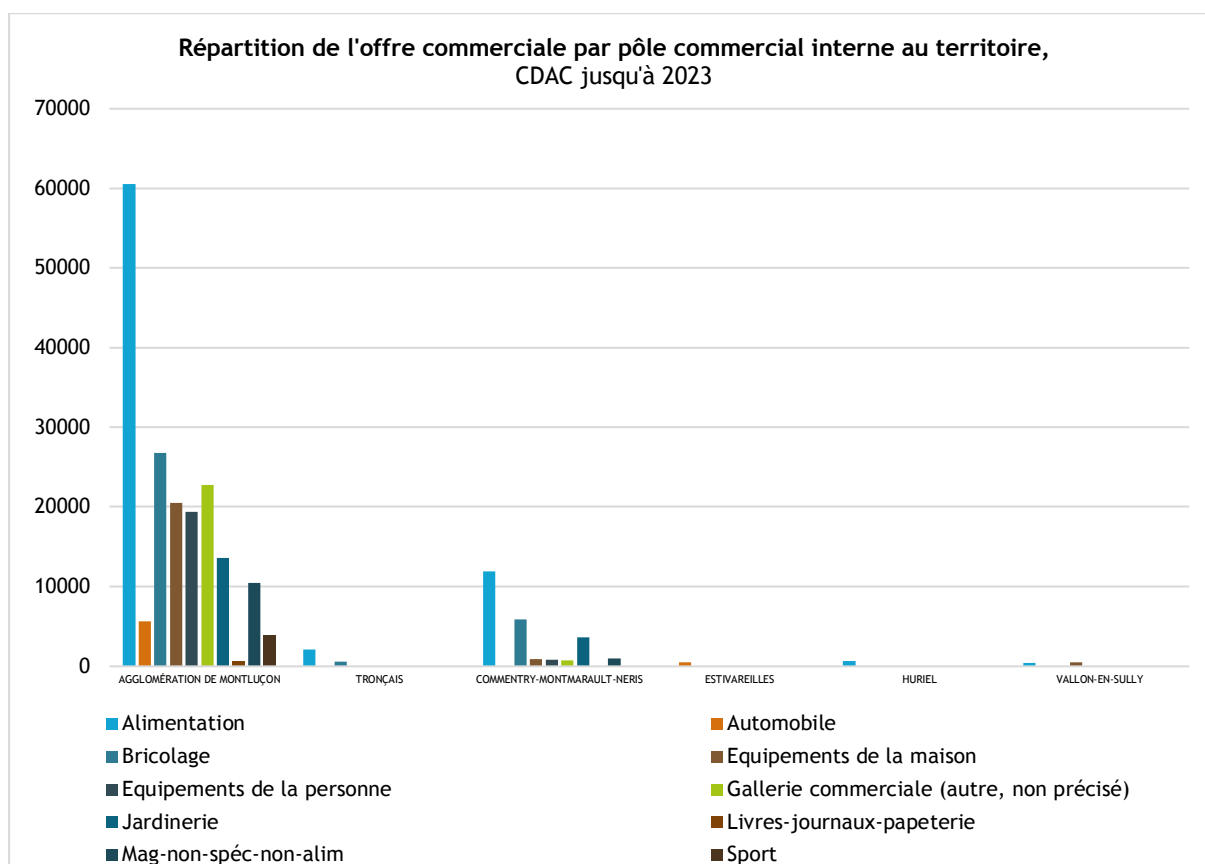
A l'échelle du département, des distinctions peuvent être réalisées : l'agglomération de Vichy dispose d'une part plus importante de la surface de vente en « Sport », Moulins en « équipement de la maison ». Les relevés CDAC des dernières années étant peu précis sur les enseignes accueillies au sein des galeries commerciales sur l'agglomération de Montluçon, ils ne nous permettent pas de déterminer une spécialisation commerciale sur l'agglomération.

c. Les grandes et moyennes surfaces sur le territoire

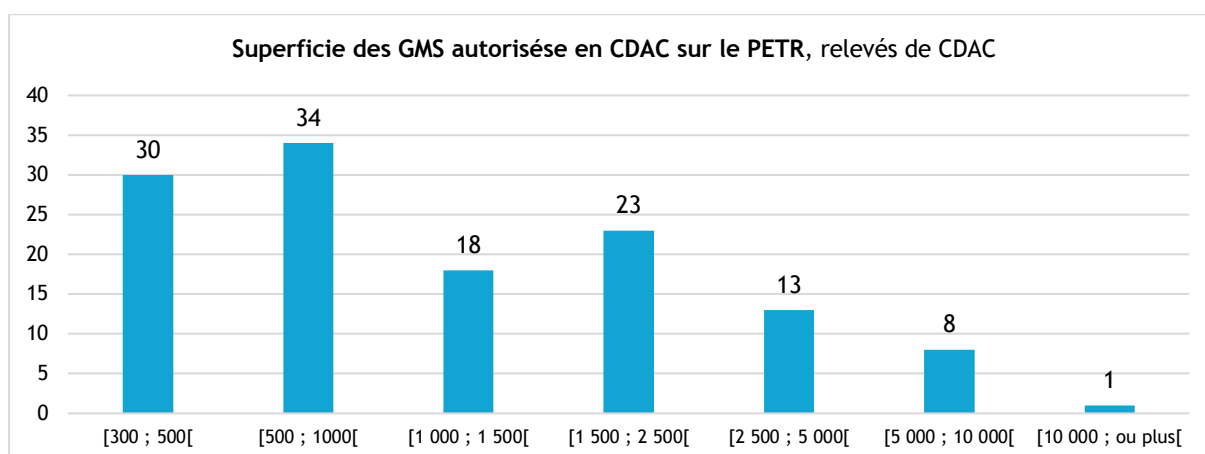
Avec plus de 85% du plancher commercial (selon les relevés CDAC, en 2022), le pôle commercial Montluçonnais (Montluçon, Domérat, Désertines, Prémilhat) concentre les grandes et moyennes surfaces du territoire.

Commentry, Malicorne est le second pôle commercial du territoire, regroupant 12% de la surface commerciale totale des GMS sur le territoire.





Les grandes et moyennes surfaces du territoire sont composées de magasins ou galeries commerciales de superficies suivantes :



Pour rappel, la CDAC est compétente pour délivrer les autorisations d'exploitation commerciale s'appliquant aux projets ayant pour objet :

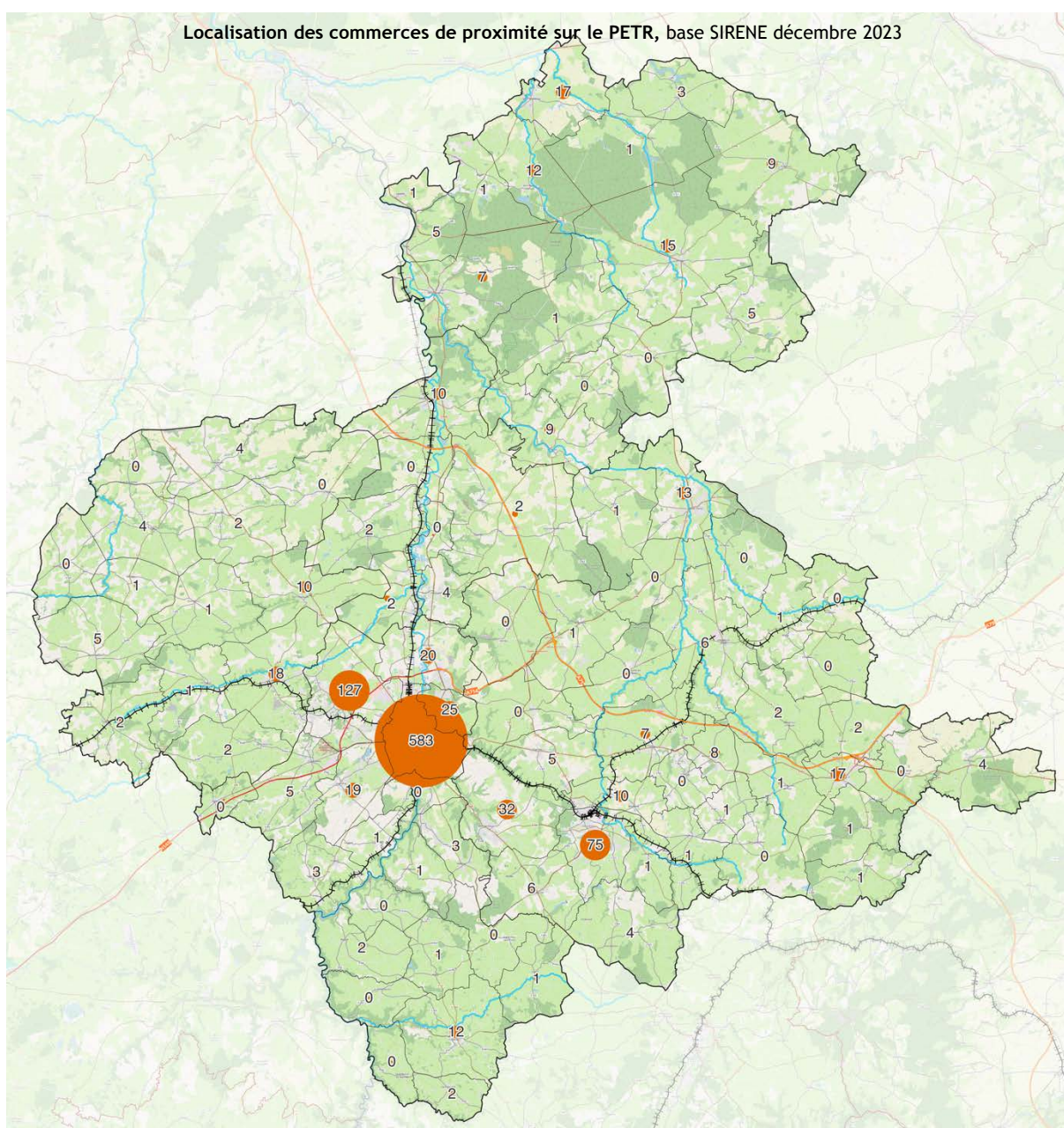
- la création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1000 m² ;
- la réouverture au public d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1000 m² dont les locaux ont cessé d'être exploités pendant trois ans ;
- le changement de secteur d'activité d'un magasin de commerce existant d'une surface de vente supérieure à 2000 m², ce seuil étant ramené à 1000 m² lorsque l'activité alimentaire est à prédominance alimentaire ;
- les regroupements de surface de vente de magasins voisins, sans création de surfaces supplémentaires, excédant 2500 m² ou 1000 m² lorsque l'activité nouvelle est à prédominance alimentaire.

Les commerces de moins de 1 000 m² sont donc plus nombreux que ceux recensés dans ce tableau.

d. Le commerce de proximité

Le commerce de proximité sur le territoire regroupe, dans le cadre de ce diagnostic, l'ensemble des établissements disposant d'un code NAF* le rattachant aux commerces de proximité (Alimentation, culture Loisirs, Équipement de la maison, Équipement de la personne, Hygiène Beauté Santé) ainsi que les « Café Hotels et Restaurants » (CHR). La surface de vente des commerces n'a pas été identifiée dans le cadre de cette analyse. Sur le territoire du PETR PVMC, certaines communes se distinguent par un nombre de commerces de proximité importants, notamment : Montluçon (583), Domérat (127), Commentry (75), Néris-les-Bains (32), Désertines (25), Saint-Victor (20), Prémilhat (19), Huriel (18), Montmarault (17), Ainay-le-Château (17), Cérilly (15), Cosne-d'Allier (13), Tronçais (12) et Marcillat-en-Combraille (12).

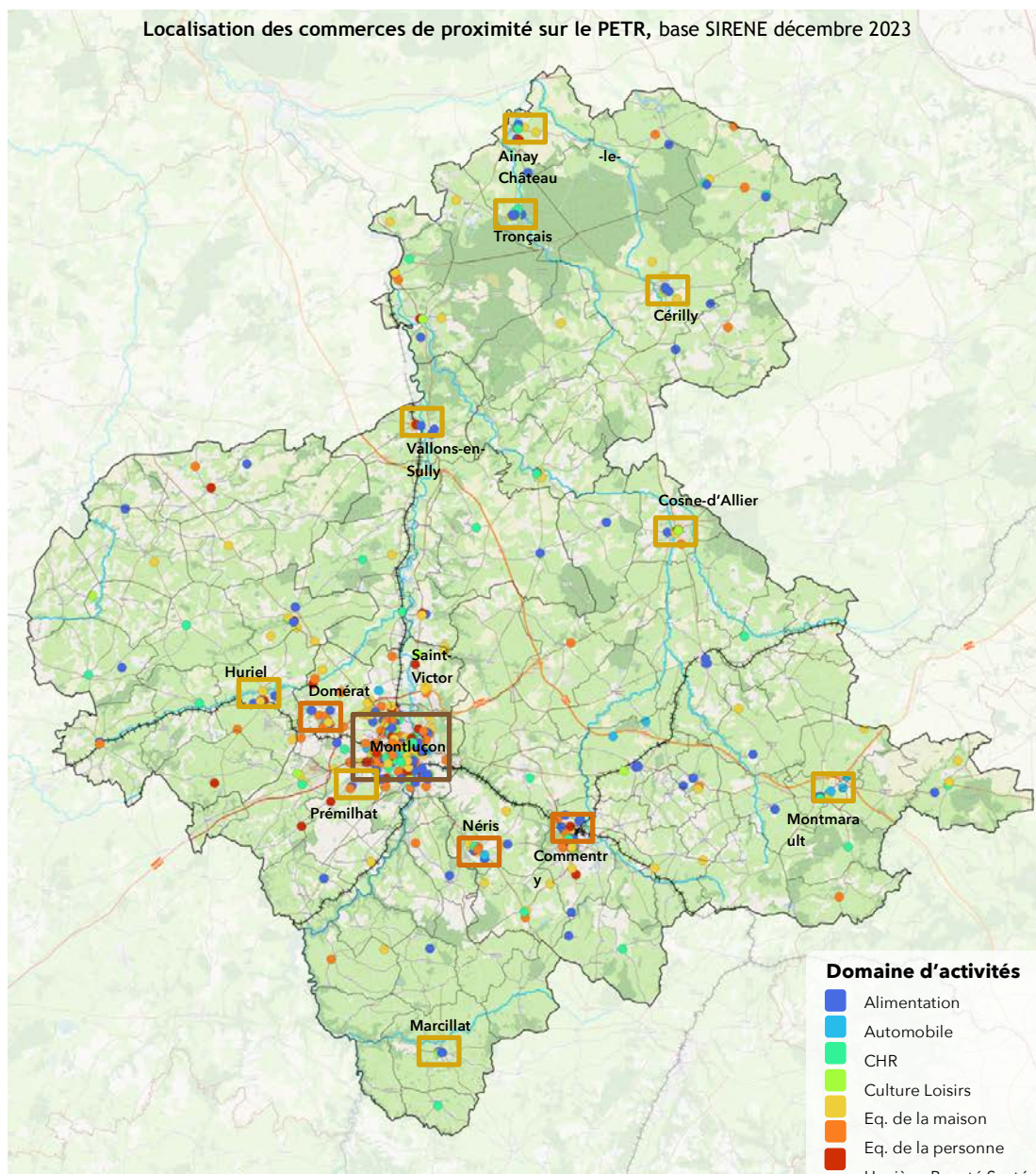
**La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI.*



À la vue de l'ensemble de ces éléments (nombre de commerces, typologie des commerces...), 3 grandes typologies de communes disposant de commerces se distinguent :

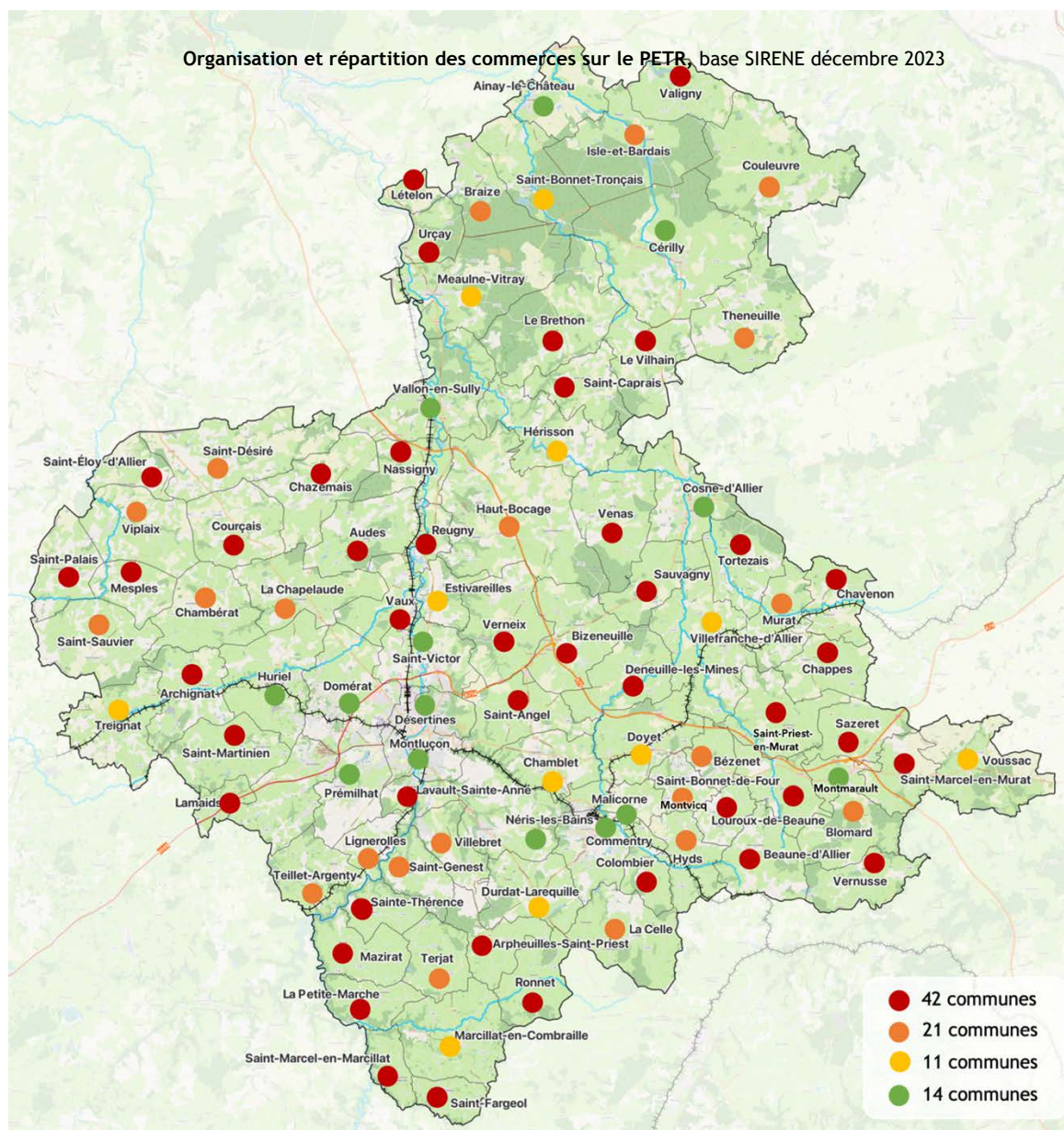
- **Montluçon** : le centre-ville disposant de l'ensemble des commerces et d'une attractivité commerciale importante ;
- **Commentry, Nérès-les-Bains et Domérat** : centralités structurantes disposant d'une certaine diversité commerciale hors alimentaire et proximité ;
- **Centralités locales** : cœurs de bourgs disposant d'une offre commerciale permettant de répondre à des besoins de proximité (quotidien, voire hebdomadaire).

Une part importante des autres communes du territoire disposent d'une offre de commerces de proximité ayant un intérêt à une échelle locale. 53 communes disposent de deux commerces ou moins, soit 58% des communes du territoire.



Concernant les commerces de manière générale sur le territoire, le nombre total de commerces a diminué de 7,3% entre 1995 et 2004 sur le territoire. Cette baisse traduit l'affaiblissement du commerce traditionnel (petit commerce par opposition au commerce de grande distribution qui progresse). Ce phénomène est certes également observé au niveau national, mais reste relativement préoccupant sur le Pays.

2. Synthèse de la partie commerciale



Sur le PETR PVMC, ce sont 14 communes qui disposent d'une offre commerciale complète, permettant

	Grande surface alimentaire généraliste	Commerce de base : boucherie / Boulangerie / Charcuterie / épicerie	Offre de restauration café/restaurant
Offre commerciale complète	Au moins 1 point de vente d'au moins 300 m2 de surface	Au moins 3	Au moins 1
Offre commerciale partielle		Au moins 2 points de vente	
Offre commerciale limitée			Au moins 1
Absence ou quasi absence d'offre commerciale		absence	

le maintien d'une offre commerciale

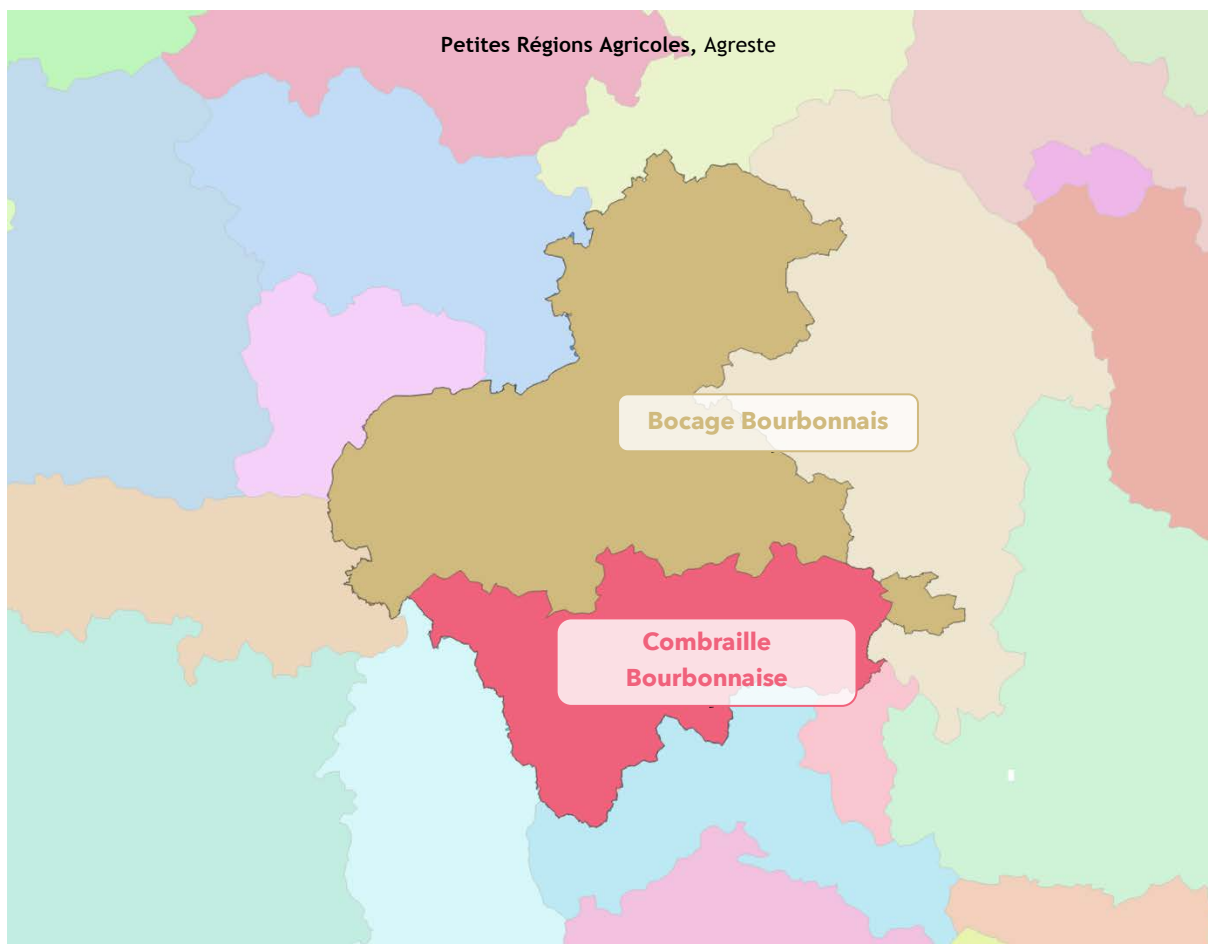
supérieure ou intermédiaire ou de rayon plus important : Montluçon, Désertines, Prémilhat, Domérat, Huriel, Saint-Victor, Nérès-les-Bains, Commentry, Malicorne,

Montmarault, Cosne-d'Allier, Vallon-en-Sully, Cérilly et Ainay le Château. D'autres communes (11) disposent d'une offre commerciale partielle, permettant, à travers au moins deux points de vente de « base », une offre de proximité. 63 communes ne disposent d'aucun commerce ou d'une offre commerciale limitée, ne disposant que d'un établissement de type « Café, Hôtel ou Restaurant ».

IV. Activités agricoles et sylvicole

1. Données de cadrage sur le territoire

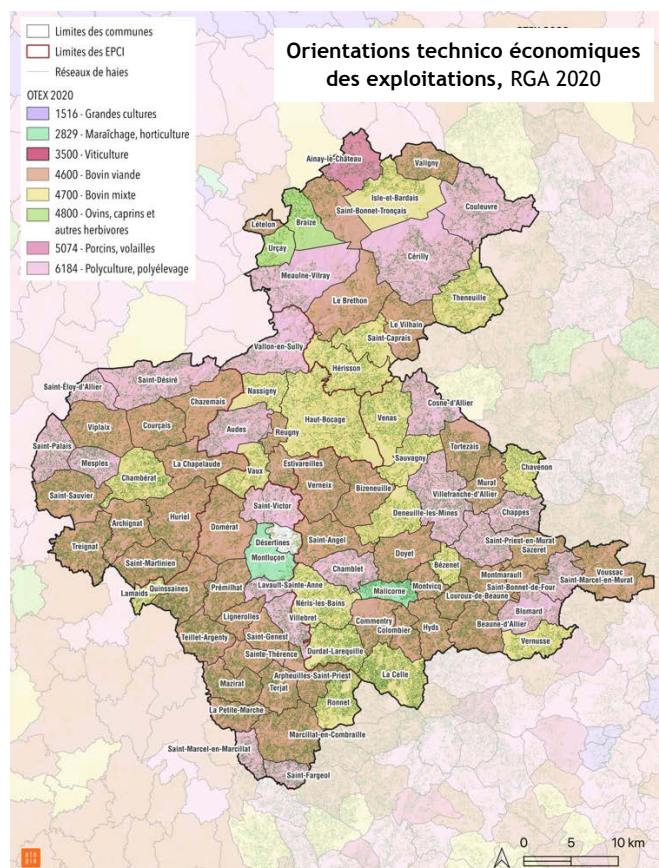
a. Petites Régions Agricoles



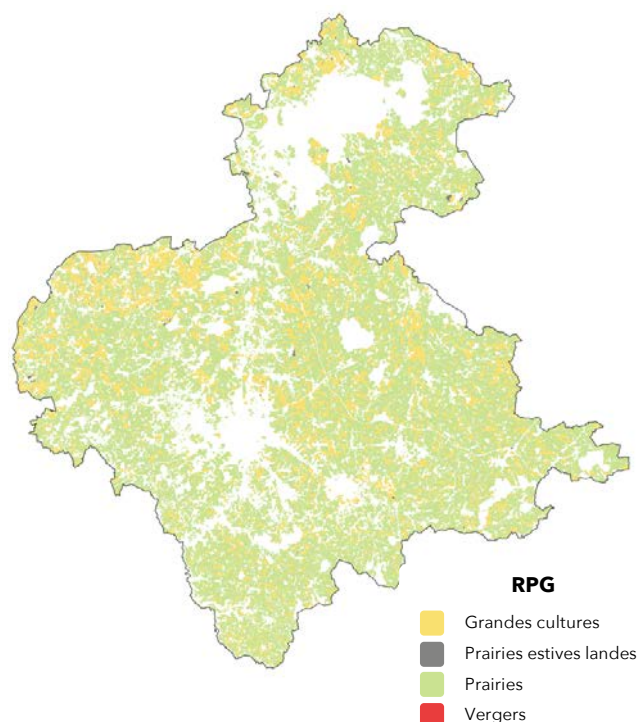
Deux petites régions agricoles structurent le territoire, l'englobant presque parfaitement, hormis le bocage Bourbonnais qui entretient le lien avec la CC du Bocage Bourbonnais :

- **Le Bocage Bourbonnais** : caractérisé par sa « résille de pâtures séparées par des haies et semées de chênes isolés, géants perdus » ;
- **La Combraille Bourbonnaise** : disposant de nombreux vallons formés par un réseau de petits cours d'eau, plus dense. Les arbres sont plus grands et de tailles variées. Il y a davantage de bosquets et de petits vergers. (Atlas des paysages de l'Allier).

b. Les exploitations agricoles



Cultures dominantes sur le territoire, RGA 2020



Sur le territoire, 3 grandes OTEX (Orientations Techniques des Exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire, mettant en avant les spécificités de production primaire :

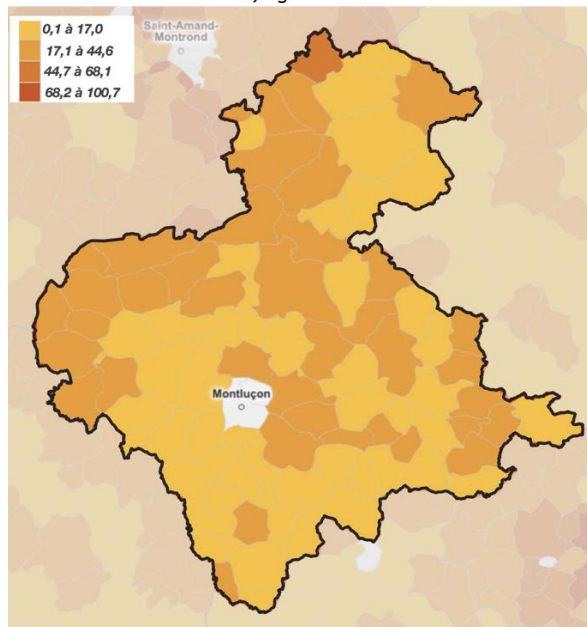
- Les Bovins à viande (44 communes) ;
- Les polyculture, polyélevage (22 communes) ;
- Les Bovins Mixte (18 communes).

Ces trois grandes OTEX sont également identifiés sur le territoire au travers des surfaces de cultures déclarées au Recensement Parcellaire Agricole (RPG).

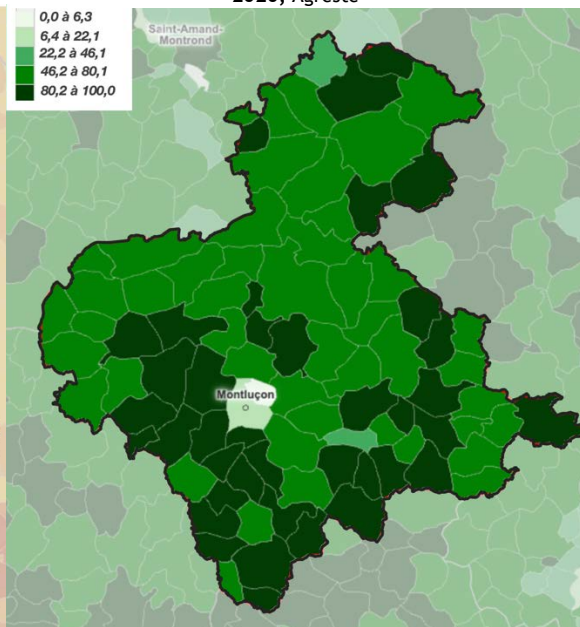
Nom de la culture	Surface en 2020 (en ha)	Part en 2020 (en %)	Taux d'évolution entre 2010 et 2020 (en %)
Blé tendre	9359	6,5%	21%
Mais grain et ensilage	5031	3,5%	9%
Orge	3875	2,7%	50%
Autres céréales	11115	7,7%	62%
Colza	1480	1,0%	-40%
Tournesol	655	0,5%	-18%
Autres oléagineux	181	0,1%	
Protéagineux	586	0,4%	40%
Plantes à fibres	21	0,0%	
Gel (surfaces gelées sans production)	310	0,2%	
Légumineuses à grain	28	0,0%	
Fourrage	4921	3,4%	2850%
Estives landes	361	0,3%	1751%
Prairies permanentes	87485	61,0%	39%
Prairies temporaires	17237	12,0%	-69%
Vergers	10	0,0%	201%
Vignes	2	0,0%	-29%
Autres cultures industrielles	28	0,0%	1816%
Légumes-fleurs	51	0,0%	1049%
Divers	761	0,5%	64%
Total	143496	100%	

En 2020, les surfaces les plus importantes sont notamment les prairies (permanentes et temporaires), représentant plus de 104 000 hectares. Sont ensuite représentées les surfaces céréalières représentant environ 27 000 hectares. Le fourrage (également en lien avec l'agriculture), représente également environ 5 000 hectares. Spatialement, l'élevage représente donc plus de 75% de la surface recensée au RPG du territoire. Entre 2010 et 2020, les fourrages et les estives landes sont les cultures ayant connu les plus importantes augmentations de surfaces.

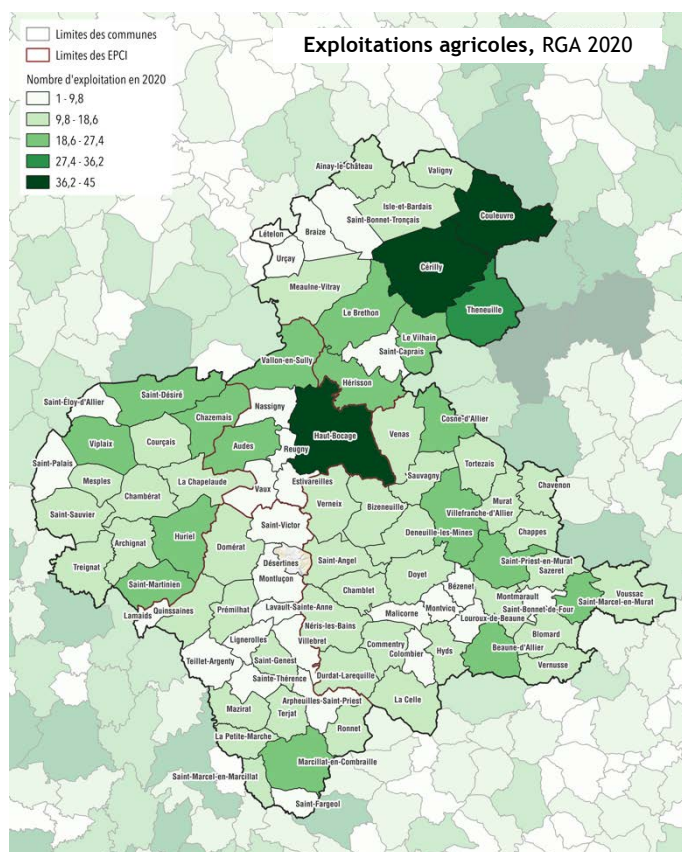
Part des céréales dans la superficie agricole utilisée en 2020, Agreste



Part des prairies dans la superficie agricole utilisée en 2020, Agreste

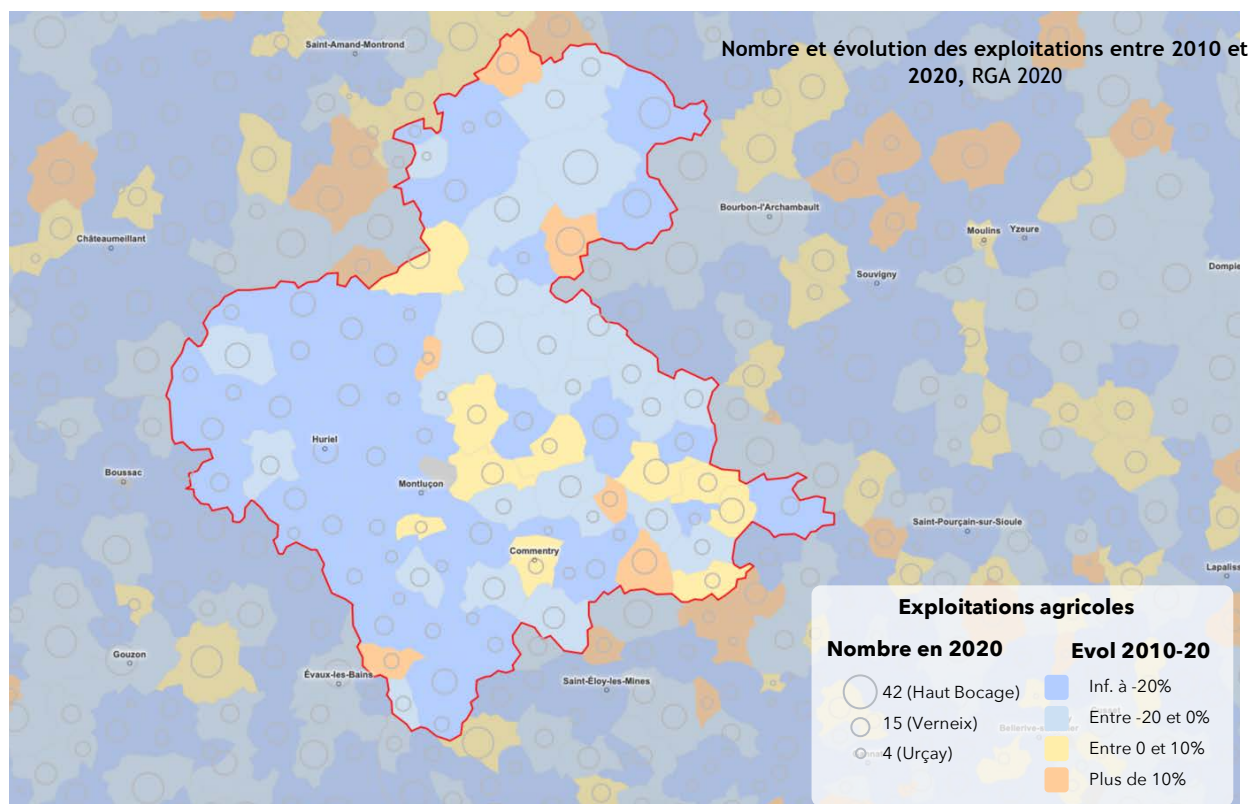


La part des céréales domine largement la superficie agricole utilisée (SAU) dans le nord et l'ouest du territoire. Les pourcentages élevés de céréales sont particulièrement visibles dans les zones proches de Montluçon. En revanche, les prairies prédominent dans le sud et l'est, avec des taux élevés de prairies permanentes, notamment autour de la ville de Montluçon et dans les zones périphériques.



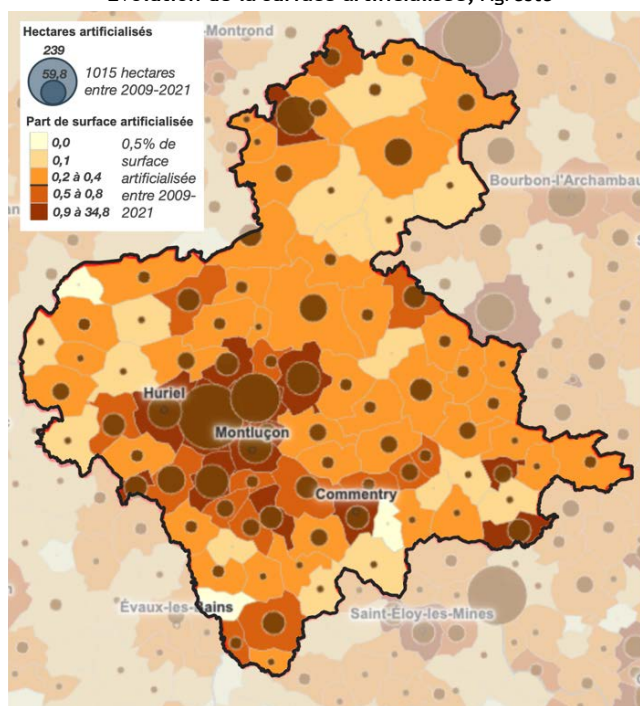
Les exploitations du territoire sont principalement concernées sur certaines communes : Couleuvre, Cérilly ou encore Haut-Bocage, ces communes étant étendues et disposant de surfaces importantes. Sur le territoire du SCot il est constaté que le nombre d'exploitations est plus importants sur les intercommunalités du Pays de Tronçais, de la Vallée du Cher et du Pays d'Huriel. Les intercommunalités Montluçon Communauté et de Commentry-Montmarault-Néris disposent de moins d'exploitations, étant donné les espaces plus urbanisés et un fonctionnement de territoire davantage périurbain que rural. En 1988, le territoire comptait 3138 exploitations agricoles. En 2010, ce nombre a diminué de 52%, atteignant 1511 exploitations. La surface totale des exploitations a légèrement diminué, passant de 150 000 ha en 1988 à 140 000 ha en 2010. La surface moyenne par exploitation a presque doublé, passant de

47 ha en 1988 à 91 ha en 2010, soit une augmentation de 94%.

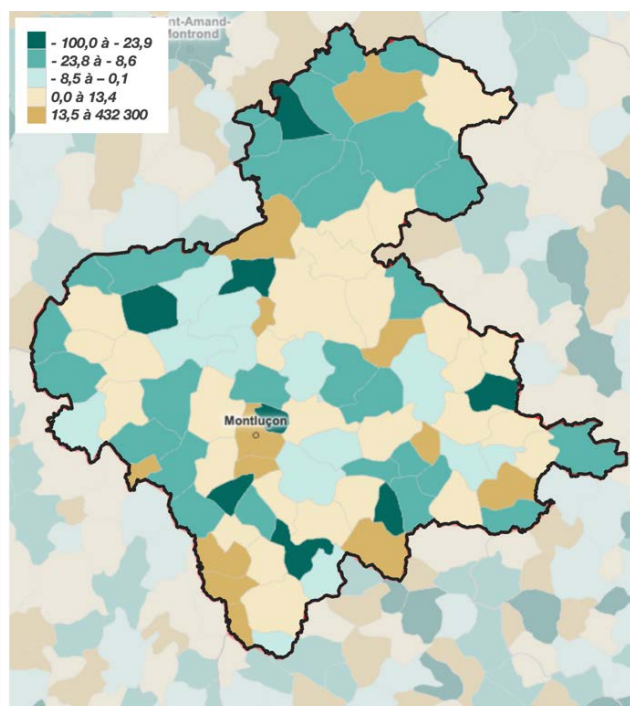


Au global sur le territoire, les exploitations agricoles ont tendance à diminuer : au global, leur nombre a diminué de 21,2% entre 2010 et 2020. Cette situation est cependant nuancée : certaines communes connaissent des évolutions positives, comme les communes de Bézenet, Ainay-le-Château, le Vilhain, Reugny et Beaune-d'Allier. De plus, la majorité des exploitations sur le territoire ont une superficie de 100 à 200 ha. Il y a également une proportion notable d'exploitations de plus de 200 ha, tandis que les plus petites exploitations (moins de 20 ha) sont devenues moins fréquentes.

Évolution de la surface artificialisée, Agreste



Evolution de la SAU entre 2010 et 2020, Agreste



Entre 2009 et 2021, le territoire du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a connu une artificialisation de 1015 hectares, représentant 0,5 % de la surface totale. Cette évolution est particulièrement marquée autour des pôles urbains tels que Montluçon, Commentry et Huriel, où la densité de l'artificialisation est la plus élevée.

L'évolution de la SAU entre 2010 et 2020 montre une dynamique inverse par rapport à l'artificialisation. Dans certaines zones, la SAU a diminué, souvent en raison de la conversion de terres agricoles en zones urbaines ou industrielles. Les secteurs au nord et au sud du territoire, en particulier autour de Montluçon et Commentry, montrent des baisses notables de la SAU, accentuant ainsi la pression sur les terres agricoles.

c. La Superficie Agricole Utile

En 2020, la SAU totale est de 139 803 hectares sur le territoire, avec une SAU moyenne de 111,9 ha. Entre 2010 et 2020, certaines zones ont vu une augmentation de la SAU, tandis que d'autres ont observé une diminution.

La diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de la taille des exploitations.

Le territoire présente une SAU productive suffisante par habitant pour soutenir le régime alimentaire actuel, mais nécessite une diversification pour assurer la résilience alimentaire.

Les zones rurales comme Cérilly et Haut-Bocage disposent de vastes surfaces et d'un nombre important d'exploitations, tandis que les zones périurbaines telles que Montluçon Communauté comptent moins d'exploitations en raison de l'urbanisation croissante.

d. En résumé...

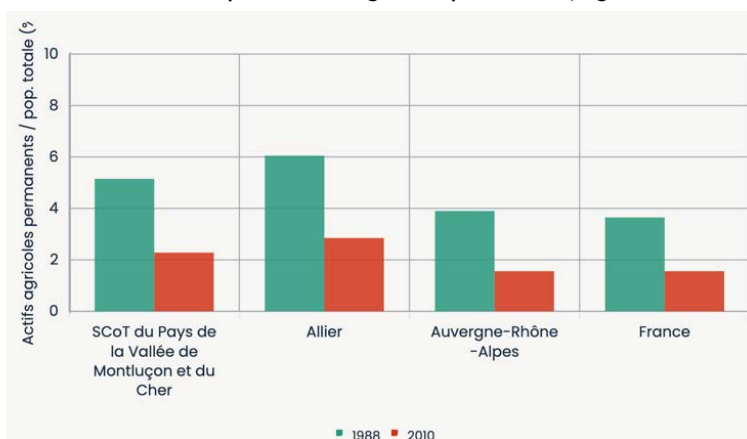
Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 52 %, passant de 3 138 à 1 511. Parallèlement, la Surface Agricole Utile (SAU) totale a également régressé de 6,1 %, passant de 150 000 ha à 140 000 ha. Cependant, la surface moyenne par exploitation a presque doublé, passant de 47 ha à 91 ha, soit une augmentation de 94 %.

Cette évolution indique une tendance vers une concentration des terres agricoles dans un nombre réduit d'exploitations plus grandes. La diminution du nombre d'exploitations et de la SAU totale reflète des difficultés économiques et une restructuration agricole visant à maintenir la viabilité des fermes. Les exploitations restantes doivent souvent s'agrandir pour rester compétitives et rentables, ce qui entraîne une consolidation des terres et une mécanisation accrue.

Les exploitations plus grandes peuvent bénéficier d'économies d'échelle, mais cette concentration peut aussi poser des défis, notamment en termes de gestion durable des ressources et de maintien de la diversité agricole. Le changement dans la structure des exploitations agricoles a des implications significatives pour l'économie rurale, l'emploi agricole et la préservation des paysages agricoles du territoire.

2. Les actifs agricoles

Évolution de la part d'actifs agricoles permanents, Agreste et INSEE



Le nombre d'actifs agricoles permanents a diminué de 6169 en 1988 à 2557 en 2010 (-59%).

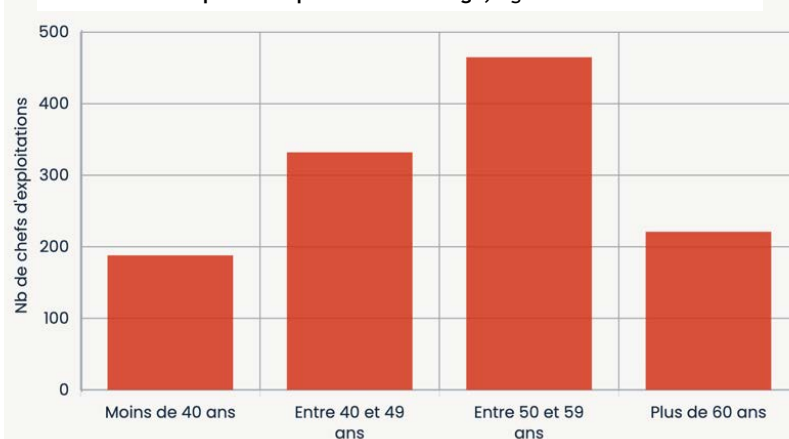
Cette baisse est plus prononcée que la moyenne nationale, bien que la part des actifs agricoles dans la population totale reste plus élevée que la moyenne française.

En 2010, la majorité des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans. La répartition par tranche d'âge montre que 58 % des chefs

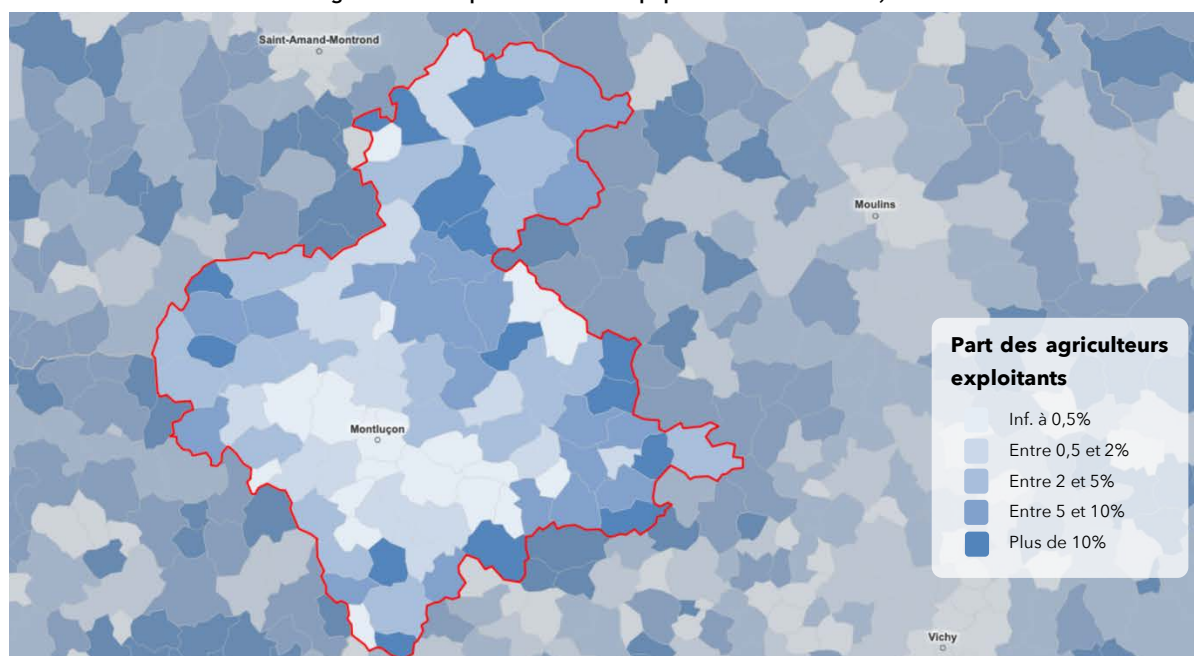
d'exploitation et co-exploitants avaient 50 ans ou plus, un indicateur de vieillissement de la population agricole.

En 2020, le territoire compte 1 249 exploitations. Les communes disposant le plus de part d'agriculteurs exploitant dans la population active totale sont en particulier les communes situées hors du pôle Montluçon-Commentry et en dehors des communes de périphérie.

Répartition par tranches d'âge, Agreste 2010



Part des agriculteurs exploitants dans la population active totale, INSEE 2021



3. Le terroir du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Comme l'identifient les Petites Régions agricoles, le PVMC dispose de deux identités associées à l'agriculture :

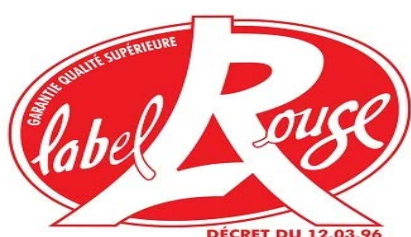
la majeure partie est le bocage bourbonnais, celui-ci marque profondément de son empreinte les paysages ruraux du territoire du SCOT. L'omniprésence des talus et des haies plantées participent ainsi d'une certaine image verte, voire boisée de la région. Témoin des structures agraires héritées et de la richesse agricole actuelle de la région, le bocage a fortement contribué à structurer le territoire autour de petits espaces agricoles et d'un habitat dispersé en lieux-dits, villages ou hameaux ;

- le sud, est la Combraille, caractérisé par des activités et des paysages agricoles relativement similaires, le relief est la seule composante qui change.

L'agriculture assure donc un rôle prépondérant dans la « production » des paysages de bocages, par les produits du terroir dont elle est à l'origine, ainsi que son action en termes d'entretien, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Elle participe ainsi pleinement au cadre de vie que recherchent les résidents actuels et ceux susceptibles de s'installer sur le secteur. Malgré ses paysages identitaires, le territoire ne dispose pas de labellisation AOP et AOC mais deux IGP « Agneau du bourbonnais » et « Charolais du bourbonnais ».

La labellisation « Label Rouge » est également l'un des signes de qualité agricole du territoire.



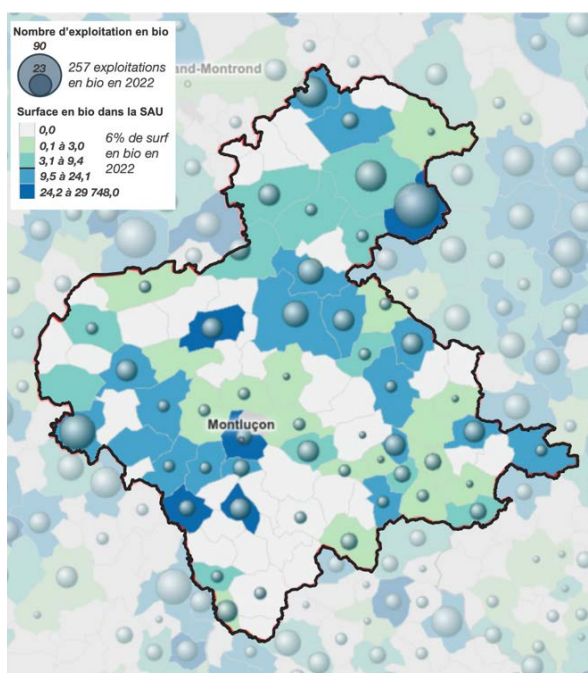
Le label assure un niveau de qualité supérieur, qui est évalué en prenant en compte :

- les conditions de production et de fabrication ;
- l'image du produit au regard de ses conditions de production ;
- les éléments de présentation ou de service.

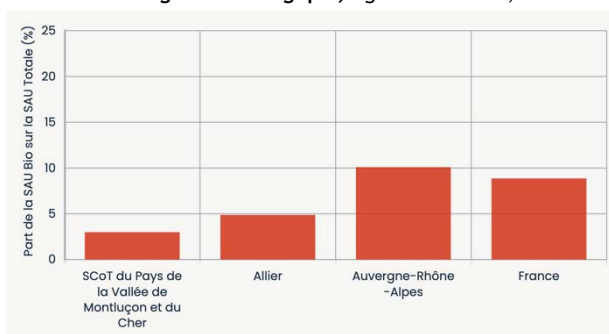
Selon la catégorie du produit, le cahier des charges diffère. En effet, un veau ou des œufs ne devront pas répondre aux mêmes critères pour bénéficier du Label rouge : par exemple, pour les œufs, sont pris en compte la densité de poules pondeuses au sein d'un bâtiment, tandis que pour les veaux est mesuré, par exemple, un niveau minimum de volume d'air par animal.

L'agriculture biologique

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique et part de la surface agricole biologique dans la SAU (2022), Agence bio, Agreste



Surface agricole biologique, Agence bio 2019, RPG

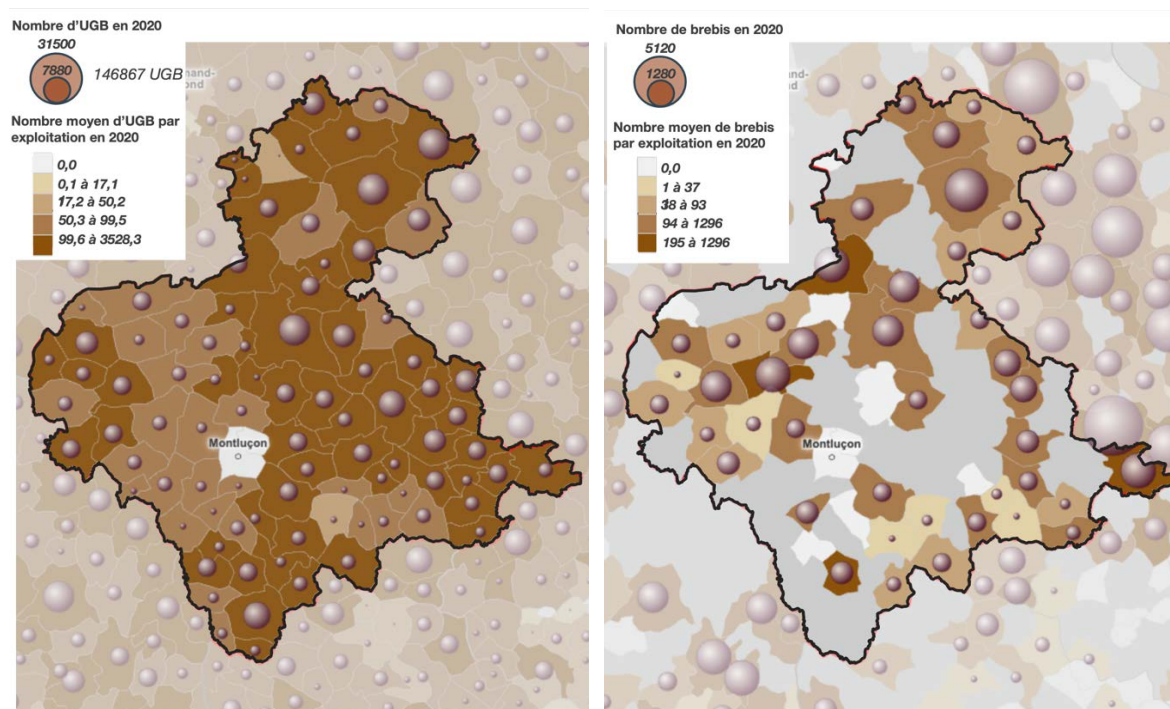


La surface agricole biologique sur le territoire est de 4 300 hectares, représentant 3% de la SAU totale. Bien que cette part soit encore faible comparée à d'autres régions, elle montre un potentiel de développement pour l'agriculture biologique dans la région. En conclusion, le SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est caractérisé par une agriculture en transformation avec une diminution du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles, mais avec une augmentation de la taille des exploitations et un potentiel croissant pour l'agriculture biologique.

4. L'élevage sur le territoire

Le territoire du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente une importante activité d'élevage. La surface agricole totale est de 140 000 hectares, avec une surface agricole utile de 143 615 hectares principalement utilisée pour les fourrages (FO) et les céréales (CE). Le cheptel total s'élève à 178 047 Unités Gros Bétail (UGB), comprenant principalement des bovins (153 111 UGB, soit 178 036 têtes).

L'agriculture reste dans le Pays, comme dans le reste du département, une force économique de 1er plan avec une image forte d'authenticité et de qualité (territoire du Charolais). Elle affirme également sa présence par sa vocation naturelle à utiliser et entretenir l'espace dont le bocage et l'élément emblématique.



L'activité d'élevage est répartie de la manière suivante :

- **Bovins** : La majorité des bovins se trouve dans les zones rurales du territoire, avec une forte densité autour de Montluçon, Huriel et Commentry. Le nombre total d'UGB pour les bovins est de 153 111, indiquant une densité notable dans ces zones.
- **Ovins** : Les élevages ovins sont répartis de manière similaire aux bovins, avec une présence significative dans les mêmes zones rurales. Le nombre total de brebis est de 5120, avec une moyenne élevée par exploitation dans certaines zones.
- **Porcins et volailles** : Les porcs et les volailles sont également présents, mais en quantités plus réduites comparativement aux bovins et ovins.

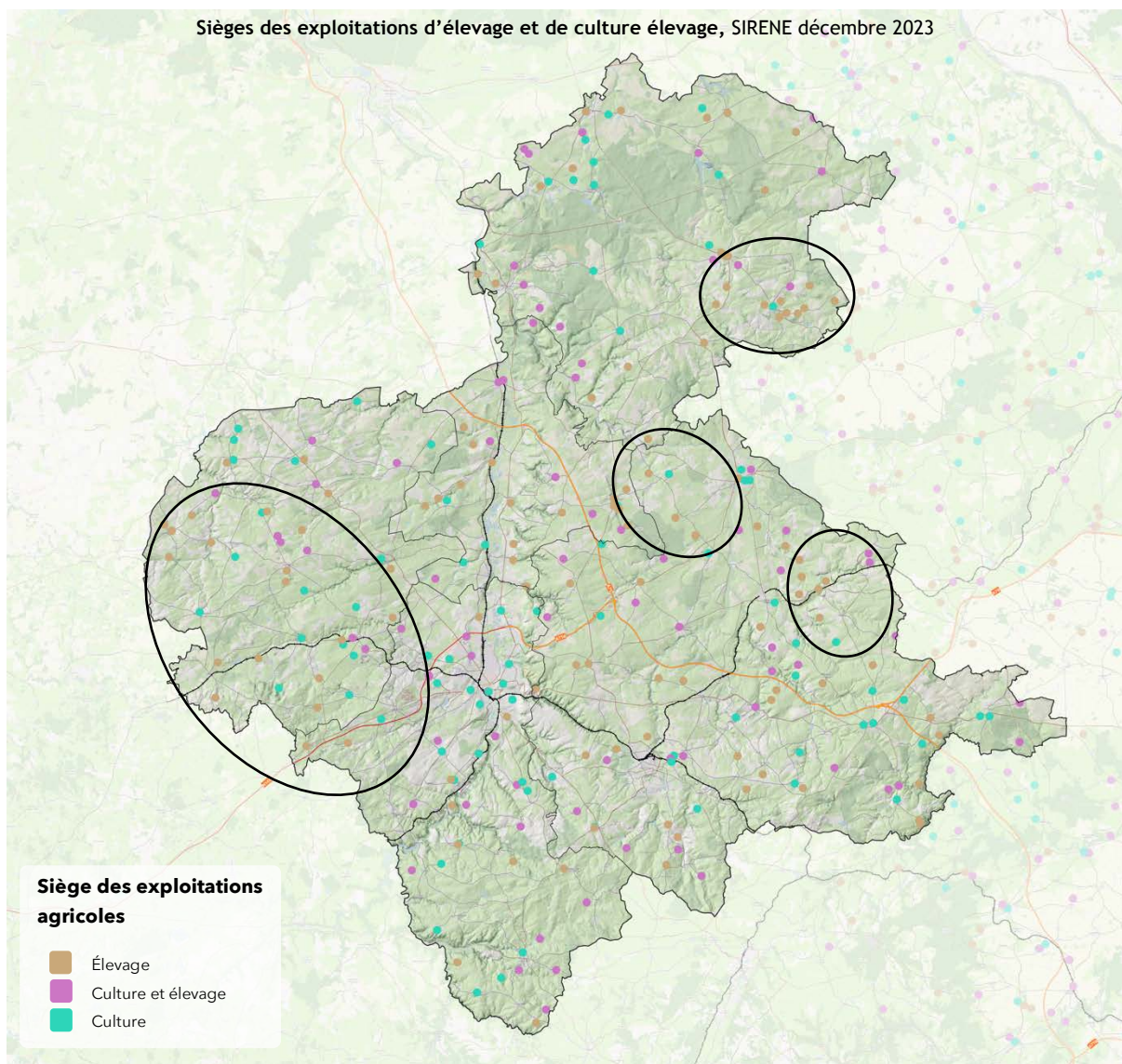
Le ratio de 1,24 UGB/ha sur le territoire montre une intensité de l'élevage qui reste en deçà du seuil critique de 1,5 UGB/ha. Cela indique un niveau de pression modéré sur les terres agricoles, permettant une gestion durable des pâturages et des ressources naturelles.

L'élevage, bovins (viande bovine et production laitière) et dans une moindre mesure ovine constitue l'activité agricole dominante. Ce système de production est marqué par une prédominance des herbages : prés, prairies et prairies artificielles. A ce titre, la surface fourragère représente à elle seule plus de 75% de la SAU (Surface Agricole Utile) du Pays. Même si l'élevage prévaut sur l'ensemble du territoire du SCOT, les Pays de Tronçais ou d'Huriel constituent des espaces de transitions entre l'Allier et son organisation traditionnelle d'un pays d'élevage et les paysages de grandes cultures du Cher ou de la Creuse.

[illegible]

Pression sur les terres agricoles : L'urbanisation et l'artificialisation des terres (avec une augmentation de 1015 hectares entre 2009 et 2021) posent des défis pour l'expansion ou le maintien des surfaces dédiées à l'élevage.

- 
 SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher - Pièce 3.1.2 : Diagnostic – fiches thématiques
 47



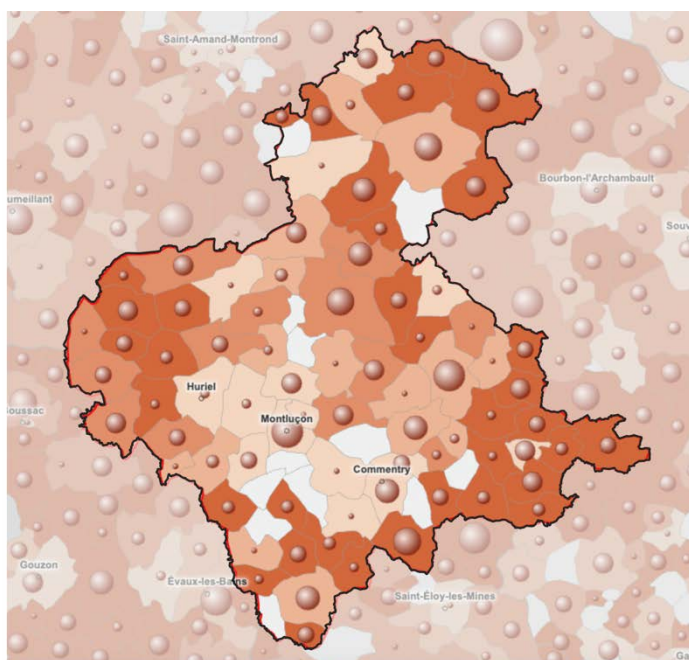
Les communes avec le plus de vaches disposent également de nombreuses exploitations agricoles associées à l'élevage ou à la culture-élevage. Certains espaces (entourés en noir sur la carte ci-dessus) disposent d'une part ou d'une concentration importante d'exploitations uniquement associées à l'élevage.

5. Emplois et revenu agricole

Le Pays de Montluçon est un grand pays d'élevage générant une industrie agro-alimentaire dynamique tenant une place non négligeable dans l'économie locale. En effet, actuellement le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher comptait 1 673 emplois dans le secteur agricole en 2020, représentant 4,4 % de l'emploi total.

Ces emplois sont répartis de manière inégale, avec une concentration plus élevée dans certaines communes. Les communes de Montluçon, Villefranche-d'Allier, Cérilly, et Haut-Bocage figurent parmi les plus importantes en termes d'emplois agricoles, avec Montluçon en tête comptabilisant plus de 70 emplois dans ce secteur.

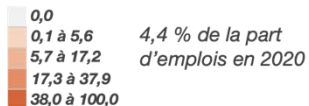
L'évolution de l'emploi agricole sur le territoire montre une tendance à la baisse similaire à celle observée à l'échelle nationale. Depuis 1982, le nombre d'emplois agricoles a diminué de manière



Nombre d'emplois dans la fonction Agriculture en 2020



Part d'emplois dans la fonction Agriculture en 2020



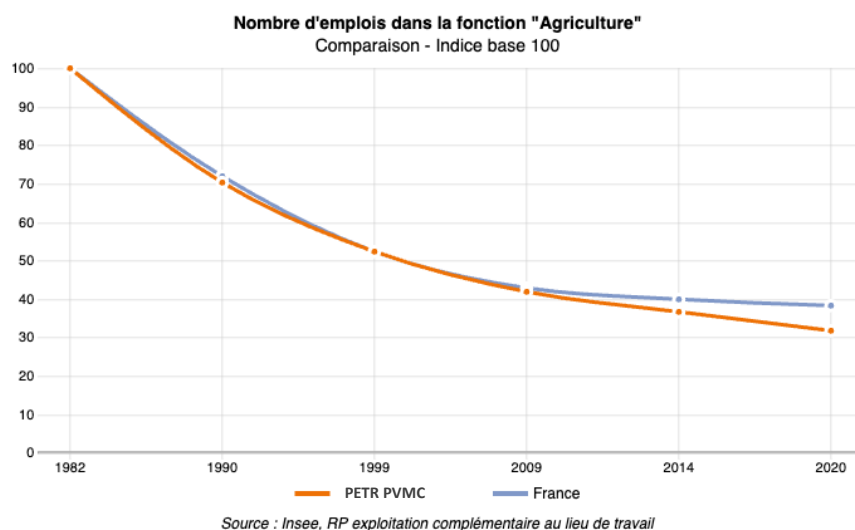
constante. En 2020, l'emploi agricole dans le PETR était à environ 30 % de ce qu'il était en 1982, suivant une tendance de déclin parallèle à la moyenne nationale.

Il est évident que le dynamisme de l'industrie agroalimentaire bénéficie d'un secteur amont efficient et structuré : la distribution agricole (coopératives, entreprises de négoce, concessionnaires de matériel, etc.) a un poids tout aussi significatif et permet de faire le lien entre la production et l'industrie sur le territoire. Ces organisations sont notamment constatées dans le système de culture du territoire.

Comparé à d'autres territoires, le PETR présente une dynamique similaire de décroissance de l'emploi agricole. Toutefois, la répartition de ces emplois reste marquée par une forte concentration dans les pôles agricoles majeurs, comme Montluçon, Villefranche-d'Allier, et Cérilly. Cette tendance reflète l'importance continue

de l'agriculture dans certaines zones malgré les défis structurels et économiques auxquels le secteur est confronté.

Sur la période 2017-2020, la moitié des moyennes et grandes exploitations agricoles françaises ont dégagé un revenu par travailleur après cotisations sociales inférieur à 1 280 euros par mois. Ramené au temps de travail, la majorité des agriculteurs se rémunère donc à un taux horaire inférieur à 70 % du SMIC. Pour un quart des exploitations, le revenu dégagé par travailleur est inférieur à 600 euros par mois, et ce avant même d'éventuelles cotisations sociales. De l'autre côté de l'échelle, les 10 % d'exploitations les plus rémunératrices parviennent à un revenu mensuel avant cotisations supérieur à 5 500 euros.



(Abattoirs de Montluçon / SCOPA Villefranche d'Allier source : France

3 région)

6. Intrants agricoles et vigilances climatiques

a. Consommation d'énergie primaire de l'agriculture

Selon les données Climagri de l'ADEME, le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher consomme environ 1,4 million GJ d'énergie primaire par an pour répondre aux besoins de son agriculture, soit environ 400 000 MWh par an. Cette consommation représente 10 GJ d'énergie primaire par hectare de surface agricole, soit 0,68 fois la consommation moyenne de la France métropolitaine.

Le principal poste de consommation est le carburant pour les tracteurs et machines, représentant 35 % de la consommation totale. La répartition des postes de consommation est la suivante :

- Carburant (tracteurs et machines) : 35 % (500 000 GJ)
- Bâtiments d'élevage : 16,3 % (230 000 GJ)
- Engrais azotés : 30,5 % (440 000 GJ)
- Alimentation animale importée : 6,4 % (92 000 GJ)
- Matériel agricole : 11,2 % (160 000 GJ)
- Irrigation : 0,6 % (8 800 GJ)

Les sources d'énergie utilisées sont variées. Le carburant représente la totalité de la consommation pour les tracteurs et machines, tandis que les bâtiments d'élevage consomment majoritairement du gaz et de l'électricité. Les engrais azotés, bien que n'étant pas une source d'énergie directe, nécessitent une énergie indirecte pour leur production, principalement du gaz naturel.

b. Prélèvements en eau pour l'irrigation

Selon les données de prélèvements en eau pour l'irrigation (Eau France, 2015 à 2020), le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a prélevé en moyenne 1,8 million m³ d'eau par an pour l'irrigation entre 2016 et 2020. Cela représente 55 m³ d'eau par hectare de surface agricole utile productive, soit environ 5,5 mm par an. Cette valeur est inférieure à la moyenne nationale française, se situant à 0,27 fois la moyenne métropolitaine. Les prélèvements d'eau sont en hausse de 71 % entre 2012 et 2020.

En comparaison, le département de l'Allier a prélevé 32 millions m³ d'eau pour l'irrigation sur la même période, soit 220 m³ d'eau par hectare de surface agricole utile productive, représentant 22 mm par an. Cette valeur est légèrement supérieure à la moyenne nationale française, se situant à 1,1 fois la moyenne métropolitaine, et les prélèvements d'eau ont doublé (x2,1) entre 2012 et 2020.

Ces prélèvements importants et croissants d'eau pour l'irrigation soulignent une forte dépendance des pratiques agricoles à la disponibilité de la ressource en eau. Cette dépendance peut devenir problématique face aux changements climatiques, qui sont susceptibles de réduire la disponibilité en eau et d'augmenter la variabilité des précipitations. Une gestion durable des ressources en eau devient cruciale pour maintenir la productivité agricole et minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.

La variabilité des conditions climatiques et la hausse des températures peuvent exacerber les besoins en irrigation, rendant la ressource en eau encore plus critique pour l'agriculture locale. Les acteurs du territoire doivent donc envisager des stratégies d'adaptation, telles que l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation, la diversification des cultures et l'augmentation des pratiques de conservation de l'eau, pour sécuriser l'avenir agricole face à ces défis climatiques.

c. Sécheresse des eaux superficielles

Selon les données par arrêtés de sécheresses (Propluvia, 2016-2020), le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est régulièrement soumis à des arrêtés sécheresse durant la période estivale, avec une moyenne de 44% du territoire concerné entre 2016 et 2020.

Ce taux représente 1,6 fois la moyenne nationale pour la même période. Une tendance à la hausse est observée depuis 2012, indiquant une augmentation de la fréquence et de l'étendue des périodes

de sécheresse. Cette situation est préoccupante pour les ressources en eau et les activités agricoles locales, particulièrement vulnérables aux variations climatiques.

- **Moyenne des Arrêtés Sécheresse (2016-2020):** 44% du territoire, soit 1,6 fois la moyenne nationale.
- **Tendance:** Augmentation constante des arrêtés sécheresse depuis 2012.
- **Impact:** Les périodes de sécheresse affectent gravement les ressources en eau disponibles pour l'agriculture et d'autres usages, exacerbant la vulnérabilité de la région aux changements climatiques.

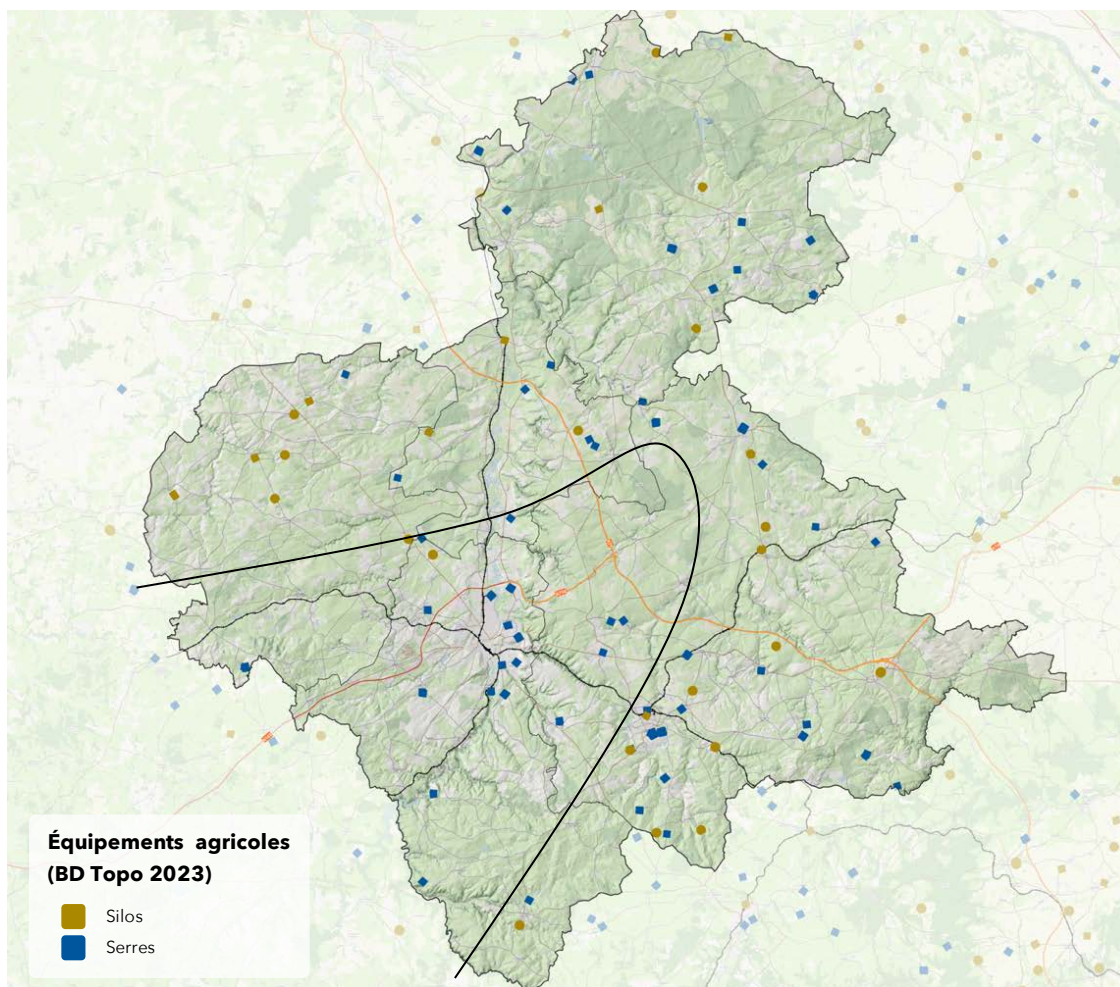
L'augmentation des périodes de sécheresse pourrait entraîner des pénuries d'eau plus fréquentes, affectant la production agricole, la biodiversité aquatique et les usages domestiques et industriels de l'eau.

Une gestion durable des ressources en eau et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques deviennent essentielles pour atténuer ces impacts.

7. Focus sur les services et équipements associés

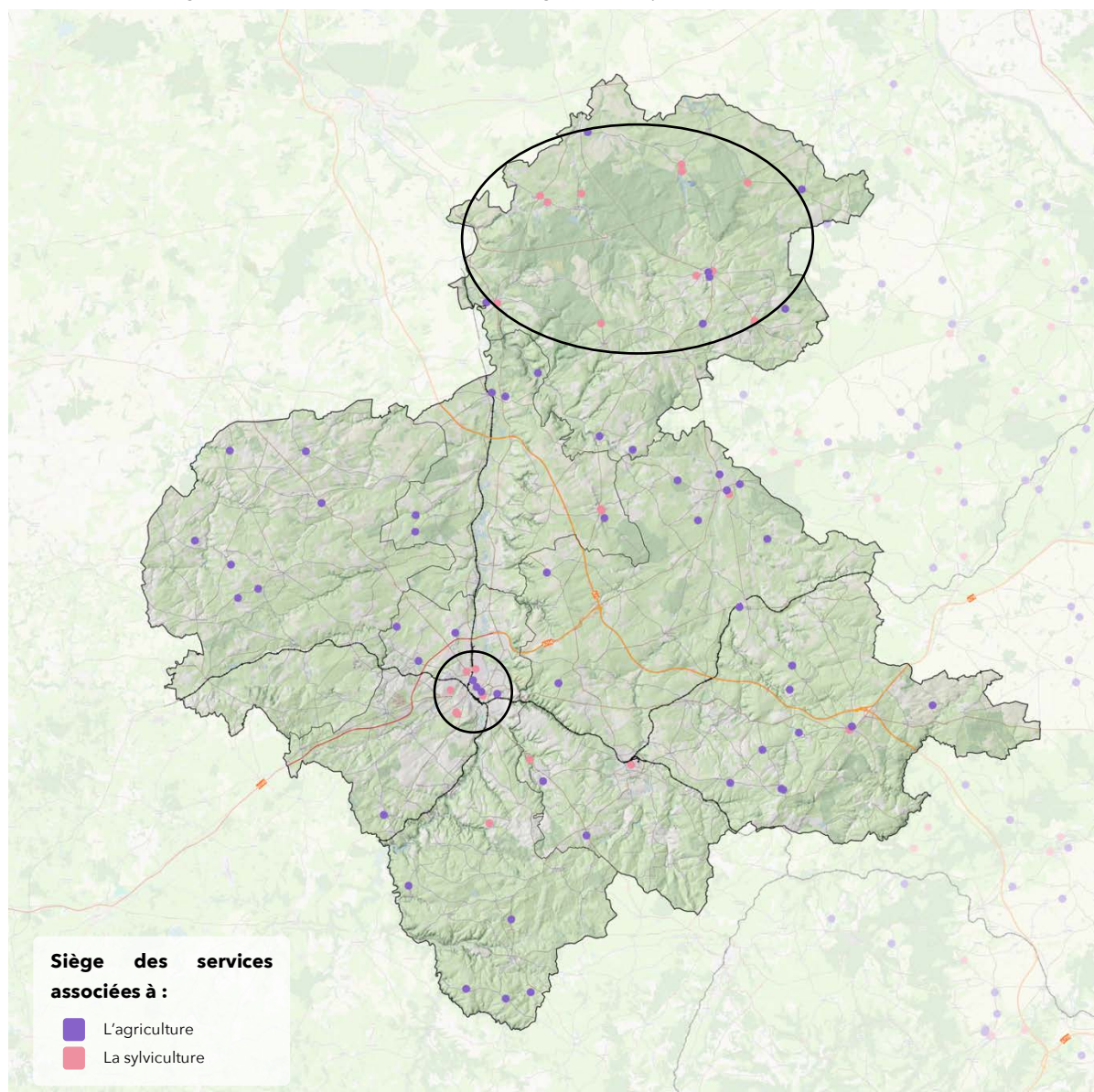
Aussi, on peut retrouver sur le territoire, des îlots de grandes cultures céréalières qui contrastent avec les paysages de bocages. Cette diversification de l'activité se retrouve également sur d'autres territoires (Val de Cher, l'ancien Pays de Montmarault, etc.). Cette diversification est notamment visible à la vue de l'organisation sur le territoire des coopératives agricoles, en particulier de celle des silos agricoles, situés à proximité des exploitations agricoles productrices et des réseaux de transport (ferroviaire ou routier).

Équipements agricoles, BD Topo 2023



Ceux-ci sont situés hors du Sud-Ouest du territoire. Leur faible présence dans le Sud du territoire souligne la présence plus importante de prairies (permanentes ou temporaires) dans la Combraille Bourbonnaise, notamment en lien avec les reliefs plus importants, ayant rendu plus difficile la mécanisation.

Sièges d'activités associées aux services agricoles et sylvicoles, SIRENE Décembre 2023



Sur le territoire, il est constaté une différenciation spatiale entre les différents sièges des services associées :

- ceux associés à la sylviculture sont concentrés au sein du centre de Montluçon et en grande partie à proximité de la Forêt de Tronçais.
- ceux associés à l'agriculture sont répartis de manière plus homogène sur le territoire.

8. Activités forestières

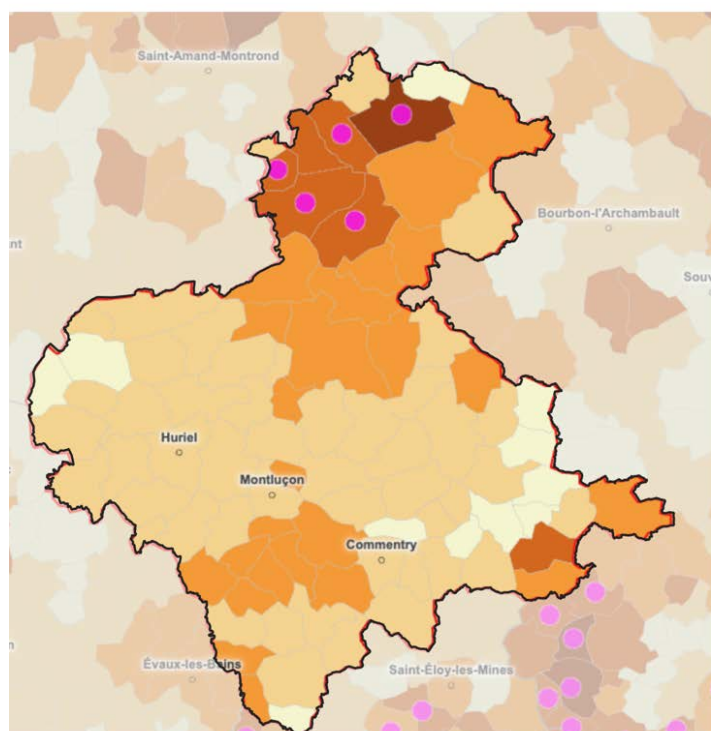
a. Le socle boisé du territoire

Le territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est caractérisé par une importante couverture forestière, particulièrement concentrée dans les régions nord et sud-est. Les forêts jouent un rôle clé dans la biodiversité locale, offrant des habitats à de nombreuses espèces.

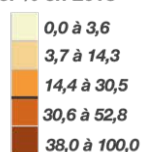
Elles constituent également une ressource économique par la production de bois et un lieu de loisirs pour les habitants et les visiteurs. La gestion durable de ces espaces est essentielle pour préserver leur fonction écologique et leur valeur économique.

La plupart des forêts du territoire du PETR sont privées. A l'échelle de la Région, selon FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 2 595 000 ha d'espace forestier, 19 % sont publics et 81% sont privés.

Surface forestière par commune et aléa de feu de forêt, INSEE
2018 - 2023



Part des surfaces selon l'occupation
du sol % en 2018



Communes soumises à un aléa de
feu de forêt en 2023

5 communes sur le
territoire

Les feuillus sont largement plus présents que les essences mixtes et de résineux, avec des essences dominantes de chênes, de hêtres ou encore de châtaigniers. Les résineux sont représentés par des pins sylvestres, des douglas, des épicéas ou encore des sapins.

Certaines communes du territoire, notamment au nord, sont particulièrement vulnérables aux risques de feux de forêt. Cette susceptibilité est due à la combinaison d'une forte densité forestière et de conditions climatiques propices aux incendies.

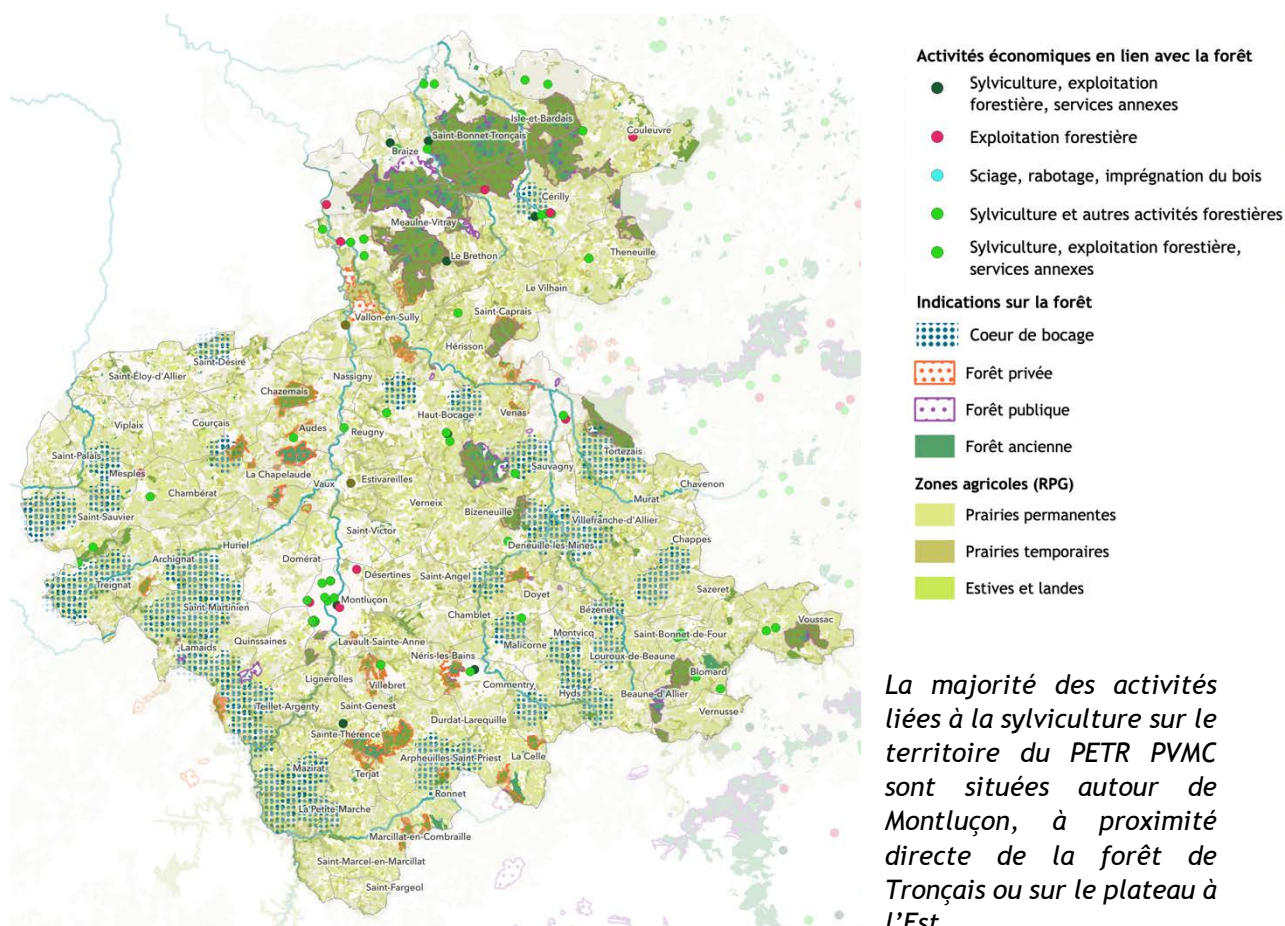
Aussi, c'est le secteur de la forêt de Tronçais qui subit le plus les aléas des feux de forêt. Pour atténuer ces risques, des stratégies de prévention sont mises en place, telles que la création de pare-feu, une gestion forestière adaptée, et la sensibilisation des populations locales aux bonnes pratiques de prévention des incendies.

La protection de ces zones est cruciale pour la sécurité des habitants et la conservation des écosystèmes

forestiers.

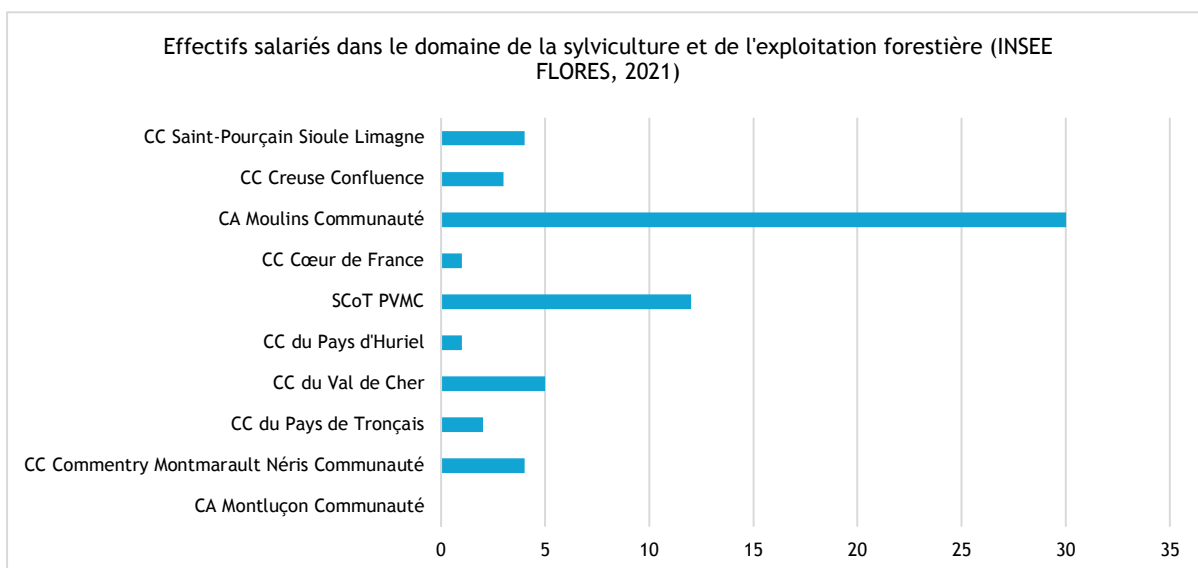
b. Les activités sylvicoles

A l'échelle de la Région, selon FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, 563 entreprises exploitent le bois en forêt dont 642 scieries. La majorité est dédiée au bois d'œuvre puis au bois énergie et enfin au bois d'industries. Dans la production de sciages, la majorité des essences sont des résineux.



Le volume de bois sur pied fait référence à la quantité de bois contenu dans les arbres vivants d'une forêt, mesurée en mètres cubes (m³). Ce volume inclut les troncs, les branches principales, et parfois les racines. Il est une mesure importante pour l'industrie forestière, car il permet d'évaluer la quantité de bois disponible pour l'exploitation, la gestion forestière et la planification des récoltes. L'Allier, en comparaison aux autres départements, présente un des volumes de bois sur pied le plus faible de la Région avec un volume entre 20 à 30 Mm³ (Agreste mémento 2021).

Les activités sylvicoles et l'exploitation forestière sont largement présentes sur le territoire, notamment dans les secteurs où les forêts sont les plus denses. La carte montre une concentration significative de ces activités dans les zones de bocage et autour des grandes forêts. Ces activités incluent la gestion des forêts, la coupe de bois, le reboisement, ainsi que des services annexes.



Comparée à d'autres territoires, la répartition de l'emploi sylvicole dans le PETR PVMC est relativement équilibrée, mais il y a une concentration notable dans certaines intercommunalités.

Par exemple, la CA Moulins Communauté affiche un indice de spécialisation élevé dans le domaine de la sylviculture et de l'exploitation forestière, avec une implication particulièrement forte dans ces activités, reflétée par un indice de spécialisation de plus de 30.

La CC du Pays de Tronçais et la CC Commentry Montmarault Nérès, le PETR PVMC montre une plus grande diversité dans la répartition des activités sylvicoles. La CA Moulins Communauté, quant à elle, a une spécialisation marquée dans les activités sylvicoles, ce qui montre une forte dépendance de ce secteur pour l'emploi et l'économie locale.

Focus sur la forêt de Tronçais

Composé à 73% de chênes rouvres, 8 % de chênes pédonculés, 9 % de hêtres et 2% de charmes, jusqu'à maintenant cette forêt produit un bois de très haute qualité, de grain fin et serré lui donnant toute sa valeur.

36 arbres remarquables ou classés en forêt de Tronçais. En partenariat avec la Société des Amis de la forêt de Tronçais, dont l'objectif est d'assurer la conservation des arbres, animaux, sites et monuments pittoresques de la forêt de Tronçais, un "plan de gestion" des arbres remarquables est en cours d'élaboration. Valoriser le bois des arbres dépérissants, monuments naturels, tout en mettant en valeur de nouveaux spécimens font partie des actions concrètes concertées.

Les carrefours forestiers, ou "ronds", sont inscrits dans l'histoire de la forêt de Tronçais. En raison du réchauffement climatique et de leur âge avancé, les équipes de l'ONF remplacent progressivement les épicéas et sapins par des arbres mieux adaptés à la sécheresse. La plupart de ces ronds date de la fin du XIXe siècle.

V. Tourisme et loisirs

1. Positionnement du territoire

La **rivière Cher** et le **Canal de Berry** constituent la colonne vertébrale Nord-Sud de ce territoire caractérisé par une grande diversité de paysages.

Réputée plus belle chênaie d'Europe, la **forêt de Tronçais** s'étend sur près de 14 000 hectares. Les fûts de Tronçais sont mondialement connus pour accueillir les grands crus de Bordeaux notamment.

Le PETR compte également des cœurs **de villes et villages remarquables** : Ainay-le-Château au Nord, Hérisson, village de caractère situé en bord d'Aumance, Huriel et son donjon de la Toque, Nérès-les-Bains, station thermale et la cité médiévale de Montluçon.

Les remparts, récemment restaurés, invitent à la balade et font d'**Ainay-le-Château** un incontournable du Pays de Tronçais. L'emblématique château de **Hérisson** domine les ruelles moyenâgeuses. La quiétude qui règne dans ce village est source d'inspiration pour de nombreuses compagnies et créations théâtrales. Dominé par le donjon de la Toque, le village d'**Huriel** compte de nombreux artisans d'art, valorisant des savoir-faire traditionnels. **Nérès-les-Bains** possède un remarquable patrimoine architectural antique et Belle Epoque ; la rhumatologie, le stress et les affections psychosomatiques y sont traités dans ses termes ; le bien-être est aussi largement développé au spa les Nériades. **Montluçon**, « la cité aux deux visages », est caractérisée par une architecture médiévale dominée par le château des ducs de Bourbon et une architecture XIX^{ème} siècle, témoin du riche passé industriel du bassin.

Construit au XIX^{ème} siècle, sur ordre de Napoléon 1^{er}, le **canal de Berry** a d'abord joué un rôle primordial pour l'industrie montluçonnaise mais, de moins en moins rentable, son exploitation a été abandonnée au XX^{ème} siècle. Il a largement contribué au patrimoine industriel hérité sur Montluçon mais aussi à Commentry et sur le Pays de Tronçais, avec les forges de St-Bonnet-Tronçais. Aujourd'hui, le chemin de halage qui longe le canal a été aménagé en voie verte et vélo-routes sur une vingtaine de kilomètres.

Le territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est maillé de **nombreux circuits de randonnée pédestre, cyclo et VTT**. Les paysages caractéristiques du territoire y sont particulièrement propices et diversifiés : les gorges du Cher, sauvages et préservées, comportent le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher ; le bocage bourbonnais brodé de haies et de massifs forestiers, l'un des plus denses d'Europe ; le vallonnement des Combrailles etc. Les activités de pleine nature telles que la pêche, la baignade, le canoë ou encore le ski nautique sont également pratiquées.

Le PETR compte **2974 hébergements touristiques collectifs**, en 2020, répartis entre hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings, hébergements insolites et hébergements de grande capacité. Montluçon et Nérès-les-Bains regroupent une grande part de ces hébergements (environ la moitié des lits marchands) mais de nombreux gîtes et campings se répartissent sur l'ensemble du territoire ; le niveau de qualification est disparate (source : base de données 2020 SIRENE).

Rôle du PETR dans le domaine du tourisme

Le PETR est aujourd'hui un lieu de coordination entre les différents offices de tourisme du Territoire :

- Office de Tourisme intercommunal de la Vallée du Cœur de France pour les territoires de Montluçon Communauté, la CC du Val de Cher et le Pays de Tronçais ;
- Office de Tourisme intercommunal de Nérès-les-Bains (office de tourisme de Nérès et maison de tourisme à Montmarault)
- L'office de Tourisme du Pays d'Huriel.

2. Clientèle touristique

La typologie de la clientèle touristique du territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est diverse et variée. En 2022, les bureaux d'accueil ont renseigné 27 699 personnes. La clientèle nationale représente une part importante, **avec 38,56 % des visiteurs venant de la région Auvergne-Rhône-Alpes, suivie par l'Île-de-France (3,96 %) et la Nouvelle-Aquitaine (2,78 %)**. La clientèle étrangère représente 9,10 % des contacts, principalement des Pays-Bas (46,43 %), de Belgique (17,39 %), et d'Allemagne (10,61 %).

Les centres d'intérêt des visiteurs sont variés, avec une forte demande pour le patrimoine culturel (16 260 demandes), les informations locales (12 356 demandes), et les activités de plein air (7 482 demandes). Les fêtes et manifestations, ainsi que le patrimoine naturel, suscitent également un intérêt notable. Les chiffres montrent une progression par rapport à 2021, soulignant une augmentation de l'attractivité touristique du territoire. Les ventes de billetteries et de produits de boutique en 2022 ont généré un chiffre d'affaires de 39 574,10 €, avec Montluçon Communauté représentant la majorité des ventes.

Les activités touristiques, telles que les visites guidées, les balades contées et les animations estivales, ont attiré de nombreux participants, mettant en évidence l'engagement du territoire à diversifier et enrichir son offre touristique.

Les projets pour 2023 incluent la réédition du magazine « Montluçon Découvertes », la participation à des salons de promotion, et la mise en place de nouvelles animations, notamment pour le jeune public. La traduction du site internet en trois langues étrangères est également prévue pour attirer une clientèle internationale plus large.

3. Offre locale

a. Piliers touristiques

Le PETR PVMC dispose d'une offre touristique se concentrant sur 3 grands piliers :

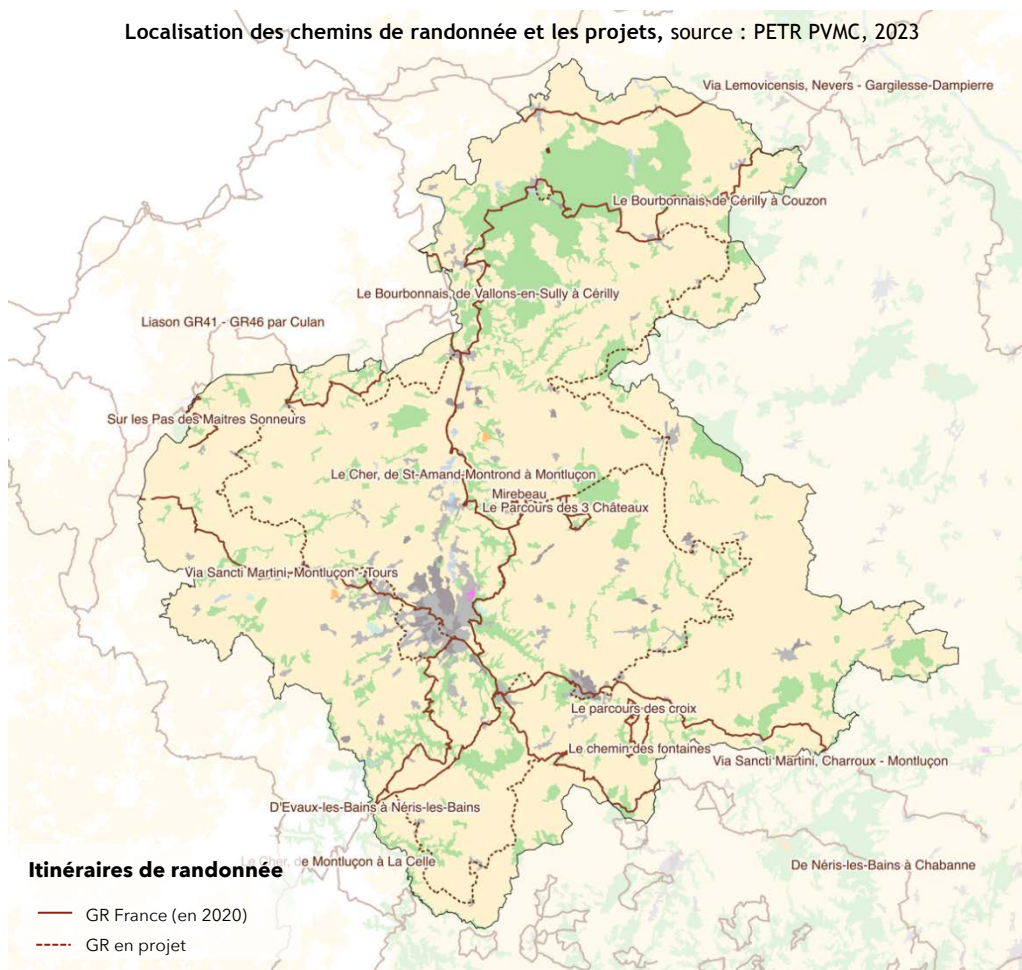
- Le tourisme naturel et l'itinérance : la forêt de Tronçais, la vallée du Cher, le Canal de Berry, Étangs, plans d'eau... de baignade, de pêche et les paysages pouvant être admirés et parcourus au travers de 42 chemins de randonnée ;
- Le Patrimoine et la culture : ville, villages remarquables et monument historiques, vernaculaire musées spécifiques à l'histoire du territoire ou encore aux théâtres ou à la spécificité musicale populaire ;
- Le terroir : les espaces agricoles disposent d'une identité forte associée au bocage Bourbonnais ;
- Le thermalisme : la station thermale de Nérès-les-Bains.

L'offre touristique est intégrée dans une offre « Coeur de France », notamment pour les 3 EPCI regroupées au sein de l'office intercommunal (grâce à la position de carrefour géographique et culturel entre les Régions Centre-Limousin-Auvergne et à l'interconnexion possible des linéaires de randonnée avec les départements de la Creuse et du Cher).

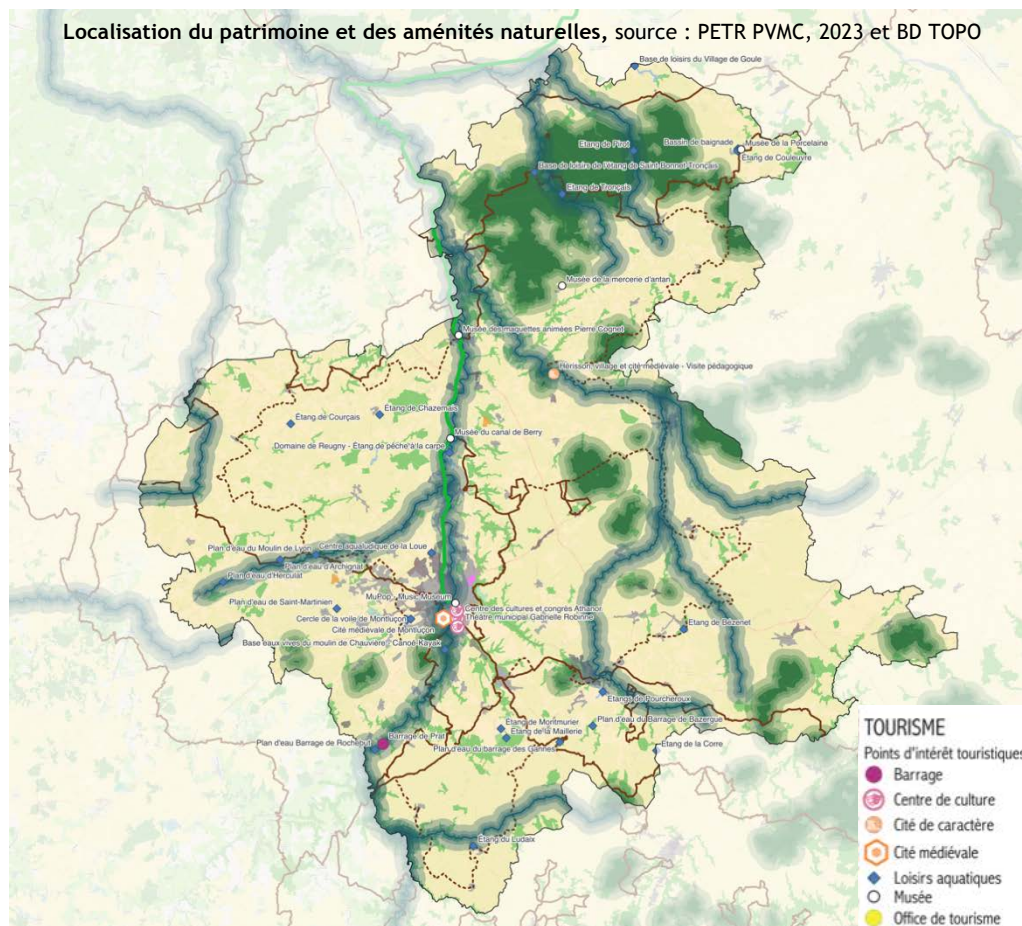
Le territoire du PETR PVMC dispose d'un climat tempéré et est relativement préservé des intempéries. Il dispose de nombreux atouts en matière de tourisme naturel, notamment :

- deux entités paysagères du territoire que sont la Basse Combraille » et le « Bocage Bourbonnais dont les caractères se retrouvent dans leurs faunes / flores et leurs trames verte et bleue spécifiques ;
- des environnements préservés : Espaces Naturels Sensibles (La Vauvre, Étang de Saint-Bonnet-Tronçais, Vallée de Chambonchard) - Zones NATURA 2000 des « Gorges du Haut Cher », « Forêt de Tronçais », « Gîtes de Hérisson » ;
- l'eau omniprésente sur le territoire : Les deux visages de la rivière Cher ; Le Canal de Berry ; le réseau d'étangs et de mares qui maille le territoire ; le thermalisme avec les Aquae Neriae (Nérès-les-Bains) ;
- les grands espaces boisés : La Forêt de Tronçais (14 000 hectares) réputée plus belle chênaie d'Europe et dont le bois, reconnu pour ses qualités et sa noblesse ; présence d'autres massifs forestiers (Forêts de Plaine, Forêt des Colettes, Forêt de Lespinasse) ;
- des villes et villages fleuris : Montluçon, Nérès-les-Bains, Sainte-Thérèse (3 fleurs) ; Commentry, Domérat, Marcillat, Meaulne (2 fleurs) ; Deneuille-les-mines, Saint-Bonnet-de-Four (1 fleur) ;
- des sites et points de vue remarquables : Esplanade du Château des Ducs de Bourbon ; Les Réaux ; Le Donjon de la Toque ; Les Gorges du Cher ; le Gué de Sellat ; Écluse du Roueron...
- des itinéraires nombreux : 42 chemins de randonnée, 28 km de Voie-Verte ; 6 boucles de Vélorange (pour un total de 309 km) ; 756 km de circuits VTT... d'après les données du PETR PVMC (cartographiés ci-dessous).
- Une offre variée d'activités de pleine nature : 2 golfs 18 trous ; nombreuses bases de loisirs nautiques (Étangs de Sault, Saint-Bonnet-Tronçais, Vallée de Chambonchard...) activités de grimpe (d'après la Base Permanente des Équipements).

Localisation des chemins de randonnée et les projets, source : PETR PVMC, 2023



Localisation du patrimoine et des aménités naturelles, source : PETR PVMC, 2023 et BD TOPO

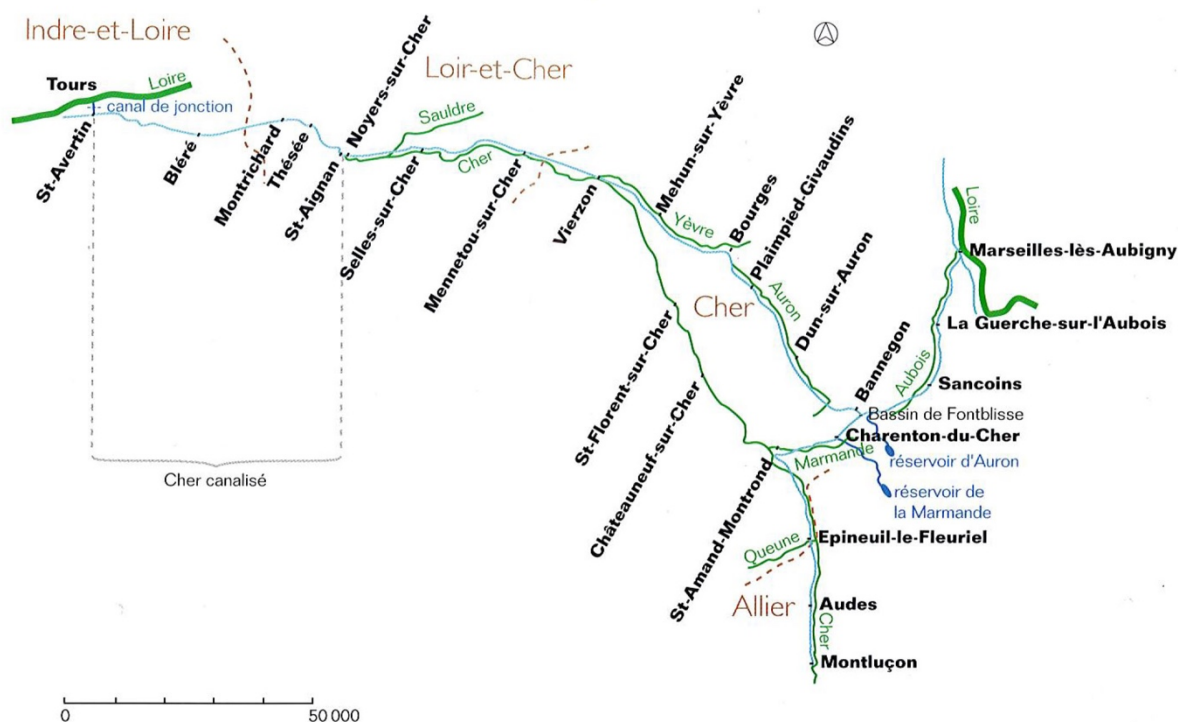


Le PETR porte la création et la valorisation d'un réseau de 4 boucles d'itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GR de Pays), en lien avec la fédération française de randonnée, autour de 4 identités fortes du territoire :

- Boucle Combraille - Gorges du Haut Cher
- Boucle entre Canal de Berry, Bocages et Collines du Bas Berry
- Boucle de la Forêt de Tronçais
- Boucle entre Vallée du Cher et Bocage Bourbonnais.

Dans ce cadre, le PETR a engagé différentes actions autour de l'animation d'un « Plan Paysage » et d'une démarche « Culture et Paysages » afin de rappeler l'importance et la diversité du patrimoine naturel et culturel du territoire. Ces éléments tissent la trame paysagère et patrimoniale du territoire et racontent la façon dont il est habité. Leur valorisation d'un point de vue touristique fait partie intégrante de la valorisation du territoire.

Enfin, le canal de Berry traversant le territoire constitue également une opportunité remarquable pour le tourisme de nature sur le territoire. Aujourd'hui, le Syndicat du Canal de Berry œuvre pour redonner vie à ce canal et ses abords. Le projet du Canal de Berry à Vélo, initié depuis 2015, permet de revaloriser le Canal de Berry et de lancer une dynamique économique et touristique.



b. Le Patrimoine et la culture

De nombreux éléments patrimoniaux sont identifiés sur le territoire, relevant à la fois du patrimoine matériel et immatériel, ceux-ci permettent de conserver une image de territoire qualitatif :

- 6 villes et villages remarquables : Cité médiévale de Montluçon ; Hérissou (label « petites cités de caractère » ; Huriel ; Ainay-le-Château ; Nérès-les-Bains (plus beaux détours de France) ; Village étape de Montmarault.
- 122 monuments protégés représentant une variété de patrimoine :

- Patrimoine militaire et châteaux : Château des Ducs de Bourbon ; Villa de la Louvière ; Château de Peufeilhoux ; Forteresse de Hérisson ; Donjon de la Toque ; Château de l'Ours ; Remparts d'Ainay-le-Château...
- Patrimoine religieux : Prieuré de Reugny ; église de Saint Bonnet-de-Four et son clocher tors ; Église Saint-Paul (Montluçon)...
- Patrimoine industriel : Bassins industriels de Montluçon, Commentry et Montmarault ; Canal de Berry et le réseau d'étangs ; Forges de Tronçais...
- Un patrimoine immatériel vivant valorisés par plusieurs événementiels : « la rencontre des Arts » (autour du village d'Huriel regroupant une vingtaine de soir-faire différents dont certains rares) ; Le festival « Dire, Lire, Conter » (organisé par Montluçon Communauté) et la présence de nombreux conteurs sur le territoire qui contribuent à faire vivre, par l'oralité, la mémoire du territoire ; une littérature du Bourbonnais représentée par de nombreux auteurs dont les plus célèbres sont Alain Fournier, Émile Guillaumin, Chille Allier, Charles-Louis Philippe...

Au cours des dernières années, le territoire du PETR PVMC a développé une offre culturelle importante, notamment une démarche visant à accompagner la création et la médiation artistique et culturelle sur le thème des paysages. Cette ambition a été inscrite dès 2010 dans le projet culturel territorial du PETR PVMC.

- 13 musées sur le territoire : MUPOP ; musée du Canal de Berry ; Maison de la Combraille ; Donjon de la Toque ; Musée des maquettes animées ; Musée Gallo-Romain ; Espace culture de la Pléiade.
- Des compagnies de Théâtre dont certaines de renommée nationale ou internationales : Le P'tit Bastringue ; Le petit Théâtre Dakoté ; La Belle Meunière ; Le Footsbarn Theater ; Attrape-sourire ; Ubürik ; La Volga ; CDN Le Théâtre des Ilets...
- Spectacle vivant et Musiques actuelles : Cirqu'En Ville ; Accrobacirq ; Entr'Act ; Centre Dramatique National ; Théâtre Gabriel Robinne ; Théâtre André Messager ; le 109 ; l'Agora ; MJC de Cosne-d'Allier ; Le Guingois ; Athanor ; Conservatoire André Messager ; Le Cube ; Hérisson Social Club...
- Des lieux et structures de développement de l'Art contemporain : Le Fonds d'Art Contemporain ; Domaine M ; l'Orangerie ; Sakers...
- De nombreux Festivals et événementiels : Festival de Musique en Bourbonnais ; Jazz au Fil du Cher ; Festival de la Chanson Française, Festival de la Chanson Francophone ; Festival au Cœur de Cosne ; Un été dans mon Village ; Festival des Arts mêlés ; Canal en Fête ; Remp'Art ; Les Bayoux ; Le Boeuf Villé ; Les Feux de la Saint-Jean...

c. Le terroir

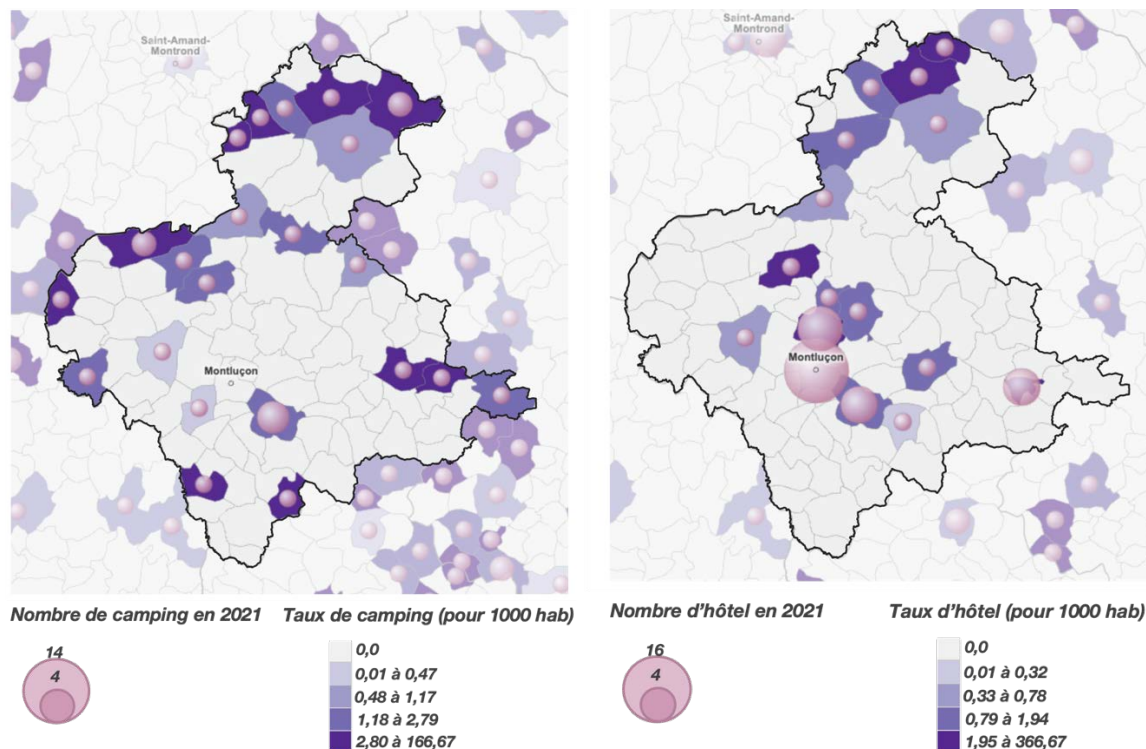
Le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher bénéficie d'un riche terroir, qui se reflète dans l'offre de restauration. Cette offre inclut :

- 10 établissements classés au Gault & Millau, un guide gastronomique réputé
- 8 établissements classés au Guide Michelin, dont 2 distingués par le Bib Gourmand pour leur excellent rapport qualité-prix
- 3 établissements ayant le titre de Maîtres Restaurateurs, garantissant une cuisine faite maison avec des produits frais et de qualité.

Ces distinctions témoignent de la qualité et de la diversité de la gastronomie locale, faisant du territoire une destination attrayante (évoqué plus en détail dans la partie « agriculture »).

d. Une offre touristique professionnalisée

L'offre d'hébergement en 2020 dans le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher comprend 23 campings représentant un total de 1010 emplacements, dont 36 % (368) sont situés dans des campings 3 étoiles. Il y a également 38 hôtels offrant 954 chambres, dont 61 % (583) sont dans des hôtels 3 étoiles et 2,6 % (25) dans des établissements de 4 étoiles ou plus. Ces infrastructures d'accueil sont soutenues par une main-d'œuvre significative, contribuant à l'économie locale et au dynamisme du secteur touristique de la région.



Équipements touristiques spécifiques : campings et hôtels (Insee 2021)

En 2021, le territoire comptait 16 hôtels, avec une concentration notable autour de Montluçon, où le taux d'hôtels est le plus élevé. Ce phénomène est également visible autour de certaines communes périphériques, créant des zones de forte densité hôtelière. D'autres secteurs, notamment les zones rurales éloignées des grands axes, présentent une offre hôtelière très limitée. Le nombre total de campings sur le territoire en 2021 est de 14, avec un taux de campings variant fortement selon les zones géographiques.

Les zones au nord et au sud de Montluçon montrent une concentration plus élevée de campings, notamment autour des communes comme Saint-Amand-Montrond. Certaines régions présentent un taux de camping très faible, voire nul, indiquant une répartition inégale de cette offre. L'offre en campings et en hôtels sur le territoire du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est inégalement répartie. Les zones autour de Montluçon, ainsi que certaines communes périphériques, bénéficient d'une plus grande densité d'infrastructures touristiques. Cela s'explique probablement par l'attractivité urbaine et les facilités d'accès. Les portes d'entrée du territoire, sont :

- L'aire d'autoroute de Doyet ;
- La Maison du Tourisme de Montmarault (proche de la sortie d'autoroute A71 et A79) ;
- Principalement, les communes de Montluçon, Marcillat-en-Combraille, Montmarault, Cosne-d'Allier, Saint-Bonnet de Tronçais et Ainay-le-Château ;
- De manière secondaire, les communes de Coueuvre, Theneuille, Urçay, Meaulne-Vitray, Vallon-en-Sully, Teillet-Argenty, Durdats-Larequille.

Celles-ci disposent d'un rôle important en matière de qualité paysagère à préserver afin de conserver une image de territoire positive lors de l'entrée des potentiels visiteurs.

CAPACITÉS D'ACCUEIL

La partie sur les capacités d'accueil fait l'état des lieux et met en avant les tendances en cours sur le territoire concernant : les dynamiques résidentielles, l'habitat, le logement, l'équilibre social de l'habitat, les équipements et services, leur localisation et les mobilités au regard des flux des personnes présentes sur le territoire ou en lien avec celui-ci.



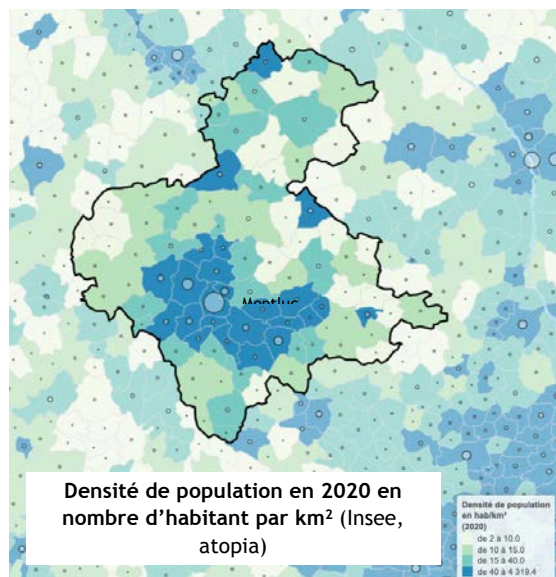
I. Dynamiques résidentielles

1. Présentation générale

Le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher connaît une baisse de sa population depuis 1968. De 135 465 habitants en 1968, le territoire compte en 2020, 106 136 habitants. Ce déclin démographique peut être décomposé en trois phases :

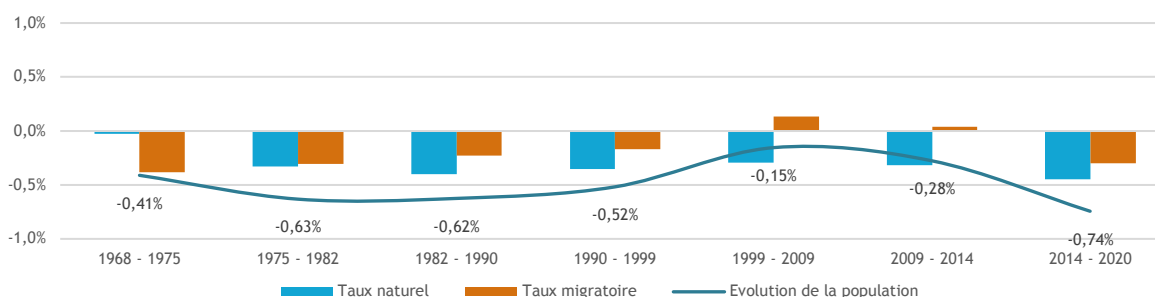
- De 1968 à 1990 : Une évolution démographique négative, tirée par des taux naturels et migratoires négatifs, atteignant -0,63 % entre 1975 et 1982.
- De 1990 à 2009 : Une phase de légère croissance démographique. Malgré un taux naturel toujours négatif, un solde migratoire positif a contribué à cette reprise. Ce regain doit être pris en compte avec la nouvelle méthode de recensement de l'INSEE.
- De 2009 à 2020 : Une évolution démographique de nouveau négative, principalement en raison d'un solde naturel très négatif. Bien que le solde migratoire soit positif, il ne compense pas la baisse due au solde naturel.

Globalement, l'évolution démographique annuelle du SCoT se situe entre -0,15 % et -0,74 % par an. Cette évolution démographique montre un territoire en déclin, nécessitant des politiques et stratégies pour inverser cette tendance, en favorisant l'attractivité et la rétention de la population. La population du territoire est concentrée autour du pôle de Montluçon, renforçant l'importance de cette ville dans la structure territoriale du SCoT. En effet, l'analyse des densités de population en 2020 met en évidence une densité faible sur le territoire et dans les espaces alentours. La majorité des communes du SCoT, excepté Montluçon et ses communes limitrophes, ont une densité de population inférieure ou égale à 40 habitants/km². La grille de lecture des densités de l'INSEE identifie la commune de Montluçon comme une commune de densité intermédiaire, les autres communes sont identifiées comme des communes peu denses ou très peu denses.



Communes de plus de 2 500 habitants	Population en 2020
Montluçon	33 822
Domérat	8 698
Commentry	6 100
Désertines	4 465
Huriel	2 632
Néris-les-Bains	2 588
Prémilhat	2 506
Saint-Victor	2 097
Cosne-d'Allier	2 031

Composition des évolutions démographiques entre 1968 et 2020 (source: INSEE RP 2020, atopia)

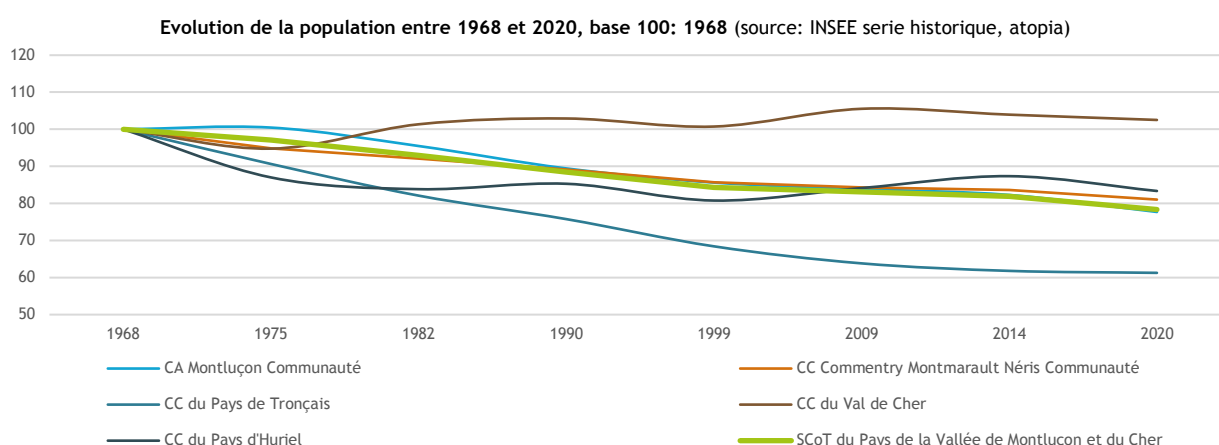
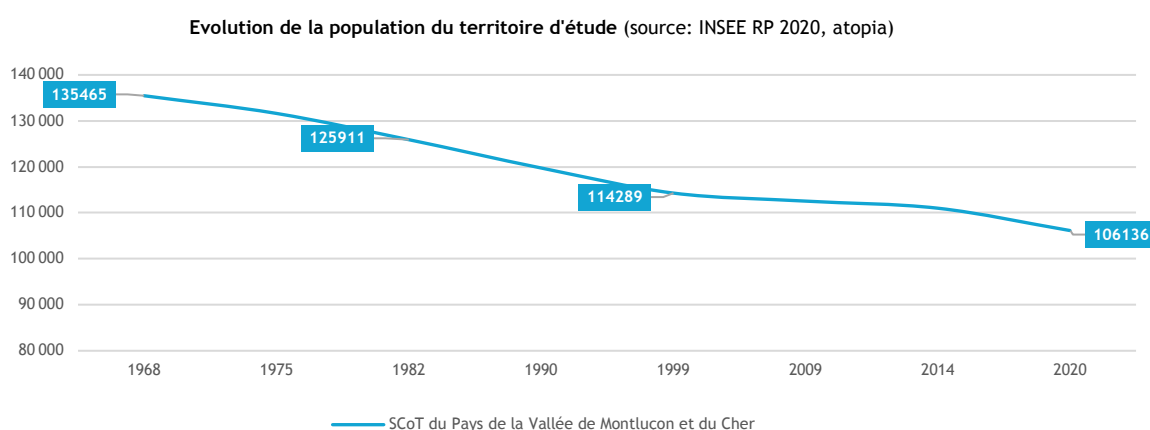


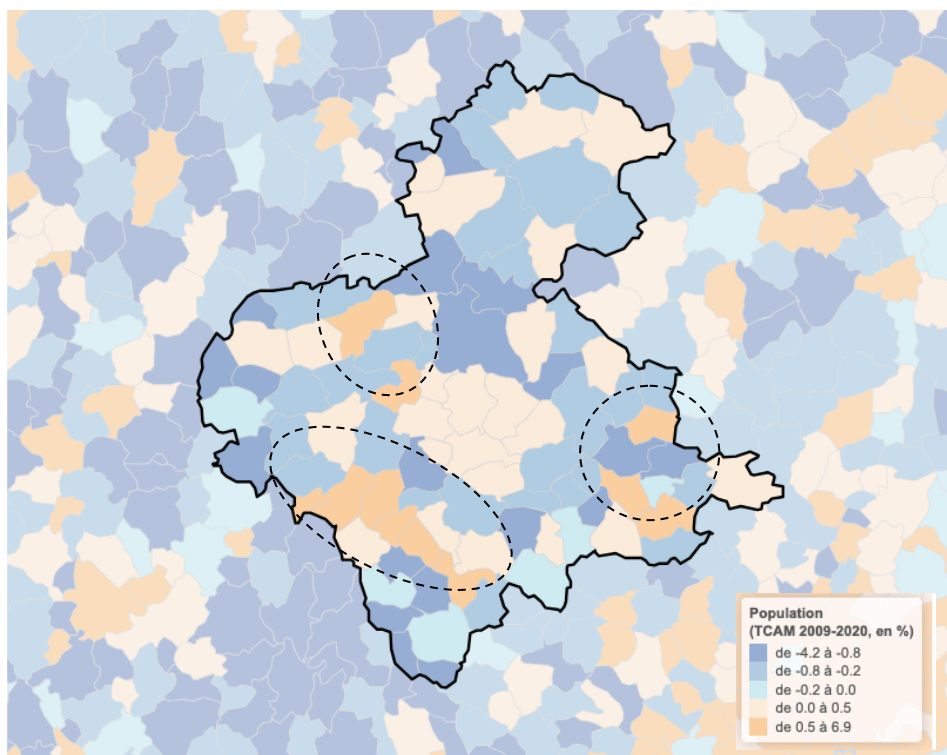
2. Les tendances récentes

L'évolution démographique du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (PETR PVMC) affiche des dynamiques internes, à savoir :

- La CC du Val de Cher est le seul EPCI qui enregistre une dynamique positive d'évolution de sa population depuis 1968. Cet EPCI compte 5 517 habitants en 2020 et a bénéficié d'un solde migratoire positif permettant d'entretenir la dynamique démographique du territoire ;
- La CC du Pays de Tronçais est l'intercommunalité qui a connu la perte de population la plus importante, par rapport à sa population de 1968, venant se stabiliser au cours de la dernière décennie (2009-2020) ;
- La CA Montluçon Communauté, accueillant Montluçon, compte 17 200 habitants de moins qu'en 1968, continuant de perdre de la population entre 2009 et 2020 ; la CC du Pays d'Huriel et celle de Commentry suivent la même tendance.
- La période 2009 et 2020 a marqué pour certaines communes, une évolution positive de leur population. C'est le cas de Chazemais, Prémilhat, Quinssaines ou encore Blomard et des communes de la couronne de Montluçon.

Au cours des 20 dernières années, on observe : d'un côté une accélération de la perte de population au sein de la CC du Pays d'Huriel et de la CA Montluçon Communauté et d'un autre, le ralentissement de cette perte pour les autres EPCI du SCoT.





Variation annuelle de la population en 2009 et 2020 (Insee, atopia)

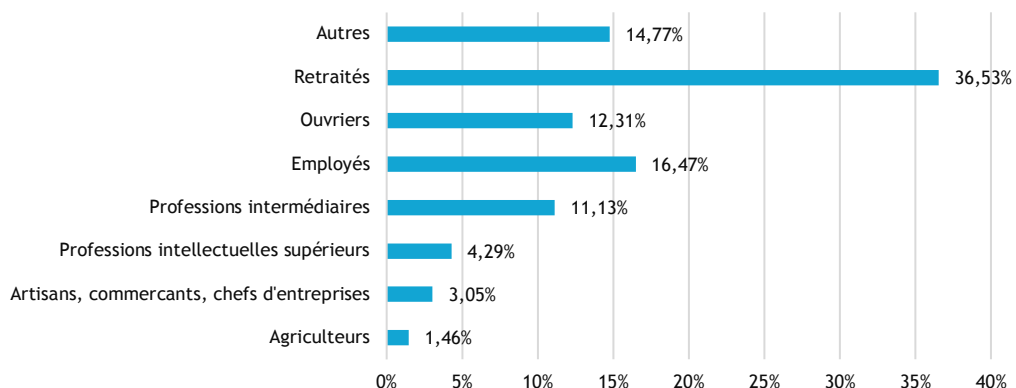
3. Les caractéristiques des habitants

La population du territoire étudié se caractérise par une part importante des plus de 60 ans (35% de la population totale). Ce taux est inférieur aux autres EPCI de comparaison tels que la CC Cœur de France (39,6% de plus de 60 ans) et la CC Creuse confluence (40,2% de plus de 60 ans).

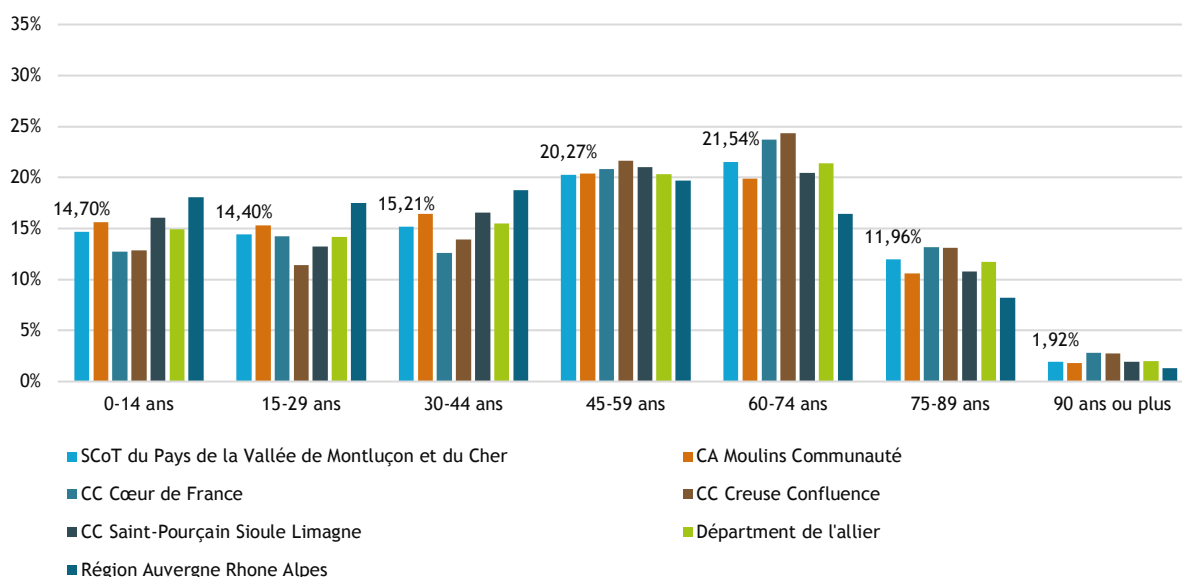
Pour autant, le département de l'Allier, la région, la CA Moulins Communauté et la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne affichent une population plus jeune (part plus importante des moins de 60 ans). Le profil des habitants correspond à une population vieillissante, similaire au contexte national.

En cohérence avec la surreprésentation des classes d'âge de plus de 60 ans, la part des retraités est la plus importante dans le SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (36,53% en 2020). On distingue ensuite les employés (16,47%) et les autres, qui correspondent à l'ensemble des personnes au chômage et dites « inactives ». Dans les inactifs on retrouve les élèves de plus de 15 ans, les étudiants...

Répartition des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) des 15 ans et plus dans le territoire d'étude (source: INSEE RP 2020, atopia)



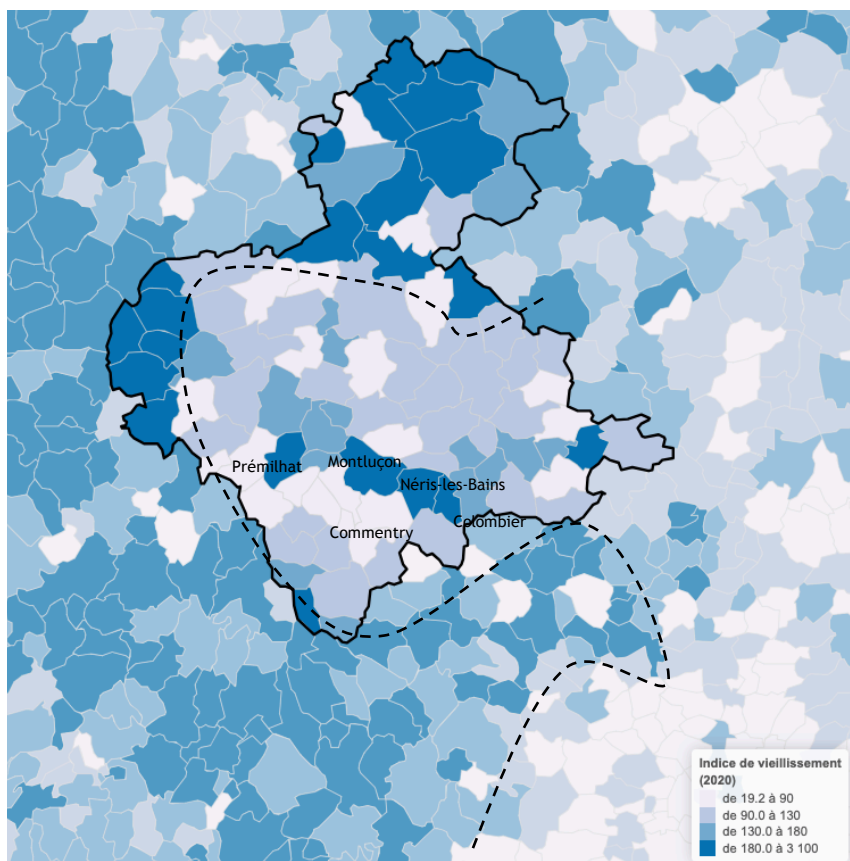
Répartition par classes d'âge en fonction des échelles de comparaison (source: INSEE RP 2020, atopia)



Indice de vieillissement de la population en 2020 (Insee, atopia)

Spatialement, on constate un regroupement des populations les plus âgées au Nord et à l'Ouest du territoire du SCoT où l'indice de vieillissement est le plus élevé. Les communes au Sud de Montluçon comme Lavaut-Saint-Anne, Lignerolles, Saint-Genest, Villebret ou Teillet-Argenty sont celles qui concentrent le moins de plus de 65 ans.

Le centre du territoire affiche un indice de vieillissement équilibré. Ce dernier calcule le rapport de plus de 65 ans par rapport au moins de 20 ans. Lorsqu'il est supérieur à 100, cela signifie que la part des plus de 65 ans est plus importante.



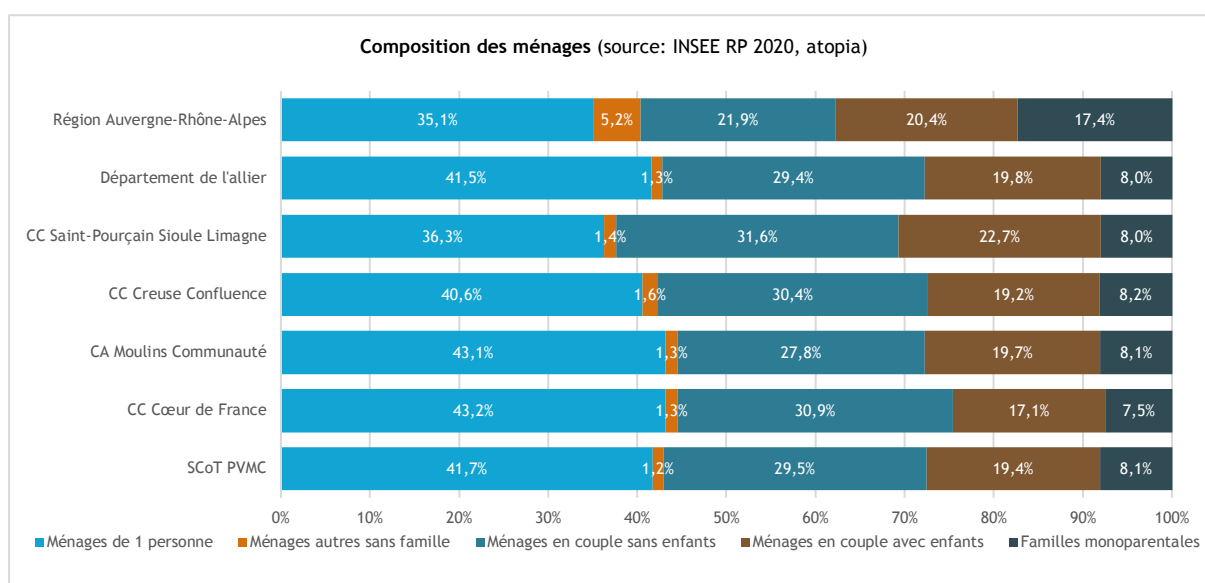
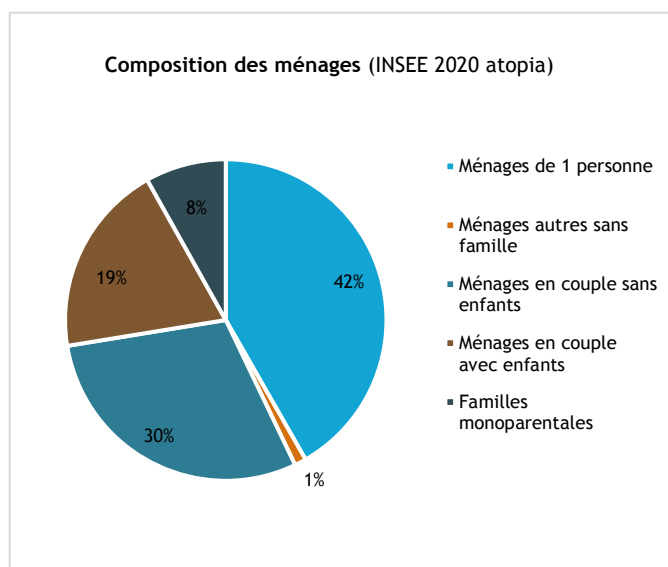
II. Habitat et logements

1. Le profil des ménages

Le SCoT PETR PVMC affiche un profil des ménages avec une surreprésentation des ménages d'une personne (42%).

Cette composition s'inscrit dans la continuité de la tendance nationale concernant la baisse de la taille moyenne des ménages du fait d'une évolution des modes de vie notamment. Les ménages d'une personne sont complétés par des ménages en couples sans enfants (30%) et des ménages en couples avec enfants (19%).

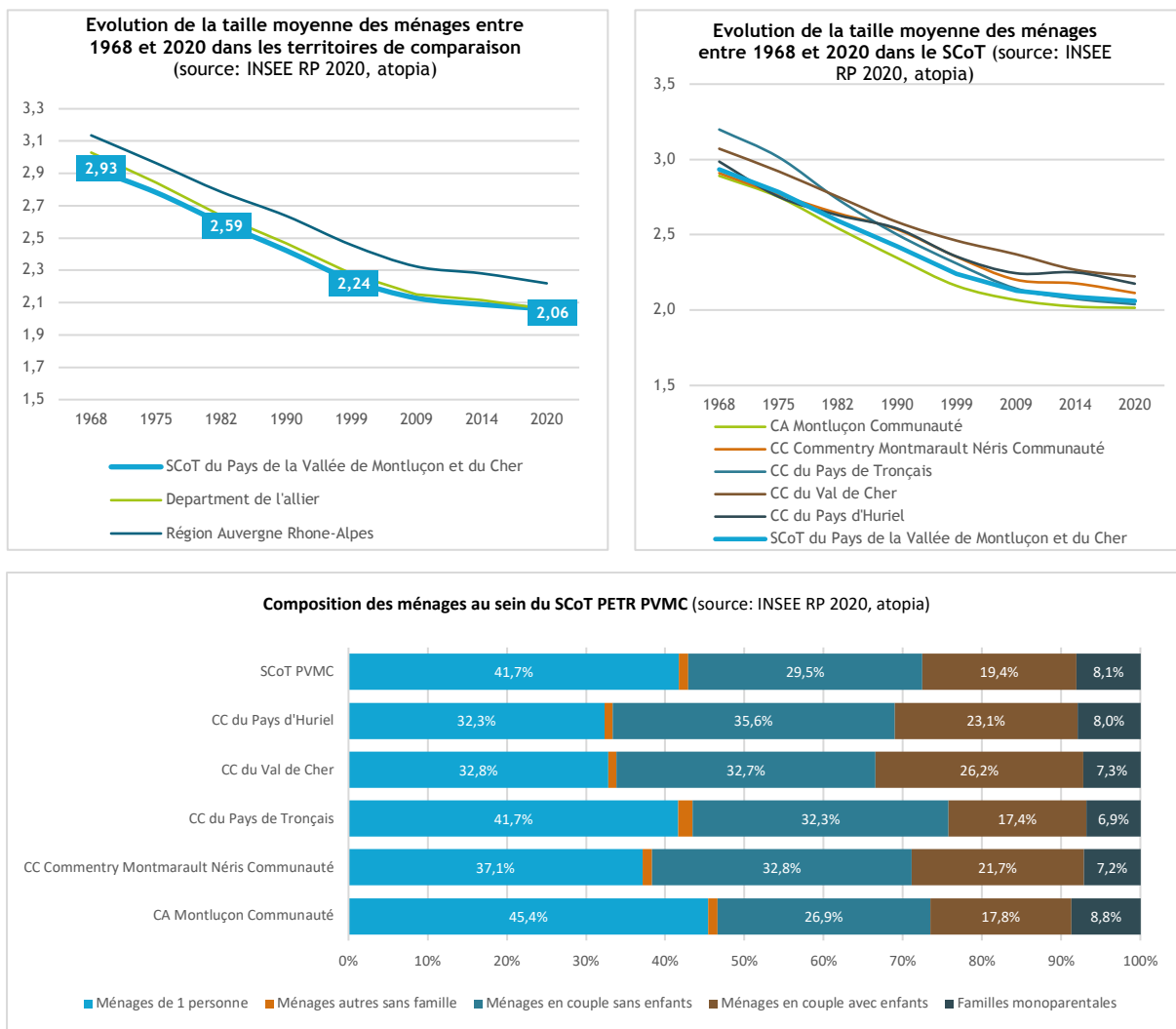
Comparé aux autres territoires, la composition des ménages du PETR PVMC présente un profil similaire. Il se caractérise par une part légèrement supérieure des ménages d'une personne (6% de plus que la région). Dans les territoires de comparaison, la part des ménages d'une personne est comprise entre 40,6% et 43,2% des ménages, sauf pour la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (36,3%). On observe une légère sous-représentation des ménages en couple avec et sans enfants dans le PETR PVMC par rapport aux territoires de comparaison.



A l'intérieur du PETR PVMC, l'analyse de la composition des ménages met en évidence un profil plus solitaire dans la CA Montluçon Communauté (45,4% de ménages d'une personne). A l'inverse, la CC du Pays d'Huriel ou celle du Val de Cher affiche un profil plus familial.

Cette répartition des types de ménages fait notamment écho à l'armature territoriale du SCoT, la CA Montluçon Communauté étant la principale polarité du territoire, attirant potentiellement moins de familles avec ou sans enfants qui sont à la recherche d'habitations plus vastes.

Dans tous les EPCI du SCoT, on observe une baisse des couples avec enfants. En 2009, la part de couples avec enfants était de 21,9%.



2. Des ménages de plus en plus petits

L'analyse de l'évolution de la taille moyenne des ménages (TMM) au sein du PETR PVMC et dans les territoires de comparaison permet de confirmer les hypothèses formulées précédemment. On constate une dynamique de desserrement des ménages depuis 1968, à toutes les échelles. **En 1968, le PETR PVMC comptait 2,93 personnes par ménages en moyenne. En 2020, il n'en comptait plus que 2,06.** Comparé aux autres territoires, le territoire affiche une taille moyenne dans la continuité de la plupart des échelles, sauf pour la Région Auvergne Rhône-Alpes. La région présente un profil plus familial que le département et le territoire du SCoT.

Au sein du PETR PVMC, la dynamique globale est similaire avec un phénomène de desserrement dans les mêmes proportions. Cette illustration permet de confirmer le caractère moins familial de la CA Montluçon Communauté (2,02 personnes par ménages en 2020) que les autres intercommunalités du SCoT (2,22 personnes par ménages pour la CC du Val de Cher).

Deux secteurs semblent se distinguer sur le territoire, en cohérence avec les dynamiques démographiques qu'ils accueillent :

- D'un côté, le cœur du territoire, autour de Montluçon, avec une taille des ménages supérieure à 2 personnes en moyenne.
- De l'autre, les franges du territoire et plus spécifiquement le Nord et l'Ouest, où la taille moyenne des ménages est plus faible, entre 1,5 et 2 personnes par ménage.

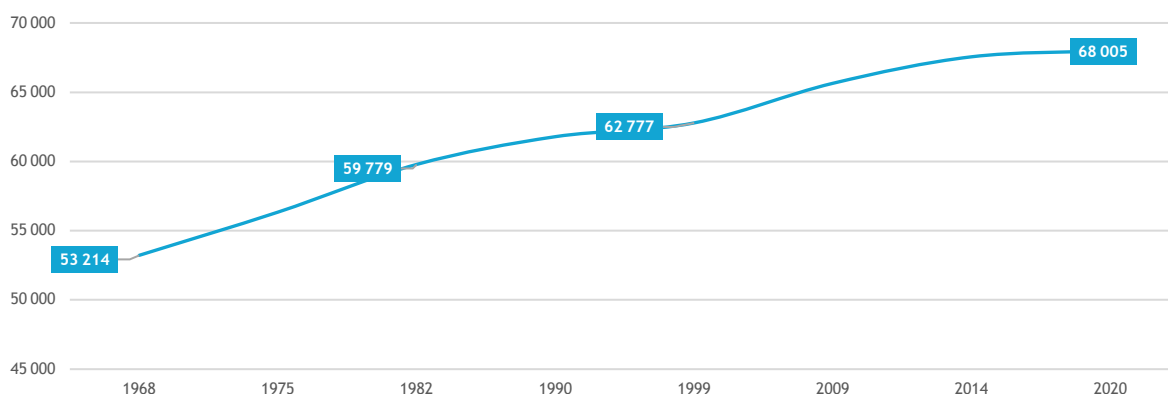
3. L'évolution du parc de logements

Le nombre de logements malgré une baisse de la population, est en augmentation depuis 1968. De 53 214 logements en 1968, le territoire atteint 68 005 logements en 2020. Cette augmentation a été uniforme au sein des différents EPCI du territoire sauf dans la CC du Val de Cher. A l'inverse, la CC du Pays de Tronçais a connu une dynamique d'augmentation moins importante, symbole d'une attractivité plus modérée de ce territoire et d'un renouvellement plus limité de la population.

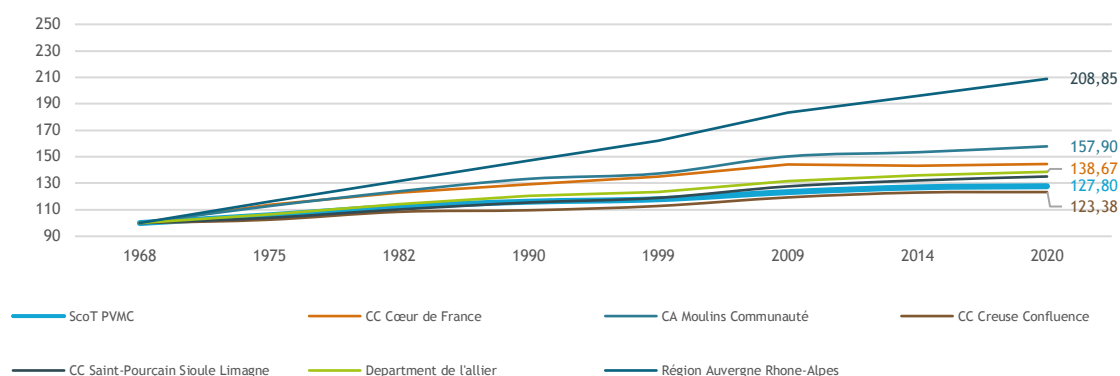
La dynamique d'évolution du PETR PVMC, bien que positive, est moins importante que dans les territoires de comparaison. De plus, elle ne s'accélère pas alors que le département de l'Allier connaît une augmentation plus forte du nombre de logement depuis 2009 par exemple.

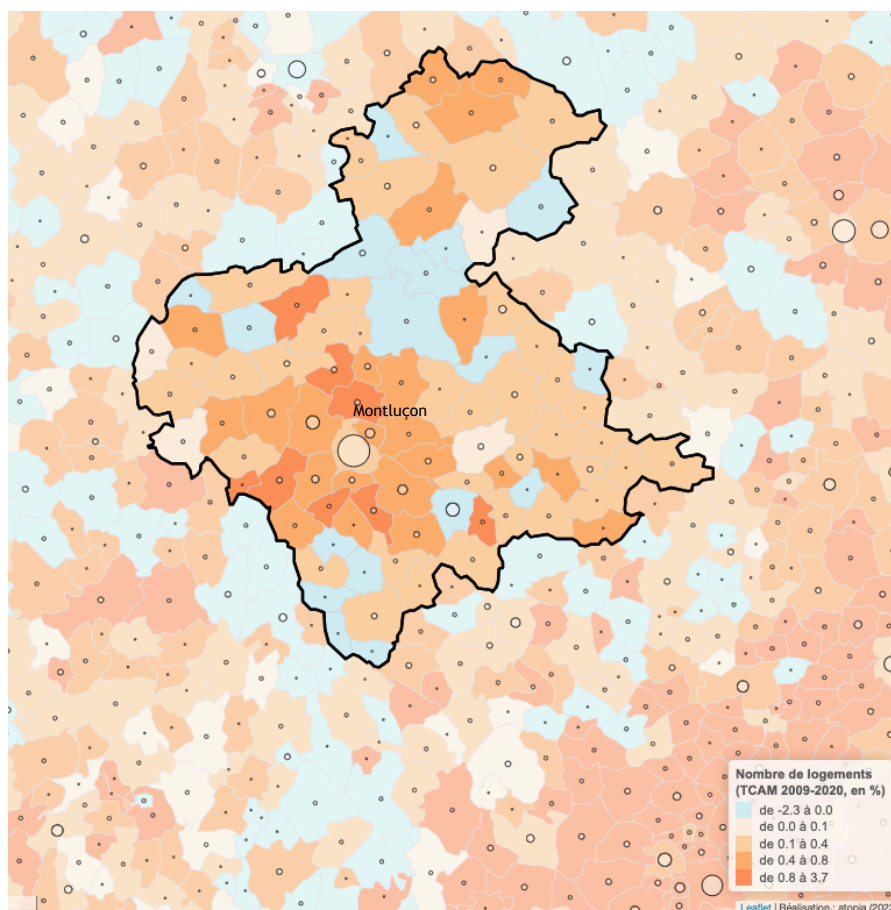
L'évolution du nombre de logements dans le SCoT, combiné à la baisse de la population, s'inscrit dans la dynamique contemporaine de baisse de la taille moyenne des ménages. Ce phénomène est provoqué par une modification des modes de vie, un allongement des durées de vies et une remise en cause du modèle de la famille nucléaire.

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2020 (source: INSEE RP 2020, atopia)

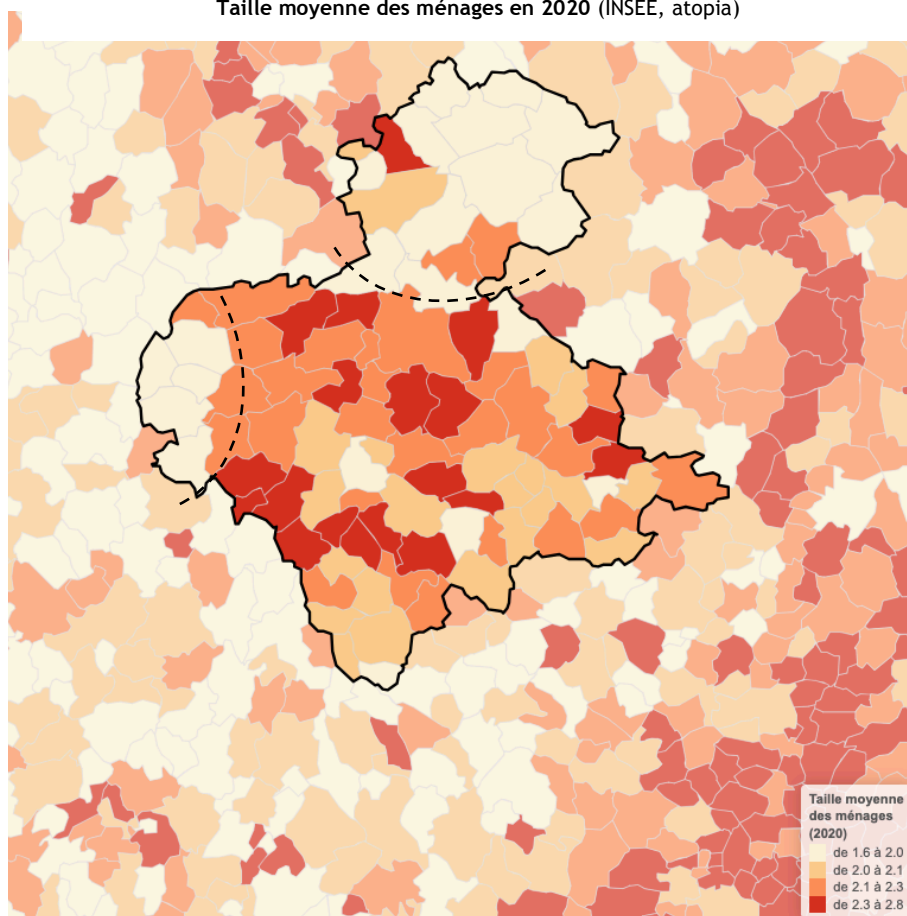


Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2020, base 100: 1968 (source: INSEE RP 2020, atopia)



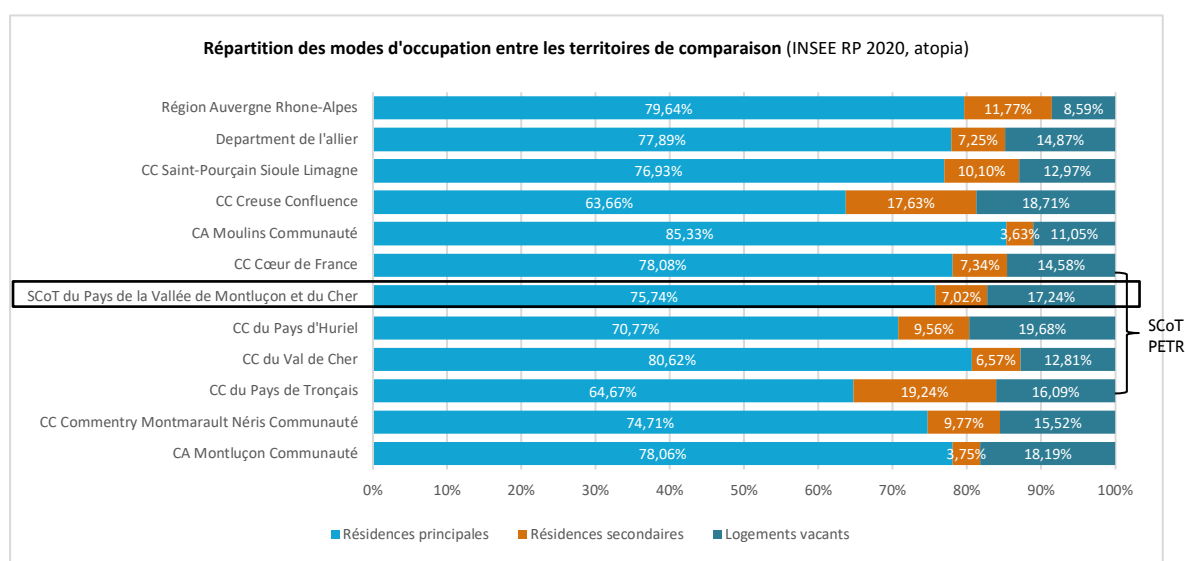


Taille moyenne des ménages en 2020 (INSEE, atopia)

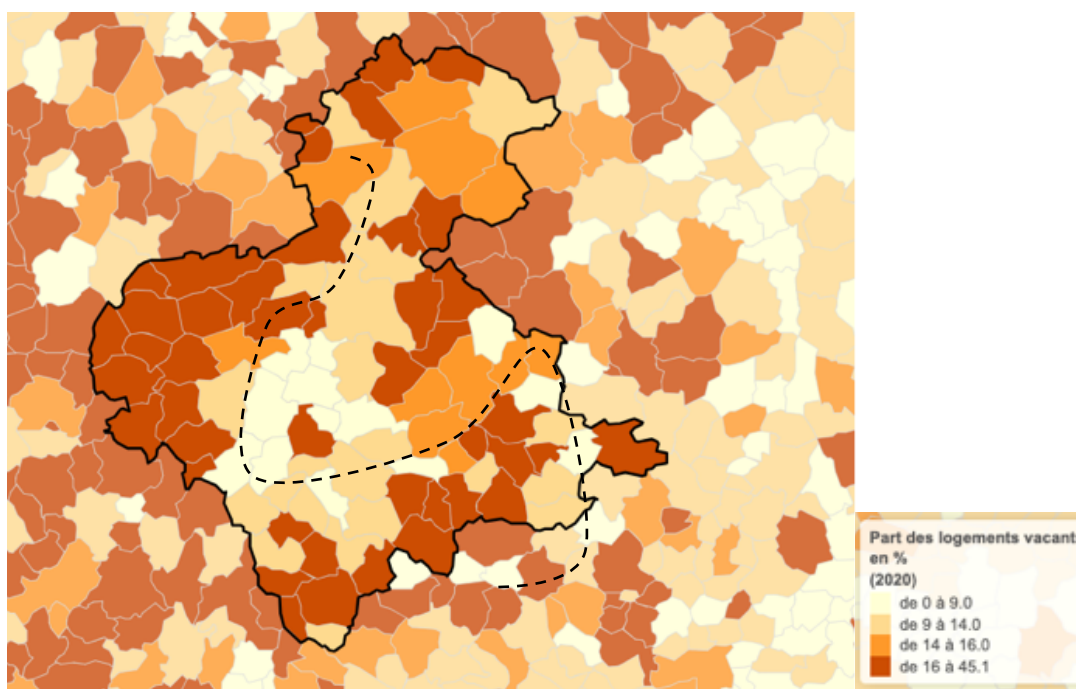


La répartition des modes d'occupation entre les territoires de comparaison met en lumière un taux de logements vacants particulièrement important sur le territoire. En 2020, on recensait 17% de logements vacants sur le territoire, soit 11 724 logements. Ce taux est le symptôme d'une inadéquation de l'offre de logements à la demande et/ou d'un dynamisme limité du marché de logement sur le territoire. Comparé aux autres échelles, ce taux est nettement plus élevé, excepté pour la CC Creuse Confluence qui affiche un taux de logements vacants similaire (18,71%). Cette problématique des logements vacants est un enjeu fondamental pour le PETR PVMC. A partir de 10% de logements vacants au sein d'un marché, on estime communément que le marché immobilier est détendu.

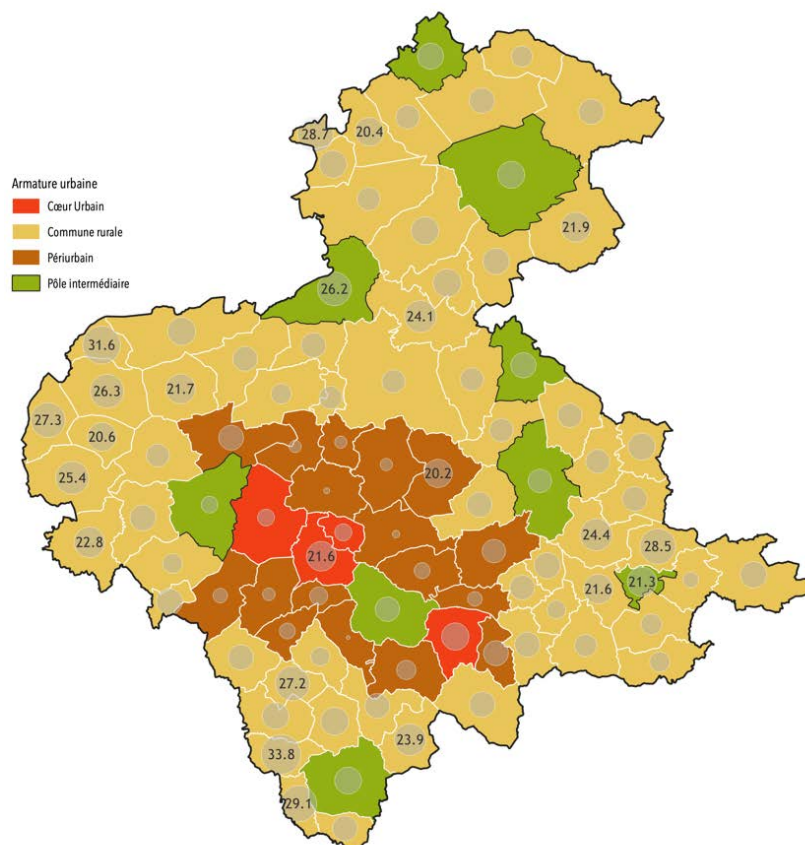
Spatialement, ces logements se concentrent dans les franges du territoire et sur la commune de Montluçon. Ces communes affichent un taux de logements vacants supérieur ou égal à 16%. Il est constaté un niveau de logements vacants plus faible en couronne de Montluçon et le long du Nord de la Vallée du Cher. Au regard des territoires de comparaison, cette situation du SCoT du PETR PVMC a pour conséquence une part moins importante de résidence principale dans l'offre globale. Cette offre n'est pas complétée par un nombre important de résidences secondaires, source de dynamisme périodique pour un territoire (notamment sur la période estivale).



Part de logements vacants dans le SCoT PETR PVMC (INSEE 2020, atopia)



Taux de vacance par commune en fonction des niveaux d'armature
(INSEE, atopia)



Le taux de logements vacants sur le territoire (en fonction de l'armature urbaine) montre une concentration des logements vacants dans les communes rurales et dans les pôles intermédiaires. Cette répartition de la vacance se retrouve dans la vacance structurelle (depuis au moins 2 ans). Ce type de vacance est caractéristique d'un marché de logement détendu où la vacance enregistrée n'est pas le résultat de la rotation du parc mais bien d'une inadéquation de l'offre à la demande.

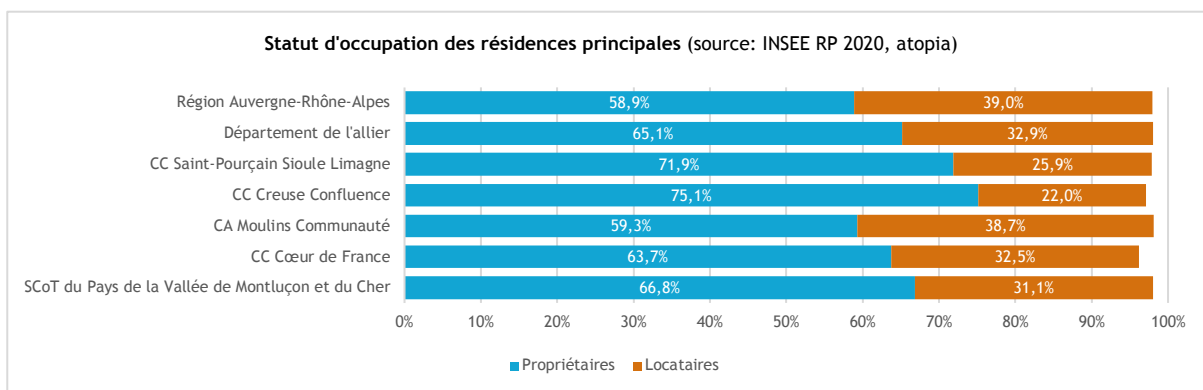
Dans la continuité de la carte précédente, on constate que les communes qui enregistrent les taux de vacance les plus élevés sont les communes de l'Ouest du territoire, du Sud et celle de Montluçon.

	Taux de logements vacants moyen	Taux de logements vacants moyen depuis 2 ans	Taux de logements vacants moyen depuis 5 ans
Cœur Urbain	15,5%	8,7%	5,4%
Commune rurale	19%	14%	10%
Périurbain	10,6%	6,7%	5%
Pôle intermédiaire	18%	12,2%	8,9%
Total SCoT	17,2	12,2%	8,7%

4. Les résidences principales dans le SCoT du PETR PVMC

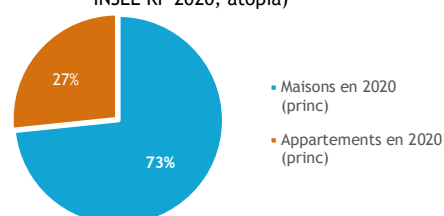
a. Un parc de logements de taille importante

Les résidences principales dans le SCoT du PETR PVMC sont occupées à 66,8% par des propriétaires et à 31,1% par des locataires. La répartition des profils d'occupation y est similaire au département mais est plus équilibrée que dans la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (71,9% de propriétaires) ou dans la CC Creuse Confluence (75,1% de propriétaires). Les locataires comprennent également les locataires occupant de Logements Locatifs Sociaux (LLS).



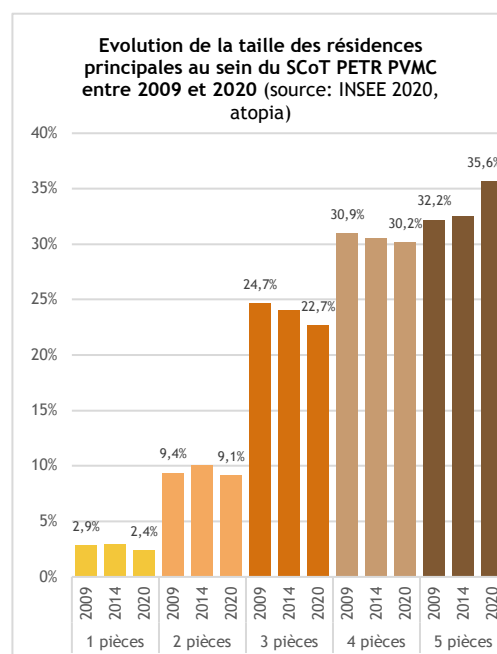
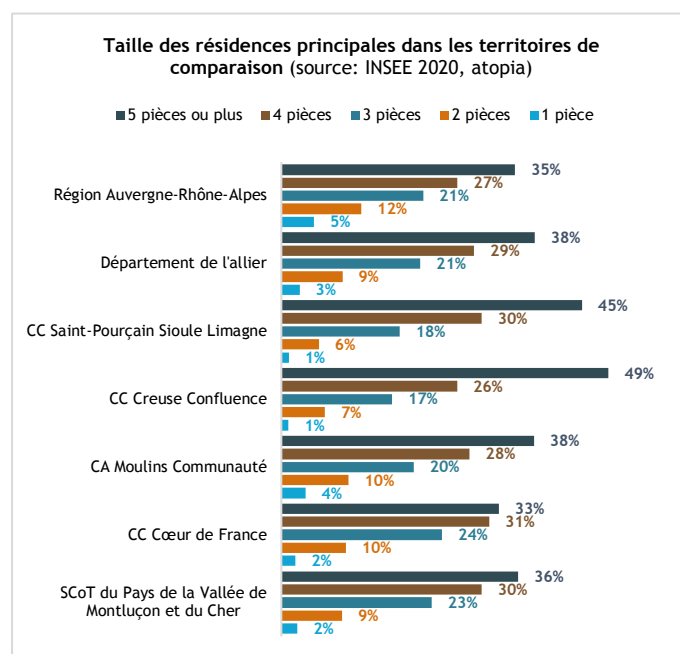
Dans cette répartition, il est intéressant de constater que 73% des habitants du territoire sont dans des maisons alors que seulement 27% se logent dans un appartement. La plupart des appartements présents sur le territoire sont concentrés dans les espaces les plus denses, soit Montluçon et son agglomération directe. Les autres espaces sont majoritairement composés de maisons.

Répartition des types d'habitations (source: INSEE RP 2020, atopia)



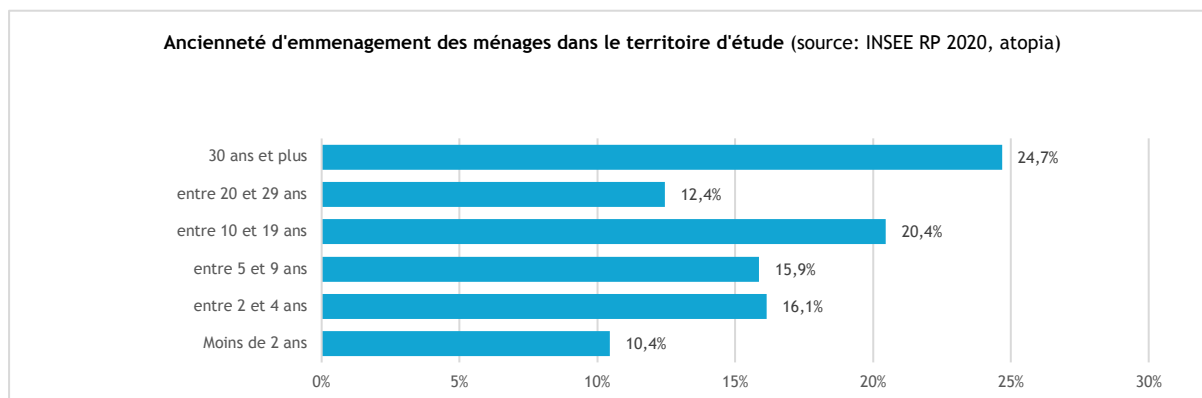
Si l'on s'intéresse à la répartition du nombre de pièces dans les résidences principales (ci-dessous), on observe une surreprésentation des logements avec un nombre de pièces important. Cela nous permet de mettre en évidence deux éléments :

- Le parc de logements est majoritairement composé (66%) de logements de plus de 4 pièces ;
- Les logements de moins de 2 pièces représentent 11% du parc ;
- La part des logements de petite taille a baissé entre 2009 (2,9%) et 2020 (2,4%).



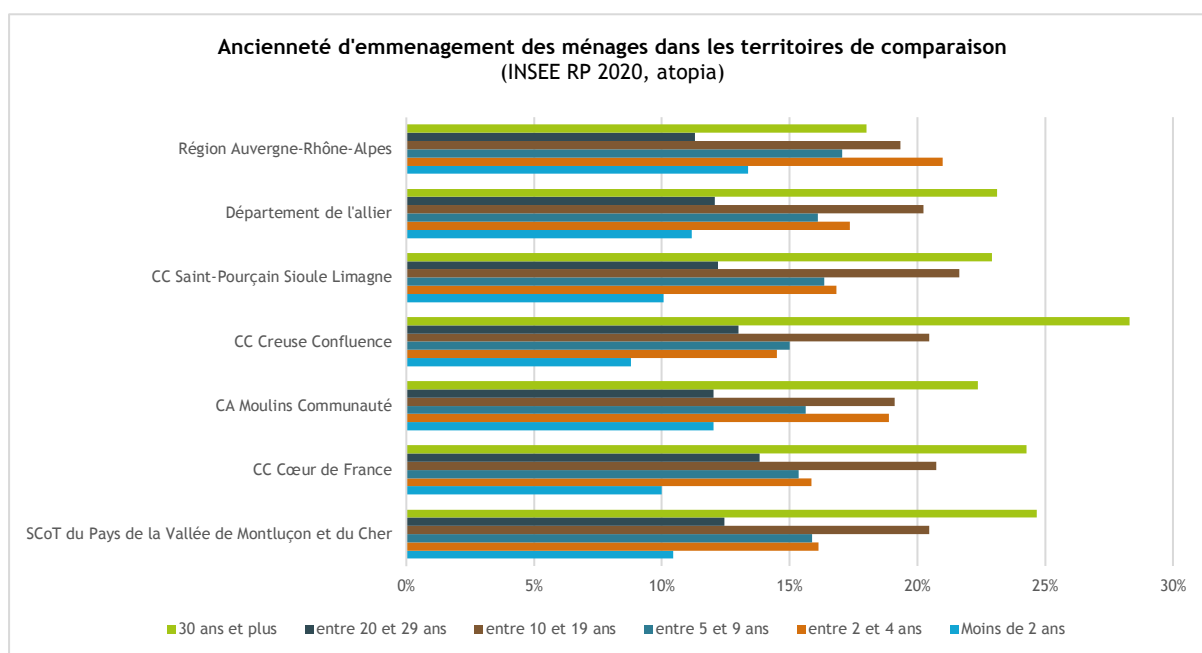
b. Le renouvellement limité des résidences principales

L'ancienneté d'emménagement des ménages permet, associé à d'autres variables, d'appréhender le renouvellement des habitations et la création de parcours résidentiels au sein d'un territoire. En effet, l'ancienneté d'emménagement, le prix du marché, la demande, la diversité des formes et des tailles de logements conditionnent la création de parcours résidentiels sur un territoire.



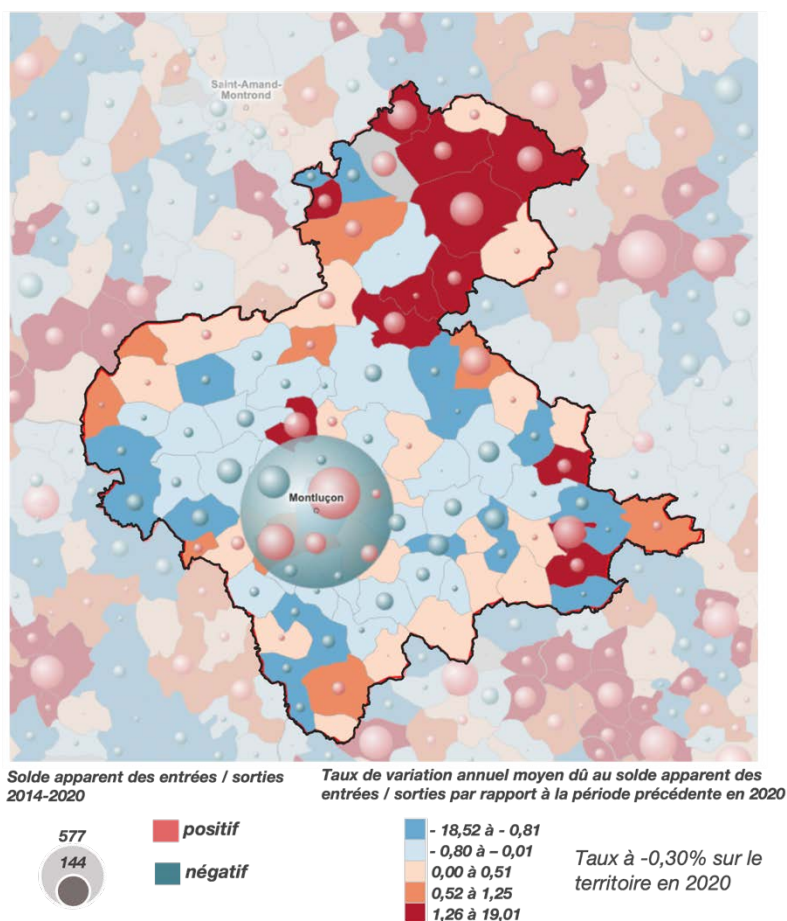
Dans le PETR PVMC, 24% des ménages ont emménagé dans leur résidence actuelle depuis 30 ans ou plus. De même, 57% des ménages ont emménagés il a 10 ans ou plus dans leur logement actuel, soit plus d'un ménage sur deux sur le territoire. Ce taux est légèrement supérieur à certains territoires de comparaison (55% des ménages du département, 48% des ménages de la région). La CC Cœur de France et la CC Creuse Confluence affichent une ancienneté d'emménagement de 10 ans et plus, plus élevée que le PETR PVMC.

À l'intérieur des EPCI du territoire d'étude, il est intéressant de voir que la CA Montluçon Communauté est celle qui enregistre la rotation des emménagements la plus rapide. Les autres EPCI du SCoT comptent une ancienneté d'emménagements des ménages inférieure à 10 ans autour de 38% des ménages. Pour la CA Montluçon Communauté, ce taux atteint 45%. La présence d'un pôle urbain majeur et les modes de vies associés semblent encourager la rotation plus rapide des logements dans cette intercommunalité.



5. Caractéristiques des nouveaux habitants

a. Évolution des entrées et des sorties sur le territoire entre 2014 et 2020

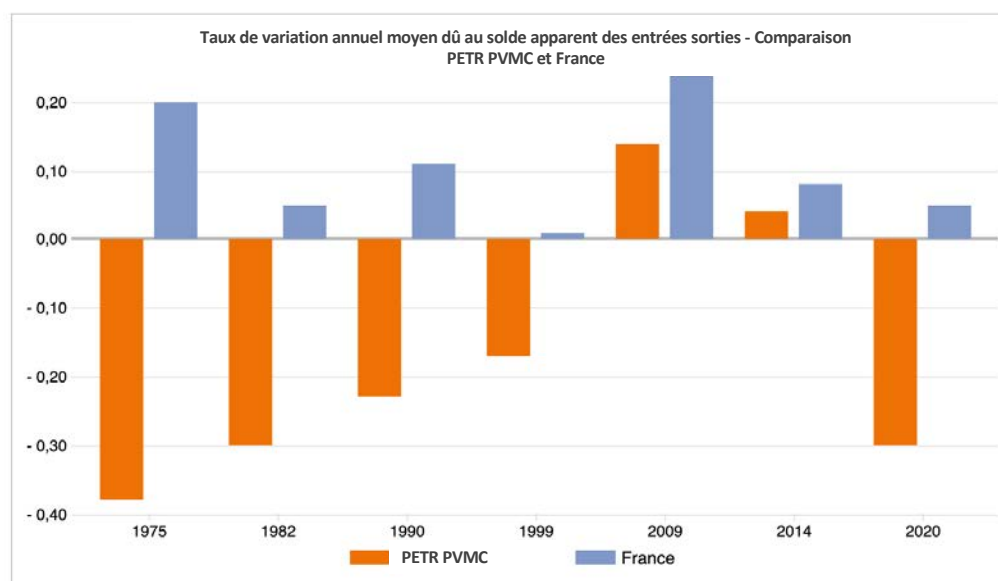


Entre 2014 et 2020, le solde apparent des entrées et sorties du territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher montre une dynamique migratoire notable. Montluçon, le principal pôle urbain, enregistre un afflux significatif de population.

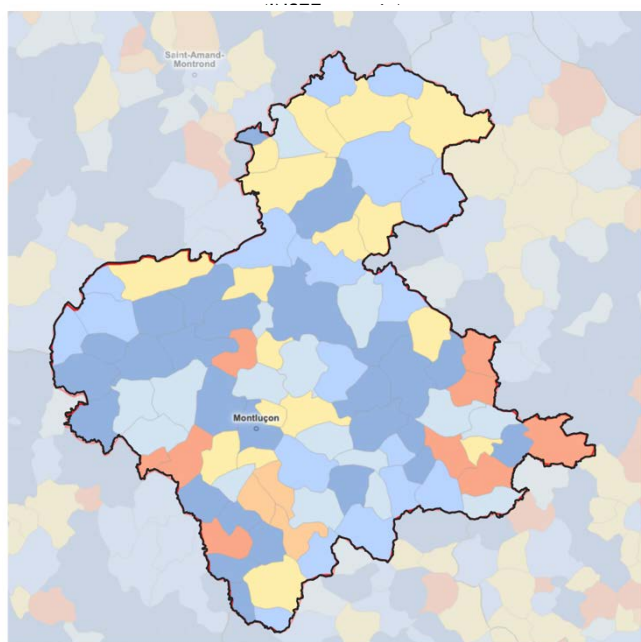
L'analyse des évolutions des taux de variation annuels moyens du solde des entrées et sorties pour le PETR PVMC par rapport à la France montre des tendances notables. Entre 1975 et 1982, le PETR PVMC a connu une forte diminution, alors que la France enregistrerait une légère augmentation.

La situation s'améliore pour le PETR PVMC dans les années 1990 et 2009, marquant des hausses significatives, notamment en 2009 où il dépasse la moyenne nationale. Cependant, en 2020, le PETR PVMC subit à nouveau une baisse marquée, contrastant

avec la stabilité relative de la France. Ces variations illustrent les défis démographiques et économiques fluctuants auxquels le PETR PVMC est confronté au fil des décennies. Les communes périphériques présentent des soldes migratoires variés, avec certaines zones affichant des gains de population (bulles bleues) et d'autres des pertes (bulles roses). Cette variation reflète les disparités d'attractivité entre les différentes parties du territoire, influencées par des facteurs économiques, d'emploi et de qualité de vie.



Taux de vacance par commune en fonction des niveaux d'armature



Typologie des soldes migratoires et naturels apparents entre 2014 et 2020



b. Focus sur les arrivées en 2019 (MIGCOM)

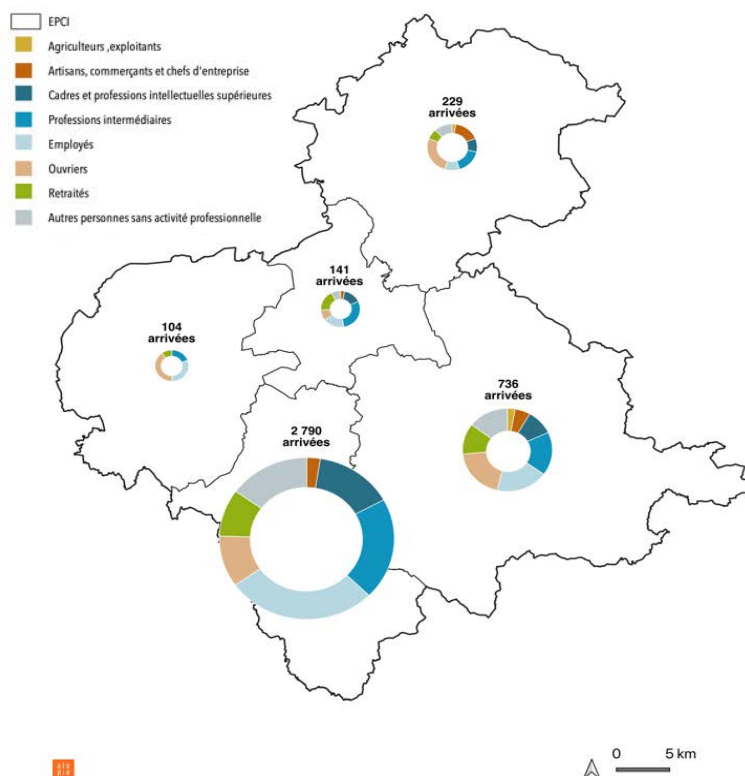
La CA Montluçon est l'EPCI qui enregistre le plus d'arrivées en 2019 avec 2 790 arrivées. La CC Commentry est seconde avec 738 arrivées. Ce constat confirme la position de centralité de la CA Montluçon Communauté, portée par la ville de Montluçon.

Au total, 4 002 personnes sont arrivées sur le territoire, principalement de Clermont Auvergne Métropole et de la Métropole du Grand Paris.

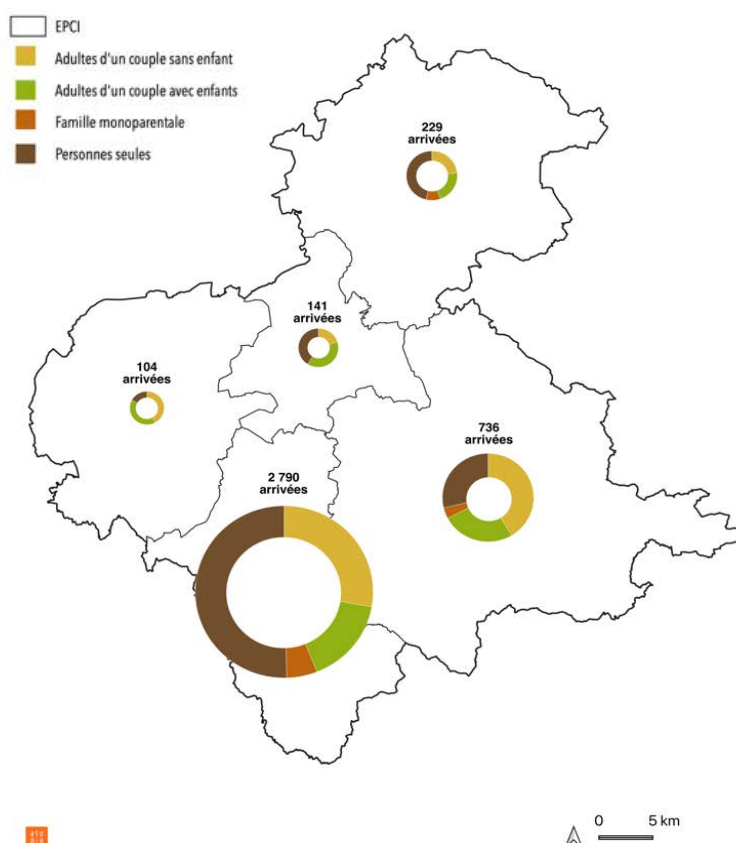
Les arrivées sur le territoire concernent essentiellement des populations employées, notamment pour la CA Montluçon Communauté. Les populations ouvrières sont aussi surreprésentées, notamment au sein de Commentry Montmarault Nérès Communauté et de la CC Pays de Tronçais.

La composition des ménages qui entrent sur le territoire permet de mettre en évidence une arrivée importante de personnes seules, leur arrivée représente jusqu'à 50% des personnes arrivant sur la CA Montluçon Communauté. La seconde catégorie de ménage qui arrive sur le territoire sont les adultes qui font partie

Arrivées par EPCI dans le SCoT du PETR PVMC en fonction de CSP d'appartenance (MIGCOM 2019, atopia)



Arrivées par EPCI dans le SCoT du PETR de Montluçon en fonction du type de ménage (MIGCOM 2019, atopia)

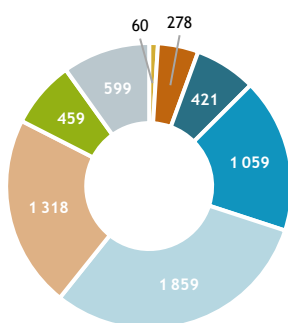


d'un couple mais qui n'ont pas d'enfant.

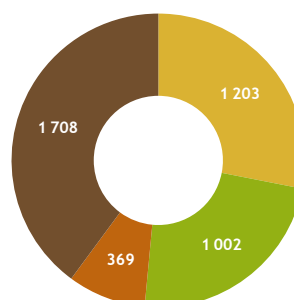
En somme, le SCoT PETR PVMC accueille majoritairement des personnes employées ou des personnes seules. Les migrations internes au SCoT sont les principales, en direction de la CA Montluçon Communauté, principal pôle du territoire.

c. Focus sur les départs en 2019 (MIGCOM)

Nombre de départs du SCoT par CSP en 2019 (MIGCOM 2019, atopia)



Départ du SCoT en fonction du type de ménage (MIGCOM 2019, atopia)



En 2019, le nombre de départs du SCoT selon les catégories socio-professionnelles (CSP) montre une prépondérance des employés (1 859), suivis des professions intermédiaires (1 318) et des ouvriers (1 059). Les cadres et professions intellectuelles représentent 599 départs, les artisans/commerçants 459, les agriculteurs 60, et les inactifs non retraités 278.

Concernant le type de ménage, les départs se répartissent principalement entre les ménages composés de couples sans enfants (1 708) et de personnes seules (1 203). Les couples avec enfants représentent 1 002 départs, tandis que les familles monoparentales comptent 369 départs. Ces données illustrent la diversité des profils socio-économiques et des structures familiales quittant le territoire.

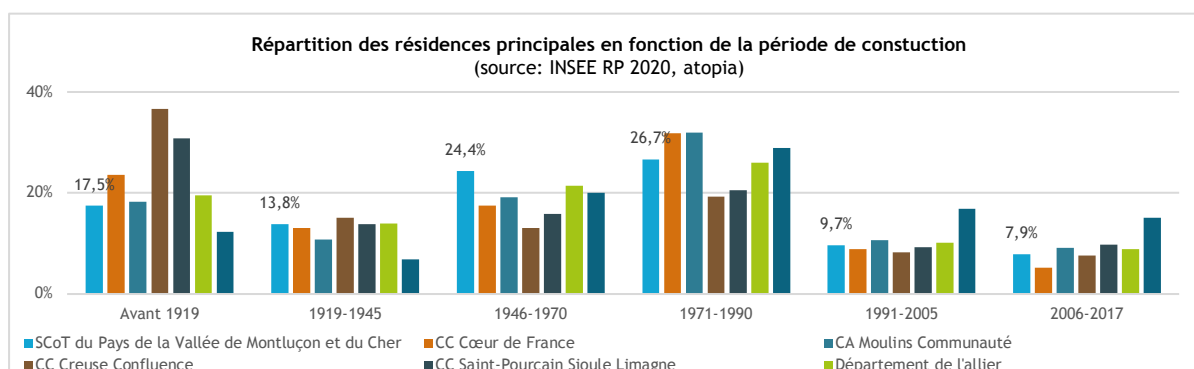
Approfondissement à venir par EPCI

6. Caractérisation du parc logement : taille, ancienneté et marché immobilier

a. L'âge du parc de logement

Le parc de logements du SCoT PETR PVMC a connu plusieurs périodes de développement :

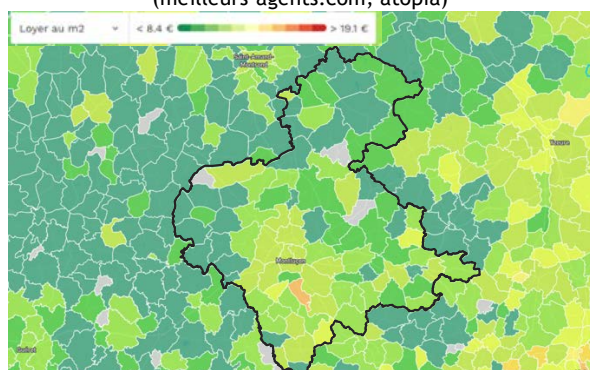
- De 1946 à 1990, une accélération de la construction de résidences principales pour le SCoT PETR PVMC dans un premier temps et ensuite une accélération dans les territoires de comparaison aussi. Au cours de cette période, 51% du parc de logements a été construit dans le SCoT ;
- De 1991 à 2017, le parc de logement a continué d'évoluer mais de manière nettement plus modérée avec 9,71% des logements construits entre 1991 et 2005 et 7,89% des logements construits entre 2006 et 2017. Les autres territoires ont connu un ralentissement similaire, excepté la région Auvergne-Rhône-Alpes qui bénéficie du dynamisme de la métropole lyonnaise notamment.



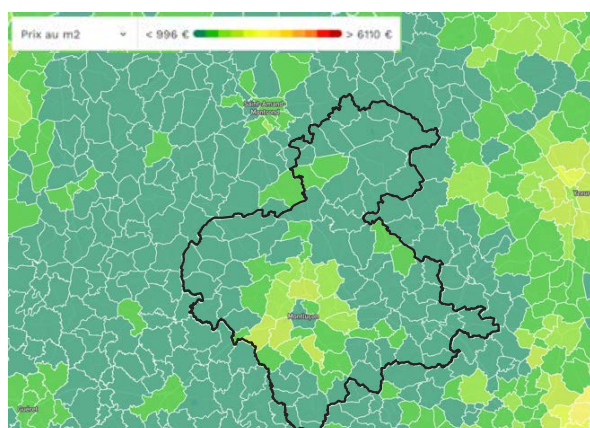
b. Marché immobilier

Le marché immobilier au sein du PETR de Montluçon affiche une attractivité et un dynamisme limité qui met en évidence les dynamiques suivantes :

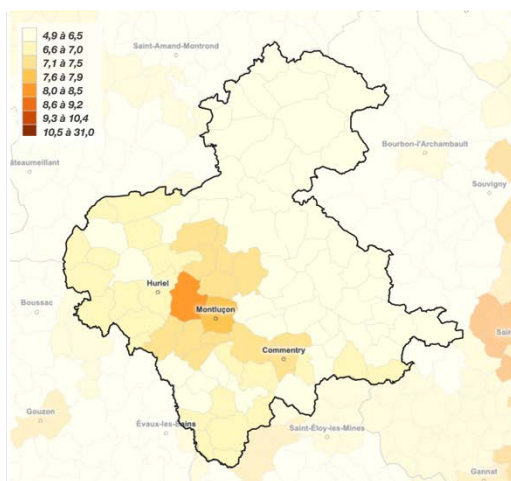
Prix et loyer au m² dans le SCoT PETR PVMC en 2023
(meilleurs-agents.com, atopia)



- Les loyers au m² dans le centre du territoire s'inscrivent dans la moyenne nationale, le pôle de Montluçon et les communes limitrophes affichent un loyer d'environ 9€/m². Deux communes au sud de Montluçon se détachent avec des prix de location, notamment pour des maisons, plus élevés (de 9 à 11€/m²), il s'agit de Villebret et Lignerolles. Le nord du territoire affiche un loyer au m² plus faible aux alentours de 8€ du m². Au sein du département de l'Allier, le loyer au m² évolue entre 8,1 et 11€ du m².



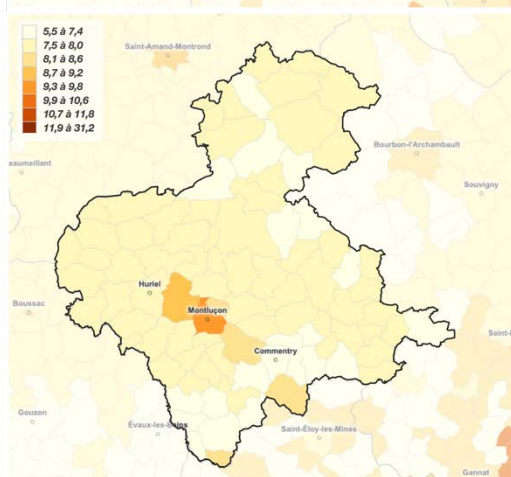
- Les prix d'achat aux m² sont inférieurs à la moyenne nationale. Ils oscillent entre 622€/m² à Sainte-Thérance et 1.409€/m² à Saint-Victor. L'agglomération de Montluçon se distingue avec un marché légèrement plus attractif alors que le reste du PETR PVMC. La commune de Montluçon présente un prix au m² plus bas que son agglomération. Ce constat ne s'inscrit pas dans la même dynamique que le département, qui bénéficie du développement de la ville de Vichy tiré par celui de la métropole de Clermont-Ferrand et de celle de Moulins. Leur développement ayant pour effet la hausse des prix immobiliers dans la couronne de ces communes.



Prix du loyer d'annonce par m² charges comprises pour une maison type du parc privé locatif
(Groupe SeLoger , atopia)

Les prix des loyers d'annonce pour les logements locatifs privés en 2023 montrent des variations significatives sur le territoire. Pour les maisons, les loyers les plus élevés se trouvent principalement dans les zones urbaines comme Montluçon, avec des valeurs allant de 10,5 à 31,0 €/m².

Ce niveau de prix peut être attribué à une demande plus forte et à une meilleure accessibilité aux services et infrastructures.



En comparaison, les loyers pour les appartements sont également élevés dans les mêmes zones, avec des prix compris entre 11,9 et 31,2 €/m², reflétant une tendance similaire de forte demande dans les centres urbains.

Les zones périphériques et rurales affichent des loyers nettement inférieurs, soulignant la disparité entre les centres urbains et les zones moins densément peuplées.

Prix du loyer d'annonce par m² charges comprises pour un appartement type du parc privé locatif
(Groupe SeLoger , atopia)

c. L'adéquation du parc de logements à la composition des ménages du territoire.

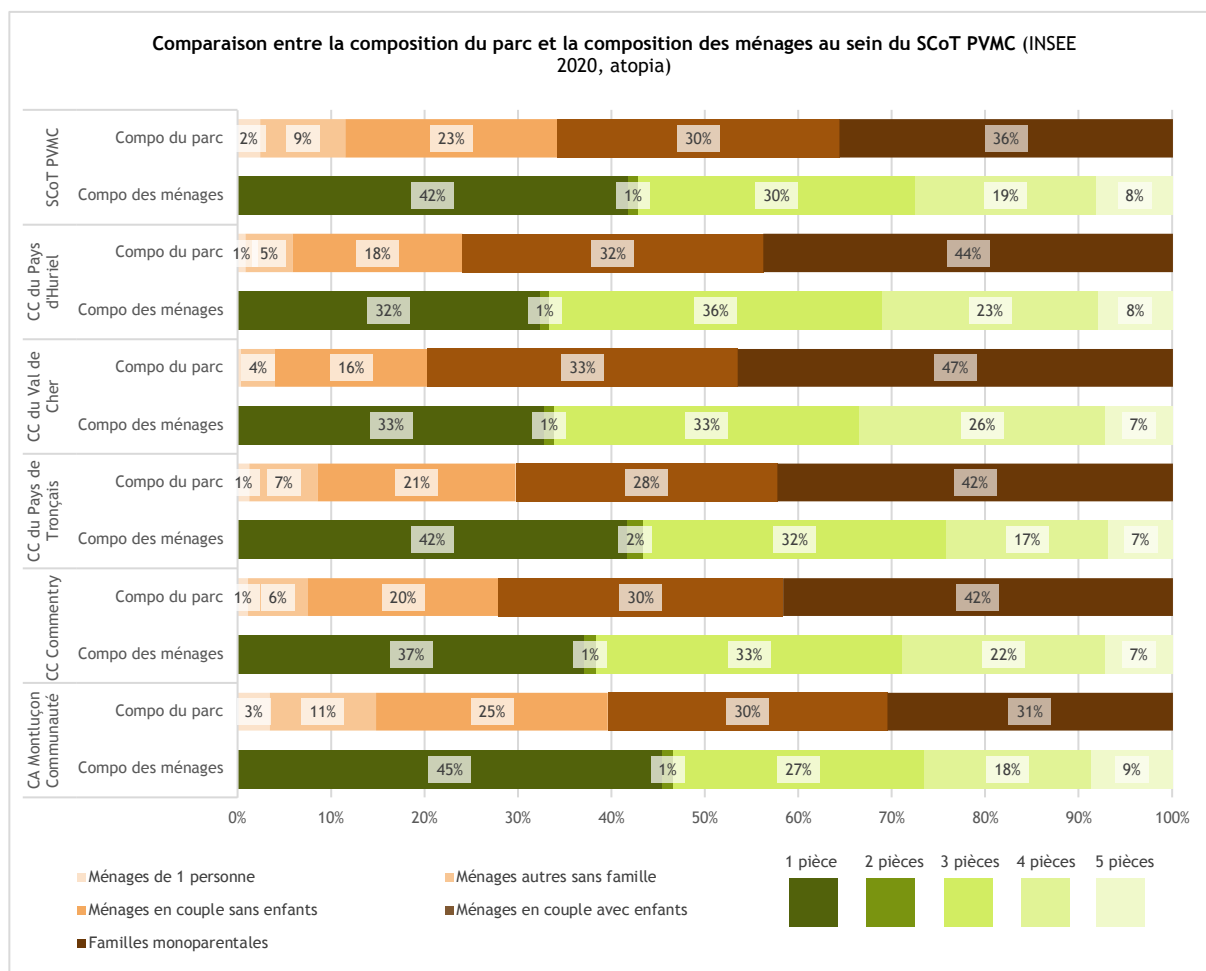
La représentation ci-dessous, bien qu'elle n'exprime pas de lien de corrélation entre les deux variables, permet de mettre en évidence la part représentée par les différents ménages et le parc de logement dans lequel ils habitent. Autrement dit, elle permet de mettre en exergue une inadéquation de l'offre compte tenu de la demande et donc des besoins des ménages.

Au sein du SCoT PETR PVMC, on constate que 42% des ménages sont composés d'une seule personne. Afin de limiter la sous-occupation des logements, ces ménages devraient être logés dans des résidences d'une ou deux pièces. En effet, l'INSEE considère qu'un ménage est en sous-occupation quand il occupe un logement où le nombre de pièce habitable est supérieur de plus d'un au nombre de personnes y ayant leur résidence principale. Au sein du SCoT, la part des logements d'une et deux pièces ne représente que 11% du parc total du SCoT.

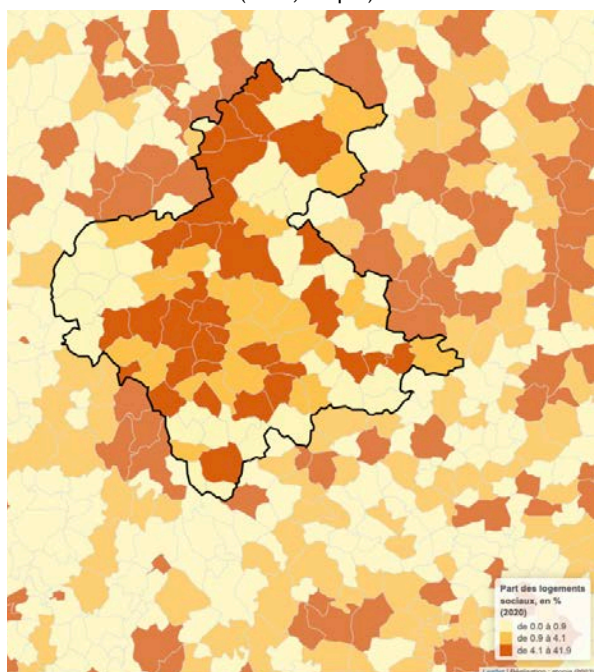
Toutes choses égales par ailleurs, il est possible de faire une hypothèse de sous-occupation des logements au sein du PETR PVMC. En partant du principe que l'ensemble des ménages d'une personnes occupent les logements d'une et deux pièces présentes dans le territoire du SCoT, il est possible d'estimer le nombre de ménages en sous-occupation. Ce calcul, ne prend pas en compte les multiples freins d'emménagement qui peuvent exister (distance, coût, localisation, état...).

Avec 21 535 ménages d'une personne sur le SCoT en 2020 et un total de 5946 logements d'une et deux pièces sur le SCoT, on peut considérer que 15 589 ménages d'une personne sont dans une situation de sous-occupation du fait d'une offre de petite taille insuffisante. Depuis 2009, on observe une augmentation des logements de 4 et 5 pièces et une baisse des logements d'une et deux pièces, supposant un renforcement de cette dynamique.

7. Un parc spécifique, le parc de logement sociaux



Taux de logements localitifs sociaux par commune (RPLS, atopia)



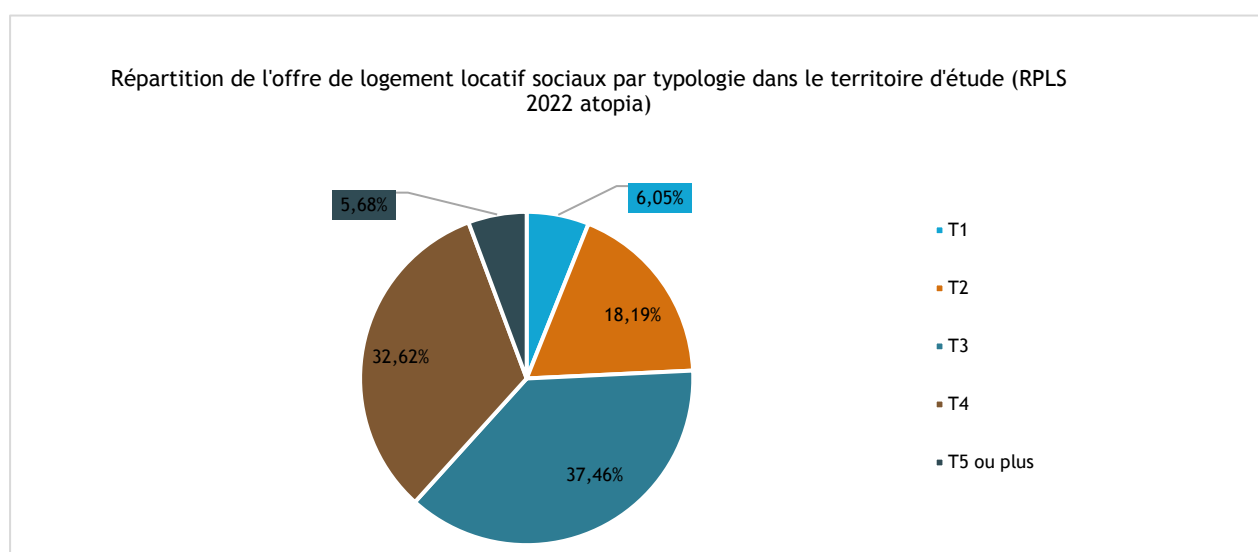
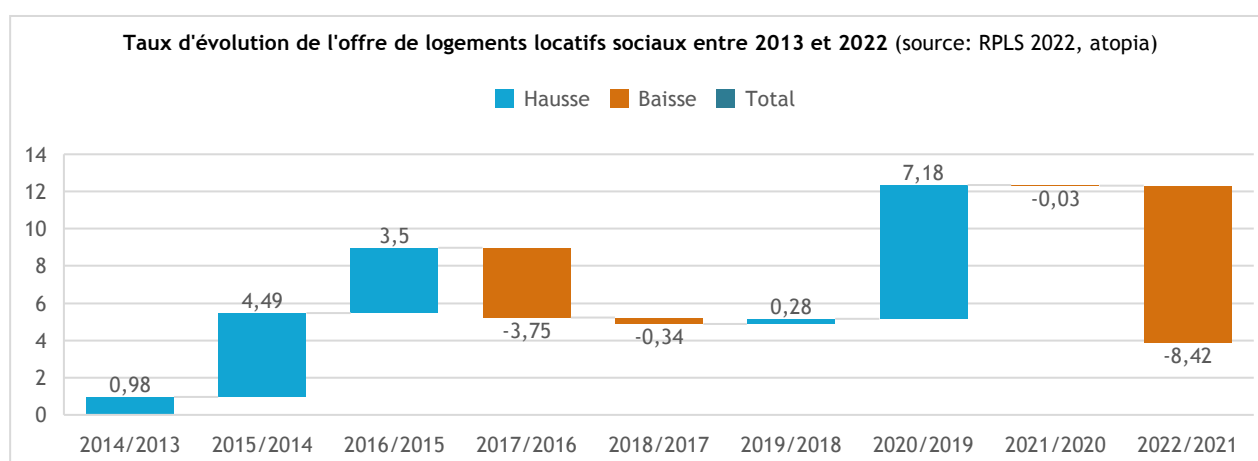
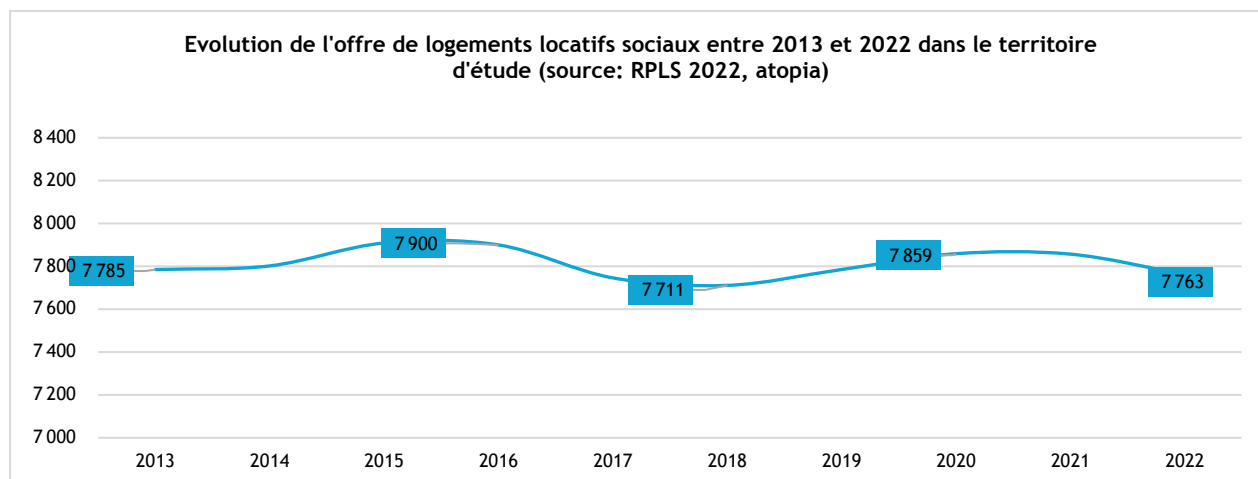
Le parc de logement sociaux du SCoT PETR PVMC a connu plusieurs phases depuis 2005 dans le cadre des programmes de renouvellement urbain à l'œuvre, notamment autour de Montluçon Communauté. On constate en effet une évolution périodique du nombre de logements sociaux sur le territoire. Ces baisses sont le résultat des démolitions prévues entre 2005 et 2017 dans les quartiers prioritaires de la ville (Biens assis, Fontbouillant, Dunlop et Rive-Gauche). Cela permet aussi d'expliquer les taux d'évolutions importants aussi bien positifs que négatifs dans le parc de logement social.

Cette offre est répartie spatialement selon un axe Nord-Sud avec un parc concentré sur la CA Montluçon Communauté (5 674 logements) et sur la CC Commentry Montmarault Nérès Communauté (1 575 logements).

Globalement, l'offre de logements sociaux respecte les objectifs de logements sociaux, fixés à 20%. En effet, le décret du 13 avril 2022 fixant les valeurs des ratios permettant de déterminer la liste des agglomérations et des EPCI dont les

communes sont soumises à un taux cible de 20% de logement locatif social au regard du nombre de résidences principales. Ici, quatre communes sont assujetties à la loi SRU, à savoir :

- Désertines, 4 465 habitants en 2020 pour 7,98% de logements sociaux (en deçà des objectifs de logements locatifs sociaux)
- Domérat, 8 698 habitants en 2020 pour 8,97% de logements sociaux en deçà des objectifs de logements locatifs sociaux)
- Montluçon, 33 822 habitants en 2020 pour 19,82% de logements sociaux
- Commentry, 6 100 habitants en 2020 pour 22,51% de logements sociaux.



III. Équipements

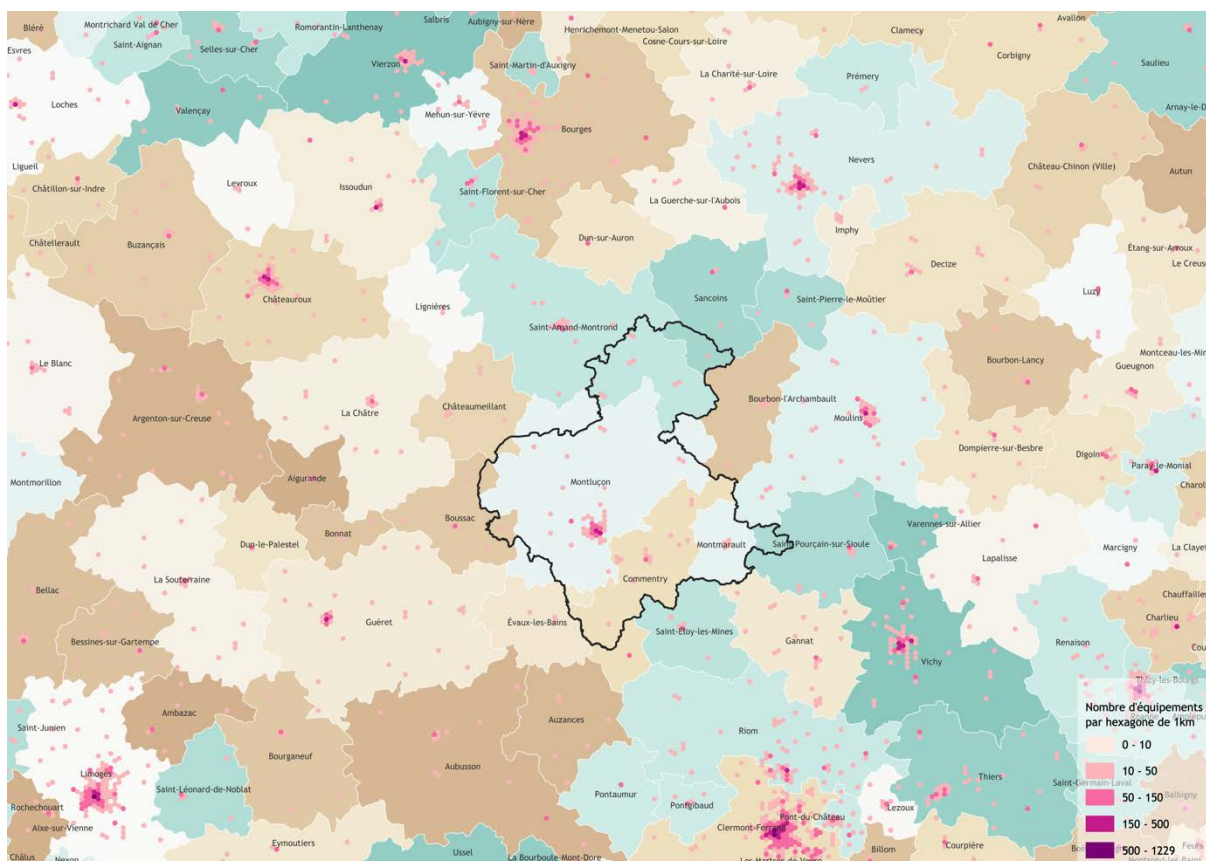
1. Les niveaux d'équipements dans le territoire proche du PETR : quelles polarités ? quelle place du SCoT dans son environnement ?

Le PETR PVMC se situe à la croisée de trois régions et de plusieurs polarités administratives. Ces polarités concentrent notamment un nombre d'équipements important et exercent une influence du fait de la quantité et la qualité des équipements qu'elles offrent. Dans un rayon de 100km, plusieurs espaces ressortent mais l'agglomération de Montluçon est la seule dans le périmètre du SCoT. L'organisation des équipements sur le PETR est concentrée à Montluçon et ses communes limitrophes. Le reste du territoire est faiblement doté en équipements.

Les 5 bassins de vie² suivants sont compris dans le territoire d'étude : Montluçon, Commentry, Montmarault, Sancoins, Saint-Amand-Montrond. Ceux de Châteaumeillant, de Boussac et de Saint Pourçain sur Sioule concernent une partie très réduite du PETR PVMC, ce sont surtout les 5 premiers qui déterminent l'organisation interne du territoire. Ce sont des espaces fonctionnels qui mettent en lumière les périmètres de vie des habitants de l'arrondissement.

Montluçon rayonne sur un bassin de vie important, le principal du SCoT, traduisant la présence d'équipements de gamme intermédiaire et supérieur. En plus d'être un pôle de services et d'équipements, Montluçon est également un pôle urbain d'importance dont l'influence dépasse les limites du SCoT.

Bassins de vie et nombre d'équipement par hexagone de 1km de large (INSEE 2020, BPE 2019, atopia)



² Les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise la vie quotidienne des habitants, en dehors de leurs déplacements pour le travail. Chaque bassin est construit autour d'une ou plusieurs communes pôles de services disposant d'au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, tels que les supermarchés ou les collèges.

d. Niveau d'équipements pour 1 000 habitants

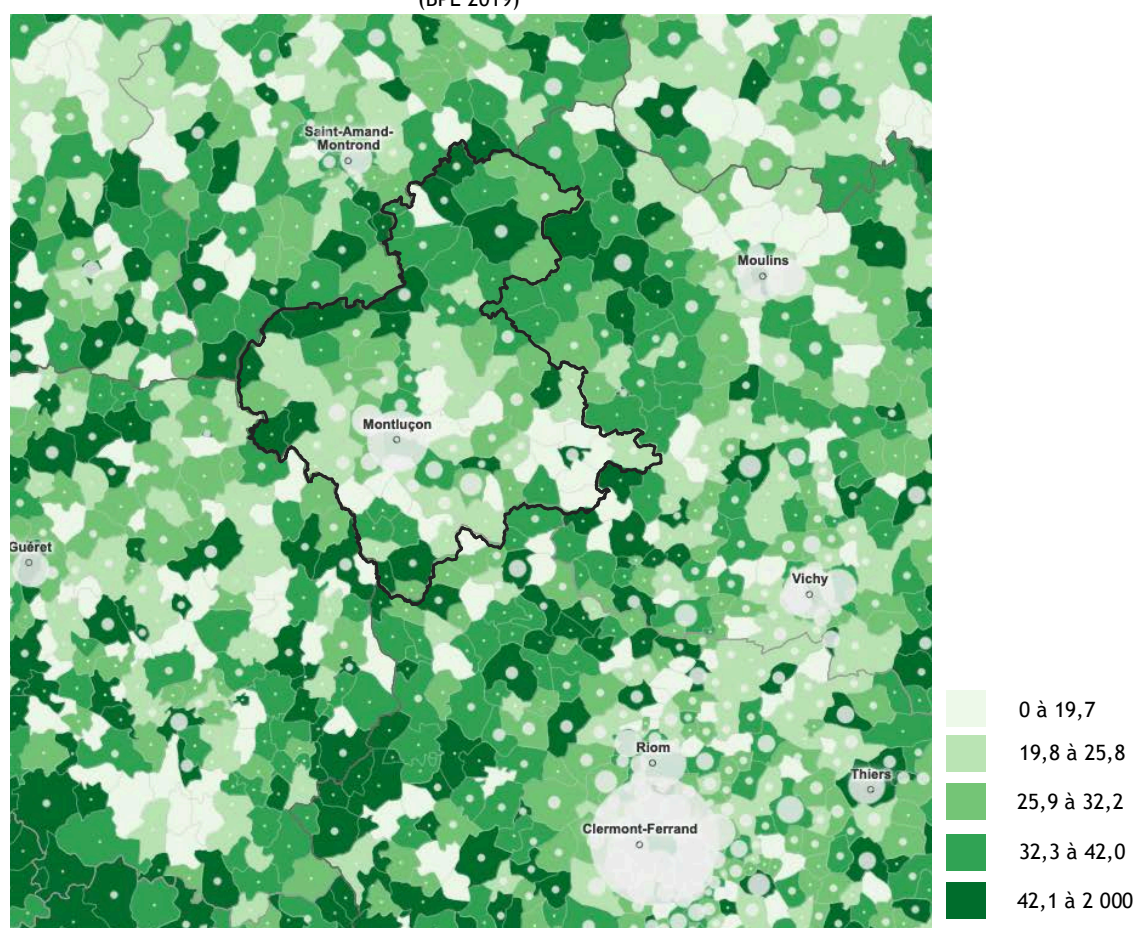
Au sein du SCoT PETR PVMC, on observe un niveau d'équipement pour 1 000 habitants élevé dans la partie Nord du territoire. A l'inverse les espaces périurbains et la partie Est du territoire sont moins bien dotés. La commune de Montluçon affiche un taux d'équipement de 36,4 pour 1 000 habitants.

Le maillage des équipements sur le territoire du SCOT PETR PVMC se distingue par une répartition dense et relativement homogène. Les communes rurales et périurbaines affichent un taux d'équipements souvent supérieur à 20 pour 1 000 habitants. Les communes rurales et périurbaines du territoire présentent soit une concentration d'équipements supérieur à 20 pour 1 000 habitants ou alors sont à proximité d'une commune bien dotée.

Dans la continuité de cette analyse, on observe que les principaux pôles intermédiaires du territoire ressortent, constituant un maillage sur le territoire (Montluçon et périphérie, Commentry, Montmarault, Cosne-d'Allier, Ainay-le-Château, Saint-Bonnet-Tronçais, Cérilly, Vallon-en-Sully, Marcillat-en-Combraille).

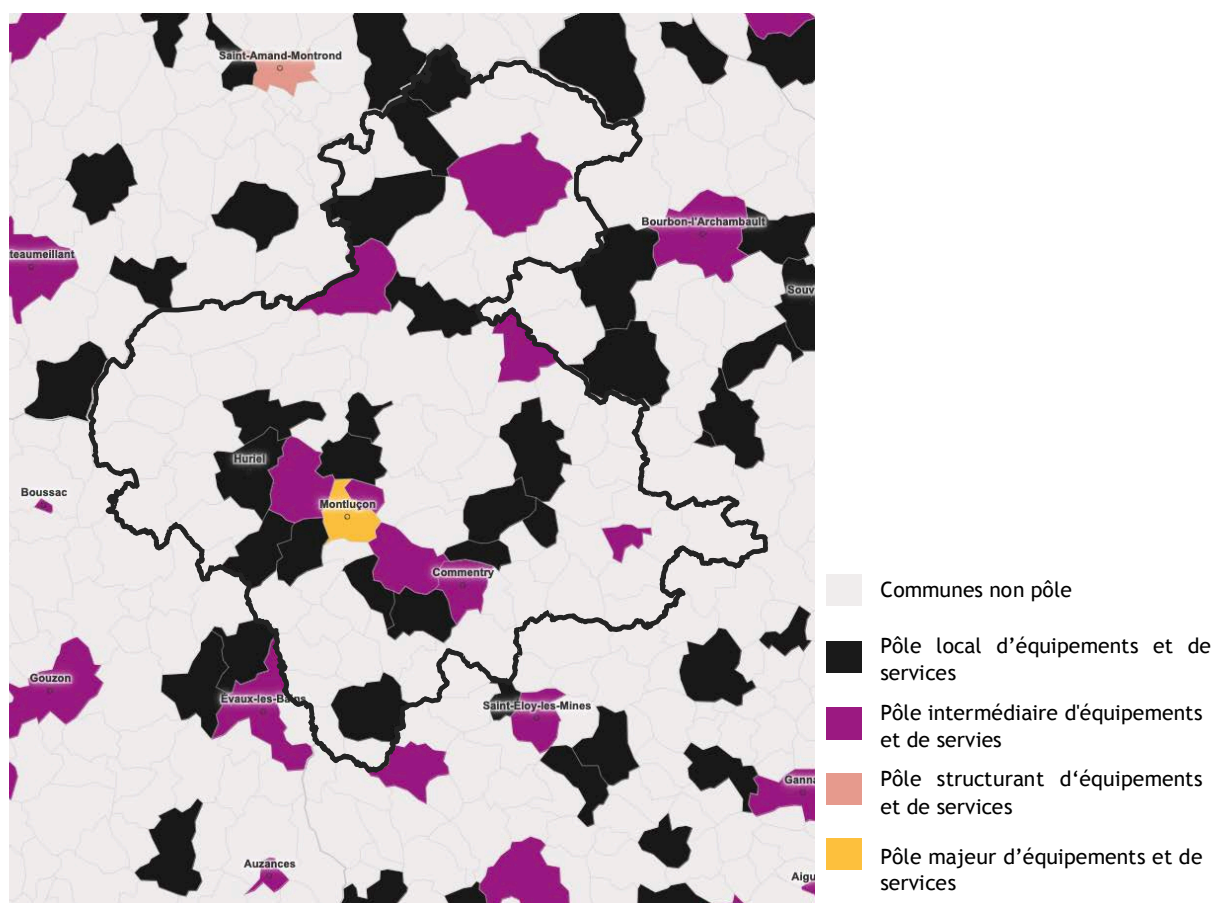
Montluçon se démarque avec un taux élevé de 36,4 pour 1 000 habitants, signalant une concentration notable d'équipements. En comparaison avec les territoires voisins, la région présente un maillage cohérent et bien distribué, bien que les zones périphériques du nord soient légèrement mieux dotées en équipements que celles de l'est du territoire.

Niveau d'équipements pour 1000 habitants par commune
(BPE 2019)



e. Niveau de centre d'équipements et de service des communes

Niveau de centre d'équipements et de services des communes
(INSEE 2020)



Dans le PETR PVMC, Montluçon est identifié, selon l'INSEE, comme un pôle majeur d'équipements et de services. Il s'agit donc d'un pôle disposant des services les plus rares tels que certaines spécialités médicales et hospitalière (Centre Hospitalier Montluçon-Nérès les Bains), des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, un tribunal, des établissements universitaires (IUT, Polytech Clermont sur le Campus François Mitterrand), des grands équipements sportifs et culturels (Stadium de la Loue, complexe sportif, Conservatoire André Messager, théâtre municipal Gabriel Robin et Centre National Dramatique des Ilets ainsi que le MuPoP). Enfin, la commune de Montluçon dispose d'une offre de service et de grande distribution qui complète l'offre d'équipements du territoire - voir diagnostic activités commerciales.

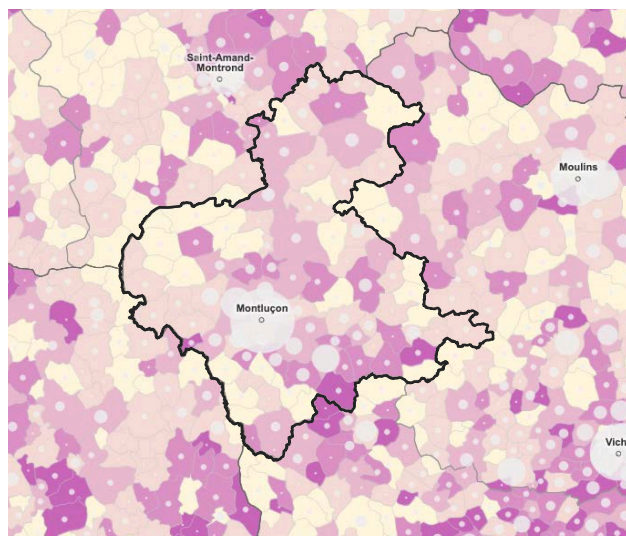
Certaines communes sont identifiées comme étant des pôles intermédiaires, c'est le cas de Commentry, Vallon en Sully, Cérilly ou encore Montmarault. Ces communes proposent environ quarante équipements. Cela comprend des équipements essentiels, mais pas nécessairement quotidiens (librairie, épicerie, magasins de sport) ou encore des hôtels. Dans certains cas, des services de santé spécialisés comme des laboratoires (à Montmarault par exemple) ou des services de gynécologie sont présents.

Enfin, des communes comme Huriel sont classées comme étant des pôles locaux d'équipements et de services. Il s'agit de communes disposant d'une offre restreinte répondant aux besoins du quotidien et de proximité. Ces communes sont généralement dotées d'une école élémentaire, d'un restaurant, d'un coiffeur...

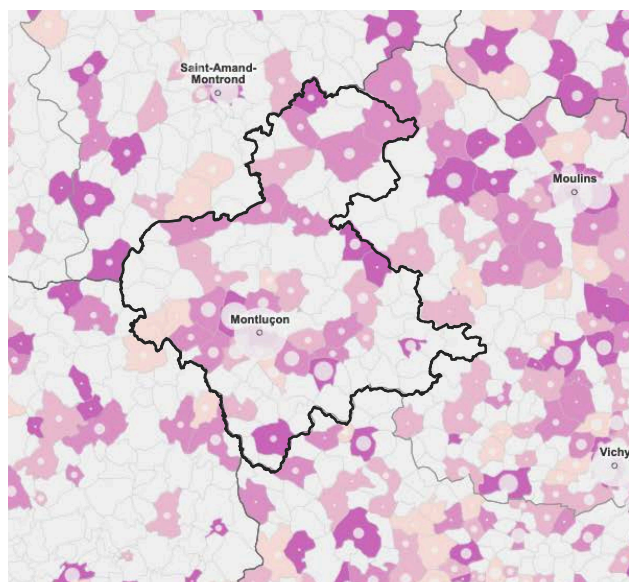
Les autres communes du territoire sont considérées comme des communes « non-pôles ».

2. Part d'équipements par gamme

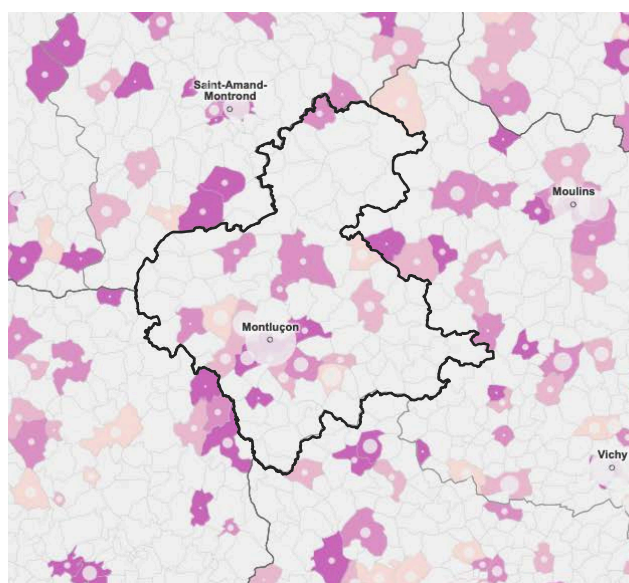
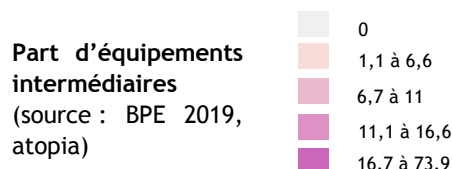
L'analyse par gamme des équipements sur un territoire permet de mettre en évidence la part des équipements sur un territoire et donc leur spécialisation. On distingue :



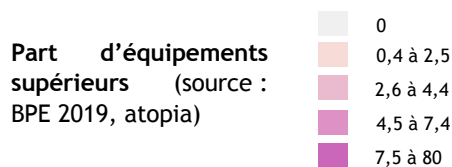
- Les équipements de proximité : ils permettent de répondre aux besoins du quotidien. Il s'agit des boulangeries, des médecins généralistes ou encore des terrains de jeux. Ici, cette gamme d'équipement est présente sur la plupart du territoire mais est particulièrement limitée sur l'Ouest du SCOT autour de la commune de Courçais.



- Les équipements intermédiaires : cela comprend les banques, les laboratoires d'analyse médicale ou les piscines publiques par exemple. Ici, cette gamme d'équipements est concentrée dans les pôles intermédiaires du territoire et autour de la commune de Montluçon. Le Nord du SCOT est bien équipé au niveau de la gamme intermédiaire avec plusieurs communes disposant d'une part d'équipements intermédiaires compris entre 11% et 16% de leurs équipements.

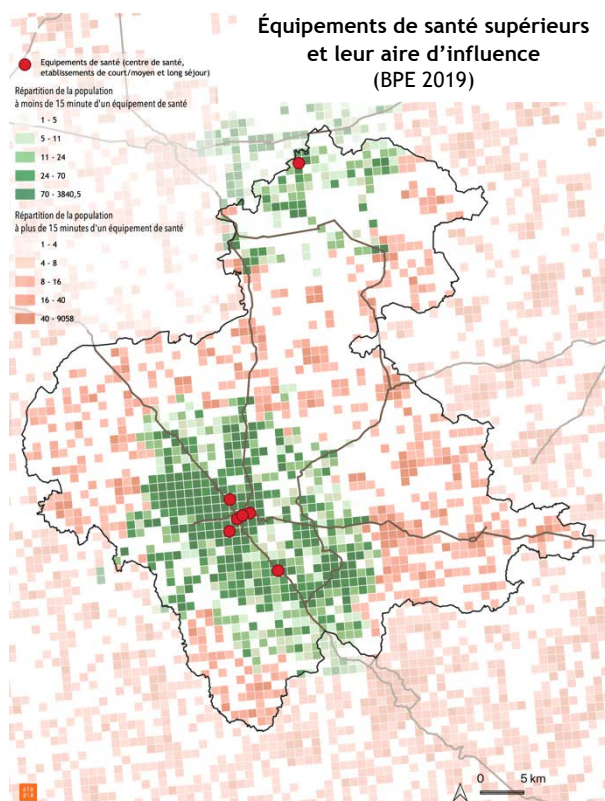


- Les équipements supérieurs : il s'agit des services d'urgences médicale, les cinémas. Moins fréquent et moins nécessaire en nombre ils sont généralement implantés dans les principales villes. Ces équipements spécialisés sont concentrés dans l'agglomération de Montluçon. La commune de Haut-Bocage ressort de l'analyse car elle dispose d'un établissement de formation.



3. État des lieux par domaine : temps d'accès

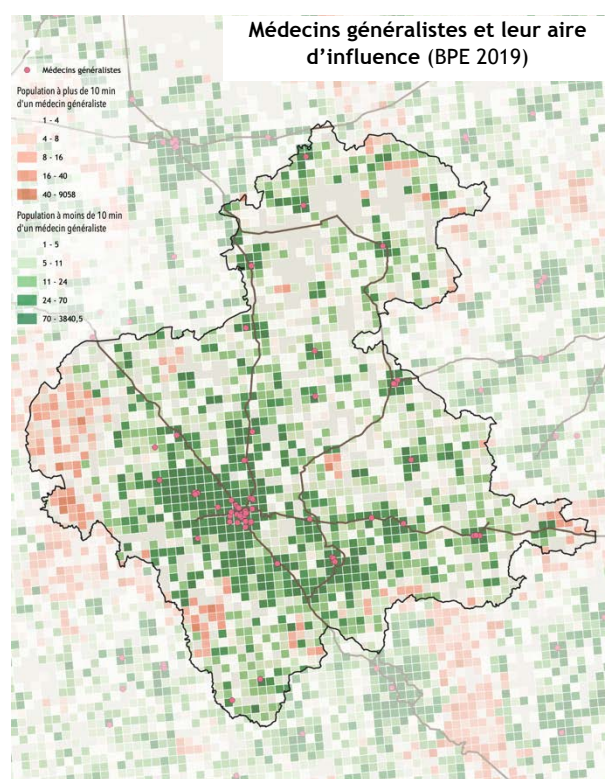
a. Médecins généralistes, établissements de santé supérieurs



Deux secteurs font figure de pôle en termes d'offre médicale. Le secteur de Montluçon et son agglomération qui est aussi l'espace le plus peuplé du PETR PVMC. Il concentre les équipements les plus structurants avec le centre hospitalier pour les longs séjours accompagné du service d'urgence. Cette offre est complétée par trois centres de santé à proximité. Le second secteur concerne Ainay-le-Château qui dispose d'un centre hospitalier interdépartemental spécialisé.

Du fait de leur capacité d'accueil et des services qu'ils proposent, ces deux secteurs se présentent comme des centralités médicales structurantes pour le territoire.

Une part importante du territoire se situe à plus de 15 minutes, en voiture, d'un équipement de santé. Pour autant, les espaces concernés sont aussi les espaces les moins denses du territoire. L'accessibilité limitée des communes intermédiaires aux équipements de santé peut être un frein de développement à prendre en compte dans l'analyse.



La couverture en médecins généraliste permet, dans une certaine mesure, de compléter l'accessibilité à un service de santé de base. On observe que la quasi-totalité du territoire est couverte par un médecin généraliste à moins de 10 minutes en voiture sauf l'extrême ouest et dans des concentrations de populations parsemées sur le territoire.

Deux conclusions peuvent être tirées concernant cette offre de santé :

- Il y a un déficit de couverture du territoire Ouest, à l'écart des équipements de santé et des médecins généralistes. De plus, les médecins sont actuellement bien répartis sur le territoire. Il est à noter que plusieurs communes ne comptent qu'un seul médecin : un départ à la retraite, un non-remplacement ou simplement un changement de localisation pourrait perturber l'accessibilité de l'offre de soin sur le territoire.

- Le nombre de patients par médecin est limité et il y a une tendance à la saturation de l'offre de soin sur le territoire national sur les dernières

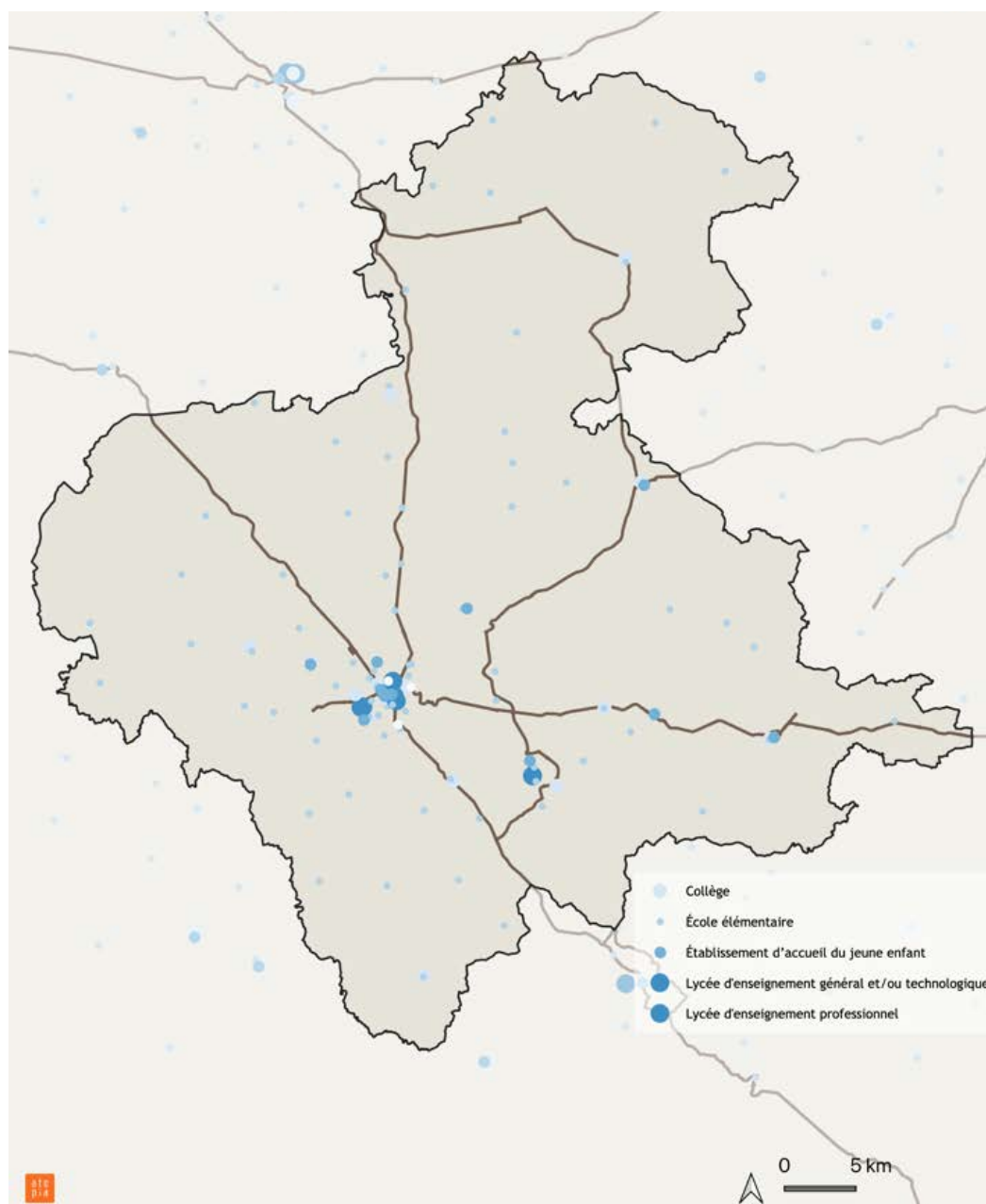
années. Même s'ils sont bien répartis, il faudrait savoir si les besoins en soins sont couverts par l'offre médicale. En tant que professionnels de santé, les médecins généralistes peuvent répondre à une demande de base mais ne sont pas toujours qualifiés et/ou équipés pour répondre à des besoins plus spécifiques en termes de santé (soins nécessitant une hospitalisation ou l'intervention de spécialistes par exemple).

b. Enseignement : répartition 1^{er} et 2nd degré

Le PETR PVMC dispose d'une offre en école élémentaire répartie sur le territoire, la plupart des communes disposent d'une école. En revanche, les collèges sont concentrés dans les pôles intermédiaires du territoire, nécessitant la mise en place d'un service de ramassage scolaire à l'échelle des EPCI notamment. La CA de Montluçon Communauté propose un service de ramassage scolaires deux fois par jour, un le matin et un autre le soir.

Les seuls lycées du territoire se trouvent à Montluçon et à Commentry. On retrouve deux lycées généraux à Montluçon ainsi qu'un lycée polyvalent. La commune de Commentry dispose d'un lycée polyvalent.

Répartition des établissements de formation sur le territoire (source : BPE 2019, atopia)

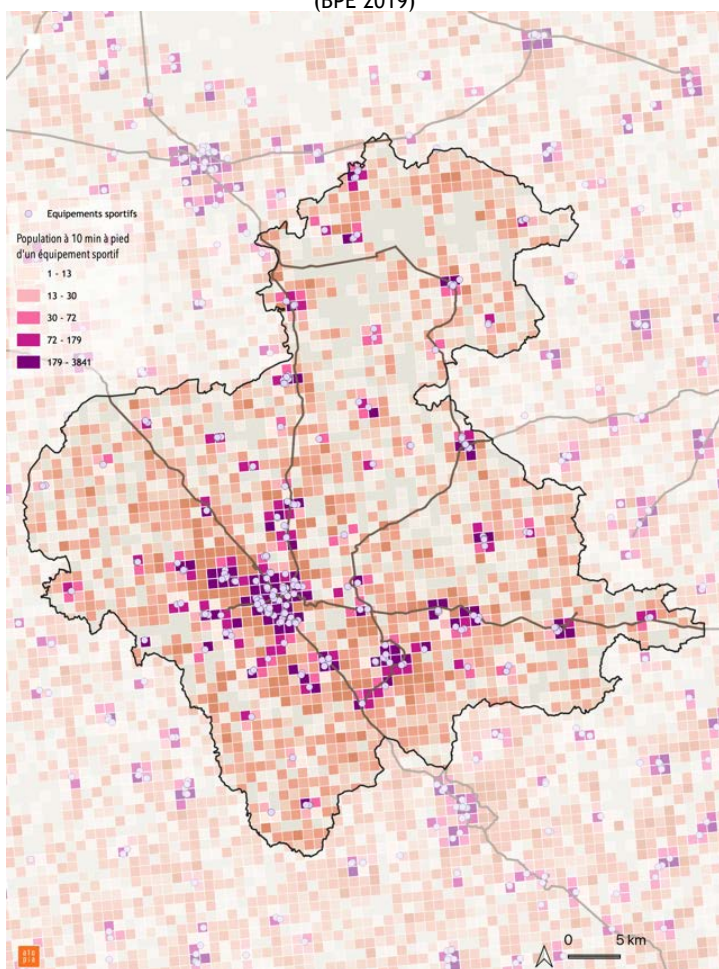


c. Sport loisir

En termes d'équipements sportifs, le territoire du SCoT dispose d'une offre accessible à moins de 10 minutes de voiture par l'ensemble des habitants du territoire. Les principaux complexes se situent autour de Montluçon. On y retrouve plusieurs complexes sportifs, un centre aqualudique ainsi que des stades de différentes tailles. Parmi ces équipements, se démarquent :

- Le centre aqualudique de la Loue : complexe sportif complet, il se trouve sur la commune de Saint-Victor. Il dispose d'un bassin olympique, d'espaces de détente et de restauration et de fosses de plongée. Ce complexe a notamment permis l'accueil des championnats de France d'apnée en 2011 ;
- Le bouldrome Christian-Fazzino, d'une surface de 4 485m², il est constitué de 128 terrains de pétanque et de boules lyonnaises. Il a été inauguré en 2015 ;
- Plusieurs stades, dont le stadium de la Loue d'une capacité de 2 089 places.

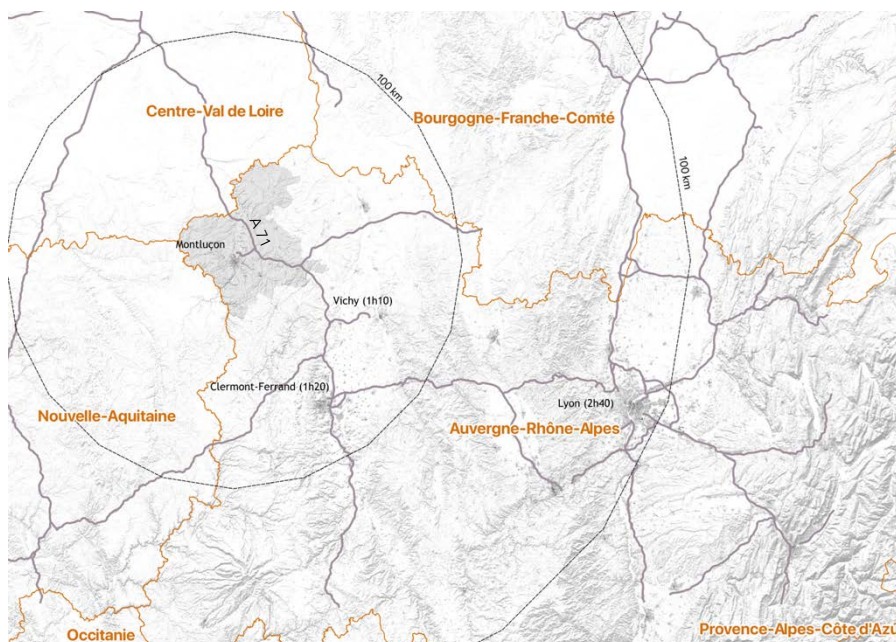
Répartition des équipements sportifs et leur aire d'influence
(BPE 2019)



Le territoire étant bien couvert en équipements sportifs, un calcul des isochrones piétons a été envisagé. Il permet de mettre en évidence que seuls les pôles intermédiaires sont en mesure de proposer une offre en équipements sportifs accessible à pied.

d. Mobilités et circulation

4. L'offre de mobilité routière



Le territoire du SCoT s'inscrit à proximité de l'axe de mobilité rhodanien. A la frontière entre trois régions, il est traversé par une autoroute, la A71 entre Clermont-Ferrand et Bourges, qui assure la liaison avec des pôles structurants de sa région. Depuis Montluçon, la métropole de Lyon est à 2H40 de trajet en voiture. Les villes de Vichy et de Clermont-Ferrand se situent respectivement à 1h10 et 1h20 de trajet. Par ailleurs, un réseau national et départemental en étoile permet l'accès au pôle de Montluçon depuis les autres communes du PETR.

L'autoroute A71 dessert le territoire avec 3 échangeurs à Montmarault, Montluçon et Vallon-en-Sully. De même, la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), classée « grande liaison d'aménagement du territoire » assure une desserte plus fine du pays en reliant Limoges, l'Atlantique, la Bourgogne et l'Est de la France. Elle est progressivement mise à 2x2 voie sur tout son tracé.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est structuré autour d'un cœur urbain particulièrement resserré, entouré par des communes dites périurbaines. Il est également maillé par plusieurs pôles intermédiaires qui organisent les 60 communes rurales du territoire.

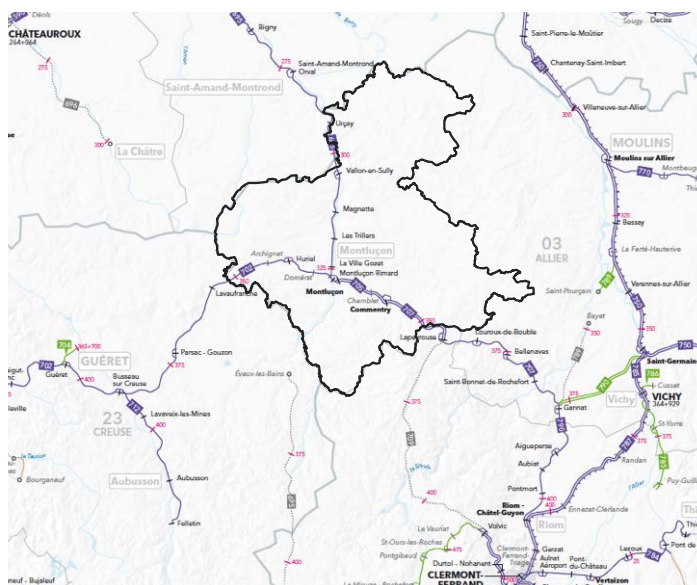
Du fait de cette armature territoriale, on constate une forte motorisation des ménages dans les communes périurbaines et dans les communes rurales (INSEE 2019). Les communes périurbaines comptent en effet 1,64 voitures par ménages alors que les communes rurales en comptent 1,48 (INSEE 2019, PETR PETR PVMC). Pour autant, cette forte motorisation des ménages s'accompagne d'un manque d'accès à la voiture pour 19% de la population (trop jeune pour conduire, ne conduisant plus ou par choix, freins financiers).

Répartition par Zone SCoT	Nb ménages 2013	Nb voitures 2013	Nb ménages 2018	Nb voitures 2018	Nb voitures 2013-2018	Nb ménages 2013-2018	Nb voitures par ménage 2013	Nb voitures par ménage 2018	Nb voitures par ménage 2013-2018
Coeur Urbain	29284	33003	27922	32014	-988	-1362	1,13	1,15	0,02
Communes rurales	8998	13303	9012	13608	305	14	1,48	1,51	0,03
Périurbain	7869	12917	8112	13404	487	242	1,64	1,65	0,01
Pôles Intermédiaires	6933	9291	6972	9496	205	39	1,34	1,36	0,02
PETR	53084	68513	52019	68522	9	-1066	1,29	1,32	0,03

La voiture reste l'un des mode déplacement le plus utilisé par les actifs : 81% d'entre eux se déplacent en voiture sur le PETR.

5. L'offre de transport ferroviaire

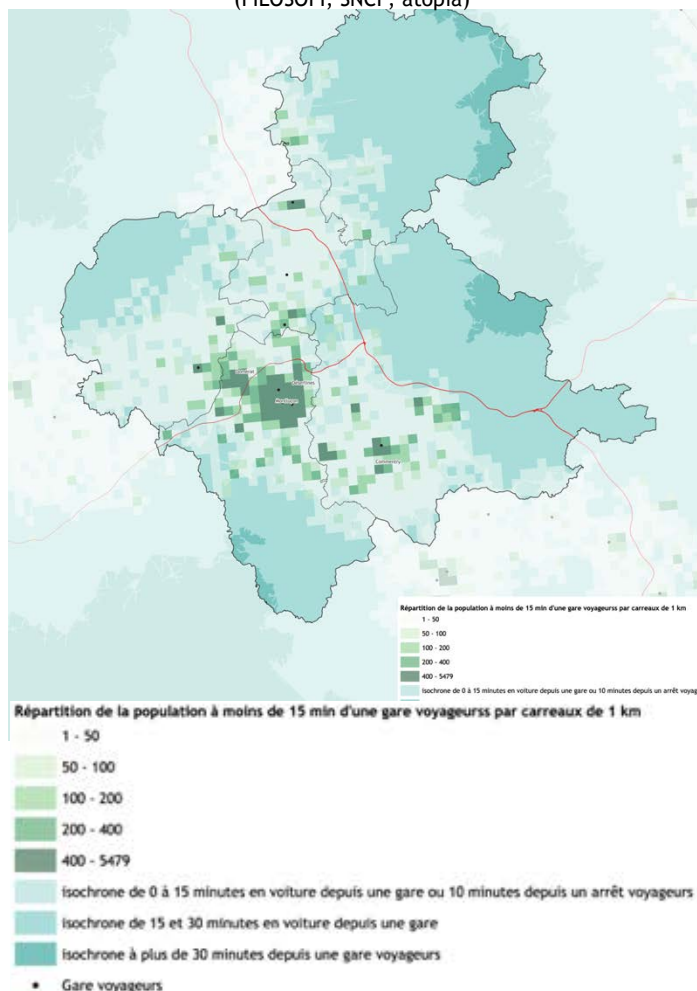
Carte des gares ferroviaires
(SNCF 2023)



Sur le PETR PVMC, l'offre ferroviaire est limitée à quelques gares qui permettent d'assurer la liaison vers Montluçon et les principales polarités extérieures du territoire. La principale ligne existante permet de relier Montluçon à Clermont-Ferrand par une ligne électrifiée. Cette ligne est en voie unique entre Lapeyrouse et Riom, limitant le cadencement possible de l'offre. Une liaison indirecte vers Paris est assurée (via Vierzon ou Bourges) en 3h50. Par ailleurs, aucune ligne ferroviaire ne relie Montluçon à Moulins ou Vichy, mais le trajet est réalisable en bus. Dès lors, une alternative en transports en commun pour se rendre à Lyon ou à Paris revient à rejoindre Moulins ou Vichy avant de prendre le train depuis ces communes qui bénéficient d'une meilleure desserte ferroviaire.

Au sein du SCoT, plusieurs gares sont desservies par une ligne électrifiée à voie unique en direction

Proximité des habitants avec des gares de voyageurs
(FILOSOFI, SNCF, atopia)



de Bourges et de Clermont-Ferrand. Une liaison à double voie existe entre Montluçon et Commentry, permettant de faciliter les échanges entre ces deux villes. Ces deux gares sont identifiées comme étant des gares d'intérêt régional.

L'offre de transport ferroviaire est bien répartie sur le territoire car environ 92 000 habitants du PETR se situent à moins de 10 minutes d'un arrêt voyageur ou à moins de 15 minute d'une gare. Autrement dit, l'augmentation du cadencement ou le développement de ce mode de transport pourrait permettre de couvrir la majeure partie de la population du territoire.

Le reste du territoire se situe principalement à une distance temps comprise entre 15 et 30 minutes de trajet en voiture, excepté l'extrême Nord-Est du territoire.

Concernant les mobilités professionnelles, les pôles de Montluçon et de Commentry attirent quotidiennement des actifs qui habitent sur le PETR. La plupart des communes

desservies par des gares disposent, à minima, d'un aller-retour vers Montluçon ou Commentry par jour permettant de réaliser ces déplacements quotidiens.

6. L'offre de transport en commun en bus et en TAD : quelle faisabilité ?

Le territoire bénéficie d'un service de transport en commun, notamment sur la CA de Montluçon Communauté qui dispose de la compétence mobilité, permettant de compléter l'offre ferroviaire quotidienne et de multiplier les communes desservies sur le territoire.

Cette offre est notamment complétée par le réseau départemental Trans'Allier via des lignes régulières (entre 1 et 4 passages par jour). Ces lignes permettent de compléter la liaison ferroviaire et s'inscrivent dans une réflexion globale de la mobilité au sein de la région via le service AURA.

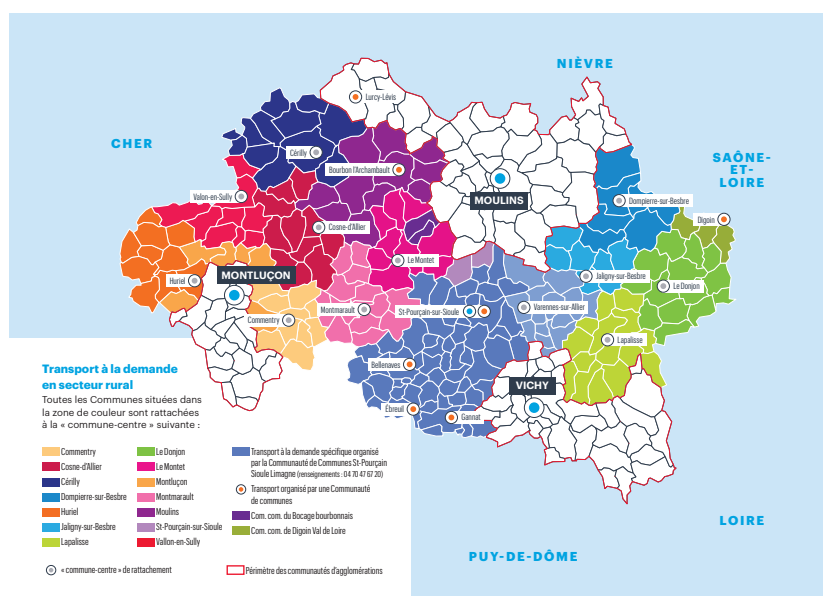
Schéma du réseau des transports départementaux (source : Trans'Allier)



Afin de compléter l'offre de car, un réseau de transport à la demande en secteur rural a été mis en place. Chaque zone est rattachée à une commune centre. Au sein du PETR PVMC, six communes sont desservies : Valon-en-Sully, Hurriel, Commentry, Cérilly, Montmarault et Cosne-d'Allier. Montluçon occupe une place différente car le réseau de transport est opéré par la communauté d'agglomération.

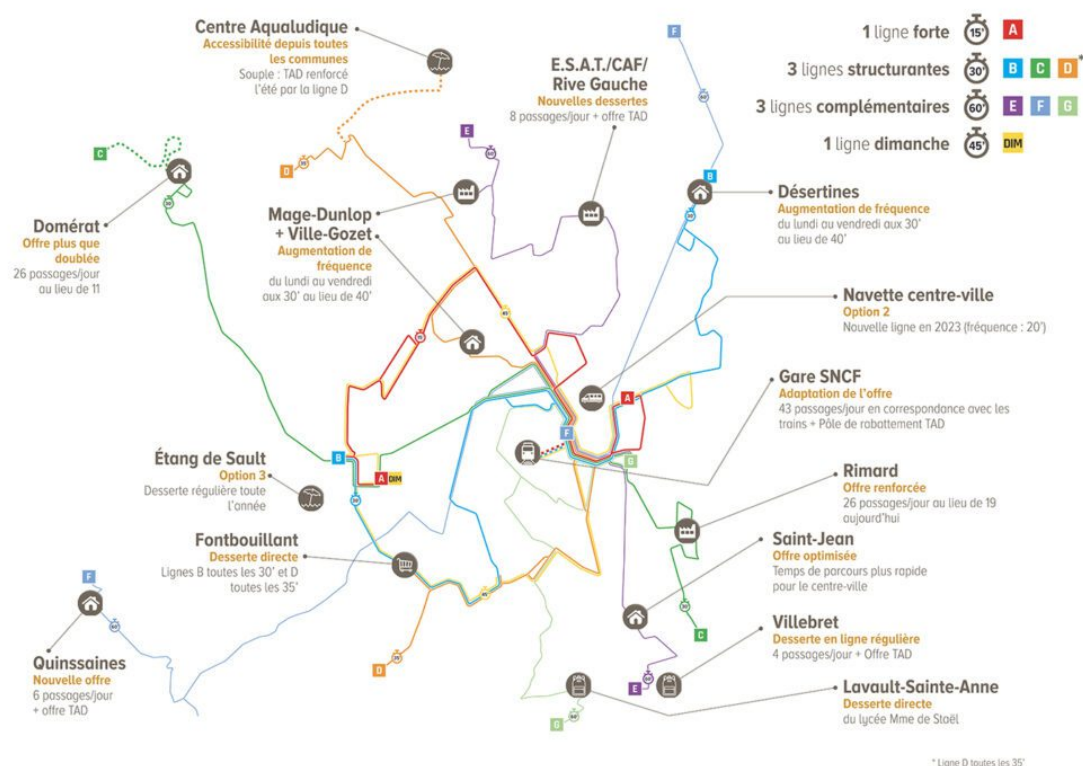
Cette modalité de transport permet, via réservation, d'avoir accès aux communes centres mentionnées précédemment pour avoir accès au réseau de transports en commun réguliers. Par ailleurs, il offre une alternative à la voiture individuelle.

Schéma du réseau des transports à la demande départementaux (source : Trans'Allier)



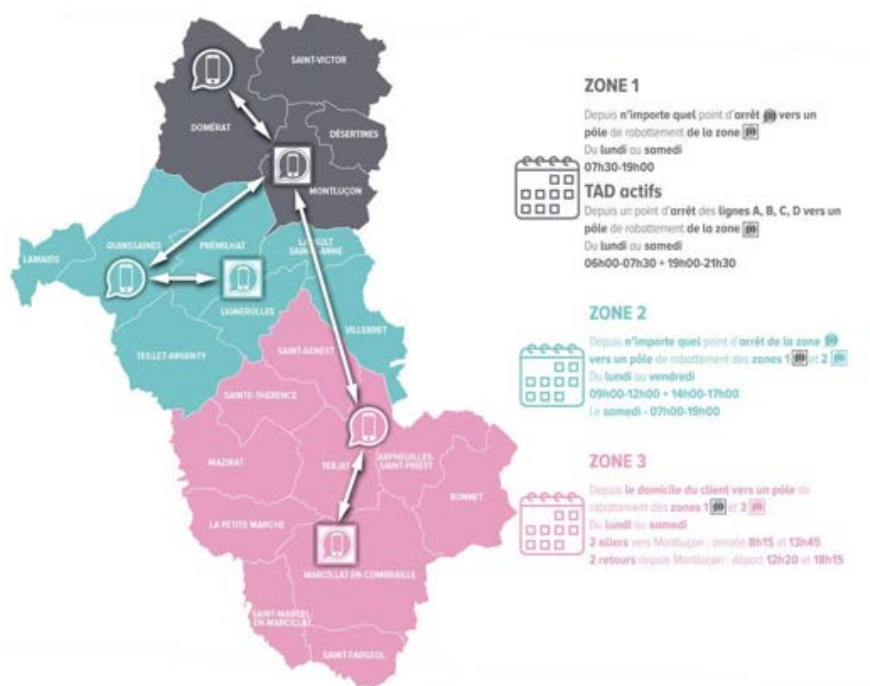
La CA Montluçon Communauté organise les transports urbains Maelis sur 11 communes de l'agglomération (Désertines, Domérat, Lamais, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Montluçon, Prémilhat, Quinssaines, Saint-Victor, Teillet-Argenty et Villebret). Elle propose : 8 lignes régulières, 4 lignes de transport à la demande, 10 lignes scolaires ainsi qu'un service de location de vélos à assistance électrique.

Schéma du réseau urbain dans l'agglomération de Montluçon (source : Maelis)



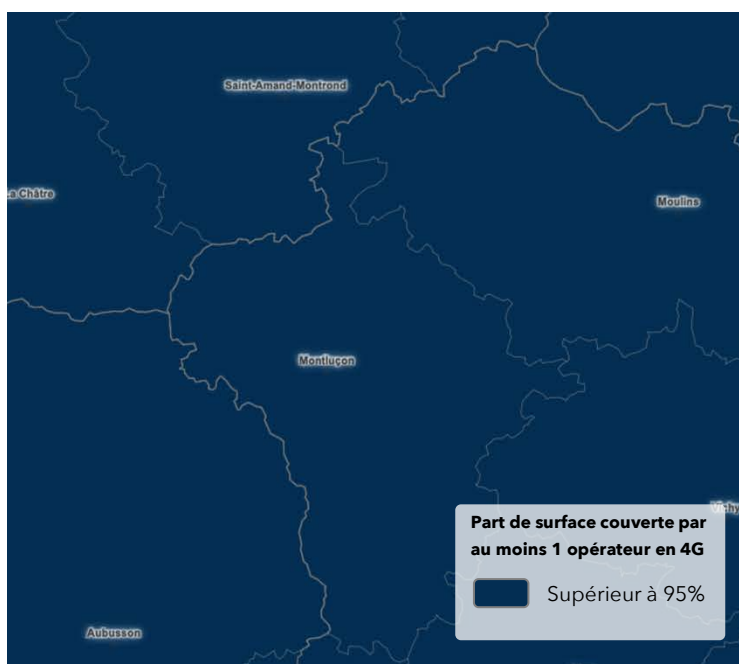
Le réseau est complété par une offre de transport à la demande et une offre de ramassage scolaire qui relie l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération aux équipements scolaires du territoire.

Schéma du réseau de transport à la demande dans la CA Montluçon Communauté (source : CA Montluçon Communauté)



7. Niveau d'accessibilité numérique sur le territoire

Réseau cellulaire (source : observatoire des territoires 2022)



La couverture du territoire par au minimum 1 opérateur en 4G est quasi-totale : 99,8% du territoire est couvert.

Cette couverture s'est beaucoup améliorée depuis 2015, période à laquelle le territoire était couvert à 5,5%.

Concernant la fibre optique, la situation est moins favorable sur le territoire (notamment comparé aux voisins de la Zone d'emploi de Bourges).

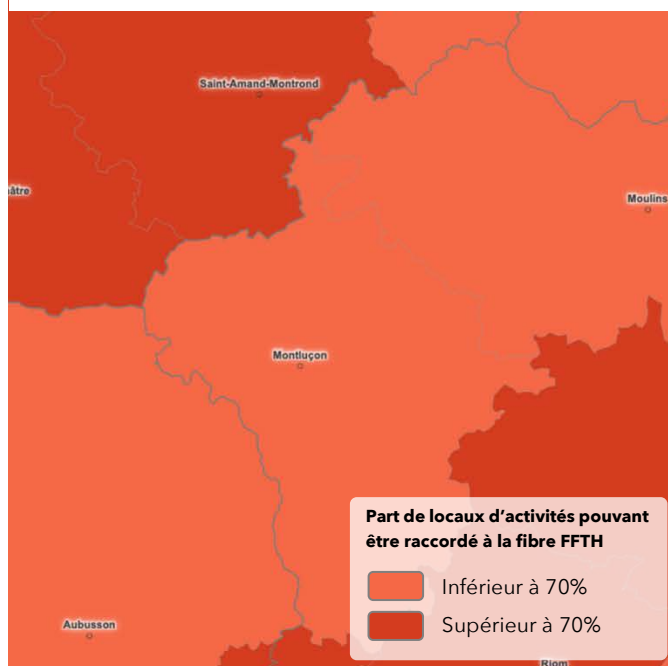
En effet, sur le territoire :

- 69,4% des locaux d'activités de la zone d'emploi de Montluçon ;
- 69,8% des locaux d'activités de la zone d'emploi de Moulins (Nord du territoire) ;

Peuvent être raccordés à la fibre.

Sur la zone d'emploi de Bourges, ce taux augmente à 84,1% et 75,6% sur celle de Vichy.

Réseau fibre (source : observatoire des territoires 2022)



En somme le territoire dispose d'un bon accès aux réseaux numériques, en particulier téléphonique (notamment cellulaire), cependant, le taux de raccordement au réseau fibre reste faible à une échelle large de territoire.

8. Itinéraire pédestres et cyclables

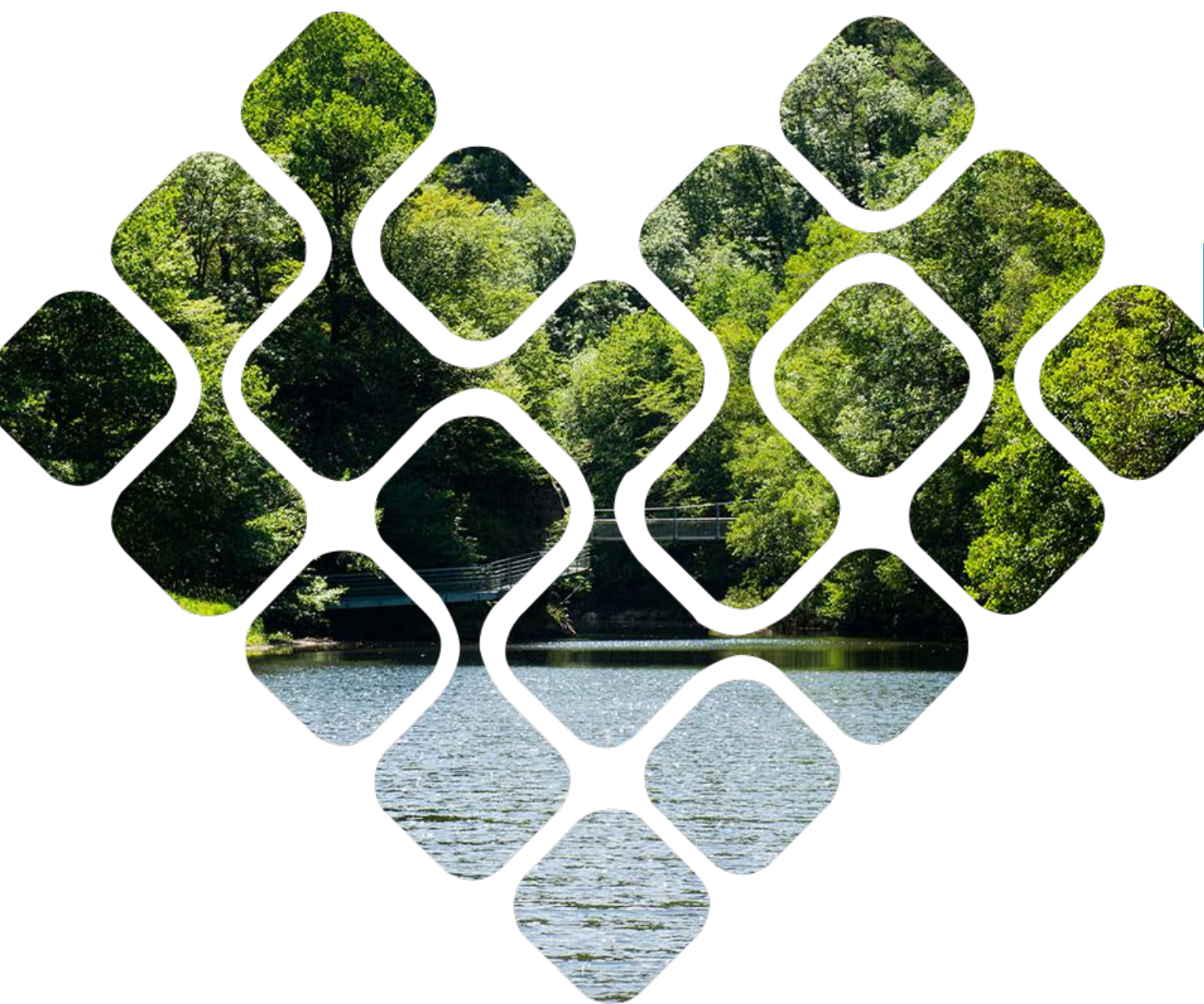
Les mobilités cyclables au sein du SCoT sont inscrites dans un agenda et sont en cours de développement :

- **2010-2016** Schéma départemental Véloroutes et voies vertes, pistes cyclables urbaines
- **2018-2021** Allier Pleine Nature, Canal du Berry. Un projet de liaison cyclable entre le canal de Berry et centre-ville de Montluçon via les berges du Cher est en cours. L'objectif est de proposer un itinéraire qualitatif sécurisé.
- **Vélo en ville** : Un aménagement progressif du centre-ville, des périphéries et des bourgs. Ce projet de liaison cyclable s'accompagne d'un projet de sécurisation entre le centre-ville de Montluçon et le complexe sportif de la Loue.
- **2020** Développement de vélo à assistance électrique via une subvention de la communauté d'agglomération. Permettant un doublement de l'aire d'utilisation et l'aplatissement du relief, frein à la mobilité
- **Plan Vélo 2020-2030** Développement de la pratique quotidienne des habitants pour de nouvelles mobilités.
- **2021** Schéma directeur vélo Montluçon communauté
- **Aménagement de la voie verte Montluçon-Evaux-les-Bains** : La CA Montluçon Communauté, la CC Creuse Confluence en association avec le PETR ont engagé un projet d'aménagement du tronçon Montluçon-Evaux de l'ancienne ligne de chemin de fer Montluçon-Eygurande. L'objectif est d'y aménager une voie verte sur un linéaire de 27 km sur la ligne de chemin de fer.

Pour autant, la pratique du vélo comme support de la mobilité reste limitée sur le territoire du PETR en raison des espaces éloignés les uns des autres, du relief et de la facilité d'usage de la voiture individuelle.

PAYSAGES ET PATRIMOINES

La partie paysages et patrimoine identifie les caractéristiques intrinsèques aux paysages du territoire : les grandes entités qui le constituent, les objectifs à respecter pour les conserver et l'organisation urbaine, fondement du patrimoine vernaculaire et du développement du territoire.



I. Fondement du paysage

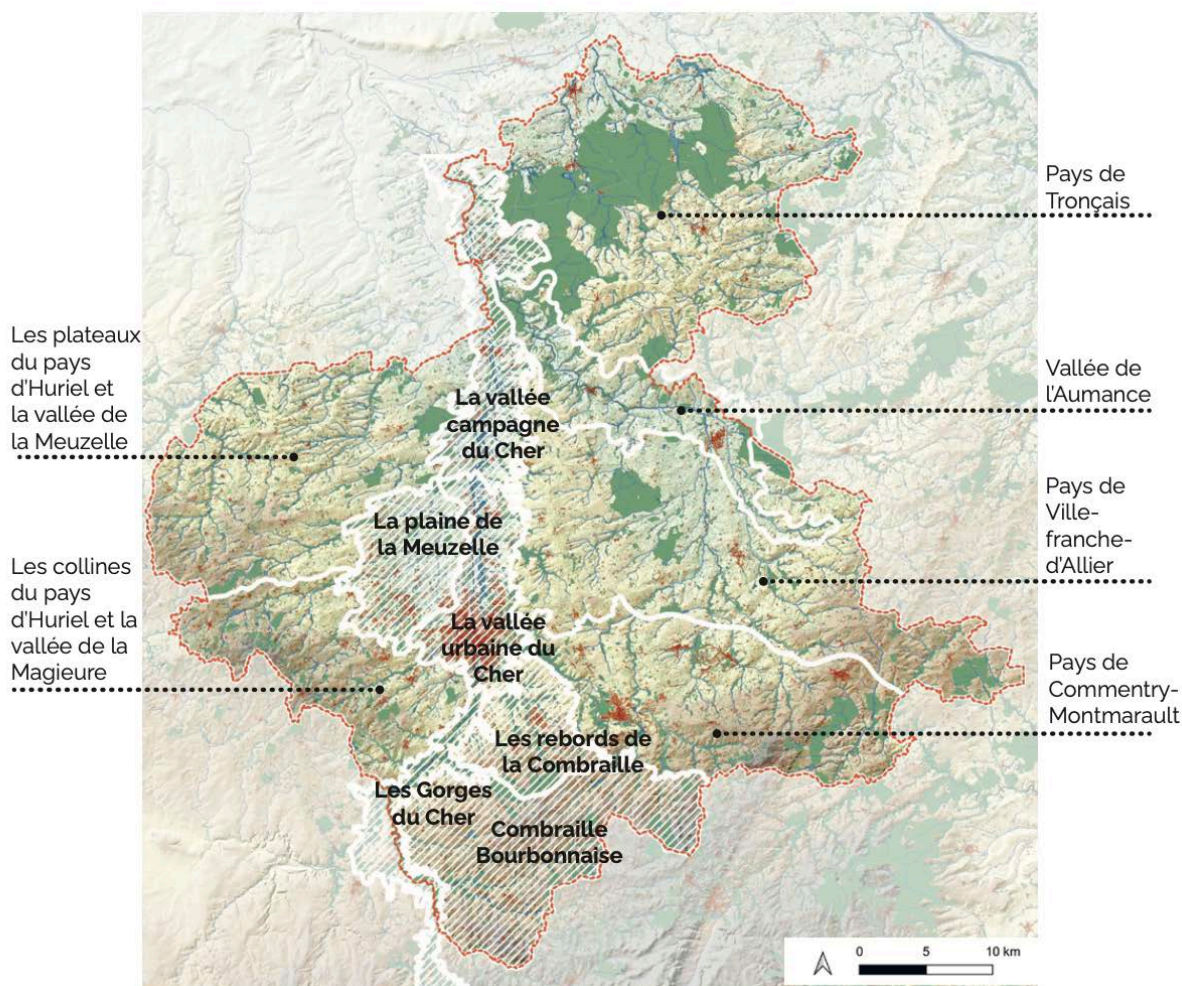
1. Les démarches paysagères sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Le territoire du PETR a fait l'objet d'études paysagères et patrimoniales permettant de consolider un socle de connaissance et de mettre en place une première stratégie en faveur de la protection et de la valorisation du paysage :

- Le Plan Paysage de la Vallée du Cher et Combraille dans un premier temps puis à l'échelle du territoire du SCoT.
- Le département de l'Allier fait l'objet d'un Atlas des paysages en cours de réalisation, au moment de la réalisation du présent diagnostic, par l'agence EPODE. Cet Atlas viendra certainement compléter et enrichir le regard sur l'étude du Plan de paysage.
- L'Atlas paysager d'Auvergne, conçu en 2013, qui constitue un outil d'« exploration des paysages d'Auvergne », offrant un panel de données variées. À côté des emblèmes régionaux que constituent les grands massifs volcaniques, l'Auvergne est riche de situations paysagères variées, souvent contrastées. La carte des familles propose ainsi neuf catégories, pour distinguer les grands types de paysages que l'on rencontre en Auvergne.

En intégrant ces données, la démarche s'enrichit d'une dimension paysagère, permettant d'harmoniser le développement énergétique avec la préservation des identités visuelles et culturelles des territoires concernés. L'outil de l'Observatoire photographique des territoires du Massif central (OPTMC) constitue également un important travail de reportage photographique du territoire.

a. Les éléments clés issu du Plan Paysage



- La démarche du Plan paysage du PETR : un premier séquençage des unités paysagères

Suite à la réalisation du Plan de paysage sur le territoire du PETR, 12 unités paysagères ont été identifiées, présentant la diversité de motifs et de structures paysagères. Les unités telles que proposées par le Plan paysage se lisent selon deux cohérences spatiales géographiques. La première s'articule autour de l'axe Nord/Sud de la vallée du Cher, mettant en lumière la faille géographique du Cher. La seconde, plus diffuse et secondaire, se développe autour des affluents du Cher, englobant des zones telles que la Forêt de Tronçais et la vallée de l'Aumance et les vastes plateaux.

Au sein de ce territoire rural et bocager, diverses valeurs paysagères se manifestent. La campagne bocagère préservée, notamment dans la vallée du Cher et la Combraille Bourbonnaise, offre un paysage préservé et pittoresque. En parallèle, la vallée urbaine du Cher, les rebords de la Combraille et la plaine de la Meuzelle se distinguent par une urbanisation dynamique et une habitation marquée. Enfin, les Gorges du Cher dévoilent une vallée secrète et naturelle, offrant des panoramas atypique et sauvage au sein du territoire.

Les collines du pays d'Huriel et la vallée de la Magieure

9 communes concernées : Archignat, Huriel, Lamais, Lignerolles, Prémilhat, Quinssaines, Saint Martinien, Teillet-Argenty, Treignat

La partie Sud du pays d'Huriel présente un relief tourmenté, avec des collines granitiques s'échelonnant de 570 m à 275 m d'altitude. L'organisation territoriale est influencée par le relief, la RCEA et la ligne d'éoliennes du plateau de Savenat, orientées Est-Ouest. Les gorges du Cher délimitent l'unité paysagère au Sud, tandis que les vallées orientées nord-est / sud-ouest forment des bassins versants. Malgré l'influence de Montluçon, l'identité rurale persiste, avec des bourgs en balcon sur les vallons et un maillage viaire adapté au relief. Les bouchures, plus resserrées, présentent une diversité d'essences, remplaçant le chêne sessile par des érables, des frênes et quelques châtaigniers.

Composantes principales :

- Les sommets : Signal de l'Âge alt. 570 m., Lamais alt. 505 m.
- Les cours d'eau principaux : la Magieure, la Bartillate, ruisseau de la Vernoëlle, ruisseau des Serpents, ruisseau du Mont, Ruisseau du pont Léonard
- Les bois et forêts : Bois de Sugère, Bois de Longuistre, Bois communaux de Coursage
- Les points de repère : l'église d'Achignat, les crêtes du Signal de l'Âge, le Peu de la Chaux, les éoliennes du plateau de Sagnat

Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 161,3 km²
- Surface artificialisée : 4,4 %
- Surface agricole* : 88,0%
 - dont prairies et fourrages : 58,2%
 - dont céréales et légumineuses : 9,3 % - dont haies bocagères : 7,3 %
 - autres* : 26,2%
- Forêts et milieux semi-naturels : 7,3 %
- Surface en eau: 0,3 %
- Perceptions paysagères

Les plateaux du pays d'Huriel et la vallée de la Meuzelle

10 communes concernées : Audes, Chambéry, Chazemais, Courçais, Mesples, Saint-Désiré, Saint-Eloy-d'Allier, Saint-Palais, Saint-Sauvier, Viplaix

Les plateaux du pays d'Huriel et de la vallée de la Meuzelle, s'étendant entre 380 m et 200 m d'altitude, prolongent l'unité paysagère des collines. Ce territoire rural, parsemé de petits villages, présente une légère ondulation due aux nombreux affluents du Cher. Les croupes sont caractérisées par des champs céréaliers, tandis que les vallons abritent boisements et prairies. Les bois domaniaux, tels que les bois de Sugère, marquent la limite avec les collines au sud. En raison du relief et de sa proximité avec le Cher, ce territoire adopte des caractéristiques propres au bas Berry.



Composantes principales :

- Sommets : Laleuf alt. 441 m., les Fosses alt. 400 m. , Chazemais alt. 306 m.
- Les cours d'eau principaux : la Queugne, l'Arnon, la Dionne, la Meuzelle
- Les bois et forêts : Bois du Plaix, Bois du Dela, Bois de Chapelaude, Bois d'Aude, Bois de Sugère
- Les points de repère : chapelle de Sainte Agathe, coteaux Est de la vallée du Cher



Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 293,9 km²
- Surface artificialisée : 0,6 %
- Surface agricole* : 90.6%
 - dont prairies et fourrages : 52.4%
 - dont céréales et légumineuses : 26,3 % - dont haies bocagères : 5,1 %
 - autres* : 16,2%
- Forêts et milieux semi-naturels : 8,6 %
- Surface en eau: 0,2%

Le Pays de Tronçais

11 communes concernées : Ainay-le-Château, Braize, Cerilly, Coulevre, Isle-et-Bardais, le Brethon, le Vilhain, St-Bonnet-Tronçais, St-Caprais, Theneuille, Valigny

Le Pays de Tronçais se distingue par l'importante surface en forêts et milieu semi-naturels dont il dispose. La Forêt de Tronçais (forêt d'exception et plus grande forêt du territoire), ainsi que les forêts domaniales de Civrais et de Soulongis expliquent cette surface forestière caractéristique. Cette unité paysagère est longée de la Vallée de l'Aumance et parcouru par des cours d'eau moins importants ayant eu moins d'impact sur le paysage que l'Aumance voisine (la Queugne, l'Arnon, la Dionne, la Meuzelle). Les bocages sont très présents dans cette partie du territoire.



Composantes principales :

- Sommets : le Point de vue alt. 412, Bois d'Agland alt 400, la Tachette alt. 391, Oratoire des Autais alt. 380
- Les cours d'eau principaux : l'Auron, la Marmande, la Sologne, ruisseau de Planche Grosse, ruisseau de Bonneau, ruisseau de Jappeloup
- Les bois et forêts : Forêt domaniale de Tronçais, Forêt domaniale de Civrais, Forêt domaniale de Soulongis
- Les points de repère : forêts domaniales, château d'eau



Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 424,2 km²
- Surface artificialisée : 1,2 %
- Surface agricole* : 67,1 %
 - dont prairies et fourrages : 58,2%
 - dont céréales et légumineuses : 16,8 % - dont haies bocagères : 3.3 %
 - autres* : 21,7 %
- Forêts et milieux semi-naturels : 31,3 %
- Surface en eau: 0,4 %

La Vallée de l'Aumance

5 communes concernées : Chavenon, Cosne-d'Allier, Hérisson, Tortezeais, Meaulne-Vitray

L'Aumance, prenant sa source à l'Est de Rocles, traverse le territoire du PETR en direction du nord-ouest jusqu'à Meaulne-Vitray, où elle se jette dans le Cher. La vallée de l'Aumance constitue une frontière entre le pays de Tronçais au nord et le bocage du pays de Villefranche-d'Allier au sud. Hérisson, lié à un méandre de la rivière, contribue significativement à la renommée de la vallée, comme en témoigne son classement en tant que Site Patrimonial Remarquable. L'Aumance présente des paysages variés, allant de terrasses alluviales en pentes douces à des gorges plus abruptes en amont de Hérisson. Les établissements humains, tels qu'Hérisson et Meaulne-Vitray, sont stratégiquement positionnés le long de la rivière, et des moulins jalonnent son cours, créant un paysage pittoresque et changeant. Les fermes, en contrepoint, s'installent en crête de vallée.

Composantes principales :

- Sommets : la Croix des Quartiers alt. 316, Chenillet alt. 304,
- Les cours d'eau principaux : l'Aumance, et ses affluents - les Planchettes, le ruisseau des Ingarands, le ruisseau de la Louise, l'Oeil
- Les bois et forêts : Forêt domaniale de Tronçais, Forêt domaniale de Soulongis, Forêt domaniale de Dreuille, Bois de Venas
- Les points de repère : Eglise de Chateloy, le château de Hérisson, le château de la Roche, le château du Creux

Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 392.3 km²
- Surface artificialisée : 1,9 %
- Surface agricole* : 81,4 %
 - dont prairies et fourrages : 51,9%
 - dont céréales et légumineuses : 13.3 % - dont haies bocagères : 4,1 %
 - autres* : 30,7%
- Forêts et milieux semi-naturels : 16,7 %

Le Pays de Villefranche-d'Allier

13 communes concernées : Bizeneuille, Chappes, Deneuille-les-Mines, Murat, St-Angel, St-Marcel-en-Murat, St-Priest-en-Murat, Sazeret, Sauvagny, Venas, Verneix, Villefranche-d'Allier, Voussac

L'unité paysagère du plateau de Villefranche-d'Allier, délimitée au nord par la vallée de l'Aumance et à l'ouest par la vallée du Cher, présente un relief doux avec un dénivelé variant entre 250 mètres et 350 mètres d'altitude. Les cours d'eau, tels que "l'Oeil principal," créent de légères dépressions, mais les vallées sont peu marquées, offrant des horizons ouverts propices au déploiement du bocage bourbonnais. Caractérisée par la prédominance du chêne sessile dans un paysage souvent émondé, cette région est centrée autour de Villefranche-d'Allier, avec une économie agricole soutenue par des abattoirs (SOCOPA) et une entreprise de négoce de bétail (Eurofeder), mettant en avant l'importance de l'élevage et de la transformation locale.

Composantes principales :

- Sommets : Crochavant alt. 405 m, Brunatière alt. 496 m, la Villefranche alt. 456 m,
- Les cours d'eau principaux : l'Oeil, ruisseau de Thizon, Ruisseau de Murat, Ris Muret, ruisseau de Rongère, le Venant
- Les bois et forêts : Bois de Venas, Forêt domaniale de Dreuille, Forêt domaniale de Soulangis, Forêt domaniale de la Suave, Bois de Sauzet, Forêt domaniale de Vacheresse
- Les points de repère : château d'eau de Villefranche- d'Allier

Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 392.3 km² • Surface artificialisée : 1,3 %
- Surface agricole* : 88,3 %
 - dont prairies et fourrages : 61,5%
 - dont céréales et légumineuses : 19,8 % - dont haies bocagères : 5.3 %
 - autres* : 18,7%
- Forêts et milieux semi-naturels : 10.4%

Le Pays de Commentry-Montmarault

12 communes concernées : Beaune-d'Allier, Bézenet, Blomard, Chamblet, Commentry, Doyet, Hyds, Louroux-de-Beaune, Malicorne, Montmarault, Montvicq, Vernusse

Le pays de Commentry-Montmarault, situé entre la Combraille et le bocage bourbonnais, présente un relief variant de 500 mètres à 280 mètres d'altitude, délimité au nord par l'A71 et au sud par le Puy de Dôme et les rebords de Combraille. Façonné par le développement industriel de Commentry au XVIII^e siècle, le territoire mêle une économie agraire et industrielle. Malgré la fermeture des forges et de la verrerie au XIX^e siècle, Commentry conserve une vocation industrielle avec Erasteel et l'industrie chimique. Montmarault et Beaune-d'Allier définissent une crête médiane, séparant les bassins versants tournés respectivement vers le Cher à l'ouest et vers l'Allier à l'est, marquée par la présence de la forêt domaniale de Château Charles.

Composantes principales :

- Les Sommets : Poënat alt. 588, la Croix de Cornassat alt. 511, Montmarault alt. 483.
- Les cours d'eau principaux : l'Oeil, le Lamaron, ruisseau du Voirat, ruisseau des Brosses de Puy Guillon
- Les bois et forêts : Bois de Sarre, Forêt domaniale de Château-Charles
- Les points de repère : Cheminées industrielles de Commentry, Château d'eau de Montmarault

Données chiffrées (2022) :

- Surface totale de l'entité : 255,08 km² Surface artificialisée : 4,6 %
- Surface agricole* : 83,5 %
 - dont prairies et fourrages : 62,1 %
 - dont céréales et légumineuses : 15,4 % - haies bocagères : 5.3 %
 - autres* : 17.8%
- Forêt et milieu semi-naturels : 11,7 %
- Surface en eau : 0,2%



e.

2. Le sentiment d'appartenance

f. Les ateliers du Plan de Paysage de 2021

Lors d'ateliers spécifiques en lien avec le Plan de Paysage mené entre 2021 et 2022 pour le PETR PVMC, plusieurs motifs identitaires ont été évoqués par les acteurs locaux :

- L'environnement forestier : mettant en avant le petit patrimoine, les opportunités de randonnée, ainsi que les traditions de chasse à courre.
- La richesse culturelle : caractérisée par la présence de musées, de savoir-faire spécifiques tels que la faïencerie et les tuileries, ainsi que des activités culturelles centrées sur le théâtre et la littérature dans des localités telles que Cerilly, Ainay-le-Château, et Hérisson.
- Le patrimoine naturel : comprenant des sites emblématiques comme l'Étang de Goule à Valigny, abritant une diversité de 40 espèces d'oiseaux migrateurs, la forêt de Tronçais ou encore les gorges du Cher.
- Le tissu associatif : représenté par des organisations telles que les Amis de la forêt de Tronçais, Mémoire de Cerilly et de ses environs, qui contribuent à la préservation de la mémoire locale.
- Le bocage.
- Le patrimoine hydraulique : englobant l'eau, les étangs, la présence de nombreux moulins, et les fontaines nichées en forêt.
- Les constructions vernaculaires : incluant les maisons bourbonnaises, les petites locateries, les châteaux, et d'autres éléments architecturaux caractéristiques de la région.
- Les ressources locales : minéraux, exploitations de pierre,
- Les infrastructures de déplacement : marquées par la mise en place d'un des premiers chemins de fer industriels,
- Le patrimoine industriel : englobant des sites miniers, les habitations des mineurs, d'anciens puits, ainsi que des tranchées et autres vestiges.
- Le paysage bucolique composé du bocage et des majestueux arbres centenaires.
- L'héritage hydraulique, illustré par les rivières, les étangs, les puits, les moulins, les biefs, les gués et les ponts.
- Le patrimoine architectural, représenté par les églises, les châteaux et les fermes.
- La diversité des paysages, abritant une riche biodiversité avec la présence de moyens ducs, milans noirs, grues, et une flore variée.
- Les éléments de petit patrimoine tels que les lavoirs et les croix.
- Les sentiers, dont les chemins creux bordés de chênes, invitant à la découverte.

En complément, lors des ateliers menés dans le cadre du Schéma Directeur Energie et Paysage, les acteurs du territoire ont apportés actualisés et enrichie les perceptions locales du territoire :

Plusieurs ateliers ont été menés à l'échelle des 5 EPCI du territoire afin de sonder les sensibilités et les appréhensions des acteurs locaux en matière d'énergie. Il s'agissait également d'une approche spatiale pour définir les secteurs emblématiques à préserver dans le cadre de la stratégie du Schéma directeur énergies renouvelables et paysages.

Les participants ont globalement remonté une lecture du territoire basée sur **le triptyque bois, eau et patrimoine**, clés de voute du paysage du PETR.

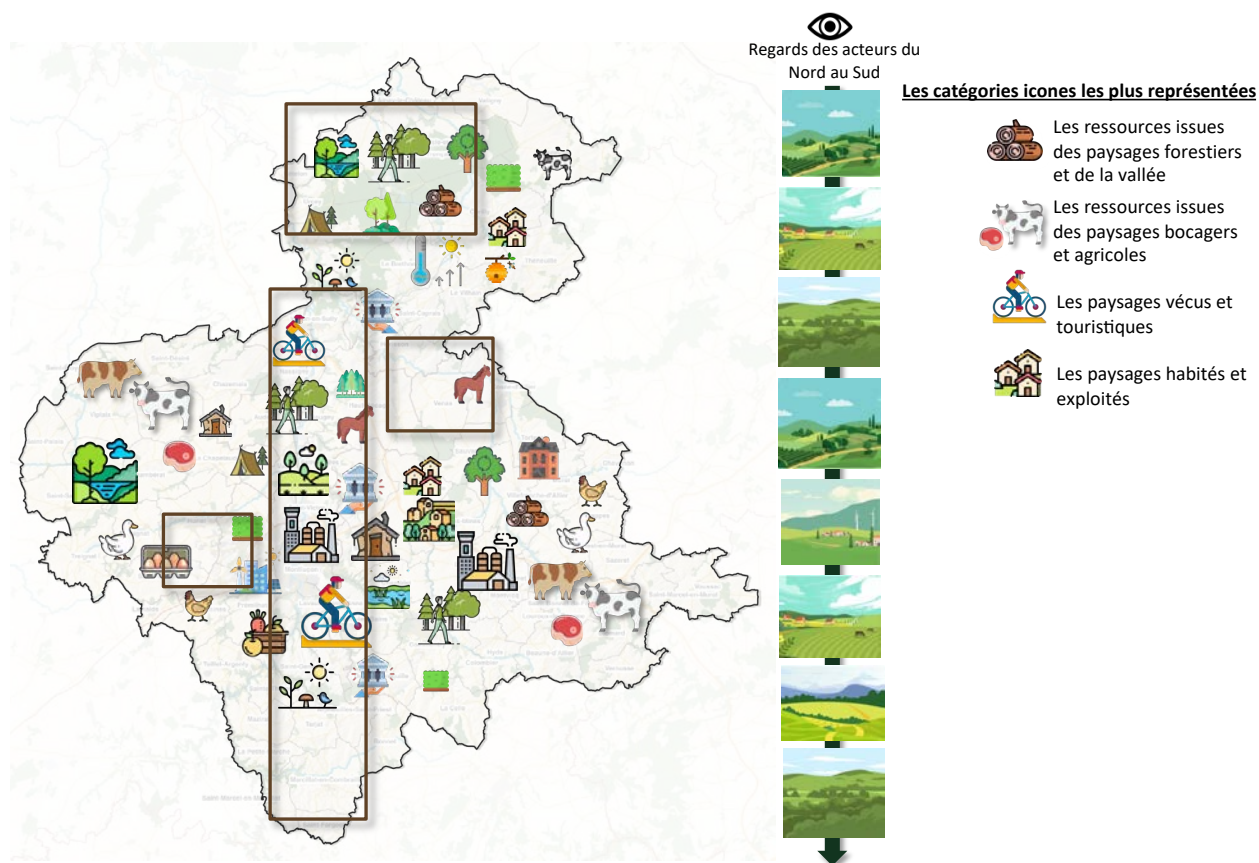


Extraits des ateliers sur le sentiment d'appartenance (atopia)

Les participants ont mis en évidence plusieurs grandes composantes emblématiques à considérer et à préserver dans le cadre de la démarche :

- Préserver le bocage, notamment les zones denses de prairies et de haies,
- Prendre en compte le caractère diffus / dispersé de l'urbanisation,
- Préserver la forêt de Tronçais mais aussi ses abords (un tampon de 5km est évoqué),
- Considérer le socle forestier du territoire : ses usages multiples et l'exploitation de sa ressource,
- Valoriser les perspectives paysagères sur la vallée du Cher, la Combraille et le Puy-de-Dôme,
- Préserver les étangs et les autres surfaces en eaux : opportunité pour un tourisme emblématique,
- Préserver et valoriser les abords des sentiers de découverte du paysage,
- Valoriser les transitions paysagères entre les espaces de vallées et de plateau,
- Valoriser et embellir les paysages d'approches de Montluçon (entrée et sortie d'agglomération),

- Protéger les zones agricoles protégées (ZAP).



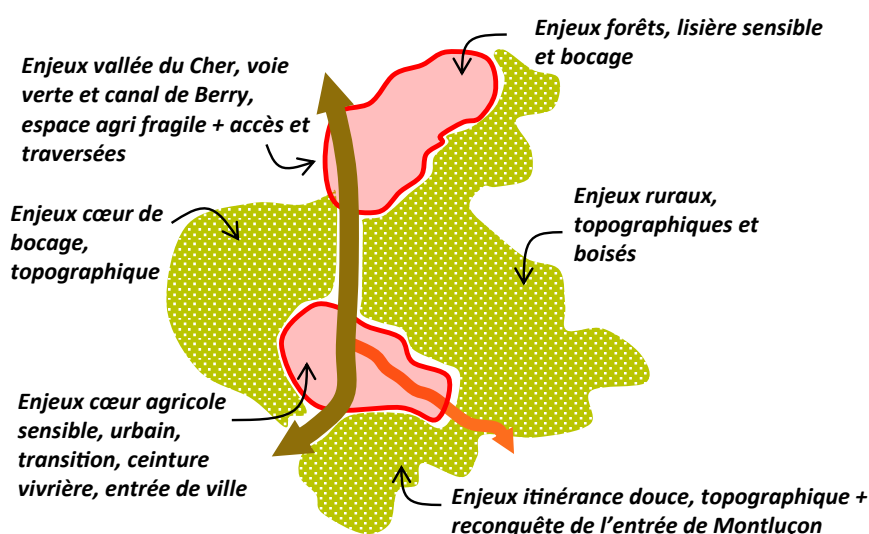
Extrait des ateliers sur le sentiment d'appartenance - décembre 2023 (atopia)

g. Les objectifs de qualité paysagère du Plan Paysage

Le travail du Plan Paysage mené par le PETR PVMC a permis de mettre en évidence, dans le cadre d'un diagnostic partagé, une charpente paysagère et de dégager six orientations stratégiques pour :

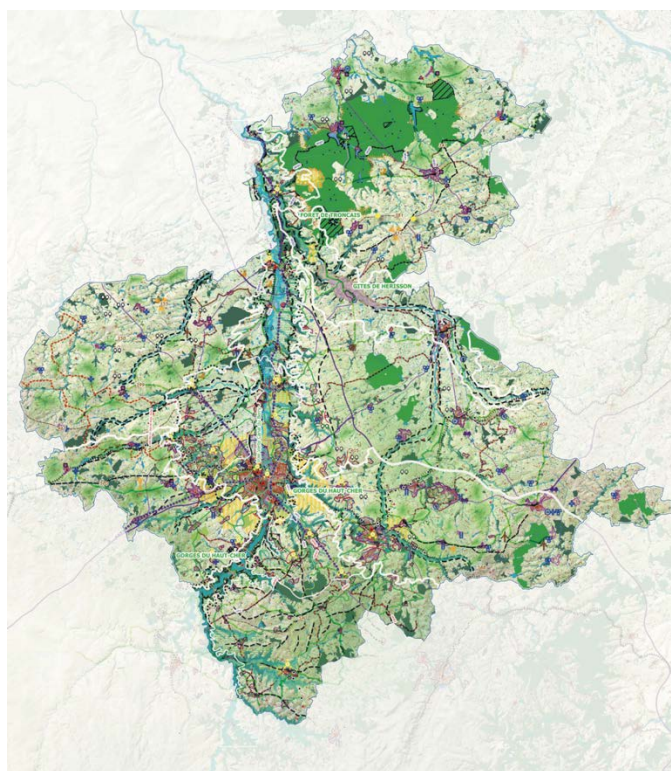
- le paysage Bocager et Forestier
- le paysage Bâti
- le paysage de Lisière
- les patrimoines
- le paysage et l'écocomobilité
- l'animation et la gouvernance

Enjeux paysagers du territoire (plan paysage du PETR)



Ces sept axes majeurs guident le programme d'actions du plan de paysage, lequel recense au total 24 actions concrètes. Chacune de ces actions est soigneusement cartographiée, permettant une visualisation claire et détaillée de l'impact spatial et paysager de chaque initiative.

La thématique « énergie » a émergé comme un enjeu crucial lors des échanges relatifs à la construction du plan de paysage du PETR PVMC. En effet, que ce soit pour l'implantations d'éoliennes ou de méthaniseurs, ou bien au développement parfois qualifié d'anarchique, - des projets de parcs photovoltaïques au sol, il est apparu nécessaire de prescrire la construction d'un cadre stratégique permettant aux collectivités locales de maîtriser le développement des EnR. C'est ainsi que cette ambition a été traduite dans le plan d'action du plan paysage avec l'inscription de la réalisation d'un schéma « EnR et paysage ». Le schéma « EnR et Paysage » est, au jour de l'écriture du présent diagnostic, en cours de réalisation dans le cadre de la révision du SCoT.



Extrait de la carte des Objectifs de qualité paysagères et extrait de légende (Plan paysage du PETR)

3. Le séquençage paysager

Le territoire se révèle à travers 12 unités paysagères, organisées en deux grandes compositions. L'organisation principale s'articule autour de l'axe Nord/Sud de la vallée du Cher, grâce à la magnifique faille du Cher comme une ligne directrice sculptant les contours du paysage. En parallèle, une organisation plus diffuse et secondaire prend forme autour des affluents du Cher, dont la majestueuse Forêt de Tronçais et la douce vallée de l'Aumance, créant des notes mélodieuses dans l'ensemble.

L'identité hydrographique est une signature indélébile. Deux liens hydrographiques structurants, la vallée du Cher et le Canal de Berry, tracent des lignes fluides à travers le territoire, tandis que les constructions, égrenées entre le Cher et ses affluents, témoignent de l'importance de l'eau dans la vie quotidienne.

a. Le théâtre naturel du Cher : une symphonie paysagère éblouissante

La topographie de la région que nous contemplons est une toile spectaculaire de reliefs et de vallées qui évoque une harmonie artistique. En son cœur, la vallée du Cher se dévoile tel un amphithéâtre majestueux, resserré par les Gorges du Cher.

Ces parois naturelles créent un décor saisissant, un théâtre où la nature se produit avec grandeur. Les vallées secondaires, telles que l'Aumance et la Meuzelle, enrichissent cette scène en ajoutant des nuances subtiles à la composition. Elles sont les actrices secondaires, jouant leur rôle dans la dramaturgie de cette terre, tissant une trame complémentaire à l'épopée principale du Cher.

Au cœur de cette performance naturelle, le socle géographique se distingue par la présence imposante de la faille du Cher, une ligne mystique qui structure le territoire. Le chevelu hydrographique dense, tissé par les rivières et les affluents, irrigue cette scène géographique, offrant une chorégraphie fluide de l'eau à travers des paysages divers.

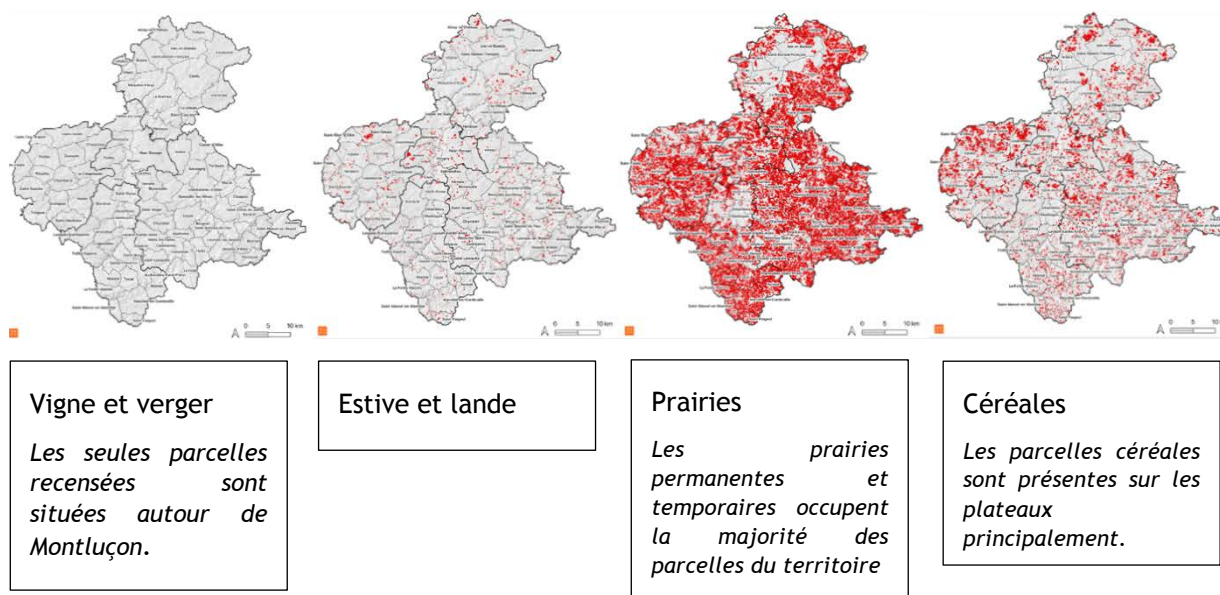
siècle, dans le Berry et le Bourbonnais. Deux des personnages principaux portent d'ailleurs le nom d'"Huriel".

c. Un paysage rural dominant

Le paysage agricole du territoire est largement caractérisé par une forte concentration de prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires, couvrant une grande partie du territoire. Ces vastes étendus verdoyants confèrent au paysage une allure bucolique, témoignant de l'importance de l'élevage et de la pratique de l'agriculture sur ces terres. Ces prairies sont structurées par un maillage bocager

Quant à la viticulture et à la culture fruitière, elles sont peu représentées, voire absentes dans de nombreuses régions du territoire. Même si l'histoire d'une activité viticole importante pour le passé (Huriel, Domérat...), les vignes et les vergers sont rares, conférant au paysage une identité agricole distincte, axée davantage sur d'autres types de cultures.

Dans la partie ouest du territoire, une tendance à la progression des cultures céréalières se dessine. Les vastes champs de céréales, avec leurs vagues ondulantes, définissent le panorama agricole de cette région, reflétant les évolutions et les choix opérés dans le secteur agricole local.



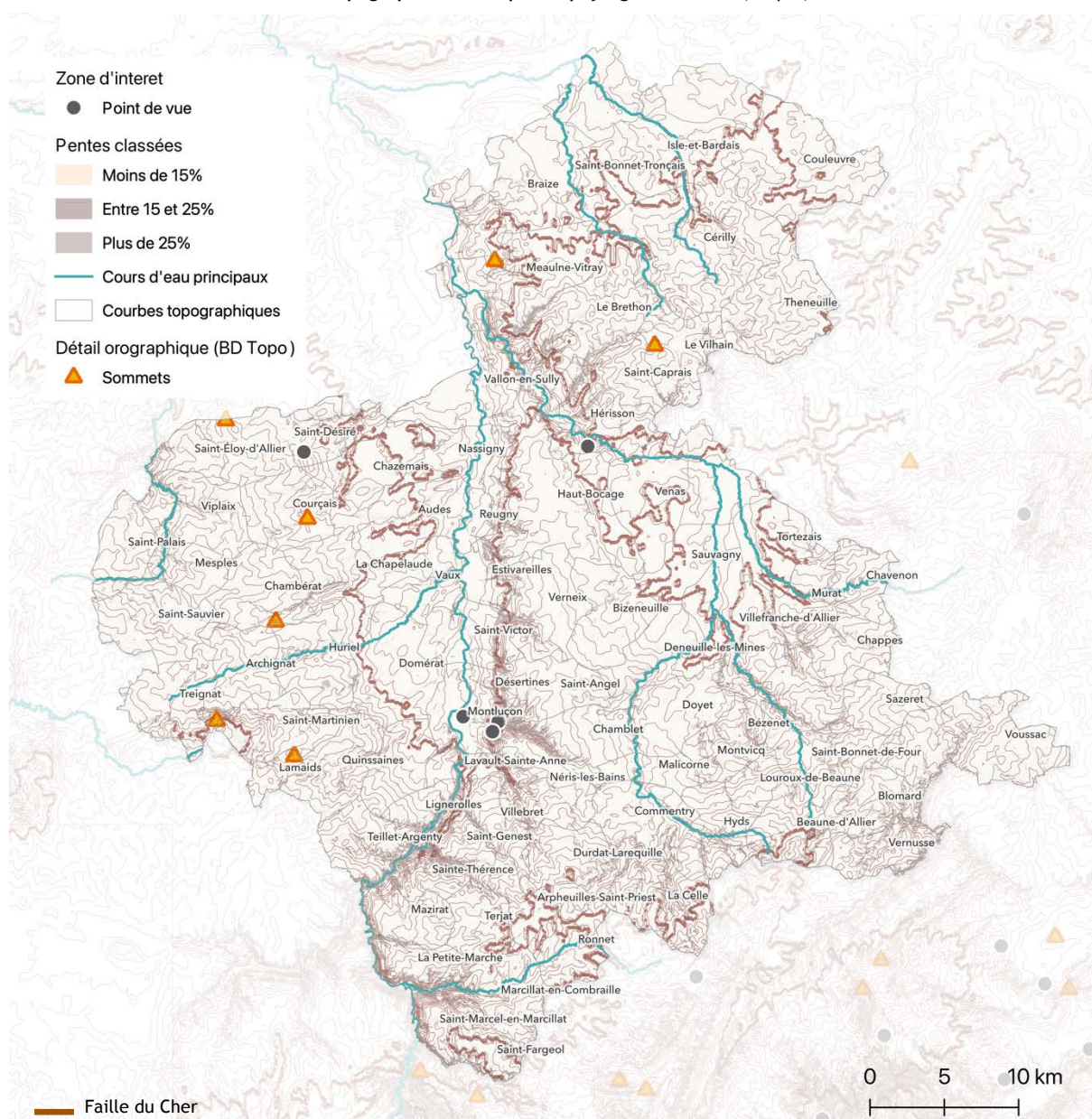


Type de culture des parcelles agricoles (atopia)

4. La topographie

a. La faille du cher : épopée géographique d'un socle structurant

Topographie et marqueurs paysagers associés (atopia)



Au cœur de ce territoire d'exception se déploie un socle géographique remarquable qui non seulement imprègne la topographie, mais la structure de manière singulière. La vallée du Cher forme un axe Nord/Sud principal, tel une colonne vertébrale et guide le regard vers un phénomène naturel majeur : la Faille du Cher.

La Faille du Cher, manifestation d'un accident tectonique ancestral, se révèle comme un talus magistral s'élevant à une hauteur vertigineuse de 100 mètres. Ce phénomène topographique et géomorphologique majeur confère au paysage une empreinte indélébile, une cicatrice éloquente du passé géologique de la région. Entre les méandres poétiques du Cher et le linéaire discipliné du Canal de Berry, la Faille du Cher trace un double axe hydrographique, où l'eau et la terre dialoguent dans une danse perpétuelle.

De part et d'autre de cette faille majestueuse, deux grandes entités paysagères émergent : le Cher d'un côté, la Combraille Bourbonnaise de l'autre. Chacune offre son propre récit, une histoire inscrite dans le relief, les cours d'eau, et la végétation qui les caractérisent.

Au cœur de cet épique tableau géographique se trouve Montluçon, une ville au passé historique riche. Implantée stratégiquement à une époque où le Berry, la Marche et l'Auvergne convergeaient, Montluçon incarne le point de convergence de ces entités régionales distinctes. La ville devient ainsi le cœur historique, le point nodal où les récits géographiques se croisent et se mêlent.

En conclusion, la Faille du Cher n'est pas seulement un accident géologique, mais une histoire vivante gravée dans le paysage. Elle divise et relie, elle définit et raconte, créant un socle géographique qui est bien plus qu'une structure physique simple. C'est un récit vivant, une épopée géographique qui, à travers les âges, continue de façonner et d'inspirer la vie et les histoires de ceux qui s'aventurent dans ces terres extraordinaires.

b. Fenêtres sur un paysage d'exception

Au cœur de cette région, la topographie se présente comme une œuvre d'art naturelle, offrant une variété de perspectives qui captivent les sens. La vallée, telle un amphithéâtre naturel, se métamorphose au resserrement des Gorges du Cher, dévoilant une série d'effets visuels enchanteurs.

Les mouvements du relief créent des scènes dynamiques, des basculements qui invitent à l'émerveillement. Les lieux de balcons ou promontoires, comme la RD 40, se dressent en tant que points de vue privilégiés, offrant des panoramas exceptionnels. Ces espaces stratégiques, véritables tribunes naturelles, donnent l'impression de contempler un spectacle divin, avec des variations continues de lumière et de couleur.

En explorant la Combraille, une autre dimension du paysage s'ouvre, offrant des mouvements de relief marquants qui dévoilent des horizons s'étendant jusqu'au Puy-Dômois. Ces panoramas, à la fois majestueux et tranquilles, ajoutent une profondeur artistique au tableau topographique, capturant l'âme de la région.

Les incisions profondes du Cher et de ses affluents sculptent des canyons naturels, créant des contrastes saisissants entre les plateaux élevés et les vallées encaissées. Ces fractures dans la topographie invitent à l'aventure, révélant des scènes à couper le souffle au détour de chaque virage.

Les cœurs de bourg ne sont pas en reste dans cette symphonie visuelle. Les vues lointaines s'invitent délicatement, pénétrant les espaces urbains pour offrir des perspectives élargies aux habitants. Ces fenêtres naturelles, encadrant des horizons lointains, ajoutent une touche de magie aux centres de vie locaux.

En conclusion, la topographie de cette région est bien plus qu'un décor simple ; c'est une expérience visuelle en perpétuelle évolution. Des vues amphithéâtrales aux incisions profondes du Cher, chaque élément topographique raconte une histoire visuelle, créant une toile dynamique où chaque vallée, chaque promontoire et chaque village devient une œuvre d'art dans ce spectacle naturel inimitable.

c. Une découverte du paysage par les itinéraires routiers et piétons

Au cœur de son réseau routier, le territoire se dévoile à travers deux axes majeurs qui le sillonnent : l'A71, reliant Orléans à Clermont-Ferrand, et la RCEA empruntant la RN79 et l'A71. Ces voies structurent les déplacements et sont des axes clés de la connectivité du territoire. Montluçon, Huriel, Cosne-d'Allier, Commentry sont autant de communes qui tirent leur développement de leur position stratégique, aux carrefours de ces routes principales.

Au-delà du réseau routier, une ancienne voie ferrée a été intelligemment réhabilitée en itinéraire doux de découverte, reliant le territoire à Montluçon. Le chemin de fer à ficelle, datant de 1846, qui jadis servait l'industrie de Commentry pour rejoindre le Canal de Berry, s'est métamorphosé en une voie verte. S'étendant sur 22 km entre Montluçon et Vallon-en-Sully, cet itinéraire cyclable offre une expérience pittoresque et alternative de la région.

Outre ces aménagements, le territoire propose d'autres itinéraires touristiques, témoignant de son riche patrimoine. Le Sentier des maîtres sonneurs offre une interprétation spatiale du célèbre roman de Georges Sand, tandis que la Via Saint-Martin, un itinéraire européen de 2 500 km, suit les traces de la vie de Saint-Martin depuis la Hongrie jusqu'à la Touraine en traversant le territoire du SCoT jusqu'à Saint-Palais. Cette conception innovante crée une véritable bande verte active, offrant aux habitants et aux visiteurs une expérience immersive au cœur de l'histoire, de la nature et de la culture du territoire.

5. L'eau

a. Une vallée principale alimentée par de nombreux affluents

Situé dans une région dotée de multiples bassins versants, le territoire présente une diversité hydrographique notable. Deux cours d'eau majeurs jouent un rôle structurant à l'échelle interrégionale.

La rivière du Cher, parcourant des gorges sauvages en amont et formant le cœur naturel de la vallée en aval, représente un élément d'eau libre et discret. Elle varie entre des sections sauvages et des zones plus aménagées, illustrant la diversité des paysages.

Les constructions entre le Cher et ses affluents, dont l'Aumance, sont influencées par la présence de l'eau. La ville thermale de Nérès-les-Bains est un exemple de cette relation entre l'architecture locale et les ressources hydriques.

En termes d'ouvrages d'art, les barrages de Prat, de Rochebut et de Chambonchard sont des points clés dans la production d'énergie, démontrant l'intégration de l'eau dans les infrastructures du territoire.

Cette configuration hydrographique, avec ses éléments techniques spécifiques, joue un rôle crucial dans le développement local et l'aménagement du territoire, influençant les choix d'infrastructures et d'activités économiques.

b. Le canal de Berry, un emblème historique et un support de découverte du paysage

Le canal de Berry, en revanche, est un cours d'eau domestiqué ponctué par des ouvrages remarquables témoignant de l'histoire industrielle du territoire. Ce canal artificiel a joué un rôle crucial dans le développement local.

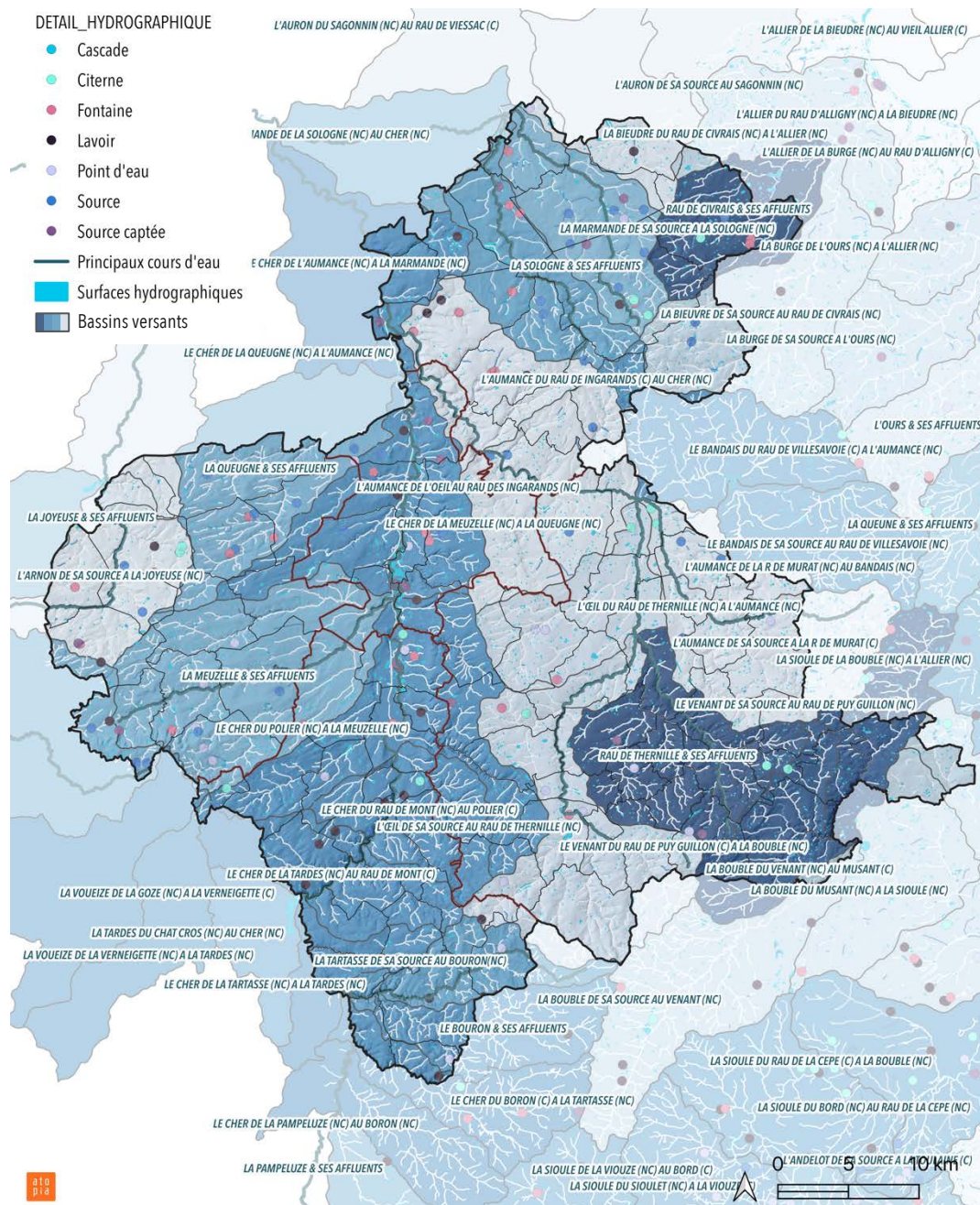
Le canal de Berry, initialement désigné sous les noms de « canal du Cher » puis « canal du duc de Berry » avant d'adopter son appellation actuelle en 1830, a été conçu entre 1808 et 1840, s'étendant sur une longueur initiale de 320 km. Bien que son utilisation a perduré jusqu'en 1945, il a été déclassé et aliéné en 1955.

La structure du canal est composée de trois branches distinctes convergentes à Fontblisse, localité de Bannegon dans le Cher. Son origine remonte à un besoin essentiel, établi en 1807, de transporter des fûts de bois depuis Trillers (à Vaux en périphérie de Montluçon) jusqu'à la Loire. Il a également été un vecteur crucial pour acheminer le charbon minier de Commentry vers le Nord et, surtout, pour transporter le minerai de fer vers les usines de Montluçon.



Ambiance le long du canal de Berry (atopia)

Réseau hydrographique (atopia)



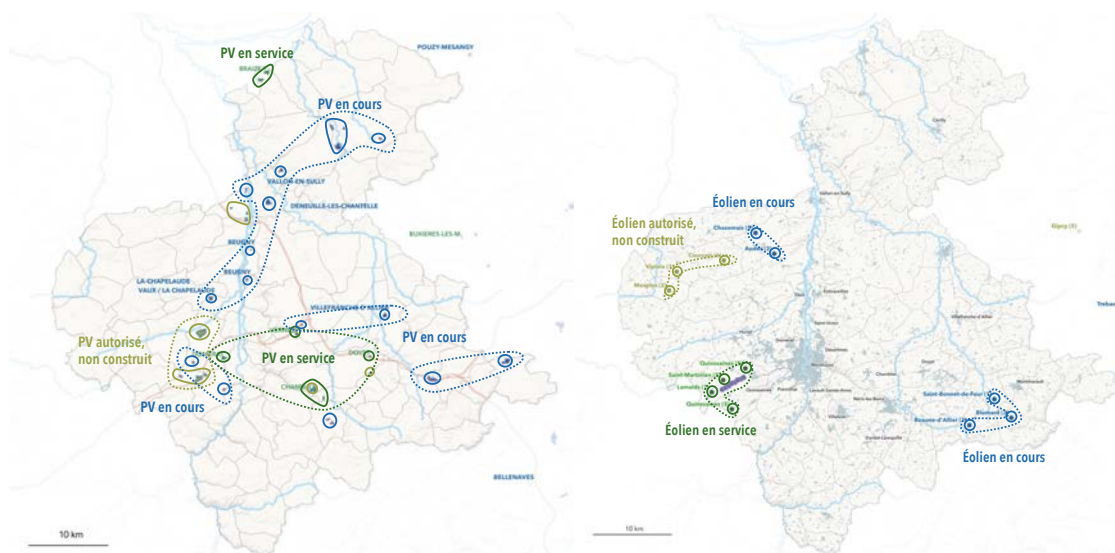
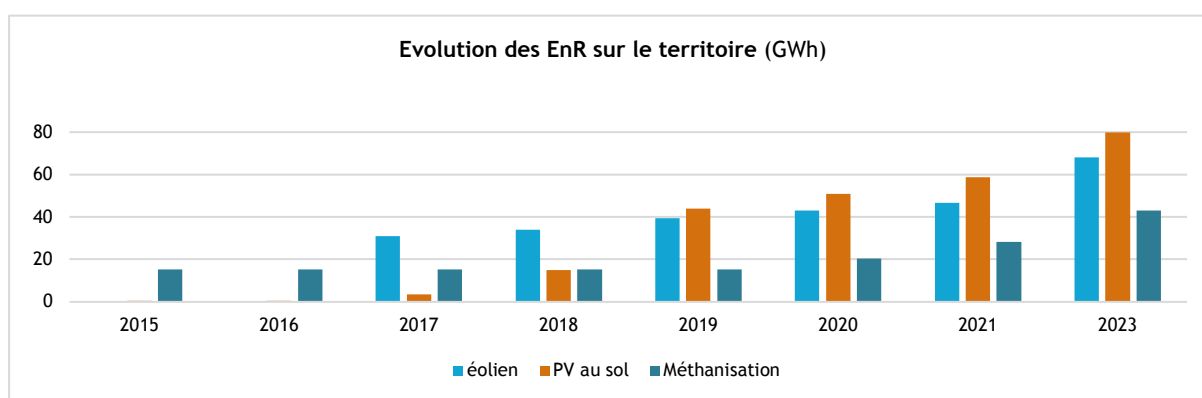
6. Paysage et énergie

a. La production d'énergies renouvelables sur le territoire d'étude

En 2021, la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT représentait 134 GWh et 191 GWh en considérant les projets en cours d'instruction (c'est-à-dire en phase d'examen ou d'approbation par les autorités compétentes). Cette production augmente de manière assez linéaire depuis 2017. La production est fournie par :

- 16 éoliennes d'une production de 47 GWh en 2021 auxquels s'ajoutent 13 éoliennes en projet. Soit une production totale de 68 GWh considérée en 2023.
- 11 parcs solaires d'une production de 60 GWh en 2021 auxquels s'ajoutent 13 nouvelles installations. Soit une production totale de 80 GWh en 2023.
- 4 unités de méthanisation d'une production de 28 GWh en 2021 auxquelles s'ajoutent 4 nouvelles unités en installation. Soit une production de 43 GWh en 2023.

A noter que d'autres filières de production d'énergies renouvelables sont présentes sur le territoire (biomasse, pompes à chaleurs, etc) mais celles-ci ont un moindre impact sur le paysage.



Etat de l'implantation du photovoltaïque en 2023
(source DDT et PETR)

- Concentration du parc photovoltaïque en service
- Concentration de projets photovoltaïques en cours d'instruction
- Concentration de projets photovoltaïques autorisés mais non construits

Etat de l'implantation de l'éolien en 2023
(source DDT et PETR)

- Concentration du parc éolien existant en service
- Concentration de projets éoliens en cours d'instruction
- Concentration de projets éoliens autorisés mais non construits

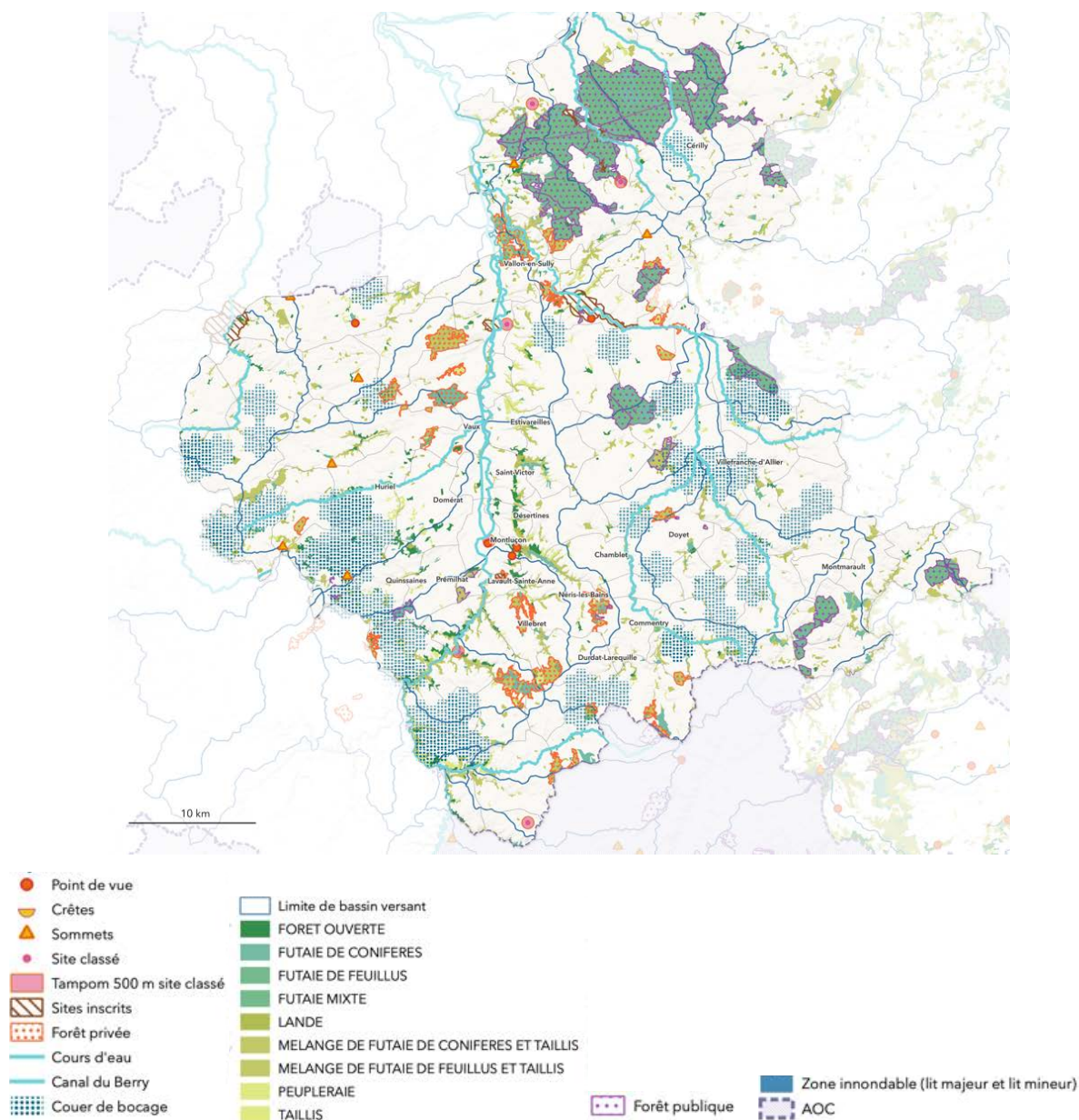
Les projets EnR les plus fréquents sur le territoire sont les projets de panneaux photovoltaïques au sol suivi des éoliennes et des méthaniseurs. La Communauté d'agglomération de Montluçon s'est

dotée d'un Schéma Directeur des Énergies renouvelables en 2022-2023 dans le cadre de son PLUi-H et le PETR mène actuellement un Schéma Directeur des Énergies renouvelables et paysages à son échelle pour assurer une cohérence d'ensemble sur le territoire. L'enjeu de cette démarche est de construire un cadre stratégique pour le développement des Énergies Renouvelables sur le territoire qui permettra aux collectivités de mieux maîtriser les secteurs d'implantation.

7. A retenir

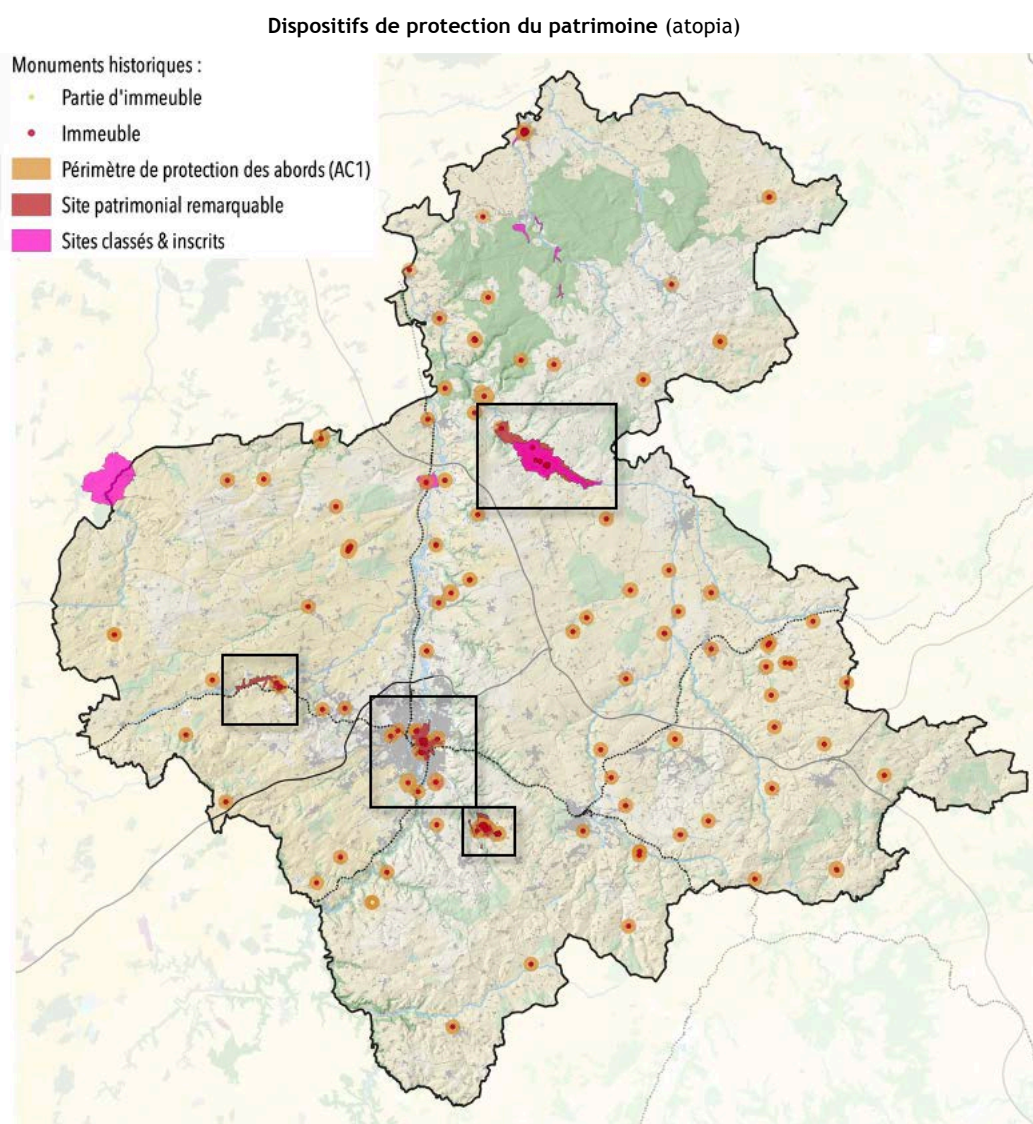
Le territoire du PETR se caractérise par plusieurs spécificités remarquables qui constituent le paysage local. Le socle boisé et bocager qui compose et structure les paysages représente les motifs les plus identitaires, notamment la forêt de Tronçais, le maillage bocager des plateaux et les alignements d'arbres qui encadrent les bords de routes. La densité de bocage permet d'identifier notamment des cœurs de bocage présentant une qualité supplémentaire dans le maillage de linéaires bocagers. Aussi, la vallée du Cher représente à elle seule la colonne vertébrale qui relie l'ensemble des unités paysagères du territoire. Elle est reconnue pour sa biodiversité remarquable, inscrite dans la trame verte et bleue locale. La topographie singulière associée aux systèmes de vallée génère des cônes de vue d'intérêt sur le territoire. L'exceptionnalité paysagère et patrimoniale s'exprime par quatre sites inscrits mais aucuns sites classés.

Éléments caractéristiques du paysage présentant des enjeux (atopia)



II. Structuration et organisation urbaine

1. Une faible concentration des dispositifs de protection du patrimoine



Le territoire se caractérise par une faible couverture en termes de dispositifs de protection du patrimoine bâti et paysager.

En effet, il ne compte aucun site classé, mais présente toutefois quatre sites inscrits, à savoir le bourg d'Hérisson et la vallée de l'Aumance, le lac de Sidiailles et ses abords à cheval entre le Cher et l'Allier, Ainay le Château, ainsi que les étangs de Saloup de St Bonnet et Morat Tronçais.

Par ailleurs, quatre Secteurs de Protection du Patrimoine Rural (SPR) sont identifiés, à savoir Montluçon, Huriel, Hérisson, et Nérès-les-Bains, ainsi que cinq Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPA) qui englobent Montluçon, Cosne-d'Allier, Hérisson, Nérès-les-Bains, et Montmarault.

Aussi, on constate un certain nombre de Monuments Historiques sur le territoire, répartis principalement sur la moitié Est du territoire. Ces entités classées et inscrites se caractérisent par une histoire religieuse essentiellement.

Cette répartition démontre une concentration particulière de dispositifs de protection dans quatre secteurs spécifiques du territoire, à savoir Montluçon, Huriel, Hérisson et Nérès-les-Bains.

2. Une patrimoine vernaculaire issu d'une histoire industrielle et des Bourbonnais



Le territoire du PETR de Montluçon, riche de son histoire bourbonnaise, se distingue par un patrimoine vernaculaire diversifié, témoignant des époques et des activités qui ont façonné son paysage. Parmi les éléments emblématiques, les châteaux, principalement privés, véritables bijoux architecturaux, sont les gardiens du passé aristocratique de la région. Leurs silhouettes majestueuses ponctuent l'horizon, offrant un voyage à travers le temps, depuis les édifices médiévaux jusqu'aux résidences plus opulentes de la Renaissance.

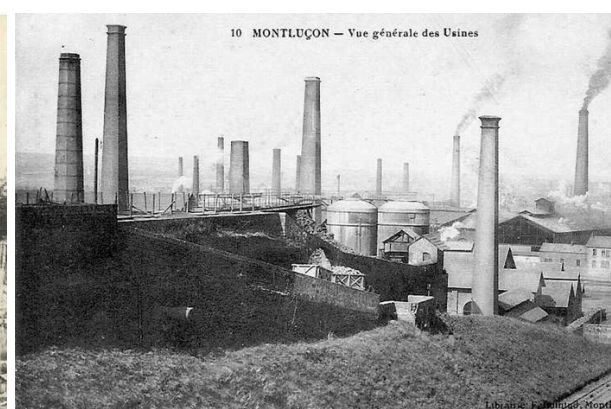
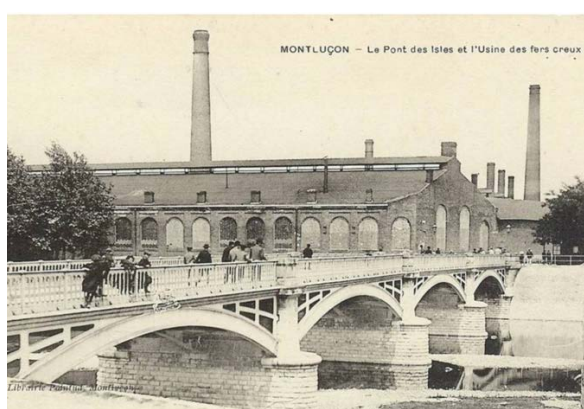
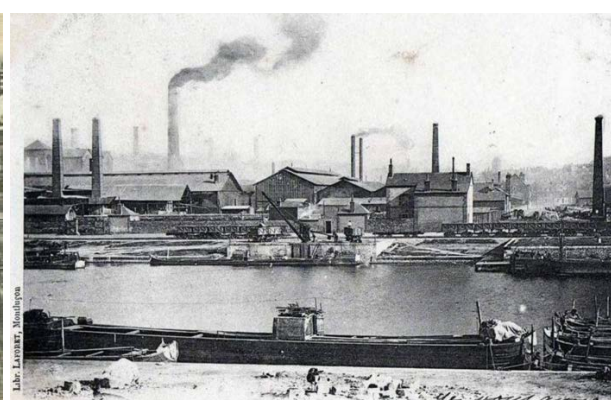
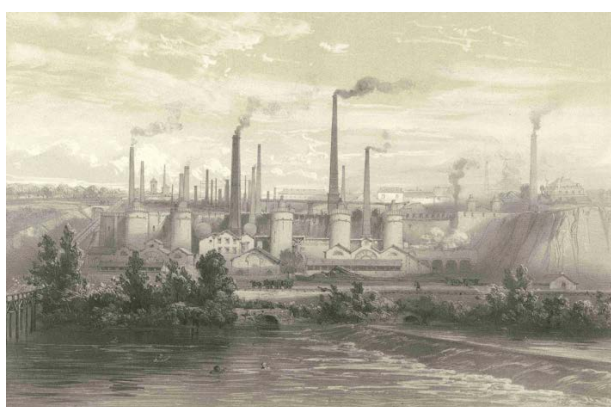
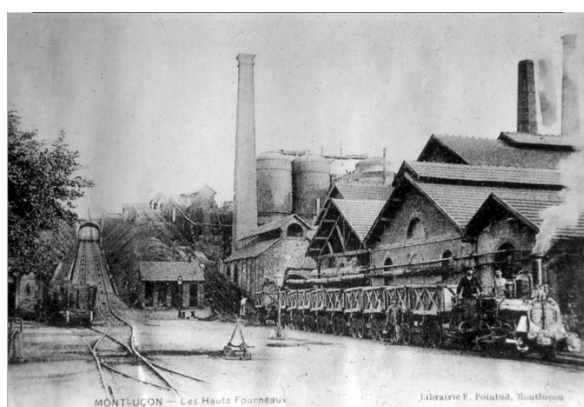
Les églises, héritage sacré, ponctuent le territoire de leurs flèches et clochers. Gardiennes de l'histoire religieuse, ces structures variées, allant de l'élégance gothique à la sobriété romane, racontent les croyances et les pratiques qui ont façonné la vie des communautés locales au fil des siècles.

Les fermes anciennes, véritables témoins du mode de vie rural, sont disséminées à travers le paysage, formant un réseau de structures traditionnelles. Ces bâtiments en pierre, entourés de vastes champs et de prairies, évoquent l'activité agricole d'antan et illustrent l'ingéniosité des habitants pour s'adapter à leur environnement.

Les bourgs agricoles traditionnels (Courçais, Audes...), souvent caractérisés par leurs ruelles étroites, révèlent l'authenticité du mode de vie rural. Ces noyaux villageois ont su préserver leur charme d'antan, devenant des lieux de rencontre où persiste le lien social.

Les sites industriels, héritages de la révolution industrielle, témoignent de l'essor économique du territoire. Usines, forges, manufactures et anciens ateliers révèlent l'empreinte laissée par l'activité manufacturière sur la région, contribuant à façonner son identité. Vers le milieu du XIXe siècle, Montluçon se transforme en une agglomération urbaine industrielle. Les confins du Bourbonnais et du Berry produisent du minerai de fer qui, une fois traité au charbon de bois de la forêt de Tronçais, donne naissance à une industrie métallurgique qui prospère dès la fin du XVIIIe siècle.

Parmi les sites industriels emblématiques, il existait l'usine des Hauts-Fourneaux de Montluçon en 1840 (où se trouve aujourd'hui la cité administrative), les forges du Berry en charbon venant de Commentry, la Verrerie Duchet (qui a laissé son nom au quartier) en 1842, l'usine Saint-Jacques, les Fours à chaux du canal en 1842, l'usine des Fers creux construite en 1865, la Glacerie en 1846, etc.



Quelques usines sur Montluçon et ses abords

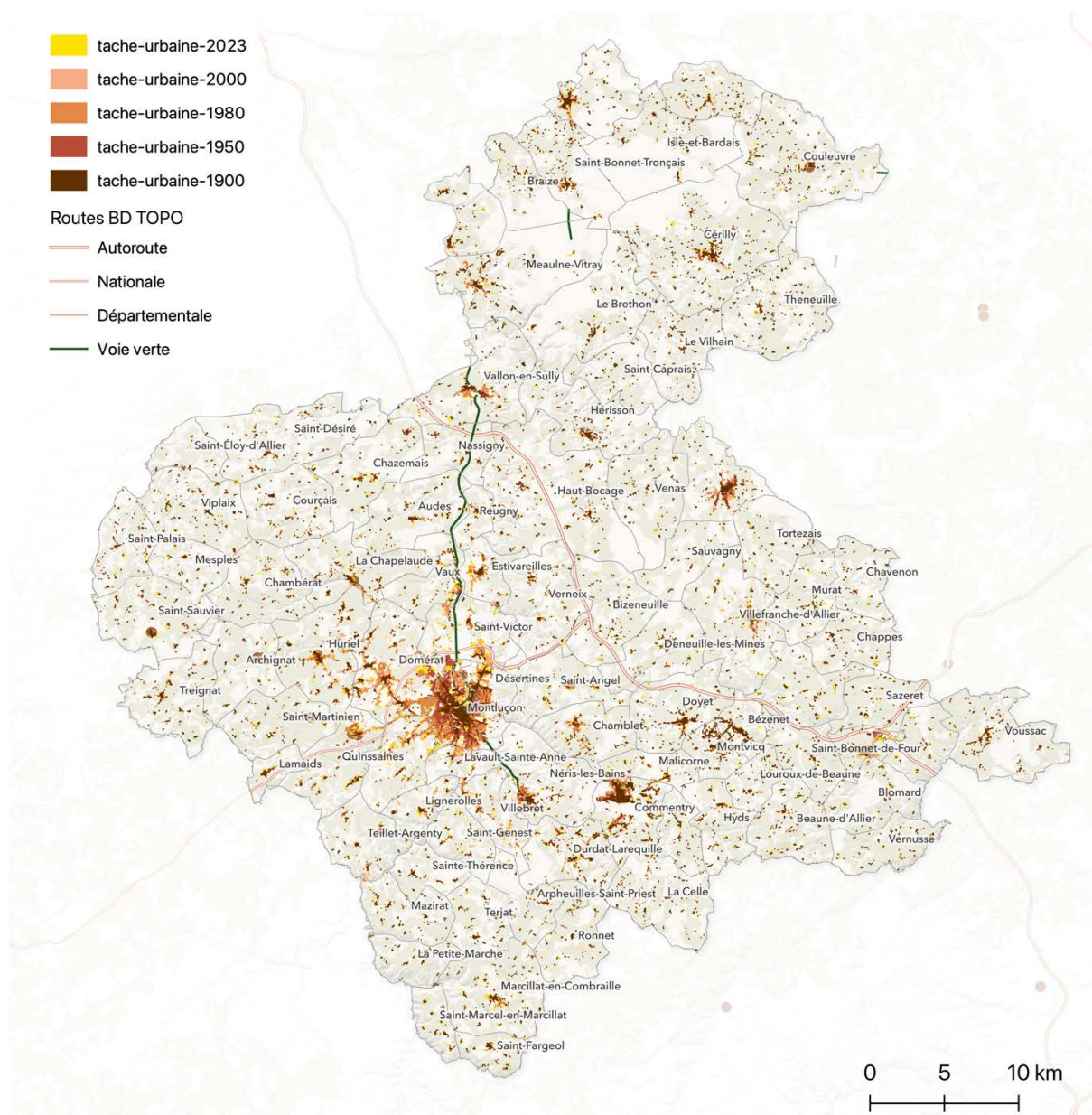
Enfin, les anciens lieux d'extraction de matériaux, carrières et mines, révèlent une activité économique passée, souvent oubliée. Ces sites, marqués par des vestiges de l'exploitation minière, sont autant de mémoires géologiques qui parlent de l'interaction entre l'homme et la terre. « Le canal de Berry a été l'élément déclencheur de l'industrie à Montluçon mais aussi un élément de déclin »,

commente Alain Gourbet. Trop petit, le canal a très vite été concurrencé par le train et a été déclassé en 1955.

Ainsi, le patrimoine vernaculaire du PETR de Montluçon s'érige comme un palimpseste, où chaque élément raconte une page de l'histoire locale, contribuant à forger l'identité et la richesse culturelle de ce territoire d'exception. Ces motifs patrimoniaux sont faiblement protégés, recensés et reconnus sur le territoire à l'heure actuelle. Les châteaux en particulier, sont assez peu indiqués et protégés et ne permettent pas de découvrir pleinement le patrimoine bourbonnais local.

3. Une dynamique constructive que se ressent aux abords de Montluçon

Évolution des enveloppes bâties entre 1900 et 2023 (atopia)



L'organisation viaire de la région se caractérise par une distribution équilibrée autour de deux axes majeurs qui jouent un rôle essentiel dans la connectivité régionale. L'axe reliant Orléans à Clermont-Ferrand via l'A71 représente une artère majeure, facilitant les déplacements entre ces deux points stratégiques. Parallèlement, la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA), empruntant la RN79 et l'A71, constitue une autre voie de communication importante, renforçant le réseau routier régional.

Montluçon occupe une position stratégique au cœur de cette toile routière, se situant à la convergence de l'axe Orléans-Clermont-Ferrand et des lignes de chemin de fer. Cette centralité

confère à Montluçon un rôle crucial en tant que point de rencontre des flux de circulation, favorisant ainsi son développement économique et son accessibilité.

Certains centres urbains, tels que Huriel, Cosne-d'Allier et Commentry, bénéficient d'un développement plus prononcé en raison de leur positionnement stratégique sur des nœuds routiers cruciaux. Ces croisements routiers ont contribué à façonner le paysage urbain de ces communes, les transformant en pôles d'activité et en points de convergence pour les déplacements régionaux.

La région présente une diversité dans son organisation urbaine, se déclinant en trois granulométries distinctes. Au cœur de cette mosaïque, on observe un centre urbain dense, caractérisé par une concentration importante de l'urbanisation (Montluçon). Ce noyau central joue un rôle crucial en tant que pivot économique et culturel du territoire, attirant diverses activités et services.

Parallèlement, des tissus urbains denses et groupés se déploient le long des cours d'eau et des principales infrastructures (Vaux, Estivareilles, Vallon-en-Sully, Montmarault, Villefranche d'Allier...). Ces zones concentrent une partie significative de l'urbanisation, profitant des avantages logistiques et esthétiques offerts par ces emplacements stratégiques.

Une troisième configuration se dessine avec une urbanisation diffuse et homogène qui s'étend sur les plateaux et aux abords de la forêt de Tronçais (Ainay-le-Château, Quinssaines, Désertines, La Chapelaude...). Cette répartition se manifeste par des villages et hameaux épars, créant une trame urbaine plus étendue et intégrée à l'environnement naturel.

En termes de démographie, une concentration notable de la population se remarque sur la commune de Montluçon et ses environs. Cette attractivité démographique renforce le dynamisme économique et social de cette zone, consolidant son statut de pôle urbain majeur dans la région.

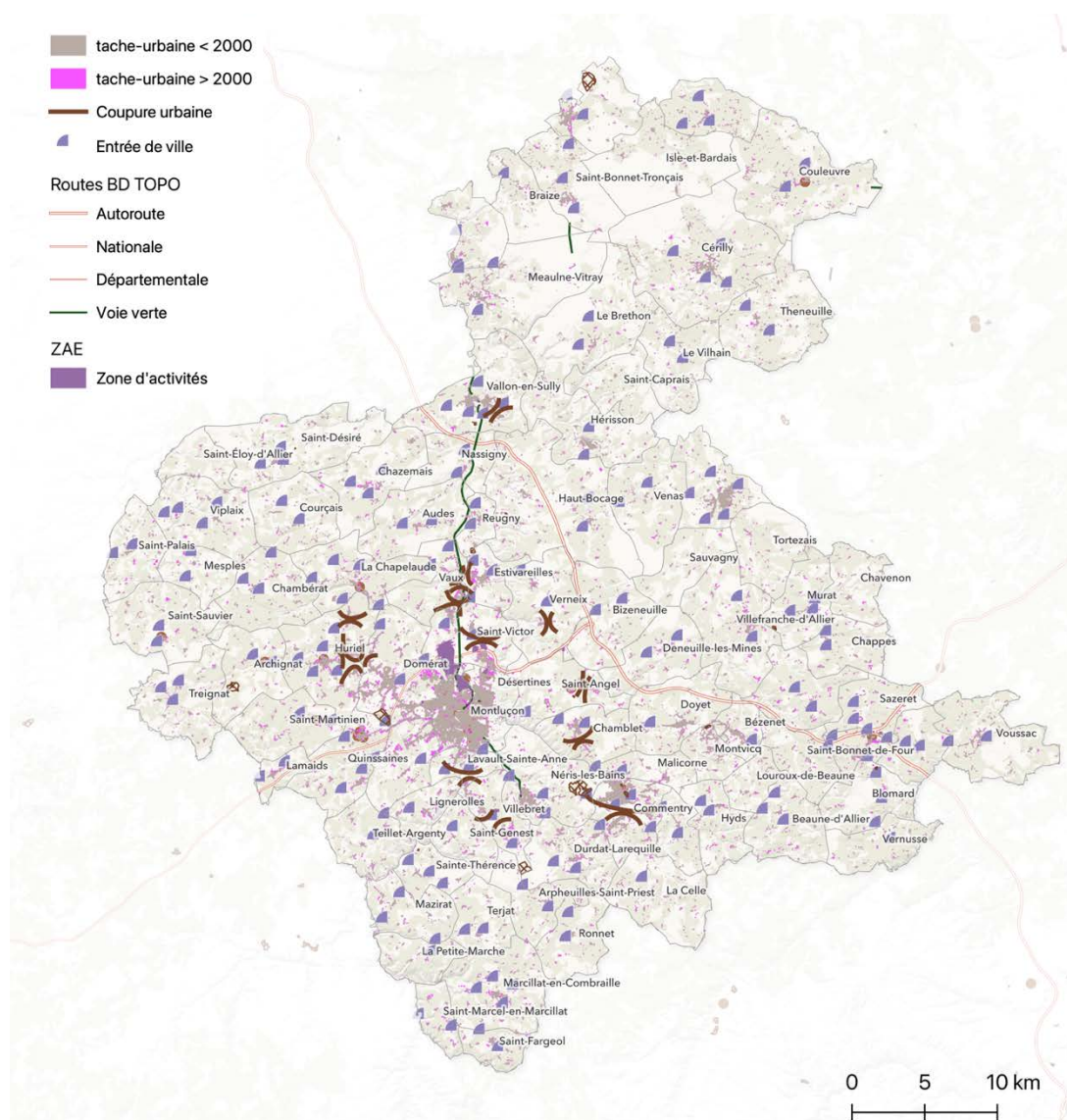
L'observation des différentes typologies de bourgs et villages sur le territoire offre un aperçu diversifié de l'histoire, de la géographie et de l'évolution sociale. Examinons ces éléments à travers une réflexion et une analyse approfondie.

- **Bourgs Carrefours** (Treignat, St-Martinien, Teillet-Argenty, Lamais, Chambérat, Mesples, Chazemais, St-Sauvier...) : ces bourgs occupent une position stratégique en tant que points de rencontre de voies de communication, suggérant un rôle historique essentiel dans les échanges commerciaux et le passage des voyageurs. Leur dynamique actuelle pourrait être influencée par leur accessibilité et leur fonction de passage, contribuant au développement économique local.
- **Villages Ruraux/Villages "Tas"** (Archignat, Lignerolles, Courcais, St-Eloy d'Allier, St-Palais, Mesples, Saint Caprais, Theneuille, Letélon, Braize, Isle et Bardais, Villefranche d'Allier, St-Marcel-en-Murat, Chavenon, Vernusse, Blomard, Beaune d'Allier, Louroux-de-Beaune...) : ces villages reflètent peut-être une organisation spatiale plus ancienne, ancrée dans des activités agricoles ou des caractéristiques topographiques spécifiques. Leur développement actuel pourrait être lié à la préservation de traditions rurales et à une forte connexion avec les terres agricoles avoisinantes.
- **Bourgs Concentriques** (Huriel, Ainay-le-Château, Cerilly, Villefranche d'Allier, Montmarault, Malicorne, Montvicq...) : ces bourgs témoignent d'une structure médiévale lisible, soulignant une planification urbaine ancienne avec un centre-ville organisé autour d'un point central. Cela peut favoriser une ambiance pittoresque et contribuer à la préservation du patrimoine architectural.
- **Bourgs de Première Couronne de Montluçon** (Quinssaines, Prémilhat, Saint-Martinien, Huriel, Bezenet, Doyet, Hyds, Colombier, Commentry, Montmarault, Montvicq...) : la proximité de ces bourgs avec Montluçon suggère un développement lié à l'influence de la ville principale. Ils peuvent servir de lieux de résidence pour ceux travaillant à Montluçon, tout en préservant une atmosphère plus rurale. Cela souligne l'importance des flux résidentiels et économiques entre la ville et ses environs.

En conclusion, cette diversité de bourgs et de villages révèle une richesse historique et géographique qui façonne l'identité du territoire. Comprendre ces typologies permet d'orienter les politiques de développement local en tenant compte des spécificités de chaque entité, favorisant ainsi une croissance équilibrée et respectueuse du patrimoine local.

4. Une dynamique constructive que se ressent aux abords de Montluçon

Entrées de ville et coupures urbaines (atopia)



Les interactions entre les zones urbaines et rurales posent des défis sur le territoire en déqualifiant parfois les ambiances d'entrées et de sorties de villes et de villages. Bien que la plupart des villages du territoire s'inscrivent dans un environnement naturel et agricole de qualité, certaines constructions récentes dégradent les franges urbaines, jusqu'à perturber les typologies villageoises (citées dans la partie précédente).

Sur les plateaux Ouest et Est, les villages présentent des conditions favorables aux développements urbains du fait des grandes ouvertures, de l'organisation urbaine déjà en place, avec peu de relief et de contraintes géographiques. Aussi, une vigilance est nécessaire sur les plateaux pour limiter les étalements urbains importants.

Au Nord, les développements urbains récents peuvent impacter les abords de la forêt emblématique de Tronçais. Les nouvelles constructions peuvent perturber les ambiances et perspectives liées à la lisière forestière.

Au centre du territoire, l'alternance entre les zones industrielles et les nouvelles constructions sur le secteur de Montluçon et ses abords peut perturber la lecture paysagère urbaine. Les seuils d'entrées et de sorties de Montluçon constituent un enjeu assez fort, notamment en ce qui concerne sa proximité avec la vallée du Cher ou encore le canal de Berry.

5. Un passé industriel relictuel



L'exploitation des gisements fossilifères à Commentry et dans le bassin houiller de Bézenet-Doyet-Montvicq, initiée au XVIII^e siècle, a eu des implications significatives sur l'aménagement territorial. Sous l'impulsion de Nicolas Rambourg, des forges ont été établies à Commentry, marquant le début d'une industrialisation majeure. Simultanément, le bassin houiller voisin de Bézenet-Doyet-Montvicq a vu l'implantation de puits, d'ateliers et d'usines de tri, contribuant à la transformation du paysage avec la coexistence de l'activité industrielle et de l'élevage traditionnel.

Des vestiges miniers subsistent, tels que la Prise d'Eau avec sa cascade et le Pont de Tizon, des témoins visuels des anciennes lignes ferroviaires serpentant à travers la campagne jusqu'à Commentry. Ces sites, anciennement au cœur de l'activité minière, ont été réhabilités en chemins de randonnée, offrant une opportunité de découvrir l'histoire industrielle de la région.

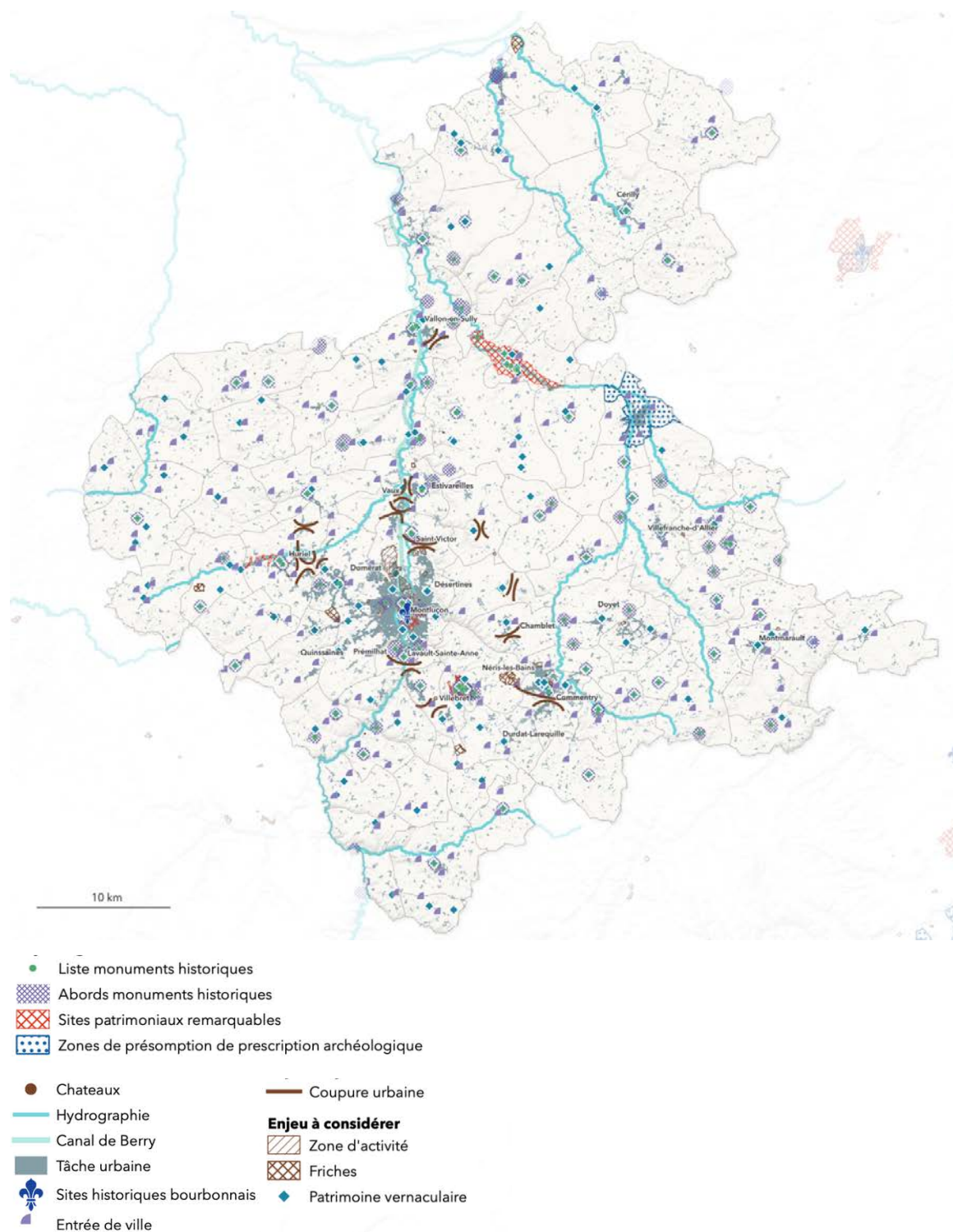
La fusion du patrimoine industriel avec le paysage naturel crée un environnement où la mémoire du passé coexiste avec les loisirs contemporains, soulignant la capacité à préserver l'histoire tout en offrant des espaces récréatifs. Ces espaces préservés incarnent une réhabilitation réussie du patrimoine industriel, offrant une expérience éducative et récréative aux visiteurs intéressés par l'histoire locale et la nature environnante.

6. À retenir

Le territoire se caractérise par quelques dispositifs de protection du patrimoine bâti, en particulier des Monuments Historiques. Certaines communes se distinguent par une superposition de plusieurs dispositifs qui reconnaissent leur qualité patrimoniale : Hérisson, Montluçon, Nérès-les-Bains et Huriel. Aussi, il est intéressant de porter le regard inverse et de constater que la majorité des communes du

territoire ne disposent pas de reconnaissance et de protection de l'histoire urbaine et humaine. Les abords de Montluçon constituent des secteurs fragilisés par les infrastructures et les développements urbains importants à sa périphérie, déqualifiant les entrées et les sorties de la ville. C'est également le cas de plusieurs autres communes situées à des intersections d'axes de communication : Montmarault, Huriel ou encore Commentry.

Patrimoine urbain et enjeux patrimoniaux (atopia)



III. Dynamique paysagère et urbaine

La dynamique paysagère et urbaine du territoire reflète les transformations majeures intervenues au fil des décennies. Cette analyse se concentre sur l'évolution des paysages, depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui, en mettant en lumière les principaux changements survenus dans diverses communes. Ces mutations englobent la modification des cours d'eau, le développement de lotissements, le remembrement parcellaire, et la densification de la végétation. Les analyses des cartes historiques permettent d'identifier les forces et les faiblesses actuelles, ainsi que les défis futurs pour la préservation et l'aménagement durable du paysage.

1. Quelques évolutions illustrées

Vaux et Estivareilles permettent d'observer plusieurs développements urbains sur des villages ruraux et des bourgs carrefours initialement. Les évolutions de ces communes permettent aussi de constater les évolutions sur le paysage « naturel ».



Grands constats entre 1950 (à gauche) et 2022 (à droite) entre les communes de Vaux et Estivareilles :

- **Une modification du cours d'eau du Cher.**

On observe un élargissement par endroits et l'apparition de grands étangs, anciennement exploités en gravière ou sablière. Cette modification a sans doute eu un impact significatif sur l'écosystème local et les usages des terres environnantes.

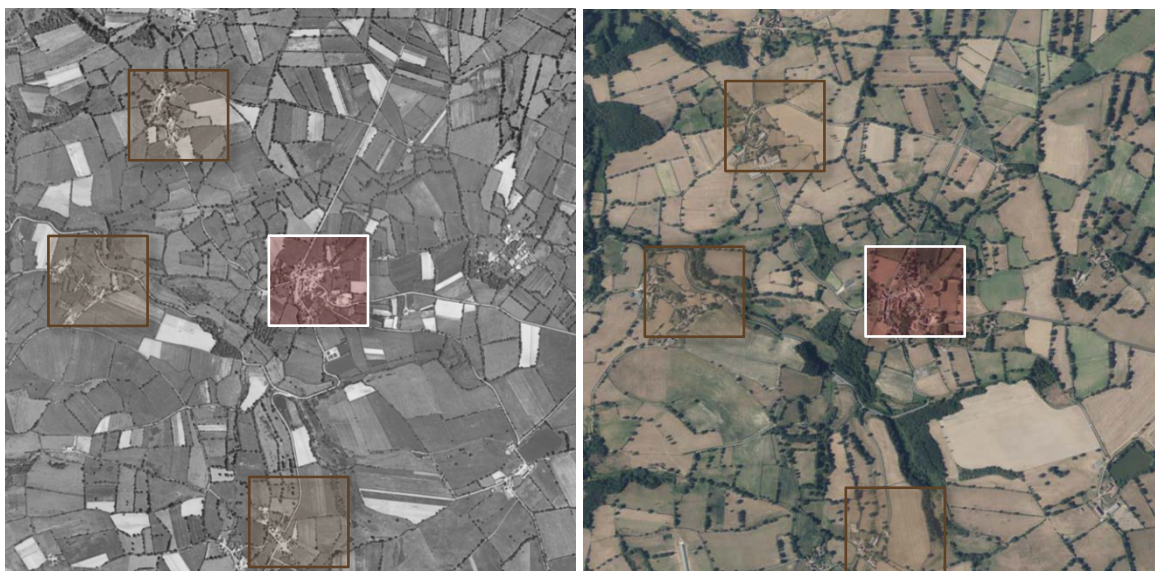
- **Un développement d'opérations de lotissement aux abords de la vallée.**

La construction de nouveaux lotissements est visible, marquant une urbanisation croissante. Cela a pu entraîner des changements dans le paysage naturel et dans la composition démographique des communes concernées.

- **Un remembrement parcellaire qui a effacé certains linéaires de haies et des arbres isolés**

Ce processus a effacé certains linéaires de haies et des arbres isolés, modifiant ainsi le maillage bocager historique. Le remembrement a tendance à simplifier le paysage agricole en regroupant les petites parcelles en plus grandes unités, ce qui peut améliorer l'efficacité agricole mais au détriment de la biodiversité et du paysage traditionnel.

L'analyse de Mesple permet d'observer les évolutions urbaines d'un **village rural ou village "Tas"** dans un environnement de plateau rural encadré d'un maillage bocager dense et de boisements épars.



Grands constats entre 1950 (à gauche) et 2022 (à droite) sur la commune de Mesples :

- Un bourg rural relativement bien préservé (maintien de parcelles végétales et agricoles sur le pourtour du village). Cette préservation aide à maintenir le caractère rural et l'intégrité écologique du village.
- Les exploitations agricoles ont connu un développement avec l'apparition de nouveaux bâtiments. Ce développement soutient l'économie agricole locale tout en modifiant le paysage rural.
- La ripisylve s'est densifiée depuis 1950. La densification des zones riveraines contribue à la stabilisation des berges et à l'amélioration de la qualité de l'eau, mais peut également limiter les espaces ouverts.
- Il y a eu une perte d'entretien des haies champêtres, entraînant un épaississement des linéaires bocagers. La négligence de l'entretien des haies affecte la biodiversité et l'aspect esthétique du paysage, tout en réduisant les habitats pour la faune locale.

La commune de Saint-Bonnet-Tronçais est un **village rural** situé en bordure de lisière de la forêt de Tronçais. L'évolution de ce village est contrainte par la présence de la forêt et permet ainsi que constater des exemples de densification et d'étalements urbains.



Grands constats entre 1950 (à gauche) et 2022 (à droite) sur la commune de Saint-Bonnet-Tronçais :

- Un village qui s'est étendu jusqu'à la lisière forestière de Tronçais sous la forme d'opérations de logements individuels standardisés
- Des espaces anciennement cultivés aux abords de la forêt qui se ferment et sont principalement occupés par la forêt spontanée
- Un maillage de haie bocagère qui s'est simplifié avec le remembrement parcellaire mais dont les haies restantes se sont densifiées.
- La ripisylve s'est densifiée, contribuant à un changement dans le paysage local.

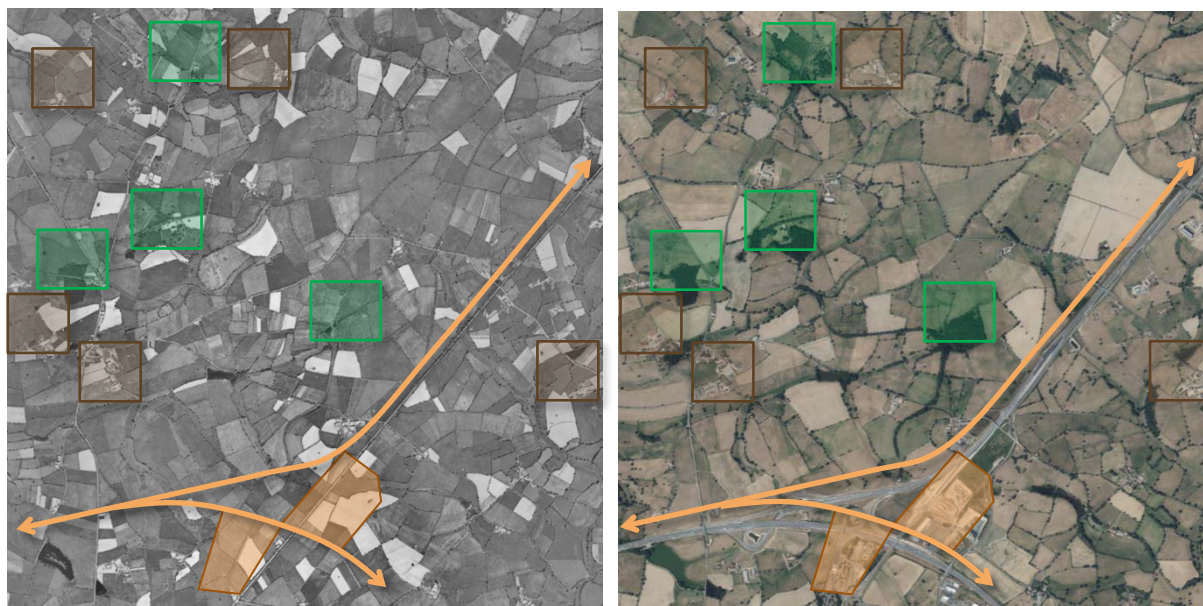
La commune de Marcillat-en-Combraille permet d'observer l'évolution d'un **bourg carrefours** déjà très développé en 1950 et présentant un certain nombre de commerces.



Grands constats entre 1950 (à gauche) et 2022 (à droite) sur la commune de Marcillat-en-Combraille :

- La commune de Marcillat-en-Combraille a connu plusieurs évolutions significatives entre 1950 et 2022. Déjà bien développée en 1950, ce bourg carrefour présente aujourd'hui des développements urbains concentriques autour de la structure principale, notamment le long des axes de communication.
- On observe des enrichissements de certains sites anciennement cultivés, liés à l'abandon de quelques parcelles agricoles et le long d'une ancienne voie ferrée non utilisée.
- Le remembrement parcellaire a entraîné la régression de certains linéaires de haies.
- L'apparition de nouveaux bâtiments agricoles et industriels dans le paysage, témoignant d'une évolution notable de la commune.

Le village rural de Sazeret a subi une pression urbaine due à sa proximité avec Montmarault. Le développement des axes de communication, incluant l'apparition de l'A71 et de l'A79, a fortement contribué à l'urbanisation du village, en particulier avec le déploiement de zones d'activités économiques (ZAE). Entre 1950 et 2022, le village a connu plusieurs évolutions notables.



Grands constats entre 1950 (à gauche) et 2022 (à droite) sur la commune de Sazeret :

- L'apparition de l'A71 et de l'A79 à travers le paysage selon un ancien tracé routier.
- Le développement de l'urbanisation de Montmarault le long des axes de communication, avec notamment l'implantation de nouvelles zones d'activités.
- Des exploitations qui se développent (nouveau bâtiment)
- Des enrichissements de certains sites anciennement cultivés liés à l'abandon de quelques parcelles agricoles et le long d'une ancienne voie ferrée non utilisée aujourd'hui.

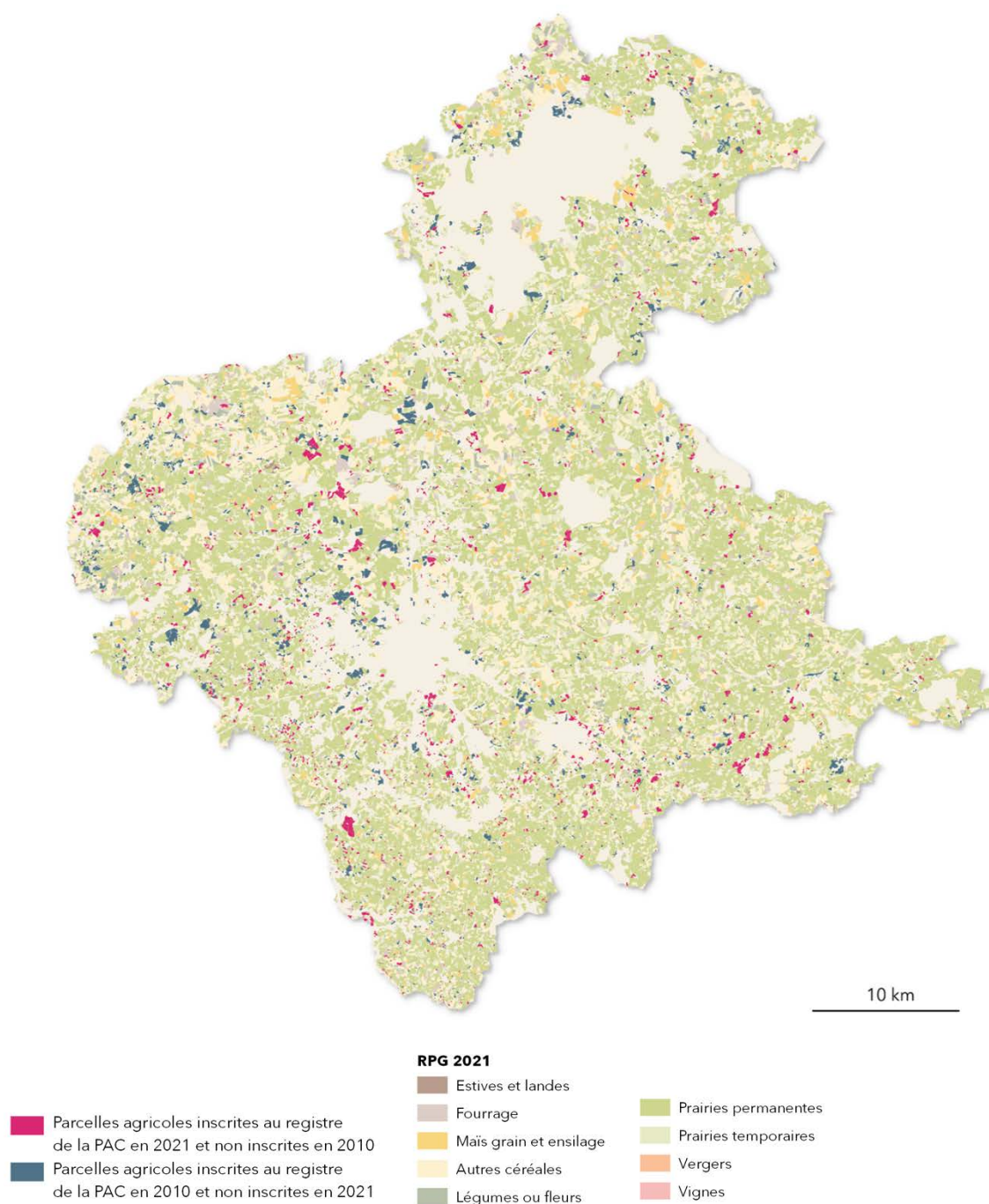
2. Principales évolutions constatées

Au fil de l'analyse attentive des cartes historiques mettant en relief les évolutions paysagères de 1950 à nos jours, plusieurs mutations majeures ont été abordées.

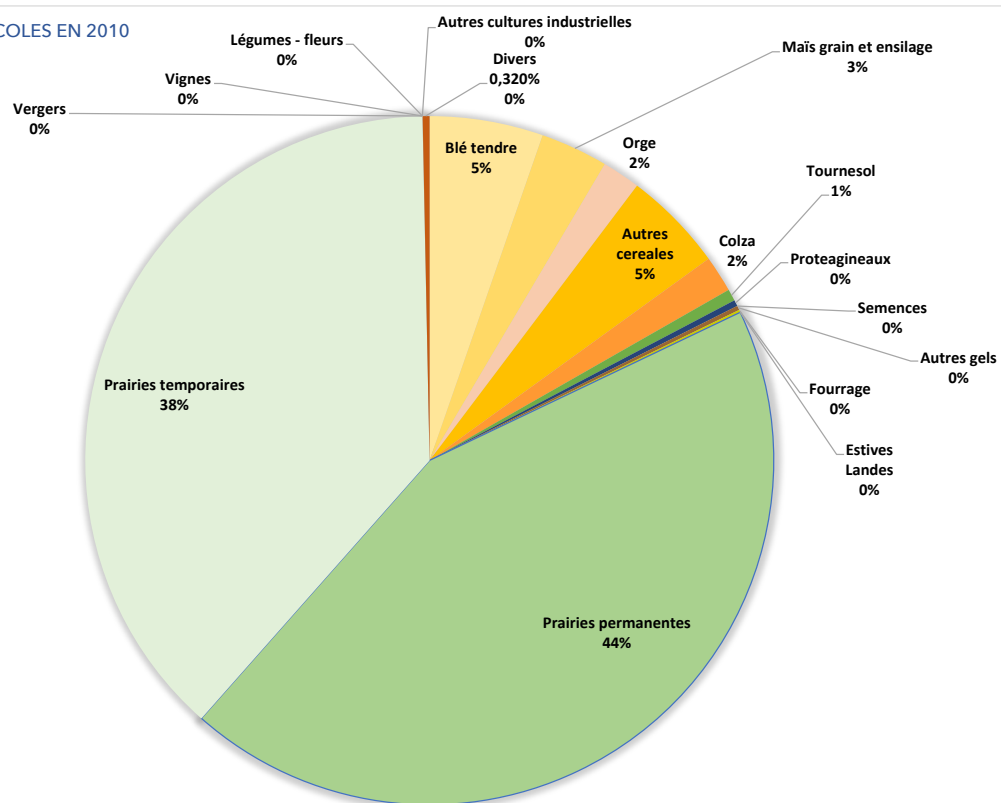
a. Une progression des monocultures et de l'uniformisation paysagère

Le remembrement agricole, tout d'abord, a engendré une reconfiguration des parcelles, se traduisant par une expansion du parcellaire et une prédominance accrue des cultures céréalières au détriment des prairies. Ces changements structurels ont impacté le paysage agricole local, induisant des ajustements dans les pratiques culturales et le tissu économique rural.

Évolution des parcelles agricoles : constat portant sur la fermeture paysagère du territoire (RPG2010 et 2021)

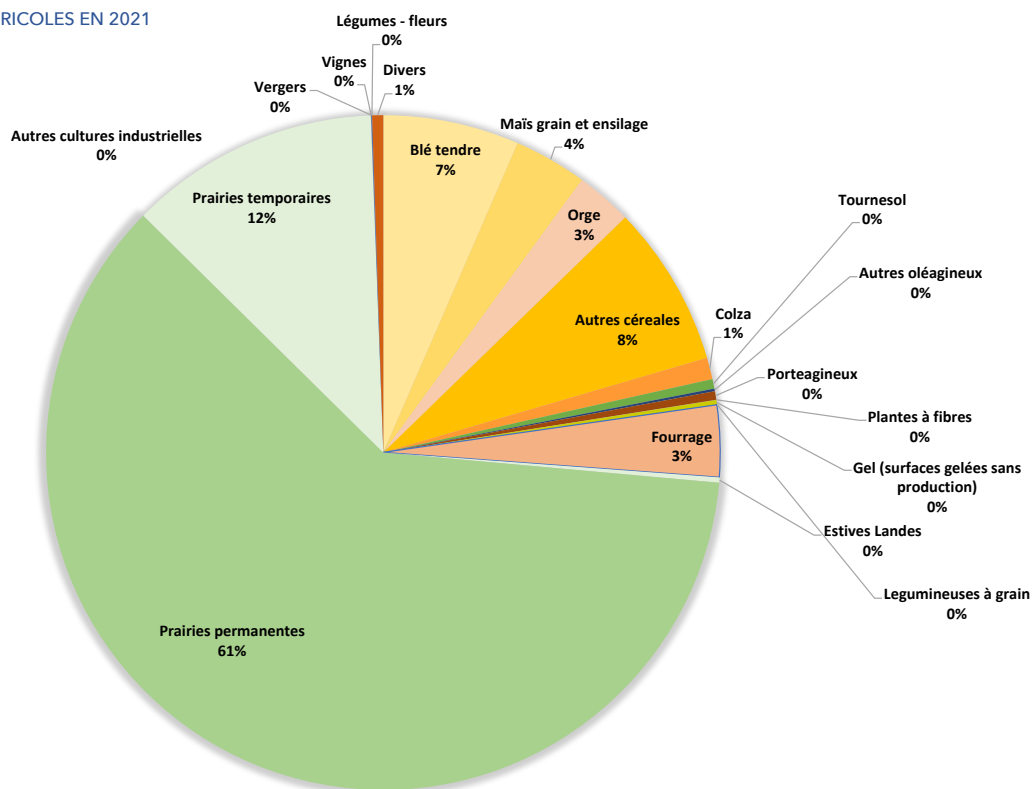


SURFACES AGRICOLES EN 2010



Évolution des parcelles agricoles : chiffres clés (RPG2010 et 2021)

SURFACES AGRICOLES EN 2021



On constate sur les graphiques précédents que les prairies permanentes ont augmentés et que les prairies temporaires ont diminués entre 2010 et 2021. L'évolution de ces deux types de prairies amènent plusieurs constats différents dans le paysage.

Les prairies permanentes offrent une opportunité de mettre en valeur des parcelles présentant un potentiel plus modeste. Ces prairies sont fréquemment situées dans des contextes difficiles tels que des coteaux ou des bords de cours d'eau, des terrains où d'autres activités agricoles seraient souvent difficiles à entreprendre. Cependant, leur valeur nutritive devient intéressante lorsqu'elles sont exploitées au stade approprié, fournissant ainsi un fourrage de qualité.

Au fil des années, la végétation des prairies permanentes s'adapte parfaitement aux conditions pédoclimatiques. Cet équilibre floristique leur donne de la robustesse et les aide à mieux encaisser les aléas que les prairies semées.

Une prairie est considérée comme permanente lorsqu'elle est implantée depuis plus de 5 ans, contraignant considérablement les possibilités de retournement et donc favorise la pérennité des paysages de prairies.

Le fait que les prairies permanentes aient augmentées ces dernières années favorisent des milieux de qualité sur le territoire, d'un point de vue de la biodiversité et de la productivité. En effet, elles permettent de fournir un fourrage ayant une valeur nutritive intéressante.

Les prairies temporaires se distinguent par leur productivité accrue. Adaptées aux parcelles bénéficiant d'un fort potentiel, elles répondent efficacement aux besoins élevés, notamment pour l'élevage de vaches laitières. En plus de leur rendement, les prairies temporaires offrent des avantages agronomiques appréciables pour les cultures suivantes, tels que l'apport en azote, l'amélioration de la qualité du sol, et la facilité de désherbage.

La diminution des prairies temporaires peut simplement signifier une mise en exploitation d'une partie d'entre elles.

b. Une déprise agricole et des discontinuités dans le linéaire bocager

Bien que le maillage bocager ait peu évolué, des discontinuités apparaissent dans le linéaire de haie, conduisant à la présence d'arbres isolés et à la rareté des strates intermédiaires.

Les coteaux et fonds de vallon subissent une déprise agricole, accompagnée du développement des cultures céréalières et du démembrement du bocage, contribuant à une image plus standardisée de la campagne.

c. Des changements profonds et irréversibles dans l'occupation du sol

Des changements dans l'occupation des sols incluent la consolidation des boisements avec le classement en zone Natura 2000, la disparition des jardins potagers en fond de vallon, et l'ouverture de sentiers de promenades le long de l'Aumance.

Les évolutions comprennent également la création d'étangs au sein des terres agricoles, le remembrement du parcellaire avec la conservation du caractère agricole des sols, la densification de l'habitat et des industries sur la première couronne, l'évolution des infrastructures routières, l'apparition de nouveaux sites industriels, le remblaiement d'anciennes tranchées, et la fusion du parcellaire agricole.

d. Les effets du changement climatique

Parallèlement, l'influence du changement climatique s'est manifestée par le dépérissement des arbres, présentant un défi majeur pour la pérennité du couvert végétal. Cette problématique soulève des questions cruciales sur la résilience écologique de la région et la nécessité d'adopter des stratégies d'adaptation pour préserver la diversité biologique. Dans un autre registre, la vacance des logements

dans les centres-bourgs a été discutée comme une préoccupation, reflétant des enjeux liés à l'attrait résidentiel et à la dynamique démographique locale.

e. La fréquentation touristique

La fréquentation touristique demeure un point positif, attirant entre 2500 et 3000 visiteurs en été à St-Bonnet. Cette affluence touristique, particulièrement marquée par la présence d'un camping, suggère un attrait certain pour la région, mettant en évidence son potentiel touristique.

Ainsi, ces divers éléments soulignent l'importance d'une approche holistique pour la gestion et le développement du territoire, intégrant les aspects agricoles, environnementaux, résidentiels, et touristiques dans une perspective de durabilité et de préservation du caractère singulier de la région.

f. Les développements urbains

Une urbanisation croissante, influencée par Montluçon, a transformé certains villages d'une situation rurale à un caractère périurbain, avec un doublement de leur population en cinquante ans. On constate notamment un développement des lotissements et des résidences individuelles éparses et ce parfois en dépit d'une baisse démographique constatée (notamment à Saint-Bonnet-Tronçais).

Diverses transformations foncières incluent la création de grands hangars agricoles, la disparition de la ligne ferroviaire avec un reboisement, la création de réserves d'eau, et la plantation de nouveaux arbres malgré la disparition progressive de la trame bocagère.

La forêt reprend ses droits

Contreirement à ce que l'on pourrait croire, l'étendue des surfaces boisées en France a fortement augmenté entre le XIX^e siècle et aujourd'hui.



... et aujourd'hui

